



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

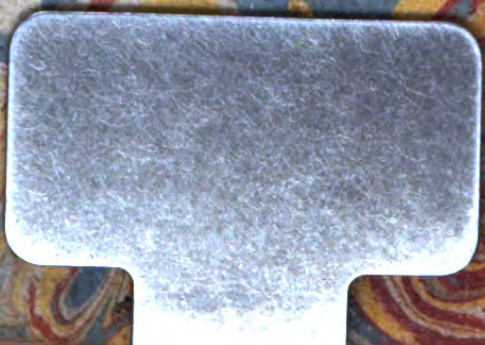
For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.





U 42.

TAYLOR INSTITUTION.

—
BEQUEATHED
TO THE UNIVERSITY
BY
ROBERT FINCH, M. A.
OF BALLIOL COLLEGE.

23746 f 37



U 42.

TAYLOR INSTITUTION.

—

BEQUEATHED

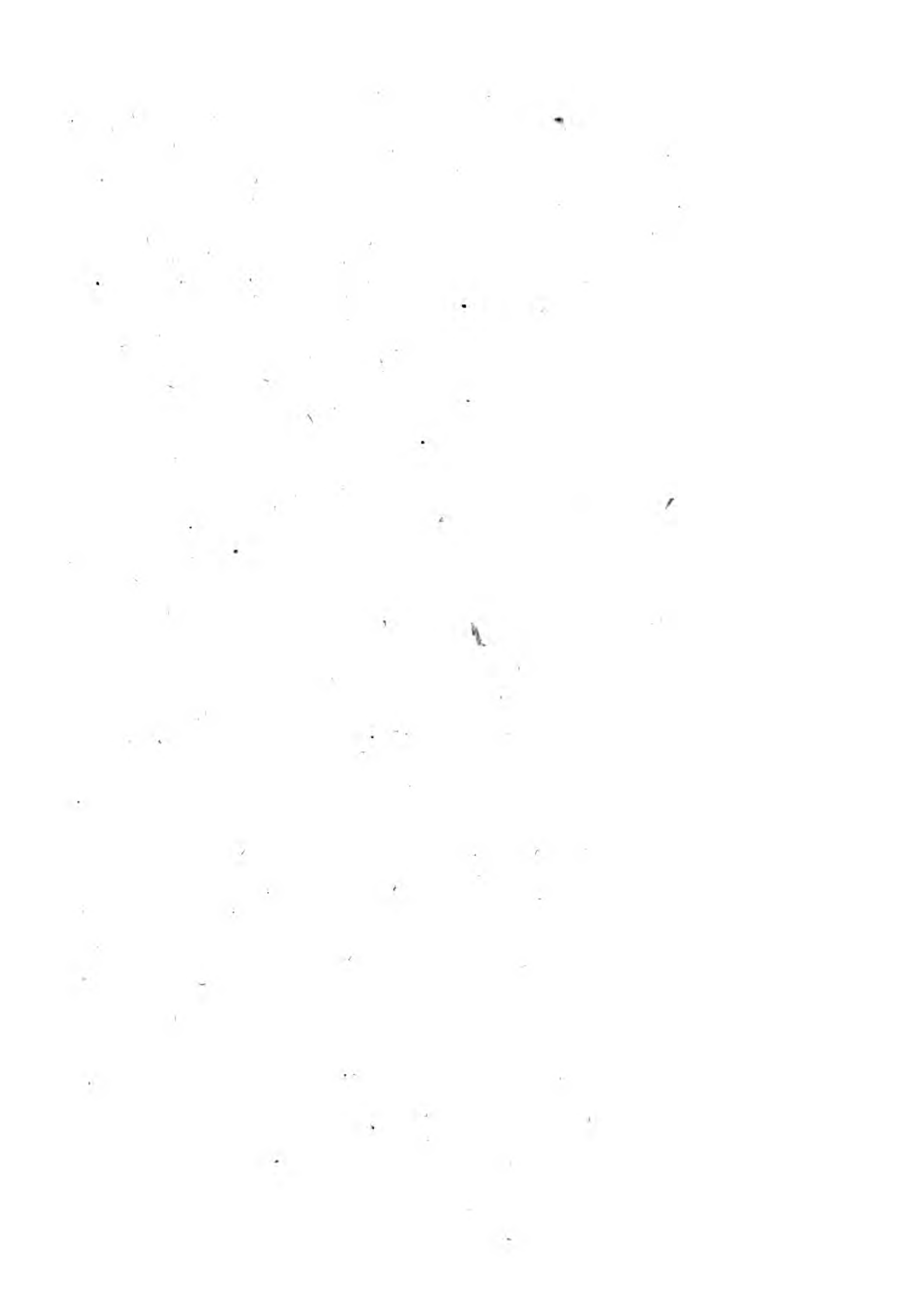
TO THE UNIVERSITY

BY

ROBERT FINCH, M. A.

OF BALLIOL COLLEGE.

23746 f 37



MÉMOIRES

D E

S U L L Y.

MEMOIRES

DE MAXIMILIEN

DE BETHUNE,

D U C

DE SULLY,

PRINCIPAL MINISTRE

DE HENRI LE GRAND.

Mis en ordre, avec des Remarques:

PAR M. L. D. L. D. L.

Nouvelle Édition, revue & corrigée.

T O M E V I I .



A L O N D R E S .

M. D C C. L X V I I .

UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ADMINISTRATIVE SERVICES



S O M M A I R E S
D E S L I V R E S

C O N T E N U S

DANS LE SEPTIEME VOLUME.

S O M M A I R E
DU VINGT-CINQUIEME LIVRE.

MEMOIRES de l'année
1608. Spectacles & fêtes à
l' Arsenal. Aventure comique entre
le duc de Sully & Pimentel. Gran-
des offres faites par Henri IV à
Sully & refusées. Amours & maî-
tresses de ce prince. Conversation
intéressante entre lui & Sully sur
ses sujets de mécontentement con-
tre la reine, la marquise de Ver-
neuil & leurs conseillers. Il y em-
ploie Sully. Naissance d'un troi-
sième fils de France. Sully est pris
Tome VII. A

pour juge entre Henri & la marquise de Verneuil. Affaires du prince de Joinville, du comte de Sommerive, du duc d'Eguillon, & autres querelles & intrigues de cour. Difficulté à conclure le mariage du duc de Vendôme avec mademoiselle de Mercœur. Mutineries des chefs calvinistes, & affaires de ce corps. Services rendus au roi par Sully dans l'assemblée des Protestans à Gergeau. Vie privée de Henri. Il donne l'évêché de Metz au duc de Verneuil. Graces qu'il accorde & qu'il refuse au clergé. Ouvrages publics qu'il fait faire. Ses dépenses au jeu. Grand débordement de la Loire. Affaires de finance, de police, & autres de gouvernement. Mémoires de Sully sur la taille. Considérations sur les changemens de gouvernement dans ce royaume. Séjour du duc de Mantoue à Paris. Suite des affaires des Provinces Unies. Trêve conclue ;

part qu'y eut Henri. Foiblesse de l'Espagne. Révolte des Maures & leur expulsion de l'Espagne. Affaires d'Allemagne.

S O M M A I R E

DU VINGT-SIXIÈME LIVRE.

MEMOIRES de l'année 1609. Etats de finance : contestation a ce sujet entre le duc de Sully & le chancelier de Sillery. Sully traite & loge le roi à l' Arsenal. Indiscrétion du pere Cotton, dont Henri accuse Sully. Entretien important entr'eux sur les complots à la cour & en Espagne, contre la personne de Henri ; sur son amour pour la princesse de Condé, &c. Conseils que lui donne Sully, Projet d'un cabinet d'état, très-utile pour toutes les parties du gouvernement. Moyens différens de recouvrer de l'argent dans un besoin.

iv S O M M A I R E S

Réglement contre le luxe, les dissipateurs, les abus dans le barreau, & autres pièces de ce cabinet. Portrait des trois ministres de Henri, fait par lui-même. Autres détails de finance & de gouvernement. Edit contre les banqueroutes frauduleuses. Autre édit contre le duel. Intrigues de cour contre Sully. Evasion du prince de Condé; chagrin qu'en ressent Henri; conseils que lui donne Sully. Lettre de Sully au prince de Condé, & autres détails sur cet incident. Faux avis donnés à Henri contre les Calvinistes. Avis d'une conspiration à la Flèche, contre la personne de Henri.

S O M M A I R E

DU VINGT-SEPTIÈME LIVRE.

SUITE des mémoires de
1609. --- 1610. Affaires
étrangeres. Traité de trêve entre

DES LIVRES. ▼

l'Espagne & les Provinces-Unies & d'intervention des rois de France & d'Angleterre. Article en faveur du prince d'Epinoÿ. Henri IV se fait rendre justice du traitement fait à son ambassadeur par le grand duc de Toscane. Autres affaires d'Allemagne, Italie & Suisse. Mort du duc de Clèves: mémoires historiques & politiques sur l'affaire de cette succession. Les princes d'Allemagne se mettent sous la protection du roi; entretiens de Henri & du duc de Sully sur ce sujet, & sur l'exécution du grand dessein. Défiance inspirée à Henri contre Sully. Succès des négociations dans les différentes cours de l'Europe. Indiscrétion de Henri. Conversations entre le roi & son ministre sur cette expédition. Conseil de régence établi, & autres préparatifs dans & hors le royaume. Pressentimens & pronostics de la mort prochaine de Henri IV. Conversations

vj SOMMAIRES DES LIVRES.

entre lui & Sully à ce sujet. Avis donnés d'une conspiration, & affaire de la demoiselle Coman. Cérémonie du couronnement de la reine. Parricide commis dans la personne de Henri le grand. Sentimens de Sully en en recevant la nouvelle. Particularités sur cet assassinat, & sur les derniers jours de la vie de Henri. Autre détail des affaires d'état & de cour qui suivirent cette mort. Jugement sur les différentes opinions touchant les causes & les auteurs de l'assassinat de Henri IV.





MEMOIRES

DE

SULLY.

LIVRE VINGT-CINQUIÈME.

JE n'ai à rapporter dans les mémoires de cette année, non plus que dans ceux de la précédente, aucun de ces événemens extraordinaires, qu'on lit avec horreur, ou avec surprise. J'y continuerai mes détails ordinaires de gouvernement, nouvelles de la cour, & de la vie privée de Henri, aussi-bien que de la mienne. L'hiver se passa tout entier dans de plus grands divertissemens encore que les années précédentes, & dans des fêtes préparées avec beaucoup

1608.

A iiij.

1608.

de magnificence. Le roi avoit fait venir d'Italie des comédiens, dont il s'amusoit volontiers. Souvent il les mandoit à Fontainebleau, pour y jouer en sa présence; & en mon absence, il commandoit à mon fils qu'on eût grand soin de leur payer leurs appointemens. L'Arſenal étoit toujours l'endroit où s'exécutoient ces jeux ou ces spectacles qui demandoient quelque préparation. Le roi y venoit aussi quelquefois courir la bague, moi absent, quoiqu'il lui ſemblât qu'il n'y avoit pas alors le même ordre & la même exactitude, que lorsque j'y étois. La reine & tous les courtisans ne trouvoient nulle part autant d'agrément dans les spectacles de théâtre. J'avois fait construire & accommoder pour ce ſujet, une ſalle très-spacieuſe, avec un parterre en amphithéâtre, & une grande quantité de loges dans pluſieurs galeries, ſéparées les unes des autres, & ayant chacune leurs degrés & leurs portes particulières. Deux de ces galeries étoient deſtinées pour les femmes, aucun homme n'y entroit avec elles; c'étoit un point de ma police, que je ne ſouffrois pas qu'on renverſât, & dont je ne re-

gardois pas au-dessous de moi, de
prendre moi-même le soin.

 1608.

Un jour qu'on représentoit un fort
beau ballet dans cette salle, j'apper-
çus un homme qui tenoit une dame
par la main, avec laquelle il se prépa-
roit à entrer dans une des galeries des
femmes. C'étoit un étranger, & je re-
connus même aisément de quel pays il
étoit, à son visage basané. » Monsieur,
» lui dis-je, vous chercherez, s'il
» vous plaît, une autre porte; car je
» ne crois pas qu'avec votre tein, vous
» puissiez espérer de passer pour une
» belle dame. Seigneur, me répondit-
» il, en très-mauvais françois, quand
» vous sçaurez qui je suis, vous ne me
» refuserez point, je m'assure, la cour-
» toisie de me laisser entrer avec ces
» belles & blanches dames, quelque
» noir que je sois. Je m'appelle Pimen-
» tel; j'ai l'honneur d'être vû de bon
» œil de sa majesté, & de jouer fort
» souvent avec elle. Cela étoit vrai,
& trop vrai. Cet étranger, dont j'a-
vois déjà entendu parler, avoit gagné
des sommes immenses au roi. » Com-
» ment, ventre de ma vie! lui dis-je,
en faisant l'homme véritablement en

1606.

colere, » vous êtes donc, à ce que je
 » vois, ce gros piffre de Portugais (1),
 » qui gagnez tous les jours l'argent du
 » roi. Pardieu! vous êtes mal tombé;
 » car je n'aime ni ne veux ici de telles
 » gens. Il voulut répliquer : Allez, al-
 » lez, lui dis-je en le repoussant, cher-
 » cher une autre entrée; car vous ne
 » me persuaderez point avec votre ba-
 » ragouin. « Le roi lui ayant demandé
 s'il n'avoit pas trouvé beau & parfaite-
 ment bien dansé le ballet qu'il avoit vu,
 Pimentel lui répondit qu'il en avoit eu
 envie; mais qu'il y avoit trouvé à
 une porte son grand Financier, avec
 son front négatif, qui l'avoit bien ren-
 voyé. Et il conta son aventure, qui
 parut si plaisante au roi, de la maniere
 dont il la rapportoit, qu'il en rit de
 tout son cœur, & il n'oublia pas d'en
 régaler toute la cour.

Je ne chercherai point ici les dé-
 tours d'une fausse modestie, pour fai-
 re entendre que la confiance que le
 roi me témoignoit, étoit dès-lors mon-
 tée à un tel point, que si j'avois aspiré
 au titre fastueux de favori, j'aurois pu

(1) Pimentel n'étoit point Portugais, mais
 Italien.

le prendre. On en jugera par les offres qui me furent faites cette année par sa majesté. Mais il faut reprendre la chose un peu plus haut.

1608.

Parmi les calomnies qui me mirent en 1605 à deux doigts de ma disgrâce, on voulut persuader à Henri, par des avis secrets, qu'il me montra alors, que je songeois à faire faire à mon fils (2) en le mariant, une fortune si considérable, qu'il pût se rendre redoutable à sa majesté elle-même. Que tant de personnes y travailloient par mon ordre, ou seulement dans l'envie de me faire leur cour, qu'on me mettoit à même de choisir entre mesdemoiselles de Bourbon, de Mayenne, de Montmorency, de Bouillon & de Crequy, & à plus forte raison, entre les filles des particuliers les plus riches du royaume, si je préférois de grands biens à un grand nom. Ce fut-là un

(2) Maximilien de dant des fortifica-
Béthune marquis de tions, gouverneur de
Rosny, fils aîné de Mante & de Gergeau.
M. le duc de Sully, & grand maître en
& d'Anne de Courte- survivance de son pe-
nay, sa première fem- re, avant lequel il
me. Il fut surinten- mourut en 1634.

1608.

des principaux points de cette longue & sérieuse conversation que j'eus avec sa majesté l'année précédente, dans le cabinet des livres, dont j'ai laissé à faire connoître ce qu'il m'est permis d'en révéler, lorsque l'occasion s'en présenteroit. Henri me demanda quelles étoient mes vues pour mon fils, & ce qu'il y avoit de vrai dans tout ce qu'il entendoit dire. J'avouai à ce prince, qu'il étoit vrai qu'on m'avoit fait sur chacun de ces partis, des offres bien capables d'éblouir un ambitieux; mais que je n'y avois répondu qu'en disant, que c'étoit de la main seule de sa majesté que je devois recevoir une femme pour mon fils.

Le roi me témoigna qu'il me sçavoit fort bon gré de cette réponse & de ces sentimens; & achevant de s'ouvrir à moi, il me dit, que deux choses lui feroient une égale peine de ma part; l'une, si connoissant avec quelle répugnance il voyoit sa principale noblesse mêler son sang avec celui d'un bourgeois & d'un roturier, je songeois à me méfallier; & l'autre, si je me mettois dans l'esprit au contraire de choisir une femme dans la maison de Bour-

bon , dans celle de Lorraine , & plus encore dans celle de Bouillon. Qu'ainsi des cinq filles dont on avoit parlé pour Rosny , il ne voyoit que mademoiselle de Créquy sur laquelle il pût faire tomber son choix , tout le monde connoissant les maisons de Bonne , de Blanchefort & d'Agoust , pour être des plus communes dans la noblesse , quoique distinguées d'ailleurs autant par de grands exemples de valeur personnelle , que par des dignités éclatantes. Henri se confirmant dans sa pensée , ajouta , qu'il ne vouloit pas que la proposition s'en fît par d'autres que par lui-même , & qu'il prendroit le tems convenable pour cela. Ce qu'il fit presque incontinent.

Lesdiguieres & Créqui ne furent pas difficiles à persuader. Je puis dire même qu'ils ne se ralentirent point de l'empressement qu'ils me témoignèrent pour la conclusion de cette affaire , qu'ils ne vissent tous les articles du mariage non seulement arrêtés , mais même signés. Je dirai encore avec vérité , qu'ils ne trouverent sur les conditions nulle chicane de ma part. Je voulois me donner de ten-

1608. dres amis, encore plus de proches parents. Il n'arriva rien dans les années suivantes, qui ne me confirmât dans l'idée que j'avois réussi à me donner cette satisfaction. Je ne songeois pas que ces années étoient pour moi un tems de gloire & de prospérité. Il a passé; ces amis ont disparu avec ma faveur, ces alliés si respectueux avec ma fortune. Que dis-je? On n'a pas voulu qu'il manquât à ma disgrâce & à celle de mon fils, d'avoir à détester par mille endroits, la plus malheureuse de toutes les alliances. Que n'avois-je le don de lire dans les esprits? Mais peut-être ai-je à remercier le ciel de mon erreur & de ma crédulité. La tentation à laquelle je me vis exposé peu de tems après, en seroit peut-être devenue infurmontable pour ma conscience.

Quoique le mariage (3) conclu ne

(3) Il ne le fut qu'au mois d'octobre de l'année suivante, à Charenton, par le ministre du Moulin. La fille n'étoit encore âgée que de neuf à dix ans. Elle s'appelloit Françoise, fille de Charles de Blanchefort de Créqui, prince de Poix, & ensuite duc de Lesdiguières par son mariage avec Madelaine de Bonne de Lesdiguières, fille du connétable de ce nom. Le marquis de Rosny eut

fût pas encore célébré si-tôt, parce que nous en laissâmes le tems à la disposition de sa majesté. Je regardai dès ce moment comme indissoluble, le nœud qui unissoit les Créquis à ma famille; & je fus si bien la dupe de mon cœur, que je pris dans cette union, l'un des motifs qui m'empêcha de me laisser éblouir par l'agréable & riante perspective qui vint tout-d'un-coup s'offrir à ma vue, sur la fin de l'année dernière; c'est-à-dire, quelques mois après nos conventions, & encore plus dans le commencement de celle-ci. C'est ce qui me reste à expliquer, en faisant remarquer avant toutes choses, que ce fut encore par un effet de la malice la plus raffinée de mes ennemis, que je me trouvai dans une conjoncture, où il ne tint qu'à moi uniquement de me voir placé dans ce point d'éclat & de grandeur au-delà duquel on n'en imagine point pour un simple particulier.

Mes ennemis donc commencerent

de son mariage avec	de Sully, &c. & Louise
elle, Maximilien-Fran-	de Béthune, morte
çois de Béthune, duc	sans être mariée.

1608. à insinuer au roi, sous une apparence de zele pour lui & pour moi, que ce prince crut fort sincère, qu'il n'avoit point encore assez fait en ma faveur, qu'il ne devoit point balancer à m'offrir & à me faire accepter tout ce qu'il étoit en son pouvoir de me donner, sans exiger de moi qu'une seule chose, qui à la vérité paroïssoit essentielle & indispensablement nécessaire; c'étoit de quitter la religion protestante, & d'embrasser la catholique. Leur intention n'étoit point assurément de me procurer un si grand bien, au contraire, je fournirois aisément la preuve que l'objet qu'ils avoient dans l'esprit, étoit diamétralement opposé à celui que paroïssoit avoir leur proposition; c'est que comme ils avoient intérieurement assez bonne opinion de moi, pour être persuadés que je refuserois de devoir mon élévation à un moyen qui me coûteroit ma religion, ils m'attendoient à ce refus, pour en faire inférer au roi, qu'il avoit tout à craindre d'un homme capable de faire triompher ainsi sa religion d'un intérêt à qui rien ne résiste ordinairement, ni sacré, ni profane. Le roi embrassa cette idée,

dont peut-être il n'étoit pas lui-même fort éloigné , avec un sentiment si différent de ceux qui la lui propofoient , que je ne fçauois au contraire en conserver pour ce prince une trop parfaite reconnoiffance.

1608.

M'ayant fait venir un matin au Louvre , il s'enferma feul avec moi dans le cabinet aux livres , & me dit : » Hé » bien ! mon ami , vous avez eu bien » hâte de conclure le mariage de votre fils , & je ne fçais pas pourquoi ; » car ni pour l'alliance , ni pour les » biens , ni pour la perfonne , je n'y » vois pas grand avantage pour vous ». Henri ne fe fouvenoit pas apparemment que je n'avois rien fait que par fon ordre exprès. » J'ai réfolu , continua-t-il , de me fervir de votre perfonne plus que jamais , & de vous élever vous & les vôtres à toutes fortes de biens , d'honneurs & de grandeurs ; mais il faut que vous m'y aidiez auffi : car fi vous n'y contribuez pas de votre côté , il me fera difficile d'y parvenir , fans préjudicier au bien de mes affaires , & m'exposer à recevoir beaucoup de blâme , choife , je m'affure , que vous ne vou-

1608. » driez pas. Ce que je desire donc fai-
 » re, est de vous allier avec moi, en
 » donnant ma fille Vendôme (4) à votre
 » fils, avec deux cens mille écus comp-
 » tant, & dix mille écus de pension,
 » le gouvernement de Berry, auquel
 » je joindrai celui du Bourbonnois,
 » après la mort de madame d'Angou-
 » lême, & le domaine qu'elle y posse-
 » de, en remboursant ce qu'il lui a
 » coûté. Je veux aussi donner à votre
 » fils la charge de grand maître en
 » survivance, & le gouvernement de
 » Poitou à votre gendre, en vous don-
 » nant celui de Normandie; car je vois
 » bien que le pauvre M. de Montpen-
 » sier (5) ne la fera pas longue, non

(4) Catherine-Henriette de Vendôme, fille légitime de Henri IV & de Gabrielle d'Estrées. Elle épousa Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, & mourut en 1663.

(5) Henri de Bourbon, duc de Montpensier, mourut en effet dans le mois de février de cette année,

après avoir langué deux ans, pendant lesquels il ne vécut que de lait de femme, & s'être préparé très-chrétiennement à la mort. » Henri IV l'ap-
 » prenant, dit tout
 » haut, qu'il falloit
 » prier Dieu, pour
 » avoir du tems à le re-
 » connoître, comme
 » ce prince en avoit

» plus que M. le connétable, dont je
 » vous destine aussi la charge, & dès-
 » à-présent je vous en donnerai la ré-
 » serve. Mais pour favoriser tout cela,
 » il faut que vous & votre fils soyez
 » catholiques. Je vous prie de ne pas
 » me refuser cela, puisque c'est le bien
 » de mon service, & l'entier & assuré
 » établissement de votre maison.

1608.

Le récit que je fais ici, est si propre
 à faire naître & à flatter la vanité, que
 pour éviter ce piège dangereux, je
 m'abstiendrai de toutes réflexions,
 même de celles sur la bonté d'un prin-
 ce qui me prie encore en me comblant
 de bienfaits. Je lui répondis, autant
 qu'il m'en souvient, qu'il me faisoit
 plus d'honneur que je n'avois mérité,
 & même que je n'avois espéré, ni de-
 siré; que je n'avois rien à décider sur
 les deux choses qu'il me proposoit pour
 mon fils, sa majesté étant seul maître
 de son établissement, & lui étant de-

» eu ». *Matthieu, ibid.* | s'exting-
 772. M. le duc de | sion fut éteinte avec
 Montpensier étoit âgé | lui, puisqu'il ne laissa
 seulement de trente- | qu'une fille unique,
 cinq ans. La branche | fiancée à Monseigneur
 de Bourbon Montpen- | le duc d'Orléans, se-
 | cond fils de Henri IV.

1608.

venu capable de se choisir une religion, depuis qu'un âge mûr l'avoit mis en état de faire toutes les réflexions nécessaires pour cela; mais que pour moi, la chose étoit différente; que je serois sincèrement au désespoir d'augmenter en honneurs, en biens & en dignités, aux dépens de ma conscience; que si j'avois jamais à changer de religion, je sentoient bien que la seule conviction intérieure m'y porteroit, & non point l'ambition, l'avarice ni la vanité, & que si j'en uois autrement, je donnerois lieu à sa majesté elle-même de tenir pour suspect un cœur que je n'aurois pu garder fidèle à Dieu. » Pourquoi, reprit Henri, avec une cordialité qui me toucha sensiblement, » pourquoi ne me fierois-je pas à vous, puisque vous ne feriez rien que je n'aye fait, & que vous ne m'avez donné conseil de faire, lorsque je vous le proposai? » Je vous prie encore de me donner ce contentement; pensez y bien; je vous donne un mois pour y réfléchir: ne craignez point que je ne tienne pas tout ce que je vous promets. Je ne doute nullement, sire,

» Jui repliquai-je , que votre parole ne
 » soit inviolable. Je ne desire rien tant
 » que de vous plaire , je n'y manquerai
 » jamais , tant qu'il sera en ma puissance
 » de le faire. Je vous promets de pen-
 » ser très-sérieusement à tout ce qu'il
 » vous a plu de me proposer. J'espere
 » toujours satisfaire votre majesté ,
 » quoique je ne le fasse peut-être pas
 » de la maniere qu'elle pense ».

1608.

Lorsque les Protestans entendirent parler de rompre mon alliance avec Lesdiguières , & de faire épouser mademoiselle de Vendôme à mon fils , car le bruit en fut bientôt répandu partout , ils crurent tous pour cette fois qu'ils alloient me perdre. Il y avoit long-tems qu'ils m'accusoient , avec les reproches les plus amers , de travailler à la ruine du parti protestant en France , en amassant au roi ces sommes considérables , & toutes ces provisions de guerre , dont ils se figuroient dans leur frayeur , que le poids les accableroit les premiers. En vain je tâchois à leur persuader qu'ils n'avoient rien à appréhender de semblable d'un roi tel que Henri. Leur prétention les faisoit toujours revenir à leurs premiers soupçons contre moi. Ceci les y con-

1608. firma. Les caresses que le roi faisoit à Rosny, que fort souvent il appelloit *Mon fils*; l'accès que je donnois à tous les ecclésiastiques, les réédifications d'églises, d'hôpitaux & de couvents, auxquels j'employois tous les ans une somme considérable de deniers royaux, le bref de Paul V, dont il couroit plusieurs copies; que sçais je? mille choses qu'on releva en ce moment, leur parurent la dernière preuve de mon infidélité.

Les principaux de ce corps, & surtout les ministres en parurent d'autant plus intrigués, qu'il ne s'agissoit pas seulement d'un triomphe que leurs ennemis alloient remporter sur eux, mais qu'ils étoient persuadés, & qu'ils disoient même assez hautement, que si une fois je leur manquois, je ne m'entendrois pas à leur égard à la seule indifférence, mais que je serois leur plus ardent persécuteur. Je n'entendis pendant je ne sçais combien de tems, que des exhortations, des remontrances & des harangues de leur part, qui n'auroient eu guere d'efficace auprès des discours du roi, si je n'avois heureusement trouvé ma force au dedans de moi-même. La comtesse de Sault,

Lefdiguieres & tous les Créquis tra-
 vailloient cependant de leur côté avec 1608.
 vivacité, à empêcher que le mariage
 arrêté ne fût rompu, ni celui avec ma-
 demoiselle de Vendôme achevé. Ils
 voulurent persuader à la reine, qu'elle
 devoit s'intéresser pour eux, & se plain-
 dre de ce qui se projettoit. Comme ils
 virent qu'elle n'en vouloit rien faire,
 ils revinrent à employer pour me rete-
 nir, tout ce qu'ils purent imaginer de
 plus fort; assiduités, prévenances, as-
 surances, promesses, sermens, tout
 fut mis en œuvre pour me détourner
 d'un dessein que je n'avois point.

Je partis de Paris sur ces entrefaites,
 pour faire un voyage de dix à douze
 jours à Sully & dans mes autres terres,
 d'où je ne fus pas plutôt de retour,
 que sa majesté envoya Villeroi rece-
 voir ma réponse sur tout ce qu'elle
 m'avoit proposé. Je ne fus pas fâché
 de n'avoir qu'un témoin, devant le-
 quel je pusse dire plus librement tous
 mes sentimens, le tems ne m'y avoit
 que plus affermi. Je dis à Villeroi, que
 je remerciois très humblement sa ma-
 jesté de tout l'honneur qu'elle me fai-
 soit, que je ne consentirois point à me

1608. voir revêtu de charges de personnes encore vivantes; & que quand elles viendroient à vaquer, je ne m'en estimois pas digne, ayant déjà assez des miennes. Que pour ce qui regardoit mon fils, je n'aurois jamais d'autre conseil à lui donner, que d'obéir au roi, & de ne rien faire contre sa conscience. J'eus mes raisons pour trancher encore plus court sur l'article de mon changement de religion. Je dis à Ville-roi que c'étoit le cardinal du Perron, que j'avois choisi pour en porter ma réponse à sa majesté. Cette éminence crut, aussi-bien qu'Henri, que cette parole vouloit dire quelque chose; Henri la lui annonça lui-même avec une grande espérance; & je ne tardai pas à voir arriver chez moi du Perron, qui me pressa de lui ouvrir mon cœur. Je mis assez de force, & même de théologie (6) dans la réponse que je lui fis, pour lui faire comprendre qu'il s'étoit bien trompé. Son érudi-

(6) Théologie qui ici, & que je supprime pouvoit bien être de me encore, pour ne saison dans ce moment-là; mais qui se- pas offenser les oreilles catholiques. roit fort mal placée

tion,

tion, ni son éloquence ne me touchèrent point, il rapporta au roi que j'étois inébranlable. 1603.

Ce prince, qui vouloit aussi de son côté faire un dernier effort, m'envoya chercher, & quoiqu'il n'employât que la douceur, la tendresse, & les sollicitations d'une ancienne amitié, s'il m'est permis de parler de la sorte, je compris que le danger n'avoit point été jusques là, aussi pressant qu'il l'étoit en ce moment, sur-tout lorsque je l'entendis me reprocher ma constance comme une dureté à son égard, & une marque, disoit-il, que je ne l'aimois plus. Il me dit enfin, qu'il m'en parloit pour la dernière fois, & que je lui donnasse du moins mon fils. A quoi je répondis encore que je ne le lui refusois pas; mais qu'il m'étoit impossible d'user envers lui de l'autorité de pere, pour l'obliger à se faire catholique. Sa fermeté égala presque la mienne. Et le roi qui ne vouloit donner sa fille à aucun des princes, pour ne pas les rendre trop puissans, résolut de marier mademoiselle de Vendôme au fils de M. le connétable. La comtesse de Sault prit ce moment pour revenir plus for-

tement à la charge, sur l'accomplissement de celui de sa petite-fille.

1608.

Restoit à parer le contre-coup de la part de mes ennemis, & c'est ce que je ne négligeai pas. Lorsque je scûs qu'ils étoient occupés à me le porter, je pris ce tems-là pour écrire au roi : que je n'ignorois pas tout ce qu'on lui rapportoit, pour lui donner une mauvaise impression de mes paroles, de mes actions, & de mes pensées, & qu'on m'imputoit même ce que je ne disois, ni ne faisois, ni ne pensois. Que je le priois instamment de se souvenir toujours de la promesse qu'il m'avoit faite, de me déclarer lui-même & ses volontés & ses sujets de plainte contre moi. Il me répondit d'une manière bien propre à me tranquilliser contre la cabale de mes ennemis : que j'avois de commun avec toutes les personnes en place, de faire plus d'envie que de pitié. » Vous scavez, me dit-il, si j'en suis exempt, & d'une religion & de l'autre. Ce que vous avez à faire, c'est que comme je prens conseil de vous dans toutes mes affaires, vous preniez aussi conseil de moi dans les vôtres, qui im-

» porteront tant soit peu , comme du
 » plus fidèle ami que vous ayez au
 » monde , & du meilleur maître qui
 » fut jamais «.

1608.

Ce n'étoit pas sans fondement que Henri se citoit pour exemple. Il avoit ses inquiétudes , & aussi ses ennemis plus secrets. Car quoiqu'on ne vît plus , comme dans les années précédentes , des séditions prêtes à éclatter dans le royaume , parce que les coups d'autorité qu'on avoit faits , avoient obligé l'insolence & la murinerie à se tenir cachées ; cependant il n'est que trop vrai qu'on appercevoit encore à la cour , & parmi tous les plus qualifiés du royaume , ce même esprit turbulent , inquiet & ardent pour les nouveautés , qui avoit tout brouillé pendant si long tems. Il ne produisoit plus que des divisions dans les familles , & des querelles entre les particuliers , que Henri s'appliquoit à appaiser par tous les moyens possibles ; les regardant comme un germe , dont il ne falloit attendre que des fruits pernicioeux , & il lui faisoit fort de ne pouvoir pas toujours y réussir , comme il l'auroit bien souhaité. Le regne de ce prince , semblable en beau-

1608.

coup de choses à celui d'Auguste, eut encore cette conformité avec lui, & c'étoit aussi cet exemple que Henri se proposoit à suivre le plus ordinairement. *Æquitate non aculeo.* Voilà la devise que je mis suivant son intention, aux Jettons d'or de cette année, qui représentoient un essaim d'abeilles en l'air, ayant au milieu d'elles leur roi sans aiguillon. Je les lui présentai comme il passoit de sa petite gallerie dans la grande qui conduit aux Thuilleries. Nous nous y promenâmes long tems ensemble, en nous entretenant sur le sujet que je viens de dire, & sur ces mêmes chagrins domestiques, qui m'ont déjà fait déplorer tant de fois le malheur de ce prince trop bon & trop doux.

On a pû s'appercevoir dans les années précédentes, de ma fidélité à observer la promesse que j'ai faite précédemment, de ne plus entretenir le lecteur des foiblesses de Henri. J'ai caché avec soin à mes secrétaires, & à toute autre personne, ce qui s'étoit dit sur ce sujet entre ce prince & moi, dans ces conversations si longues & si secrètes. Depuis la marquise de Verneuil, le nom d'aucune femme n'a été

employée dans ces mémoires à titre de maîtresse du roi. J'ai mieux aimé qu'on ignorât tout ce que j'ai eu de peine à effuyer par cet endroit que de les faire connoître aux dépens de la gloire de mon maître. Peut-être ai-je poussé ce scrupule trop loin ; car le public a été si rebattu des noms de madame de Moret (7), de mademoiselle des Es-

1608.

(7) Jacqueline du Beuil, comtesse de Moret, Charlotte des Effarts, comtesse de Romorantin, deux des maîtresses de Henri IV. Il eut de la première, Antoine, comte de Moret, tué à la journée de Castelnaudary, en 1632, & de la seconde, deux filles ; l'une abbesse de Fontevraud, & l'autre de Chelles. De ces deux femmes, de la duchesse de Beaufort, & de la marquise de Verneuil, qui porterent successivement & tout ouvertement le titre de maîtresse du roi, ce prince eut huit enfans, qui

furent les seuls qu'il légitima. Il aimait encore Marie Babou, vicomtesse d'Estauges, deux cousines de la belle Gabrielle, & plusieurs autres. Voyez *l'histoire des amours du grand Alcandre*.

Après la mort de Henri IV. mademoiselle des Effarts épousa secrètement le cardinal de Guise, Louis de Lorraine, à qui le pape donna dispense pour ce mariage, & en même tems pour garder ses bénéfices. La chose a été prouvée par le contrat de mariage même qu'on trouva parmi les papiers de ce

1608. farts, de la vieille madame d'Angoulême, de la comtesse de Sault, de mesdames de Ragny & de Chanlivault, deux de mes parentes, du commandeur de Sillery (8), de Rambouillet, de Marillac, de Duret le médecin, d'un autre médecin Juif, & de bien d'autres des plus considérables de la cour, tous différemment intéressés dans ces aventures, comme principaux acteurs, ou comme participans, que je pourrois bien en dire beaucoup, sans rien apprendre de nouveau; mais ce ne seroit

cardinal, après sa mort, passé dans la forme la plus authentique. Il en est fait mention dans le *Mercuré Hist. & Polit. Avril 1688*. De ce mariage sortirent trois fils, l'un évêque de Condom, & le second comte de Romorantin, & deux filles, dont l'une épousa le marquis de Rhodes. Charlotte des Effarts, se remaria ensuite à François du Hallier de l'Hôpital, maréchal de France,

comte de Rosnay, &c. Le commentaire des amours du grand Alexandre marque simplement qu'elle fut maîtresse du cardinal de Guise, & ensuite de N. de Vic, archevêque d'Auch. Elle étoit fille naturelle du Baron de Sautour, en Champagne. *Journal du regne de Henri III. imprimé en 1720, tom. 1. pag. 277.*

(8) Noël de Sillery, frere du chancelier, ambassadeur à Rome.

après tout qu'une répétition bien froide, de tracasseries toutes pareilles à celles dont on a vû ci-devant quelques échantillons. 1608.

La raison que j'ai d'excepter de cette regle le trait suivant, c'est qu'il suffit qu'il paroisse exiger quelque justification de ma conduite personnelle envers le public auquel il n'a pas été caché. Dans un de ces momens où Henri sentoit le plus vivement les indiscretions de la reine, le bruit courut qu'il l'avoit quittée brusquement, & qu'il s'en étoit allé à Chantilly, sans la voir. Cela étoit vrai, ce prince passa par l'Arsenal, & s'ouvrit à moi de tout ce qu'il avoit sur le cœur. Le roi parti, j'allai l'après midi au Louvre, pour tâcher de parler à la reine, accompagné d'un seul de mes secrétaires, qui n'entra point avec moi dans le petit cabinet de cette princesse, où elle étoit enfermée en ce moment. La Conchine étoit à la porte de ce cabinet, la tête appuyée sur son coude, comme une personne qui dort, ou du moins qui rêve profondément. Je la réveillai. Elle me dit que la reine n'avoit pas voulu la laisser entrer dans son cabinet dont la porte me fut pourtant ou-

1608. verte (9), sitôt que je me fus nommé.
Je trouvai la reine occupée à composer une lettre au roi, qu'elle consentit que je lusse, elle y avoit répandu

(9) La reine eut pendant un assez long tems, beaucoup de confiance en M. de Sully. L'auteur de l'histoire de la mere & du fils rapporte que cette princesse ayant résolu un jour, par le conseil de Conchine, d'avertir le roi que tels & tels de la cour avoient osé lui parler d'amour, elle voulut auparavant consulter ce ministre qui la détourna de cette résolution, en lui représentant, qu'elle alloit donner au roi le plus grand & le plus juste soupçon, qu'un mari de sa qualité pût avoir de sa femme; attendu qu'il n'y avoit point d'homme de jugement, qui ne sçût fort bien, qu'on ne parloit point d'a-

mour à une personne de sa condition, sans avoir premièrement reconnu qu'elle l'auroit pour agréable, & sans qu'elle fît la moitié du chemin, & que le roi pourroit penser que les motifs qui l'auroient portée à faire cette découverte, seroient ou la crainte qu'elle auroit qu'elle ne fût connue par autre voie, ou le dégoût qu'elle auroit pris de ceux qu'elle vouloit accuser, par la rencontre de quelques autres plus agréables à ses yeux; ou enfin la persuasion d'autres, assez puissans sur son esprit, pour la porter à cette résolution.

tant d'aigreur & de fiel , qu'elle n'eût 1608.
 pû assurément produire qu'un très-mauvais effet. Je lui en fis si bien sentir les conséquences , qu'elle consentit à la supprimer , avec assez de peine , & à condition que je lui aiderois à en refaire une autre , où rien ne seroit oublié, de ce qu'elle disoit avoir à représenter , si justement au roi son époux. Il fallut la servir selon cette idée , pour éviter pis , ce ne fut pas sans bien des chicanes entre nous deux , sur le choix des expressions , & sur la force de chaque terme. J'eus besoin de toute la présence d'esprit dont je suis capable , pour trouver les moyens de satisfaire la princesse , sans mécontenter le roi , ni m'écarter du respect, en parlant à sa majesté. Cette lettre est fort longue , je ne la rapporte point. La reine s'y plaignoit des galantries éternelles du roi son mari , mais ce n'étoit que par l'envie qu'elle avoit de posséder seule son cœur. Si elle paroïssoit y exiger un peu trop absolument le sacrifice de sa rivale ; son repos , sa conscience & son honneur ; l'intérêt du roi , sa santé & sa vie ; le bien de l'état ; l'assurance de la succession royale pour ses enfans , qu'il plaisoit toujours à la

1608.

marquise de Verneuil de mettre en doute , étoient autant de motifs , qui lui en imposoient , disoit-elle , la nécessité. Elle toucheroit de compassion ce prince, ajoutoit-elle , en menant les enfans qu'elle avoit eus de lui , se jeter à ses pieds. Elle lui rappelloit toutes ses promesses , elle prenoit Dieu à témoin , que s'il les effectuoit , elle renonceroit de son côté à toute autre vengeance contre la marquise de Verneuil.

J'eus beau faire avec tous mes ménagemens ; je n'eus apparemment pas encore assez d'adresse ou de fécondité ; car le roi se tint grièvement offensé de cette lettre lorsqu'il l'eut reçue , & d'autant plus , qu'il reconnut aussi-tôt , qu'elle n'étoit pas de la façon de la reine. J'en reçus aussi-tôt un billet , écrit en ces termes. » Mon ami , j'ai reçu » une lettre de ma femme , la plus impertinente qu'il soit possible d'écrire. » Je ne m'en offense pas encore tant » contre elle , que contre celui qui l'a » dictée ; car je vois bien que ce n'est » pas de son style , informez-vous & » essayez de découvrir qui en est l'auteur ; je ne l'aimerai ni le verrai de » ma vie «. Tout assuré que je croyois

être, ce billet ne laissa pas de me donner à penser.

1608.

Trois ou quatre jours après, le roi étant venu à l' Arsenal, à son arrivée de Chantilly, je me trouvai assez embarrassé des questions que je vis qu'il alloit me faire : car il ne venoit que pour ce sujet seul. » Hé bien ! me dit-il, » n'avez vous point découvert qui a » fait cette lettre de ma femme ? Non » pas encore certainement, sire, lui répondis-je, en usant d'adresse ; mais » dans deux jours j'espère vous en rendre bon compte, je le ferois, pour- » suivis-je, peut-être encore plutôt, si » je sçavois ce qu'il y a dedans qui vous » offense. Comment ! dit-il, c'est une » lettre très-bien faite, pleine de raisons, d'obéissance & de soumission ; » mais qui me mord en riant, & me » pique en me flattant ; en particulier je » n'y vois rien à reprendre, mais en » gros elle me fâche & me fâcheroit » encore davantage, si elle venoit à » être rendue publique. Mais, sire, repris-je, si elle est telle que vous le dites, elle peut avoir été faite à bonne » intention, & pour empêcher un plus » grand mal. Non, non, interrompit

1608.

» Henri, elle a été faite malicieusement
 » & pour me picoter. Si ma femme
 » avoit pris conseil de vous, ou de quel-
 » qu'autre de mes bons serviteurs, je
 » ne m'en offenserois pas tant. Quoi !
 » sire, repartis-je aussitôt, si c'étoit un
 » de vos bons serviteurs qui l'eût faite,
 » vous ne lui en sçauriez pas mauvais
 » gré ? Nullement, me dit encore le
 » roi, car il l'auroit fait sans doute à
 » bonne intention. Cela est vrai, sire,
 » dis-je à mon tour ; mais ne vous fâ-
 » chez donc plus, car c'est moi qui
 » l'ai faite, crainte de pis ; & quand
 » vous en sçaurez les raisons, vous
 » direz que j'ai fait ce qu'il falloit faire,
 » & afin que vous n'en doutiez point,
 » je vais vous en montrer l'original,
 » écrit de ma main, à côté de celle de
 » la reine ». Je le tirai de ma poche,
 & le lui présentai, en disant ces pa-
 roles.

Le roi en le lisant, m'y fit remar-
 quer quelques mots, en la place des-
 quels la reine en copiant cette let-
 tre, en avoit substitué d'autres beau-
 coup moins doux. » Oh bien, me
 » dit-il, puisque c'est vous, n'en par-
 » lons plus ; j'ai le cœur content « ;

mais ce n'est pas tout, ajouta-t-il, en se 1608.
 servant de l'ascendant que j'avois paru
 avoir en cette occasion sur l'esprit de
 la reine. » Il faut que vous me ren-
 » diez deux services «. J'écoutai ce
 prince avec attention, & sans l'inter-
 rompre, quoiqu'il me parlât assez long-
 tems, & je rapporterai ici ses propres
 paroles, que je mis dans le moment
 même par écrit : c'est par ces sortes
 de discours familiers, que je crois
 qu'on peut mieux connoître l'inté-
 rieur des esprits, & le vrai caractère
 d'un cœur. » J'ai sçu, dit-il, que ma
 » femme est venue ici par deux fois,
 » pendant que j'étois à la chasse,
 » qu'elle s'y est enfermée seule avec
 » vous, dans le cabinet de votre fem-
 » me, qu'elle y a demeuré chaque fois
 » plus d'une heure, qu'au sortir de-
 » là, quoiqu'elle eût le visage en-
 » flammé de colère & les yeux pleins
 » de larmes, elle n'avoit pas laissé de
 » vous faire bonne mine, de vous re-
 » mercier ; enfin qu'elle avoit paru
 » être tout-à-fait satisfaite de vous.
 » Et afin que vous sçachiez que je ne
 » suis pas mal averti, je ne vous cele-
 » rai point que j'ai sçu tout ceci de ma

1608.

» cousine de Rohan, votre fille, non
 » pour faire la rapporteuse, mais parce
 » qu'elle croyoit que je ferois bien aise
 » de vous voir en aussi bonne intelli-
 » gence avec ma femme. Il faut bien
 » qu'il s'agît entre la reine & vous de
 » choses de conséquence : car elle ne
 » m'a jamais dit un seul mot, qui m'en
 » ait pû faire découvrir la moindre
 » particularité, quelques questions que
 » je lui aye faites là-dessus. Je vous
 » défends bien au moins & sur peine
 » de m'offenser bien fort, de parler de
 » cela à ma cousine de Rohan ; je n'au-
 » rois plus le plaisir, que je prends avec
 » elle quand je viens ici ; & elle ne
 » me conteroit plus rien, si elle sçavoit
 » que je vous l'allasse redire ; quoique
 » je rie & joue avec elle, comme avec
 » un enfant, je ne lui trouve pourtant
 » pas l'esprit d'un enfant, elle me don-
 » ne quelquefois de très-bons avis ;
 » & surtout elle est fort secrette, lui
 » ayant confié plusieurs choses, dont
 » j'ai bien vû qu'elle n'a jamais parlé
 » ni à vous, ni à d'autres

» Mais pour revenir à ces deux si-
 » gnalés services, qu'il me semble
 » que je ne puis recevoir que de vous

» seul ; je veux encore avant toutes
» choses , comme je vous l'ai déjà dit 1608.
» autrefois , qu'en tout ce que vous
» allez dire & faire de ma part , il ne
» paroisse nullement que ce soit de
» concert entre vous & moi , ni de
» mon scû ; mais qu'au contraire vous
» agissez de votre propre mouvement ,
» & que vous craignez même que
» cela ne vienne à ma connoissance.
» L'un de ces services regarde madame
» de Verneuil , & vous commence-
» rez par celui-là , qui doit servir de
» préparatif à l'autre. Vous lui direz ,
» que comme son ami particulier ,
» vous l'avertissez qu'elle est à la veille
» de perdre mes bonnes graces , si elle
» n'agit avec une grande prudence ;
» que vous avez découvert qu'il y a
» des personnes qui me sollicitent de
» faire les doux yeux à d'autres , que
» si cela arrivoit , vous scavez à n'en
» point douter , que je lui ôterois ses
» enfans , & la confinerois dans un
» cloître. Que ce refroidissement , se-
» lon toutes les apparences , vient en
» premier lieu , de l'opinion où je suis
» qu'elle ne m'aime plus , qu'elle se
» permet de parler fort souvent de moi

1603. » avec mépris, & même qu'elle m'en
 » préfere d'autres. Secondement, de
 » ce qu'elle cherche à s'appuyer de la
 » maison de Lorraine, comme si elle
 » avoit voulu prendre d'autre protec-
 » tion que la mienne; que ses intelli-
 » gences surtout & ses familiarités avec
 » messieurs de Guise & de Joinville,
 » me déplaisent au dernier point, étant
 » persuadé qu'elle n'en recevoit que
 » des conseils pernicioeux à ma person-
 » ne & à mon état, non plus que de
 » son pere & de son frere, avec les-
 » quels elle ne laissoit pas, malgré mes
 » défenses, de continuer d'avoir com-
 » merce, lorsqu'elle auroit dû se trou-
 » ver fort heureuse, qu'à sa priere je
 » leur eusse fait grace de la vie; qu'elle
 » faisoit parler à son frere par sa fem-
 » me, à laquelle j'avois permis de le
 » voir, mais que la principale raison
 » de mon éloignement pour elle, est
 » causée par ses indignes procédés en-
 » vers la reine.

» Si vous pouvez «, continua sa
 majesté, après m'avoir dit sur le cha-
 pitre de madame de Verneuil, tout ce
 qu'on a vû que j'ai dit moi-même ci-
 devant. » Si vous pouvez, par in-

» duftrie , ou par bonheur, obtenir
» qu'elle fe change fur tout cela , outre
» que vous me tirerez de peine , & me
» mettez en repos de ce côté-là ; vous
» vous en fervirez de moyen & de cau-
» fe , pour difpofer ma femme à s'ac-
» commodér à ma volonté , c'eft le
» fecond fervice que j'attends de vous.
» Vous remontrerez à celle-ci , tou-
» jours comme de vous-même , qu'elle
» ne fçauroit mieux faire , fi elle veut
» que je lui donne contentement ,
» qu'entr'autres chofes , rien ne m'eft
» plus infupportable que l'autorité ab-
» folue qu'elle a laiffé prendre fur elle
» à Conchine & à fa femme ; que ces
» gens-là lui font faire tout ce qu'ils
» veulent , s'opposer à tout ce qui ne
» leur plaît pas , & même aimer & haïr
» qui bon leur femble ; qu'ils ont enfin
» pouffé ma patience à bout ; que je
» me fuis bien reproché de n'avoir
» pas fuivi le confeil de la ducheffe de
» Florence , de D. Joan , de Jouanini ,
» de Gondy , & le mien , de les ren-
» voyer l'un & l'autre en Italie dès
» Marfeille..... J'ai voulu , pourfuivit
» Henri , remédier depuis à cette fau-
» te , par le moyen de D. Joan ; mais

1608.

» je me suis bien tôt apperçu qu'il étoit
 » trop tard : car à peine D. Joan voulut-
 » il en entamer le propos , par forme
 » de conseil , que ma femme entra ,
 » comme vous l'avez sçu , dans une si
 » grande colere contre lui , qu'il n'y eut
 » forte de reproches , d'injures & de
 » menaces , dont elle n'usât en son en-
 » droit , jusqu'à ce que , lui ne pouvant
 » plus les souffrir , elle l'a obligé , quel-
 » que chose que j'ai pû dire & faire , de
 » se retirer hors de France , dont elle a
 » été merveilleusement aise pour Con-
 » chine , qui mouroit de peur que D.
 » Joan ne le poignardât , comme celui-
 » ci s'en vançoit assez publiquement.
 » Auparavant tout cela , la princesse
 » d'Orange imagina & me fit proposer
 » d'autres expédiens par madame de
 » Verneuil , qui crut que cette com-
 » plaisance lui obtiendrait de la reine
 » la permission de la voir , & de venir
 » librement au Louvre. Ces expédiens
 » auxquels je consentis , parce que je
 » vis que vous n'y contredisiez pas ,
 » furent de marier ensemble Conchine
 » & la Léonor , pour les renvoyer
 » après en Italie , sous le prétexte ho-
 » norable pour eux , de vivre splendi-

» dement en leur pays , des grands
 » biens qu'ils avoient acquis en Fran- 1608.
 » ce ; mais tout cela bien loin d'adou-
 » cir l'esprit de ma femme, n'a fait que
 » lui apprendre à combattre encore da-
 » vantage toutes mes volontés, & eux-
 » mêmes (parlant des Conchines, mari
 » & femmes) en sont devenus si ro-
 » gues & si audacieux , qu'ils ont
 » été jusqu'à user de menaces contre
 » ma personne , si je faisois quelque
 » violence à leurs partisans «.

Le roi ne sortit pas sitôt de cet article , dans la colere où il étoit contre toute cette sequelle. Il me rapporta entr'autres , le trait suivant , que je croyois qu'il avoit ignoré jusques là. Mon épouse ayant sçu que Conchine songeoit à faire l'acquêt de la Ferté au Vidame , qui est une pièce de deux ou trois cens mille écus , elle jugea que cet établissement alloit faire un éclat , qui ne pouvoit retomber que sur la reine elle même , à cause de la protection qu'on sçavoit qu'elle lui accordoit. Elle ne balança pas à aller trouver cette princesse , à laquelle elle sçut persuader qu'il étoit de son intérêt d'empêcher Conchine de pousser

1608. cette affaire plus avant. La reine reçut
 fort bien ce conseil de mon épouse, &
 l'en remercia ; mais fitôt qu'elle eut
 revu les Conchines , ils lui tournerent
 si bien l'esprit , qu'elle s'emporta de
 la plus étrange maniere contre ma-
 dame de Rosny , & fut quelque tems
 sans vouloir la voir , ce qui peut-être
 eût duré beaucoup plus long-tems ,
 sans la réflexion qu'elle & ses favoris
 avoient à toute heure besoin de moi.
 » On m'a dit , ajouta Henri , que Cor-
 » chine fut assez effronté pour venir
 » en faire des reproches à votre femme,
 » & d'une maniere si remplie d'info-
 » lence contr'elle & moi , que je me
 » suis étonné qu'elle ne lui répondît
 » pas plus vertement. Je me doute
 » que c'est dans la crainte de se mettre
 » mal tout-à-fait avec ma femme.
 » Combien encore pensez-vous que
 » j'eus de dépit (car Henri ne se las-
 » soit point d'investiver contre cet
 » Italien), lorsque je vis cet homme ,
 » entreprendre d'être le tenant dans
 » une célèbre course de bague , con-
 » tre tout ce qu'il y a de galans hom-
 » mes en France , en public , dans la
 » grande rue saint Antoine , où ma

» femme & toutes les dames se trou-
 » verent; & qu'il eut assez de bon-
 » heur pour l'emporter. Rien ne m'a
 » jamais fait tant de plaisir, que j'en
 » eus à cette course, en voyant M. de
 » Nemours & le Marquis de Ros-
 » ny votre fils, arriver, montés sur
 » deux chevaux, qu'ils manioient de
 » même air, & avec une singuliere
 » justesse «.

1608.

Henri ayant repris en deux mots, après tout cela, ce qu'il avoit pris tant de plaisir à étendre : » regardez, » me dit-il, à manier bien tout cela, » à différentes reprises, sans rien précipiter, enfin avec votre circonspection, votre respect & votre dextérité accoutumés. Je vous proteste que j'estimerai plus ces deux services, que si vous m'aviez gagné une bataille, ou pris avec vos canons la ville & château de Milan; car le cœur me dit que cet homme & cette femme causeront un jour bien du mal; je leur trouve des desseins au-dessus de leur condition, & contraires à leur devoir. Mais ne vous embarrassez pas, comme fit D. Joan «. Je voulus encore demander à ce prin-

1608.

porta le duc de Rohan, de sa part; sur ce que ma femme venoit aussi d'accoucher d'un fils, & presque dans le même tems que la reine. » Je crois » qu'aucun de mes serviteurs n'a pris » plus de part que vous, à la naissance » de mon fils d'Anjou. Je veux aussi » que vous croyez, que je surpasse en » joie tous vos amis, de la naissance » de votre fils. Vous aurez bien la » tête rompue de leurs cajoleries; mais » l'assurance de mon amitié vous fera » plus solide que toutes leurs paroles. » Je fais mes recommandations à l'accouchée ». (11)

La reine se trouva plus indisposée de cette couche que des autres; elle fut saignée du pied, les purgations supprimées revinrent, & elle guérit bientôt totalement. Le roi en eut tout le soin possible. Il vint à Paris au commencement de Mai; mais il s'en retourna bien vite; & la joie que la reine lui marqua de ce retour, lui

(11) » Je desirerois, » dommage que d'une » dit Henri IV. que » si bonne tige, il n'y » Dieu lui en eût don- » eut point de rejet- » né une douzaine; » tons. « *Mém. Hist.* » car ce seroit grand » de France *ibid.*

en

en donna une véritable. Il accorda à
 cette princesse , qu'on fît cette année 1608.
 pour dix ou douze mille écus de bâti-
 mens à Monceaux. Il m'en envoya
 l'ordre : car c'est dans des lettres de sa
 majesté que je prends tout ce détail , &
 il réitéra , sur ce que le maître maçon ,
 qui étoit venu les entreprendre , avoit
 été contraint , dit-il , de rompre son
 atelier , faute d'argent , c'est que j'avois
 assigné ce paiement sur une restitution
 de deniers , que devoit faire le neveu
 de d'Argouges , & qu'il ne fit pas , al-
 leguant , pour gagner du tems , qu'il ne
 devoit rien. Sur quoi le roi me manda
 encore , que je le pressasse , & que j'a-
 vançasse d'ailleurs ces deniers , sans
 m'en remettre sur Fresne , qui ne pou-
 voit l'y forcer. Il craignit que je n'ajou-
 tasse foi aux rapports qu'on m'avoit
 faits , que la reine n'étoit pas contente
 de moi , & me cherchoit querelle. Il
 m'apportoit dans une autre lettre , pour
 preuve du contraire , la maniere dont
 cette princesse avoit pris mon parti
 contre M. & madame de Ventadour ,
 qui avoient fait à leurs majestés des
 plaintes contre moi.

On ne pouvoit guères lui faire de
Tome VII. C

1608.

plaisir plus sensible que de se conformer à la complaisance qu'il avoit pour toutes les personnes qui l'environnoient. J'en reçus un remerciement, pour un service rendu à madame de Verneuil & à madame de Moret, & pour la maniere dont je m'employai à le débarrasser de mademoiselle des Essarts. Cette fille commençoit à lui être extrêmement à charge, parce qu'elle vouloit prendre sur lui le même ascendant, qu'avoient eu toutes les autres maîtresses. Enfin elle parla de se retirer à l'abbaye de Beaumont, à des conditions, sur lesquelles Henri envoya souvent Zamet & la Varenne conférer avec moi : il se donna la peine d'écrire au président de Motteville, sur un office de maître des comptes à Rouen, que la demoiselle lui demandoit, & à Montauban, pour avancer les deniers nécessaires pour l'acquérir. Il fallut encore donner mille écus à cette demoiselle, & cinq cens à l'abbaye de Beaumont (12) : le roi me demanda l'un & l'autre, par une lettre du 12 mai :

(12) Elle ne s'y retira | elle n'y demeura pas
point, ou du moins | long-tems.

trop heureux d'en être quitte à si bon marché.

1608.

Il me consultoit encore , pour sçavoir comment il pourroit faire , pour ne pas se brouiller avec la reine , dans une occasion où Conchine se trouvoit compétiteur de madame de Verneuil , pour une grace que cette dame s'étoit fait promettre deux ans auparavant. » J'ai-
 » me mieux , m'écrivit ce prince , ma-
 » dame de Verneuil que Conchine « , cela n'est pas douteux ; mais il avoit dans ce tems-là de fort grands ménagemens à avoir pour la reine. Tout ceci tient à une intrigue de cour qui fera plaisir à quelques personnes , & que je ne sçaurois mieux entamer , que par la lettre suivante , que le roi m'écrivit de Fontainebleau.

» Quoique je sois parti mal d'avec
 » madame de Verneuil , je ne laisse pas
 » d'être curieux de sçavoir la vérité
 » d'un bruit qui court ici , que le prince
 » de Joinville la voit : apprenez-en la
 » vérité , & me le mandez dans un bil-
 » let , que je brulerai , comme vous fe-
 » rez celui-ci : on dit que c'est ce qui
 » le retient si longtems : vous sçauvez
 » bien si c'est faute d'argent «. L'avis

1608. étoit véritable. Joinville s'étoit laissé surprendre aux charmes de la marquise, qui ne le désespéra point, dit-on. Il ne fut bruit, pendant un assez longtems, que de leur bonne intelligence, & des lettres fort passionnées, qu'on prétendoit qu'ils s'étoient écrites. Enfin l'on assura que la proposition d'épouser avoit été faite très-sérieusement. On remarque bien que dans tout ce que je dis ici, je ne parle que par la bouche de toute la cour & de tout Paris : c'est que je ne laisse pas d'avoir dans cette affaire, toute frivole qu'on peut la juger, des secrets fort importans du roi à sauver. Si la chose alla aussi loin entre les deux amans, qu'on a voulu le faire croire, il paroît que madame de Verneuil en fut la dupe, & que malgré toute son expérience, elle ne connut pas assez bien le stile & la marche d'un jeune homme, encore plus étourdi qu'amoureux. Engagemens, sermens, privautés, lettres, tout cela aboutit, en assez peu de tems, à une rupture, qu'on attribue à l'un & à l'autre : mais à dire vrai, la faute en est à madame de Villars (13),

(13) Juliette-Hyppolite d'Etrées, femme

qui parut trop belle aux yeux de Joinville, pour ne pas le rendre infidèle.

1608.

Madame de Villars ne se montra pas d'un abord si facile que sa rivale : elle se sentoit du sang royal avec lequel le sien étoit mêlé. Joinville rebuté, désespéré, arracha d'elle la cause de ses rigueurs : c'est, dit-elle, qu'après le commerce, qu'il avoit eu & qu'il continuoit d'avoir avec une aussi belle & aussi spirituelle dame que la marquise de Verneuil, il étoit trop dangereux de se fier à lui. Joinville se défendit; il n'est pas nécessaire de dire en quels termes. On le foudroya, en lui citant époques & lettres; une surtout de ces dernières, qui tenoit plus au cœur que toutes les autres. Il est du bel âge, en pareille occasion, de faire à la dame qu'on aime, le sacrifice des lettres de celle qu'on n'aime plus. Joinville ne pouvoit s'en défendre : il résista autant qu'il put, & enfin il remit entre les mains de madame de Villars, la lettre prétendue : je dis prétendue; car ce qu'il y a ici de plus plaisant, c'est qu'il n'est rien moins qu'avéré que cette

de George de Brancas, marquis de Villars.

1608.

fameuse lettre , qu'il se faisoit si fort prier de montrer , il l'eût reçue effectivement de madame de Verneuil. Passons cela , puisqu'aussi bien il étoit assez indifférent à madame de Villars , pour l'usage qu'elle en vouloit faire , que Joinville dît vrai ou faux.

Cette femme haïssoit mortellement la marquise de Verneuil. Le premier usage qu'elle fit de la lettre , fut d'aller incontinent la porter au roi. Elle pouvoit se faire croire de tout avec une pareille pièce. Elle s'en servit si bien , que ce prince , qui jusques là avoit ignoré , ou voulu ignorer la plus grande partie de l'intrigue , vint dans le moment même , le cœur gros de dépit & animé de colere , me rapporter je ne sçais combien de ces anecdotes , qu'il trouvoit accablantes , & qui ne me parurent à moi , rien moins qu'indubitables. Je lui dis , car il fallut traiter cette affaire méthodiquement , qu'il devoit entendre madame de Verneuil , avant de la condamner. » O Dieu ! l'entendre , s'écria » Henri ? c'est un si bon bec , que si je » la laisse dire , j'aurai encore tort , & » elle raison , je m'en vais pourtant

» parler à elle , & lui montrer les preuves de sa perfidie «. Il sortit , ne respirant que vengeance. Les menées de Joinville avec le gouverneur de Franche-Comté , ne lui avoient jamais paru si criminelles.

La Marquise de Verneuil , accoutumée de longues mains à de pareilles bourasques , ne s'émut pas beaucoup & foutint au prince , que Joinville étoit assez méchant pour lui supposer cette lettre , qu'elle n'avoit jamais écrite. Le roi adouci par ce dénouement , qu'il n'avoit pas imaginé , se sentit presque tout-à-fait calmé , lorsqu'elle lui proposa de me prendre pour juge sur la vérité ou la fausseté de cet écrit ; connoissant que nous ne péchions pas , elle , par un excès de confiance en moi , & moi par trop d'estime pour elle. Les pièces m'ayant été remises , & le jour pris pour le jugement , qui devoit se faire chez la marquise , je m'y en allai le matin. Je fus introduit dans son cabinet , où elle attendoit son juge & sa partie , décoiffée & presque deshabillée.

J'avois déjà commencé les informations , lorsque Henri arriva au bout de quelques momens , avec Montba-

1608. zon. Le secret me ferme la bouche
 fur tout le reste : car le roi voulut que
 personne n'assistât à l'éclaircissement.
 (14 On ne laissa pas de nous entendre
 parler fort haut, contester, & la mar-
 quise pleurer. Le roi sortit de son appar-
 tement dans un autre, d'où il chassa en-
 core tout le monde, & il me mena à la
 fenêtre la plus éloignée, pour faire,
 sans que sa maîtresse y fût présente,
 une révision encore plus exacte des pa-
 piers de ce procès; ce qui ne se fit pas
 encore assez tranquillement, pour
 qu'on n'entendît pas du dehors discou-
 rir avec beaucoup de chaleur; moi re-

(14) Voici ce que je trouve dans les mé- moires de Bassom- pierre, tom. 1. pag. 92. sur cette intrigue. » Peu de jours après » fut la brouillerie de » madame de Verneuil » avec le roi, causée » sur ce que madame » de Villars donna au » roi des lettres, » qu'elle avoit écrites » au prince de Joinvil- » le, & il les lui avoit » données. L'affaire se	» raccommoda, sur ce » que M. le duc d'E- » guillon amena au » roi un clerc de Bigot » qui confessa avoir » contrefait ces let- » tres; & le prince de » Joinville fut ban- » ni ». Au reste, l'é- » poque de cette intri- » gue, que nos mémoi- » res placent dans cette » année, est de l'année » 1603, au retour de » Henri IV. de son » voyage de Metz.
--	--

tourner dans le cabinet & revenir vers le roi. La fin de cette scène fut, que le roi s'en retourna très-bien remis avec sa maîtresse. Quelque rôle qu'ait joué Joinville, il fut bien-heureux d'avoir affaire à Henri, & d'autant plus, qu'il entra incontinent après dans une autre intrigue, toute semblable à celle-ci, au sujet de madame de Moret (15), dont je ne pris aucune connoissance.

1608.

(1) Les mémoires pour servir à l'histoire de France vont nous en rendre compte. Le prince de Joinville s'étant adressé à une comtesse favorite du roi, laquelle étoit de celles, que Tertulien appelloit de son tems, *publicarum libidinum victima*, & qui, pour couvrir son fait, alléguoit une promesse de mariage, qu'elle avoit du prince; encourt la disgrâce du roi, & qui lui commande de se relever, ou de l'épouser. Il fait d'a-

» bord mine de vouloir
 » l'épouser, pour con-
 » tinuer ce qu'il avoit
 » commencé; mais en-
 » fin il déclare que son
 » intention n'a jamais
 » été telle, & dit tout
 » haut que, la person-
 » ne du roi exceptée,
 » il n'y a gentilhom-
 » me, ou autre de
 » quelque qualité qu'il
 » soit, auquel lui te-
 » nant ce langage, il
 » ne saute à deux pieds
 » sur les épaules. Ce
 » que le comte de Lu-
 » de ayant entendu,
 » dit que ce trait-là
 » étoit celui d'un bour-
 »reau. Madame de

1628. Le comte de Sommerive (16) osa
aussi se jouer à son maître , & prit de
même pour l'objet de ses galanteries la
comtesse de Moret , avec laquelle il dé-
buta par une proposition de mariage ,

» Guise toute éplorée » prit pas ensemble ,
» vint se jeter aux » mais le roi en décou-
» pieds du roi , & com- » vrit assez pour chas-
» me si elle étoit défes- » ser M. de Chevreuse
» pérée , supplia sa ma- » (c'est le nom que
» jesté de la tuer : à la » portoit le prince de
» quelle le roi répon- » Joinville) de la cour,
» dit : je n'ai jamais tué » & en eût fait autant
» de femmes , & je ne » d'elle, si elle n'eût été
» sçais comme il faut » sur le point d'accou-
» faire pour les tuer. » cher , le tems rac-
» Ceux , dit-il , qu'on » commoda l'affaire. «
» tenoit à la cour pour » Henri donna ordre
» les plus accords , di- » qu'on arrêtât le prince
» soient que c'étoit le » de Joinville, mais il se
» roi qui avoit fait fai- » sauva hors du royau-
» re à la Comtesse , ce » me , où il ne revint
» qu'elle avoit fait « » qu'après la mort de
» J'avertis, dit Bassom- » Henri IV. sa famille
» pierre dans ses mémoi- » n'ayant jamais pu ob-
» res , tom. 1. pag. 205. » tenir de ce prince qu'il
» M. le prince de Join- » fut rappelé. *Galanter.*
» ville & madame de » *des rois de France.*
» Moret , du dessein » (16) Charles-Ema-
» que le roi avoit de les » nuel de Lorraine , se-
» surprendre ensem- » cond fils du duc de
» ble... On ne les sur- » Maienne.

dont on a cru même qu'il y avoit une
 promesse par écrit : l'un ne couste pas 1698.
 plus que l'autre à un jeune homme em-
 porté. Le roi, lorsqu'on lui en parla ,
 trouva cette alliance de son gré , & se
 contenta d'employer la Borde , gentil-
 homme qu'il connoissoit le plus affec-
 tionné à son service de tous ceux qui
 hantoient chez la comtesse , à décou-
 vrir si de part & d'autre il y avoit de la
 sincérité , & sur-tout à empêcher que
 cette jeunesse ne sortît des bornes du
 devoir. Le rapport de la Borde ne
 fut pas favorable à Sommerive , qui
 porta d'abord sa pensée à faire assom-
 mer cet incommode surveillant. Un
 jour que Sommerive sortant de l'église,
 où il venoit de faire ses pâques , ren-
 contra la Borde , il le chargea de ma-
 niere que celui-ci n'eut obligation de sa
 vie qu'à la fuite. Le roi me commanda
 d'informer de ce fait , qu'il qualifia
 dans sa colere d'assassinat : le tems choisi
 par Sommerive , & le manque de res-
 pect pour le roi , le rendoient en effet
 encore plus coupable.

Comme il ne laissoit pas cependant
 d'y avoir quelque tempérament à
 garder , ne fût ce qu'à cause de la Borde.

1608. lui-même : car sa majesté convenoit à craindre que Joinville. La Varenne vint de sa part conférer avec moi sur le moyen de sortir de cette affaire, dont le meilleur nous parut, que le duc de Maienne fît lui-même justice à sa majesté, de son fils. Je fus chargé de ce message & laissé le maître de la manière dont je le traiterois. Je trouvai le duc de Maienne dans un accès si violent de goutte & de fièvre, qu'il n'y avoit aucune apparence de lui parler & sur un pareil sujet. Le duc d'Eguillon (17), aîné de Sommerive me dit que le procédé de son frere n'avoit causé plus de mécontentement & d'indignation à personne, qu'à toute sa famille : que la maladie de son pere n'avoit point d'autre cause ; qu'il voudroit lui-même être mort, aussi bien que cet indigne frere, né pour le fléau de ses parens : que le roi ne sçavoit que trop bien lui-même, comment il les traitoit tous, quoiqu'ils cherchassent, pour l'honneur de la famille, à en ôter la con-

(17) Henri de Lorraine, & ensuite de
duc d'Eguillon, & ensuite de
duc de Maienne.

noissance au public : enfin que ce dernier trait les mettoit tous au désespoir. 1608.

A quoi d'Eguillon, en me priant de l'assister de mes conseils, ajouta qu'il iroit, si sa majesté l'exigeoit, recevoir d'elle ses ordres & les exécuter lui-même, quels qu'ils fussent contre son propre frere, & que pour lui, il manqueroit plutôt à sa propre vie, qu'au serment qu'il avoit fait d'obéir à son maître avec toute la fidélité & le zèle d'un serviteur & d'un sujet.

Pour ne pas faire connoître à d'Eguillon, que je venois par commission du roi, je lui dis, que je ne lui conseilloyis pas de l'aller trouver, parce que je ne sçavois pas s'il étoit encore informé de l'action : que je pourrois lui donner un bon conseil dans vingt-quatre heures, qui étoit le tems nécessaire pour envoyer à Fontainebleau, sçavois les sentimens de sa majesté. Je me contentai pour le moment présent, de lui bien faire sentir la noirceur & craindre les fuites de l'entreprise de Sommerive. Il enchérit sur tout ce que je pus lui dire, avec une sincérité, dont je crus qu'il étoit de mon devoir de rendre compte à sa majesté, à laquelle je disois en mê-

1608.

me tems, qu'elle n'avoit qu'à prononcer sur la fatisfaction : la famille ne craignant rien tant que de perdre ses bonnes graces.

Ce prince me manda par Villeroi, qu'il étoit content de ce que d'Eguillon m'avoit dit, quoiqu'il fût persuadé que tout cet emportement contre le coupable, ne les empêcheroit pas tous de prendre le ton avantageux en public, comme ils avoient déjà fait en quelques autres occasions semblables : que je fisse bien valoir à toute la maison de Lorraine, la bonté qu'avoit eue sa majesté, de ne pas commencer par se faire raison de cet attentat : que la famille fît retirer avant toutes choses le coupable, ne fût-ce qu'à Soissons, comme indigne de se montrer dans un lieu où il pût être vû de sa majesté : cela fait, que d'Eguillon pourroit venir dire à ce prince, ce qu'ils avoient jugé devoir faire, en attendant que lui-même ordonnât de la peine : offrant de le représenter, & de le faire conduire même à la Bastille, si c'étoit la volonté du roi, ou de le faire sortir du royaume pour deux ou trois ans. Henri faisoit entendre, que ce seroit ce dernier parti.

qu'il prendroit, & il méritoit quelque considération, à cause des menées de Sommerive avec l'Espagne. On avoit rapporté au roi, en dernier lieu, qu'il avoit voulu engager le comte de saint Paul à faire un voyage avec lui en Hollande, comme ayant dessein de passer au service des archiducs : qu'il prenoit les avis de du Terrail, & que sitôt qu'il avoit eu fait le coup, il avoit envoyé quelques-uns de ses domestiques en Flandre. Ce n'étoit ni dans cet endroit, ni dans aucun autre, appartenant aux Espagnols, que sa majesté vouloit qu'il portât ses pas : mais du côté de Nancy, d'où il pourroit passer à la cour de l'empereur, & encore mieux en Hongrie.

A cette lettre de Villeroy étoit joint un billet en deux mots, que le roi m'adressoit. » Je vous dirai que le plus » homme de bien de la race n'en vaut » guères : Dieu veuille que j'y sois » trompé «. Il fut pourtant fort content du procédé de d'Eguillon, lorsqu'il vint saluer sa majesté à Fontainebleau : il trouva seulement quelque affectation de sa part, à diminuer le tort de son frere, il lui ordonna que Sommerive passât en Lorraine, & qu'il n'en sortît

1608.

point sans sa permission. Je fus chargé de notifier cet ordre au duc de Maienne : sa majesté ayant bien voulu accorder aux prières de d'Eguillon, de lui épargner ce chagrin.

D'Eguillon ne se souvint pas trop bien pour lui-même, des leçons que le roi venoit de lui faire pour son frere. Personne n'ignoroit l'amitié que le roi portoit à Balagny. (18) Il venoit de lui en donner une preuve, en le maintenant dans la jouissance des greffes de Bordeaux, dont les traitans avoient cherché à le déposséder. D'Eguillon eut l'imprudence de se faire des affaires avec lui, pour des sujets qui à la vérité ne passaient pas la galanterie, & la lâcheté de l'attaquer presque seul quelque tems après étant lui-même accompagné d'un gros de gens armés. La prévention où étoit déjà Henri contre toute cette maison, lui fit envisager avec indignation cette entreprise. Dans le premier mouvement de sa colere, il m'écrivit

(18) Damin de Clermont de Buffymontluc, Seigneur d'Amboise : il n'avoit de Balagny, fils de alors que 25 ou 26 Jean, prince de Cambray, & de Renée de marié.

qu'étant résolu de punir d'Eguillon, il me prie d'oublier avant toutes choses que j'avois fait jusque-là profession d'être de ses amis, parce que je devois beaucoup davantage à l'amitié de mon roi. Cette lettre me fournit une grande preuve de l'habileté de ce prince à se connoître en hommes. Il m'y prédit que tous les services que je rendois à d'Eguillon, seront oubliés de lui, sitôt que ma mauvaise fortune m'aura mis hors d'état de lui en rendre davantage, & rien n'a jamais été mieux vérifié.

J'étois bien éloigné alors de le croire, & ne considérant que ce qu'exigeoit de moi l'amitié que j'avois pour toute la maison de Lorraine; la lettre du roi que son courier me remit à Montargis, où il me rencontra revenant de Sully, ne m'empêcha pas de répondre aussi-tôt à sa majesté, & uniquement pour faire ce qu'elle me défendoit, c'est-à-dire, pour la fléchir en faveur de d'Eguillon, sans attendre le voyage que je me proposois de faire incessamment à la cour. Je puis dire que ma lettre ne fut pas inutile à d'Eguillon, lorsqu'il se présenta à sa majesté, pour se justifier. Voici ce que m'écrivoit le roi

1608. lui-même, le 22 mai. » Votre lettre
 » m'est venue fort à propos, car il est
 » arrivé ce soir, & m'a parlé de façon
 » qu'il s'en est peu fallu que je n'aye
 » éclaté : certes cette jeunesse devient
 » bien insolente ». Je fis encore plus,
 lorsque j'allai à Fontainebleau, il me
 fallut toute la persévérance dont l'a-
 mitié seule la plus vive est capable
 pour vaincre le ressentiment de sa ma-
 jesté, & au point qu'elle me remit à
 moi-même tout cet accommodement
 à faire. Je surmontai avec le même
 courage, d'autres difficultés, qui ne
 cédoient guères à celles-là. Je me crus
 enfin au point d'avoir fait oublier le
 passé à tout le monde, & je me fé-
 licitai même, lorsque je vis de quelle
 manière d'Eguillon en parla dans le
 public, & m'en marqua sa recon-
 noissance.

Cependant cet homme lâche &
 sans foi me méprisa, & se méprisa assés
 lui-même, pour mettre fort peu de
 tems après, le crime dont je venois
 de le faire absoudre, à son comble,
 en faisant assassiner Balagny par un
 guet à pens. J'aime mieux qu'on soit
 instruit de ce coup infâme, par la

lettre que m'en écrivit aussi-tôt le roi, 1608.
 que par mes paroles. « Mon ami ,
 » vous aurez déjà sçu la méchante
 » action , commise contre Balagny.
 » Je n'ai voulu vous en rien mander ,
 » que je n'eusse vû les informations, car
 » dans ces choses-là , les parties ne doi-
 » vent pas être crues. Elle est pire qu'on
 » ne le sçauroit dire. La foi qu'on vous
 » avoit donnée , y est fauffée , & l'hon-
 » neur tout-à-fait blessé par la lâche-
 » té de quatorze à tuer un homme
 » surpris : enfin j'aimerois mieux , si
 » c'étoit un de mes enfans , qu'il fût
 » mort , que d'avoir commis un tel
 » acte. Le porteur vous en dira les
 » particularités..... L'on a voulu don-
 » ner ici des batailles , mais j'y ai pour-
 » vû. Je vous aime bien , & sur cette
 » vérité , je finis «.

Mais Henri (car je me fens tant
 d'horreur pour cette indignité , que
 je ne puis même en parler davantage)
 ne devoit-il point un peu s'en pren-
 dre à lui-même , puisque c'étoit par
 sa facilité que le mauvais exemple des
 duels avoit perdu la cour , la ville &
 tout le royaume ? (19) Cette fureur y

(19) « Loménie supputa en 1607 »

1608. étoit poussée à l'excès, & me don-
noit mille peines, & à sa majesté elle-
même, pour faire des raccommode-
mens, & empêcher chaque jour des
voies de fait. Avant que tout cela fût
passé, le baron de Courtaumer vint
me dire de sa part, qu'il étoit occupé
à remettre ses neveux, M. le prince
de Conti & le prince de Joinville.
Montigny se brouilla sans fonde-
ment avec d'Epernon, que je fus
chargé d'appaiser. » Car comme vous
» sçavez, me mandoit Henri, il veut
» toujours être le maître «. L'enle-
vement d'une fille mit les la Force &
les Saint Germain aux couteaux. Saint
Germain le fils qui étoit le ravisseur,
mandé par le chancelier, de la part
du roi, sortit de Paris, au lieu d'o-
béir, & alla trouver son pere, lais-
sant le roi dans la crainte qu'il ne dé-
couvrît chez les Etrangers, des ordres
importans, qu'il ne pouvoit ignorer
avoir été donnés à la Force.

» combien il avoit péri } » IV. à la couronne. Il
» de gentils-hommes } » s'en trouva quatre
» françois par les } » mille, de compte
» duels, depuis l'avé- } » fait «. *Mem. hist. de*
» nement de Henri } *Fr. ibid.*

C'étoit encore là le vrai principe 1608.
 de cette licence & de cette mutinerie, que le roi se plaignoit si amèrement qui gâtoit tous les esprits & que la noblesse prenoit des grands, & les grands, des princes du sang. M. le comte de Soissons affichoit le mécontentement. Le prince de Condé lassoit la patience du roi, par des échappées, quelques-unes seulement dignes de risée, & d'autres assez sérieuses pour bien fâcher sa majesté. On crut que le mariage seroit le vrai remede à cette légéreté. Le roi songea à lui faire épouser mademoiselle de Montmorency (20), & ce mariage mit le comble aux chagrins de sa majesté, comme nous le verrons l'année suivante.

Celui de mademoiselle de Mercœur acheva aussi de l'aigrir contre toute la maison de Lorraine. C'étoit un article décidé, dès le tems du passage de sa majesté en Bretagne, en 1598, les parties étoient en âge de le consommer; mais la mere & la grand'mere de la demoiselle avoient sçu lui inspi-

(20) Marguerite-Charlotte de Montmorency.

1608.

rer une telle aversion pour M. de Vendôme, qu'elle ne pouvoit souffrir qu'on lui en parlât. Le prince de Condé qui n'étoit pas encore marié alors, auroit été bien plus du goût de l'un & de l'autre, & à son défaut la duchesse auroit voulu conserver dans sa famille, les grands biens de sa fille. Le roi ne pouvoit s'ôter de l'esprit, que les ducs de Guise & de Maienne ne contribuassent à entretenir l'opiniâtreté de cette femme, & je soutenois quelquefois à ce prince, qu'il ne leur rendoit pas justice en cette occasion; ce que sa majesté auroit bien dû connoître à la fin, par le peu de résistance qu'ils apportèrent à ses intentions, lesquelles leur furent déclarées par le marquis d'Oraison, qu'ils avoient envoyé au roi.

Le parti de l'autorité & d'un commandement absolu, étoit le plus prompt & le plus assuré, mais Henri (21) étoit encore moins d'humeur de s'en servir en cette occasion, qu'en

(21) » Henri, lorsqu'il étoit en colere
 » menaçoit la duchesse de Mercœur, de
 » lui faire payer deux cens mille écus de dédit, outre cent mille écus que portoit le

toute autre. Il y en avoit deux autres :
celui de la douceur & de la persuasion 1608.
auprès des dames, & celui d'une déci-
sion en justice. Celui ci étoit indubi-
table, à ne traiter même sa majesté
que comme on fait le plus simple par-
ticulier : mais aussi à quelles longueurs
n'exposoit-il pas, par les délais &
les autres tours de la chicane ? Les
seules procurations de Lorraine, sans
lesquelles on ne pouvoit entamer la
procédure, entraînoient un tems con-
sidérable. De deux mois il n'en fal-
loit attendre la fin, encore pour cela
falloit-il que sa majesté se mêlât de
faire abrégé en sa faveur, les forma-
lités ordinaires. En toutes manieres,
le parti de la douceur étoit le plus sou-
haitable, parce qu'outre qu'il faut tou-
jours tendre à l'union non-seulement
des personnes, mais encore des famil-
les; il reste encore bien des ressour-
ces à une fille, qu'on a enlevée à ses

» dédit. La duchesse	» s'il en avoit affaire.
» de son côté faisoit	» La fille se retira aux
» dire au roi, qu'il prît	» capucines, où elle
» non seulement les	» voulut se faire reli-
» cent mille écus, mais	» gieuse. <i>Mem. hist.</i>
» encore tout son bien	<i>de Fr. ibid.</i>

1608. parens & marié malgré elle , pour re-
clamer sa liberté , lors même que
l'observation de toutes les autres for-
malités semble la lui avoir fait perdre ,
sur-tout , si on ne peut l'empêcher
de recevoir sous main des conseils.
Ce fut aussi le seul que je conseillai
à sa majesté , dans une longue lettre
que je lui écrivis en réponse , & qui ne
contenoit rien de plus que ce qu'on
vient de voir.

Il se fit dans cette intention , plu-
sieurs allées & venues chez les deux
duchesses , chez le duc de Guise , sa
sœur , & la princesse de Conti ,
dont le roi m'informoit très-exacte-
ment par Bullion & quelques autres.
On tint pendant ce tems-là M. de
Vendôme éloigné ; sa majesté le don-
na à conduire à la Vallée en Bre-
tagne. Pour moi , mon sentiment fut ,
que personne n'étoit plus propre à
manier cette négociation , que le
pere Cotton. Je conseillai au roi
de s'en servir , & l'on s'en trouva si
bien , que dans le tems que le roi
commençoit à croire plus que jamais ,
qu'on ne sortiroit de cette affaire que
par la voie ordinaire de la justice ,
&

& qu'il avoit même déjà écrit au premier président à ce sujet ; ce pere ramena tout d'un coup l'espérance de la voir finir autrement. L'art de diriger les consciences, dans lequel il excelloit, lui fit d'abord gagner un premier point, qui n'est pas le moins essentiel, je veux dire, qu'on commençât par retrancher les invectives, qui ne faisoient qu'entretenir l'aigreur & l'antipathie. Le pere Cotton ne manquoit pas d'aller le plus souvent qu'il pouvoit, rendre compte de ses progrès au roi, qui l'envoyoit de tems-en-tems prendre l'avis du chancelier & le mien. Ce prince lui sçut fort bon gré du service qu'il lui rendit dans cette occasion.

Le mere & la fille s'adoucirent les premieres, non pas fans que la duchesse fît encore essuyer tant d'inégalités & de mauvaise humeur contre le roi, contre ses parens, contre tout le monde, que Henri croyoit ne pouvoir jamais trouver le moment d'obtenir son consentement, & il m'exhortoit bien à ne pas le laisser échapper. La grand-mere & quelques-autres affidés des duchesses, comme le confesseur la Porte, demeurèrent plus long-tems obstinés,

1608.

Enfin tout s'appaîsa , & le mariage s'accomplit. (22) Le roi ne guérit point parfaitement de l'idée qu'il avoit que les Guises & tous les princes Lorrains n'eussent véritablement cherché à le tromper sous les apparences d'une extrême déférence. C'est ce qui fit que Beauville , premier président de la chambre des comptes de Provence étant mort , & le duc de Guise ayant demandé , pour un de ses amis , cette place , que la comtesse de Sault sollicitoit , il la refusa à l'un & à l'autre. » Ils ont été tous deux de la ligue « : c'est toute la raison qu'il m'en apporta , en m'écrivant de chercher avec le chancelier , quelqu'un qui y fût plus propre.

C'étoit absolument contre mon sentiment & malgré toutes mes raisons , que Henri donnoit , pour ainsi dire , droit à tout le monde de troubler son repos , en ne l'entretenant que d'avis continuels contre presque toutes les

(22) Le 7 Juillet de l'année suivante. » Les nûces, disent les mémoires de l'histoire de France , furent triomphantes & magnifiques. Le roi étoit tout brillant de pierreries d'un prix inestimable , courut la bague , & l'emporta presque toujours.

personnes distinguées du royaume, 1608.
 Catholiques ou Protestans. On lui rapportoit, tantôt que le duc de Bouillon, Duplessis & autres principaux de la religion, levoient des Soldats & des officiers, tantôt, qu'ils étoient d'accord, pour se saisir de différentes villes, avec M. le prince, M. le comte, & tous ceux-là même qui avoient le plus fortement soutenu la ligue contre eux. Une autre fois, que le duc de Roannais faisoit des assemblées en Anjou : ce que Pont-Courlai me manda aussi. Mais rien n'allarma tant sa majesté, que l'avis qui lui fut donné par un gentilhomme de Poitou : car on vouloit toujours que cette province fût le siège de la révolte. Cet homme disoit s'être trouvé en personne à des assemblées d'un grand nombre des gentilshommes, agissans au nom de presque tous les grands du royaume joints aux Protestans ; dans lesquels il étoit témoin qu'on avoit pris jour, pour s'emparer de cinq ou six villes, qu'il nomma, & délivré de l'argent pour faire provision des échelles, pétards, armes & mu-

ditions nécessaires à ces entreprises.

1608.

Le roi étoit à Fontainebleau, sans suite & seulement pour quelques parties de chasse, lorsque ce donneur d'avis lui fut présenté : ce qui fit qu'il le renvoya à Paris, à Sillery & à Villeroi, auxquels il donna sur tout cela de si amples mémoires, que le roi crut n'en pouvoir douter, & en fut faisi d'effroi. Il revint dans le moment à Paris, du côté de Melun, par la porte saint Antoine, & il envoya saint Michel me chercher, pour affaires, me dit-on, de la dernière conséquence. Ma femme & tous mes enfans étoient en ce moment en ville, avec tous les carosses de la maison; ce qui me fit tarder, jusqu'à ce que j'en eusse envoyé chercher un chez Phelipeaux.

Raimond
Phelipeaux
Seigneur de
Pontchar-
train.

Je trouvai le roi enfermé dans le petit cabinet de la reine, avec cette princesse, le chancelier & Villeroi, où ils s'occupoient à un examen de tous ces mémoires, qui avoient encore échauffé l'imagination vive & prompte de ce prince. » Hé bien ! » M. l'opiniâtre, me dit-il, en me

» voyant entrer , nous voilà à la veil-
 » le de la guerre. Tant mieux , sire , 1608.
 » lui répondis-je , car ce ne peut être
 » que contre les Espagnols. Non , non ,
 » interrompit-il , c'est contre de plus
 » proches , appuyés de tous vos Hu-
 » guenots. Tous les Huguenots ! repris-
 » je. Hé , sire ! qui vous a mis cela
 » dans la fantaisie ? Je réponds déjà
 » de plusieurs , qu'ils n'en ont pas eu
 » l'idée , & je répondrois bien de pres-
 » que tous les autres , qu'ils ne l'ose-
 » roient. Ne vous disois-je pas bien ,
 » ma mie , dit sa majesté en se tournant
 » vers la reine , qu'il n'en croiroit
 » rien : il lui est avis que personne n'o-
 » feroit me regarder pour me déplaire ,
 » & qu'il ne tient qu'à moi , que je ne
 » donne la loi à tout le monde. Cela
 » est vrai , sire , repartis-je , vous le
 » pouvez , quand il vous plaira. «

Villeroy & Sillery voulurent ap-
 puyer le sentiment de sa majesté. Je
 leur fis voir , qu'il n'y avoit que de la
 foiblesse , à se laisser intimider ainsi par
 de pures bagatelles. Je pris le mémoi-
 re de leurs mains , & je ne pus m'em-
 pêcher de sourire , en voyant qu'il n'y
 étoit fait mention que de dix ou douze

1608.

misérables gentilshommes & soldats,
 que je connoissois, parce qu'en effet
 ils étoient de mon gouvernement, &
 de cinq ou six villages, comme La-
 Haye en Touraine, saint Jean d'An-
 gle, la Rochepozai, saint Savin, &
 Chauvigny-le-blanc en Berri. » Par-
 » dieu ! sire, repris-je en colere, je
 » crois que ces messieurs se moquent
 » de vous & de moi, de vouloir vous
 » faire marcher pour de telles niaise-
 » ries, c'est un homme qui cherche
 » quelque centaine d'écus, & puis c'est
 » tout. Vous direz ce qu'il vous plaira,
 » repliqua le roi, mais il faut que j'y
 » aille, ou que vous partiez dans deux
 » jours, pour y donner ordre. S'il vous
 » plaisoit, sire, lui dis-je, après qu'il
 » m'eût fait tout de suite un détail de
 » ce qu'il falloit mener d'artillerie pour
 » cette expédition, me laisser faire à ma
 » fantaisie, j'en viendrois bien à bout,
 » sans tant de bruit & de dépense. Par-
 » dieu ! dit-il, vous êtes l'homme le
 » plus têtue que je vis jamais : hé bien !
 » que voulez-vous dire). Que je ne de-
 » mande, sire, que le prévôt Moret,
 » & vingt archers, pour vous en ren-
 » dre bon compte. Vous le voulez,

» dit enfin ce prince, vaincu par ma
 » persévérance, & moi aussi : s'il en ar- 1608.
 » rive inconvénient, je m'en prendrai
 » à vous «. Il n'en arriva rien, sinon,
 qu'avec vingt chevaux pour toute ar-
 mée, je fis prendre tous les accusés,
 dont il n'y en eut que fort peu de pu-
 nis; sa majesté ayant trouvé que la
 plupart étoient innocens, & que les
 autres ne valaient pas la peine qu'on
 s'y arrêtât.

L'assemblée des Protestans, qu'il
 étoit nécessaire de faire cette année,
 pour nommer deux députés généraux,
 parut au roi mériter encore plus d'at-
 tention, à cause de la conjoncture. Il
 me nomma pour y assister : c'étoit pour
 la troisième fois, & afin que je pusse
 le faire commodément, il l'indiqua à
 Gergeau, dont j'étois gouverneur, &
 où je pouvois tout conduire de Sully,
 qui vient jusqu'aux portes de cette
 ville. Je ne dirai rien de mes instruc-
 tions. L'assemblée n'avoit encore pris
 aucune forme, le 3 octobre, que j'écri-
 vis pour la première fois à Villeroy,
 quoiqu'elle eût commencé quelques
 jours auparavant, parce qu'on atten-
 doit encore quelques députés provin-

1608.

ciaux, lorsque je vis que d'un seul mot que j'avois dit en public & en particulier, j'avois fermé la bouche aux mal-intentionnés, dès-lors je répondis à sa majesté, qu'il ne s'y feroit rien contre sa volonté, c'est ce qu'elle ne vouloit pas croire. Toutes ses lettres & celles de Villeroy, n'étoient pleines que de ses sujets de mécontentement contre les Protestans. » Renvoyez - moi » promptement mon courier, m'écri- » voit-il, il y a des esprits à Gergeau, » qu'il n'est pas besoin qu'il flaire. Ils » vous ont traité en catholique, je sça- » vois bien qu'ils le feroient, & j'ai » vû une lettre de Saumur, depuis » quatre jours, qui en prescrivait la » forme. «

Il est vrai qu'il y eut quelque tumulte au commencement, principalement, sur ce que sa majesté avoit établi deux gouverneurs catholiques dans les villes de Montendre & Tartas, qu'ils disoient leur avoir été cédées par le roi : ils appuyoient leurs demandes par la teneur des édits, & se plaignoient d'avoir ainsi perdu Caumont. Ils me députerent sur ce sujet, à Sully, Chambault, Du-Bourg &

du Ferrier, avec toutes sortes de paroles de soumissions à sa majesté, à laquelle ils concluoient de députer sur cette affaire, deux ou trois personnes du corps. Je cherchai à les en détourner, parce que je sçavois bien, que Henri ne verroit pas favorablement cette députation : je leur dis, que je n'avois aucune commission pour traiter de ce point, & que j'en écrirois à sa majesté. Je m'excusai de me mêler de Moncenis, autre place du genre des deux premières, parce qu'elle appartenoit à M. le comte.

J'écrivis à Villeroi la proposition de l'assemblée, & je le chargeai de représenter au roi, que s'il vouloit qu'elle ne tirât pas en longueur, il falloit la satisfaire sur ce qu'elle demandoit de juste, ou promettre du moins de le faire, en répondant à ses cahiers ; à quoi sa majesté consentit. Cet article expédié, qui étoit l'un des huit, dans lesquels se renferma l'assemblée, je fis voir qu'il y en avoit cinq autres, qui ne méritoient que d'être portés au conseil, comme étant de la compétence de ce tribunal, & l'on se réduisit à l'affaire principale qui

1608.

étoit de nommer deux députés. Sa majesté notifia ses intentions sur cette matiere, conformément à ce qu'on a vû ci-devant assez au long, lorsque j'ai traité de l'assemblée générale tenue à Châtelleraut, & cette question fut encore conclue avec une égale satisfaction des parties, par la proposition que je fis au roi, de Villarnou pour la noblesse, & de Mirande pour le second ordre. Le premier auroit été nommé dès l'année précédente, si ce n'est qu'il fut proposé contre la forme prescrite par sa majesté. Il alla incontinent recevoir ses ordres, avec une lettre de ma part: le roi l'instruisit en deux mots des devoirs de sa charge, & parut fort content de ce choix.

L'assemblée ne dura plus après cela qu'autant de tems qu'il en fallut pour recevoir le brevet d'acceptation des députés, & tout fut fini avant le premier novembre. Le roi insistoit sur tout dans toutes les lettres qu'il m'écrivoit, sur une prompte expédition: les invitations à revenir au plutôt près de sa personne, & les marques ordinaires de sa bienveillance, remplissoient presque tout le reste. Le dernier courrier

que je lui dépêchai, trouva sa majesté à l'arsenal, d'où Villeroi me mandoit qu'elle étoit revenue aussi-tôt à sept heures du soir, qu'elle l'avoit fait m'écrire à huit, ne voulant pas le faire elle-même, afin de ne pas retarder l'heure du courrier. 1608.

Je rendis à ce prince un compte encore plus exact que je n'avois fait dans mes lettres de tout ce qui s'étoit passé à Gergeau, & des dispositions pacifiques d'un fort grand nombre de gens de bien, que j'avois trouvé dans le corps Protestant. Je le retrouvai à Fontainebleau, où il ne fit pas un moindre séjour cette année, que les précédentes. Il s'y en retourna à la mi-mai; après le court voyage à Paris, dont j'ai parlé, & il y passa les mois de juin & de juillet entiers. De retour à Paris, au mois d'août, il fit un tour à saint Germain, ensuite un autre de quinze jours à Monceaux, d'où il revint à Paris, après avoir passé par Fontainebleau, au commencement d'octobre, je n'étois pas encore revenu de Gergeau. A la mi-octobre il repartit pour Fontainebleau, d'où il revint à la mi-Novembre à Paris, pour

1608. expédier les affaires. J'ai déjà remarqué que cette maniere de vivre n'étoit gênante que pour la personne , & pour celles d'un petit nombre de ses principaux ministres.

Sa santé ne fut troublée cette année par aucune maladie dangereuse. Il m'écrivoit le 2 juin , de Fontainebleau.
 » J'ai eu un accès de fièvre , qui m'a
 » duré trente heures , mais ce n'est
 » que du rhume : j'espere , avec l'aide
 » de Dieu que ce ne sera rien : je vais
 » avoir plus de soin que je n'ai eu jus-
 » qu'ici , de me conserver , de quoi
 » vous pouvez vous assurer , & que je
 » vous aime bien ». Mais pourtant le travail de la chasse continua comme auparavant. Il me mandoit de saint Germain qu'il venoit de prendre un cerf , qui n'avoit duré qu'une heure , qu'ensuite il s'étoit mis dans son lit , une heure , & delà il étoit allé se promener aux grottes , & voir ses ouvriers. A ce rhume , pendant lequel Henri trempoit huit ou dix mouchoirs par jour , se joignit une fluxion dans les oreilles & la gorge qui l'incommoda beaucoup , & comme il vouloit après cela commencer à se purger à Mon-

ceaux , pour prendre ensuite les eaux de Spa , il lui prit un dévoiement , qui lui fit souffrir de violentes douleurs , pendant deux jours , & il lui en resta une foiblesse pendant plusieurs autres : c'étoit la maladie non seulement de tout ce canton , où sa majesté me mandoit , qu'elle avoit avec elle le bonhomme Villeroi & plus de cent gentilshommes de sa cour , qui en étoient incommodés , mais encore de Paris & de tous les environs.

Presque tous les enfans de sa majesté furent aussi malades , pendant le mois de mai. Sa tendresse paternelle le faisoit entrer sur tout cela , en m'écrivant , dans des détails , que ma propre disposition ne me permet pas de regarder comme indifférens.

» Je ne suis pas sans beaucoup d'in-
 » quietude , m'écrivoit-il , le 16 mai ,
 » de Fontainebleau , ayant ici tous
 » mes enfans malades. Ma fille de Ver-
 » neuil a la rougeole , mais elle s'en va
 » éteinte , avec peu de fièvre. Mon fils
 » le dauphin eut hier deux vomisse-
 » mens , il a un peu de fièvre , avec un
 » assoupissement & un mal de gorge ,
 » qui fait croire aux médecins , qu'il

1608.

» couve la rougeole. Hier au soir ma
 » fille commença à avoir un peu de
 » fièvre. Mon fils d'Orléans a toujours
 » la fièvre continue, mais plus fort un
 » jour que l'autre : il semble qu'elle
 » soit double tierce, (ce fut le plus &
 » le plus longtems malade de tous) ju-
 » gez si avec tout cela je suis en peine.
 » Je vous donnerai tous les jours, avis
 » de la santé de mes enfans. « Heureu-
 » sement il n'en arriva aucun mal : » Il
 » en sera, me disoit encore ce prince,
 » tout ce qu'il plaira à Dieu, duquel je
 » trouverai tout bon. « Il me deman-
 doit avec sa bonté ordinaire, des nou-
 velles de mon fils, qu'on lui avoit dit
 avoir la petite vérole. Il choisit Noisy
 pour y faire demeurer ses enfans tout
 l'été, ne voulant les renvoyer à saint
 Germain, que bien avant dans le
 mois de novembre : alors il me don-
 na ses ordres, comme à l'ordinaire,
 de les faire ramener avec madame de
 Monglat, dans les carosses & litières
 de la reine & de la reine Marguerite,
 & de dire à la marquise de Verneuil,
 d'y renvoyer aussi les siens : la pe-
 tite vérole étant à Paris dans ce mois-
 là.

Le fils de cette dame, qu'on appelloit le marquis de Verneuil (23), étoit destiné par le roi son pere, à l'Eglise; & l'évêché de Metz étant venu à vaquer, il songea à le lui faire tomber. Il y avoit sur cela trois grandes difficultés, du côté de la nomination de ce prince, de sa naissance illégitime, & de son âge : car ce n'étoit encore qu'un enfant. Il étoit au pouvoir du chapitre de Metz de lever le premier de ces obstacles, en postulant le jeune prince, & si la chose étoit trop difficile, en postulant du moins le Cardinal de Givri, comme évêque, ou comme administrateur, parce que de ses mains il auroit été facile de le faire passer ensuite entre celles du jeune de Verneuil. Ce chapitre a le double droit de se choisir un évêque, dans le cas de

1608.

Anne d'Escars, cardinal de Givry.

(23) Henri de Bourbon, marquis, ou selon quelques autres, duc de Verneuil, ensuite évêque de Metz. Si Paul V. se montra si difficile sur l'évêché de Metz, Innocent X. le fut encore davantage; car il refusa nettement de donner la pourpre à ce prince. Il jouissoit de plus de quatre cens mille livres de revenu en bénéfices: lorsqu'il les quitta tous, en 1668, pour se marier à Charlotte Seguyer, veuve de Maximilien François, troisième duc de Sully. Il mourut en 1682.

1608.

la résignation & de la vacance par mort, & de donner l'administration des revenus de l'évêché, à qui bon lui semble. Il ne fut point besoin de détour auprès du chapitre : il ne se fut pas plutôt aperçu que c'étoit faire plaisir au roi que de nommer son fils, qu'il fut postulé & nommé tout d'une voix.

Le pape pouvoit seul accorder la dispense nécessaire pour les deux autres points, de la naissance & de l'âge. Pour l'y engager, sa majesté envoya le duc de Nevers (24) à Rome, lui rendre l'obédience. Valerio, courier de Rome, reçut à Paris toutes sortes de bons traitemens, qui l'y retinrent jusqu'à la fin de mars; & lorsqu'il en partit, une bonne somme d'argent le disposa à travailler efficacement avec notre ambassadeur, à faire réussir la négociation auprès du saint pere. La marquise de Verneuil n'y oublia rien de son côté. Malgré tout cela, on ne put obtenir du pape, que la moitié de ce qu'on lui demandoit. Il accorda sans peine la dispense de la naissance, & il se retrancha pour la seconde,

(24) Les mémoires & de la réception de
du tems parlent de ce duc dans Rome.
l'entrée magnifique,

sur les canons & la discipline ecclésiastique qui y étoient formellement contraires. On arracha pourtant à force de sollicitations, cette sorte d'agrément, qu'on appelle *Expectative* en stile romain, & que le jeune prince pourroit porter dès-à-présent le titre d'évêque de Metz. Valerio rapporta cette nouvelle à Fontainebleau à la fin d'avril, & le roi me manda aussi-tôt de le dire à madame de Verneuil.

 1608.

Ce manque de complaisance de Paul V. lui fut bien rendu par sa majesté, lorsqu'à sa sollicitation, les cardinaux & prélats du royaume vinrent lui renouveler leurs instances pour la publication du concile de Trente en France, sans être rebutés d'une infinité de tentatives inutiles, qu'ils avoient faites en différens tems sur ce sujet. Henri leur répondit que si l'on n'avoit pu faire approuver ce concile à François I. Henri II. & Charles IX. quoiqu'ils n'eussent aucunes des obligations qu'il avoit aux Protestans, ni ne leur eussent accordé des édits aussi favorables qu'il avoit fait, ils ne devoient pas s'attendre qu'il y donnât jamais les mains. Il leur fit envisager tout le mal qu'étoit capable de

1608. faire dans le royaume, l'acceptation dont ils lui parloient, & il leur déclara enfin, qu'il n'étoit pas d'humeur d'établir l'inquisition en France, & qu'il trouvoit très-surprenant (car il sentoit bien qu'on pouvoit toujours lui faire cette objection) que ses agens à Rome eussent pû faire de cette étrange clause, l'une des conditions de son absolution. Sa majesté leur accorda seulement l'établissement de la messe en Bearn. (25)

Le collège romain perdit cette année, les cardinaux de Lorraine, Baronius & de Joyeuse, (le célèbre pere Ange.) Le duc de Florence & le fameux Scaliger moururent aussi; & en France, le chancelier de Bellièvre & Miron (26).

(25) L'exercice de la religion catholique avoit été rétabli en Bearn, dès le tems de l'édit de Nantes. Il y a donc faute ici dans les mémoires de Sully, & au lieu de la messe, il faut lire, les Jésuites, ces peres s'y étant établis cette année, par édit du roi du 16 Février. Ils en eurent principalement obligation aux sollicitations de l'évêque d'Oleron. *Nic. Rigault, liv. 1. Merc. Fr. 1608. &c.*

(26) François Miron, maître des requêtes, intendant au gouvernement de l'Isle de France, président au grand-conseil, prévôt des marchands, lieu-

On fit cette année à Fontainebleau, aussi bien qu'à Monceaux, de nouveaux embellissemens. A Paris le Pont-Mar-

1608.

tenant civil en la prévôté de Paris, &c. mourut au mois de Juin de cette année, extrêmement regretté pour sa probité & ses autres bonnes qualités. Ces partisans lui sçurent si bon gré de la fermeté avec laquelle il résista au sur-intendant, à l'occasion de l'arrêt du conseil, qui d'année précédente fut porté pour la suppression des rentes de l'hôtel-de-ville, & des hardies remontrances qu'il fit au roi sur ce sujet, qu'ils s'attrouperent, & vinrent d'une manière séditieuse, pour le défendre dans la maison, contre les menaces du conseil. Péréfixe, dont je tiens ce fait, convient que la recherche contre les rentiers étoit en soi fort juste, & cependant il en blâme

les auteurs, parce que, dit-il, la plupart de ces rentes ayant changé de main, ou ayant été partagées: c'étoit troubler une infinité de familles. Miron, ajoute-t-il, pria instamment les bourgeois de se retirer, & de ne le point rendre criminel, leur remontrant, qu'il n'y avoit rien à craindre: qu'ils avoient affaire à un roi, qui étoit aussi grand & aussi sage, que doux & équitable, & qui ne se laisseroit point emporter aux mouvemens des mauvais conseillers.

Pour moi, je n'admire pas tant ce prévôt des marchands, qui avec toute la probité se laissa emporter jusqu'à faire quelques comparaisons odieuses, non

1608. chand (27) fut construit en la place de celui qu'on appelloit le Pont aux Meuniers. Je donnai au roi un dessein pour

pas à la vérité, dit le même écrivain, de la personne du roi, mais de certaines gens de son conseil; que j'admire le roi lui-même, qui résistant aux persuasions de ceux qui vouloient l'engager à l'enlever par force, & à punir sévèrement sa hardiesse, reçut fort humainement, continue M. de Péréfixe, les excuses & les très-humbles soumissions de Miron; & au reste défendit qu'on poursuivît cette recherche des rentes, qui avoit causé tant de bruit. « Je suis surpris qu'il ne soit rien dit de toute cette affaire dans nos mémoires.

Mais un autre trait, qui fait véritablement honneur à M. de Sully, (il est tiré des *Mem.*

pour l'hist. de Fr.) c'est qu'il sollicita Henri IV. en faveur du président Miron, frere du mort, qui lui avoit résigné l'office de lieutenant civil, & ensuite de son fils, le roi lui ayant dit: « je m'étonne que vous me priez pour des gens que vous avez autrefois tant haïs: & moi, sire, repliqua Sully, je suis encore plus étonné de vous voir haïr des gens que vous avez autrefois tant aimés, qui vous ont rendu de si bons services. « La reine fit donner cette charge, à la recommandation de Conchini, à Nicolas Legeai, procureur du roi au Châtelet.

(27) » Ainsi appelé du nom du sieur Charles - le - Mar-

la place dauphine , au moyen duquel ,

 en laissant à l'entrepreneur le fond pour son profit , elle seroit achevée dans trois ans. L'offre en fut faite au premier président & au parlement. Je fis aussi un plan pour le pont de Rouen , que j'envoyai présenter à sa majesté par mon fils , car

1608.

» chand, capitaine des
 » arquebusiers & ar-
 » chers de Paris, qui
 » entreprit avec la per-
 » mission du roi, de bâ-
 » tir ledit pont à ses
 » frais & dépens; à cer-
 » taines conditions,
 » qui lui furent accor-
 » dées, entr'autres, que
 » ledit pont porteroit
 » son nom ». *Journal
 de l'Etoile, ibid.*

Ce pont qui s'appella
 d'abord le pont aux
 colombes, parce qu'on
 y vendoit des pigeons,
 se nomma ensuite le
 pont-aux-meuniers ,
 parce qu'il y avoit un
 moulin à chacune des
 arches. Il avoit croulé
 dès l'année 1596. pen-
 dant une inondation,
 le 22 Décembre, entre

fix & sept heures du
 soir, écrasant sous ses
 ruines plus de cinq cens
 personnes, qui étoient
 dit-on, pour la plus
 grande partie de ceux
 qui s'étoient enrichis
 au massacre de la S.
 Barthelemi , & il étoit
 demeuré sans être ré-
 tabli: il fut commencé
 cette année & achevé
 l'année suivante. Le
 feu y prit douze ans
 après, car il étoit de
 bois, & le brûla avec le
 pont au change, qu'on
 rebâtit en pierre, en
 1639. Et des deux
 ponts l'on n'en fit
 qu'un, qui est aujour-
 d'hui le pont au chan-
 ge. Voyez les auteurs
 des antiquités & des
 descriptions de Paris.

1608.

je m'étois transporté exprès sur les lieux. Henri trouva qu'on ne pouvoit rien faire de mieux, ni de plus commode pour le terrain. Celui de Mante fut achevé cette année. Je fis mettre en dépôt dans le Bourbonnois, plusieurs pièces d'artillerie, ce qui me valut des remercimens de cette province, par la bouche de saint Geran.

On auroit pu pousser beaucoup plus loin ces ouvrages de nécessité ou de commodité publique, si le roi avoit bien voulu, suivant mon conseil, y sacrifier une partie de ses dépenses particulières, ne fût-ce que celles de son jeu. Il me fit donner tout d'un coup trente-quatre mille pistoles, qu'il devoit au Portugais Edouard Fernandès: (28) cet ordre est daté du 27 Août. J'en reçus souvent de semblables, (29) pour deux ou trois mille pistoles, & pour beau-

(28) Il est parlé de gneurs de la cour pour cet Edouard Fernandès jouer, sur gages, ou dans les mémoires de à gros intérêts.
Bassompierre, comme (29) Je ne sçais, d'un riche banquier dit M. de Péréfixe, Portugais, qui prêtoit ce qu'il faut répon- de l'argent aux sei- dre à ceux qui lui re-

coup d'autres moins considérables. 1608.
 Ce qui ne m'empêche pas de con-
 venir que ce prince ne se refusa ja-

» prochent qu'il a-trop | vir à l'histoire de Fran-
 » aimé le jeu des cartes | ce, un trait aussi plai-
 » & des dés, peu séant | sant que plaisamment
 » à un grand roi, & | conté. » M. de Crequy,
 » qu'avec cela il n'étoit | qui fut depuis duc de
 » pas beau joueur, mais | Lesdiguières & ma-
 » âpre au gain, timide | réchal de France y fit
 » dans les grands | de telles pertes, qu'il
 » coups, & de mauvai- | sortit un jour de chez
 » se humeur dans la | le roi, comme hors
 » perte. « Il n'y a rien à | de soi, si qu'ayant
 leur répondre, dirois-je | rencontré M. de Gui-
 à cet écrivain, & il faut | se, qui alloit au châ-
 convenir de bonne foi | teau, il lui dit : mon
 que c'est une des ta- | ami, mon ami, où
 ches de la vie de ce | sont assises les gardes
 grand prince. Com- | aujourd'hui ! Alors
 ment justifier la pas- | M. de Guise se reti-
 sion du jeu, poussée au | rant deux pas en ar-
 point où l'on sçait que | rière : vous m'excuse-
 là porta Henri IV ? | rez, monsieur, je
 Quoi de plus perni- | ne suis pas de ce pais-
 cieux dans le maître de | ci, & du même pas
 tout un peuple ? Quoi | alla trouver le roi,
 de plus mauvais exem- | qu'il en fit bien rire.
 ple, de plus propre à | Le maréchal de Bas-
 renverser l'ordre & à | sompière dit que Pi-
 corrompre les mœurs ? | mentel, cet étranger
 On lit à ce sujet dans | dont il est parlé au
 les mémoires pour ser- | commencement de ce

1608. mais à tout ce qu'on pouvoit lui proposer, où l'utilité publique fût intéressée.

La Loire fit un ravage (30) terrible.

livre, » gagna plus de
 » deux cens mille écus,
 » avec lesquels il ga-
 » gna pays, & qu'il re-
 » vint en France l'an-
 » née suivante, & y fit
 » encore bonne récol-
 » te. On prétend que
 le stratagème dont se
 servit cet étranger
 pour faire ces profits
 immenses, fut de faire
 enlever tous lesdés qui
 étoient dans les bouti-
 ques des marchands de
 Paris, & d'y en substi-
 tuer des pipés, qu'il
 avoit fait faire. Mais
 ce qu'il faut regarder
 comme un pur trait de
 satire, c'est, comme
 quelques-uns ont vou-
 lu dire, que Henri IV.
 fut informé de cette
 tromperie, & qu'il la
 favorisa, dans l'inten-
 tion d'appauvrir les
 courtisans, & par-là de
 se les rendre plus sou-
 mis. Le duc d'Epéron
 perdit des sommes
 considérables, & tous
 ses bijoux. Le duc de
 Biron avoit aussi perdu
 en une seule année plus
 de cinq cens mille écus.
 (30) » Ce ravage du-
 » ra vingt-quatre heu-
 » res, & survint en un
 » instant. Sans les le-
 » vées qui se rompi-
 » rent la ville de Tours
 » alloit être submer-
 » gée, & Blois couroit
 » grand risque. M. de
 » Sully, qui étoit lors
 » à Sully, eut beau-
 » coup de peine à s'en
 » sauver, & courut
 » fortune avec tout
 » son duché. *Mem.
 hist. de France, ibid.*
 Selon le mercure
 françois, ce malheur
 arriva deux fois cette
 année sur la Loire :
 l'une

ble au mois d'Octobre. Je pensai m'y trouver moi-même enveloppé, en passant d'Olivet à Orléans. Tout ce trajet n'étoit qu'une mer, où les bateaux passoient par dessus la cime des arbres &

1608.

l'un, à la fin de l'hiver, furent remplies d'eau dans un dégel; & l'autre, au commencement de l'été, par la fonte subite des neiges des montagnes du Velay & de l'Auvergne, il ne met aucun de ces débordemens dans le mois d'octobre; en quoi il se trompe. La perte, dit-il, des hommes, femmes, enfans, bétail, châteaux, moulins, maisons & de toutes sortes de biens, en a été inestimable. Il n'y eut pont sur cette rivière, qui a plus de centcinquante lieues de cours, où quelques arches ne furent rompues. La force de l'eau fit des brèches par toutes les levées. Les varenes

» furent remplies d'eau
 » jusqu'aux côteaux,
 » les terres qui y sont
 » d'un grand rapport,
 » en furent long-tems
 » couvertes, pour ce
 » qu'elles ne se pou-
 » voient écouler, & de-
 » meurèrent stériles,
 » à cause du sablon &
 » pierres, que le cou-
 » rant de l'eau y avoit
 » amenés de l'Auver-
 » gne. «

Cette année fut appelée l'année du grand hiver; parce que cette saison y fut extraordinairement rude. Henri IV. dit que sa moustache s'étoit gelée au lit, & auprès de la reine. On lui présenta du pain gelé le 23 Janvier, & ne voulut qu'on le dégelât. «
 Matth. t. 2. l. 3. p. 771.

1608.

des maisons, que l'eau avoit encore laissés de bout. Il ne m'arriva aucun accident, mais le bateau qui m'avoit apporté, toucha en s'en retournant, & se brisa en deux morceaux; tous les passagers se sauverent à la nage, sans qu'heureusement il en périt aucun. La désolation fut extrême & le dommage inestimable. Les requêtes des villes & bourgs ruinés ne portoient plus simplement une décharge totale de la taille, mais un secours prompt & considérable, du moins pour les nécessités les plus urgentes, sans quoi la plupart des terres alloient demeurer incultes, & les maisons désertes. » Dieu m'a donné mes » sujets, « ce sont les termes dans lesquels Henri répondit à la lettre que je lui écrivois sur ce grand accident, » pour les » conserver comme mes enfans, que » mon conseil les traite avec charité. Les » aumônes sont très-agréables à Dieu, » particulièrement en cet accident, j'en » sentirois ma conscience chargée, » qu'on les soulage de tout ce que l'on » jugera que je le pourrai faire ». Je secondai de tout mon pouvoir les pieuses intentions du roi.

J'en obtins dans une même lettre trois

petites gratifications pour différentes personnes, la jouissance d'un moulin aux portes de Paris; un reste de coupe de bois brulés, & le bois qui avoit servi à refaire le pont de pierre de Mante. 1608.

Le mérite & la science de messieurs Fenouillet & d'Abeins, connus de tout le royaume, me firent demander pour le premier, la réserve de l'évêché de Poitiers, & pour le second l'évêché qui vaqueroit le premier, & qui me fut promis. Je partoisi dans ce moment pour Sully. J'avois à peine quitté sa majesté, qu'on lui vint apprendre la nouvelle de la mort de l'évêque de Montpellier, qu'elle envoya me porter à l'heure même. Je crus que je devois mettre quelque changement à la grace que j'avois obtenue du roi. Je lui écrivis, qu'il me sembloit que l'évêché de Montpellier, tout rempli de Protestans, demandoit un homme éloquent, tel que l'abbé Fenouillet, & celui de Poitiers, un homme d'un phlégme aussi parfait que l'abbé d'Abeins, pour tempérer la fougue des esprits vifs & chauds de cette Province. Henri lut ma lettre en riant aux courtisans, & leur demanda si les Catholiques, quand ils s'en seroient tous

1608. mêlés, auroient pû mieux faire (31).
 Fervaques fut assez malade, pour me faire avertir sa majesté de songer à disposer des charges considérables qu'il avoit en Normandie : mais il détruisit l'opinion de sa maladie, en faisant mander quelques jours après, que si on vouloit lui envoyer une commission pour tenir les états de la province, il étoit en état de le faire.

Le traité de 1564 entre la France & la Lorraine souffroit tous les jours quelques difficultés nouvelles, touchant les

<p>(31) Péréfixe rap- porte un peu différem- ment ce fait. » L'évé- » ché de Poitiers, dit- » il, étant venu à va- » quer, Rosny le sup- » plia instamment de » considérer en cette » occasion un nommé » Fenouillet, réputé sa- » vanthomme & grand » prédicateur. Le roi, » nonobstant cette re- » commandation, le » donna à l'abbé de la » Rocheposai, qui en » son particulier avoit » beaucoup de bonnes</p>	<p>» qualités, & outre ce- » la étoit fils d'un pere » qui avoit également » bien servi de son épée » pendant la guerre, & » de son esprit dans les » ambassades. A quel- » que tems de-là l'évé- » ché de Montpellier » vint à vaquer. Le roi » de son propre mou- » vement envoie cher- » cher Fenouillet, & » lui dit qu'il le lui don- » noit ; mais à condi- » tion qu'il n'en auroit » obligation qu'à lui » seul. » <i>Ibid.</i> p. 312.</p>
---	--

limites du pays Messin, qui déterminèrent le roi à envoyer sur les lieux des commissaires, que je choisiss avec le chancelier dans le conseil & ailleurs. Une autre opération aussi utile & bien plus considérable, étoit de faire dresser des procès-verbaux sur d'exactes visites, de tout ce qui avoit été empiété par nos voisins en différens endroits des frontières, & principalement sur les confins de la Champagne avec la Franche-Comté & la Lorraine. On ne peut rien voir de plus juste que tout le travail de Châtillon l'ingénieur, auquel je donnai ce soin. Il rend clair, que le roi d'Espagne & le duc de Lorraine s'étoient appropriés un grand nombre de fiefs, & même de villages entiers, comme le village de Pierrecourt, le bourg de Passeran, la seigneurie de Commerci & beaucoup d'autres, dont l'énumération est inutile (32).

Ce travail ne fait qu'une fort petite partie de celui que j'avois entrepris par ordre de sa majesté, pour avoir des plans de la dernière justesse, de toutes les côtes & de toutes les frontières de

(32) Elle se trouve dans les anciens mémoires de Sully, tom. 3. pag. 222.

1608.

France. Le duc de Mayenne & ceux d'Antibes ayant mis en vente les terres qu'ils ont aux environs de cette ville, le roi songea à en faire l'acquisition. Ce fut assez pour les leur faire mettre à un prix, qui en dégoûta sa majesté, elle leur fit dire qu'ils pouvoient vendre leur territoire à qui ils voudroient; mais qu'il sçauroit bien mettre un gouverneur dans Antibes, qui peut-être les feroit repentir de leur injustice à son égard.

Venons aux finances. Il fut fait un règlement général, adressé aux trésoriers de l'épargne, des menus, des postes, des ligués Suisses, de l'artillerie, de l'extraordinaire des guerres, de l'extraordinaire deçà les monts, & autres, qui leur prescrivait une forme encore plus exacte pour leurs comptes, & les mettoit dans une extrême dépendance du sur-intendant, sans l'ordonnance duquel il ne leur étoit presque plus permis de rien faire. Ce règlement (33) s'étendoit aux greffiers mêmes & au secrétaire du conseil, & j'y assujettis aussi les employés sous moi pour mes autres charges. J'obligeai Lichani, qui avoit la

(33) Voyez ce règlement dans les anciens mémoires. Tom. 3. pag. 194.

direction du pavé de Paris, de venir tous les mercredis & samedis à midi, me rendre compte du payement & de la distribution des ateliers.

 1608.

Je défendis par une lettre circulaire à tous les comptables des finances, de rapporter de nouveau dans leurs comptes, les parties qui avoient été une fois rejetées ou réduites par le conseil, n'ayant pour y revenir que la voie de la requête; & afin qu'ils ne pussent s'excuser sur le manque de règles, je leur envoyai des formulaires également exacts & clairs. Ils étoient obligés d'y citer jusqu'à la date & aux signatures des lettres patentes & arrêts du conseil, qui y étoient mentionnés. Le règlement des épices de la chambre des comptes, & concernant les deniers divertis par les trésoriers de France & receveurs généraux, fut joint aux précédens. Il en revint pour le présent au roi un profit de cent mille écus, qui devoit doubler lorsque ce règlement seroit observé dans sa perfection. La chambre des comptes ne se départit de ses épices qu'avec bien de la peine; même après qu'on lui eût fait connoître qu'il n'y avoit rien de si faux que le pied sur le-

1608.

quel elle les avoit établies ; il ne fallut pas moins qu'un ordre formel de sa majesté, pour l'obliger à me délivrer les registres dont je pouvois avoir besoin. Je me donnai bien des mouvemens auprès du procureur général & des présidens de cette chambre, pour y faire vérifier un édit au sujet des payeurs des rentes, & pour l'extinction de quarante-huit mille livres de rentes constituées.

Je déclarai aux cours souveraines & au bureau des finances de Languedoc, l'intention du roi sur plusieurs questions qu'ils m'avoient faites au sujet des droits de présence, droits seigneuriaux, supplément de domaine, francs-fiefs, & nouveaux acquets, domaine de Navarre, droits de traite-foraine & domaniale, police des draps, & notamment de la taille-réelle ; sur laquelle le conseil décida tout d'une voix que les princes, les officiers de la couronne, & le roi lui même n'étant pas exempts de la payer, pour les biens ruraux qu'ils possèdent dans cette province, rien ne pouvoit l'être, ni villes, ni communautés. Je fis porter par Mauffac des lettres sur tout cela au parlement de Toulouse, aux trésoriers

de France & aux fermiers des gabelles. J'adressai l'édit du rachat des greffes à M. de Verdun, premier président de ce parlement, pour le faire enregistrer, ce qui fut fait purement & simplement. Il m'écrivoit en même tems, qu'on avoit procédé au remboursement des greffiers civil, criminel & des requêtes; & il m'assuroit de l'exacte soumission de cette cour aux volontés du roi; avec quelques remerciemens personnels, il joignoit celui de lui avoir envoyé pour commissaire, Colange, homme doux & plein d'égards.

Je supprime autant que je puis des détails qui ne peuvent qu'être ennuyeux : c'est ce qui fait que je ne parlerai point des lettres que j'écrivis au procureur général de Dauphiné, au sieur Marion & aux trésoriers de Bourgogne, soit sur les rachats de domaine, soit en interprétation des réglemens dont il vient d'être parlé; enfin sur toutes sortes de sujets (34).

(34) On peut consulter là-dessus dans les anciens mémoires de Sully, les lettres de toute cette année 1608. Tom. 3.

1608.

Lorsque je vis **a fin de l'année** approcher, j'écrivis au roi à Fontainebleau, que sa présence étoit nécessaire pour l'état général de ses finances : que j'avois besoin de ses ordres pour mille choses, telles que l'état de ses garnisons, gens de guerres, galères, officiers de la maison du dauphin & des enfans de France; que son absence tenoit indéçises plusieurs autres affaires, que ceux qui y avoient été commis s'imaginoient lui être indifférentes, & purement de mon invention. Je dirai avec vérité que j'ai toujours cherché à porter sa majesté à s'associer elle-même à ses ministres pour le travail; parce qu'en effet les plus beaux réglemens sont toujours inutiles, tant qu'on n'est pas persuadé que c'est véritablement s'exposer à la disgrâce du prince, que de n'y pas tenir la main.

Le brevet de la taille ne s'étoit jamais fait d'une manière aussi solennelle, qu'il le fut en cette année, pour 1609. Sa majesté vint le 16 août prendre séance au conseil d'état & des finances, ayant à sa suite plusieurs princes, ducs

& pairs, & officiers de la couronne, & fit expédier, elle présente, un arrêt du conseil, par lequel il est dit, que le roi après s'être fait représenter ses états de recette & de dépense de la présente année, & entendu le sur-intendant de ses finances & son conseil, auroit bien souhaité pouvoir avoir égard aux remontrances qu'ils lui ont faites de décharger le peuple d'une partie de la taille : mais que les dettes contractées par ses prédécesseurs, & le mauvais état où elle a trouvé ses finances, ne le lui permettant pas, & exigeant au contraire qu'on l'augmentât, bien loin de la diminuer, sa majesté s'est contentée d'imposer pour l'année prochaine, la même somme qu'en celle-ci, avec une augmentation seulement de vingt mille sept cents cinquante livres dix sols sept deniers; en laquelle étoit convertie pareille somme, dont les commissaires avoient coutume de recharger ensuite les paroisses, pour quelques menues dépenses dans les provinces, qui par là demeurait supprimée.

Je rends compte avec quelque satisfaction, d'un mémoire que je présentai au roi, au sujet de la taille : parce que,

1608. par les détails & les réflexions qu'il contient, il peut passer pour un abrégé de l'histoire de la taille en France.

Il est indubitable qu'un état, tel qu'il puisse être, soumis à une comme à plusieurs têtes, ou conduit par le mélange de toutes les différentes autorités unies ensemble, ne sçauroit se passer de subsides. Supposé que content du degré de puissance où il se trouve, il ne songe point à l'accroître; il est impossible que de tems en tems il n'ait pas des offenses à venger, & des téméraires à réprimer: mille nécessités intérieures & indispensables, ne sçauroient être satisfaites que par des dépenses réglées, & pourtant tantôt plus fortes, tantôt plus foibles. Ces dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires, ne se sont prises pendant un très-longtems dans ce royaume, que sur des impositions, à titre d'assistance volontaire, ordonnées & réparties par une résolution générale de tous les ordres du royaume, dans ces assemblées solennelles, qu'on a appellées les états, & encore, sur le domaine particulier du roi ou de la couronne (35). Il s'en falloit

(35) M. le duc de Sully, s'est si souvent &

presque tout qu'elles ne formassent ces
 sommes immenses, auxquelles on les a
 vûes monter depuis : c'est qu'alors on se
 renfermoit dans le simple nécessaire,
 soit au dedans, soit au dehors : & une
 remarque que peut être personne n'a
 faite, c'est que nous ne voyons aucun
 de nos rois de la troisième race jusqu'à

1608.

si fortement déclaré
 contre l'abus des états
 & des assemblées po-
 pulaires, qu'il n'est pas
 vrai-semblable qu'il
 cherche ici à les auto-
 riser : mais il se laisse
 quelquefois tromper
 & mener trop loin, par
 ses idées d'économie
 & d'austérité. Ce qu'il
 semble y avoir dans
 tout cet endroit de
 peu favorable à l'auto-
 rité souveraine, part
 de cette source.

Des hommes confi-
 dérés séparément, les
 uns sont bons, & les
 autres sont mauvais.
 Donc un état conduit
 par un homme seul,
 fera tantôt bien, tan-
 tôt mal conduit. Les

hommes considérés
 dans cette totalité, qui
 s'appelle peuple, n'ont
 été, ne sont & ne seront
 jamais qu'une multitu-
 de d'esprits bornés,
 prévenus, foibles, pas-
 sionnés, craignant &
 se rassurant sans sujet ;
 sans expérience, com-
 me sans prévoyance, &
 poussés par l'instinct,
 vers le seul bien être
 actuel. Par conséquent
 un état gouverné par
 la multitude, sera mal
 & toujours mal gou-
 verné. Cette preuve
 est assez claire dans sa
 simplicité, pour qu'on
 puisse l'appeller une dé-
 monstration, & contre
 les états, & contre tou-
 te forme de gouver-

1608. Charles VIII. s'engager dans des conquêtes éloignées, ni même déclarer la guerre en forme à aucun des princes ses voisins (36), avec cet esprit de modéra-

nement, qui accorde plus ou moins de pouvoir à la multitude.

Le prince qui fait consister la principale richesse du roi dans son domaine, n'est pas plus heureux. Voyez *l'essai politique sur le commerce.*

(36) Cette remarque est fautive. Avant Charles VIII. la France a eu la guerre en Espagne, en Flandre, en Angleterre, avec ses voisins, comme avec les états les plus éloignés, en attaquant, comme en défendant. Quel tems compare & préféreroit-on ici au nôtre? Les derniers regnes de la seconde race de nos rois, & les premiers de la troisième? en pourroit-on choisir un plus malheureux pour ce royaume? Si les guerres étrangères y paroif-

soient plus rares; c'est parce qu'il l'avoit presque continuellement

avec lui-même: ce qui est le comble de la calamité. Nos rois n'avoient presque d'autre occupation, que de faire d'inutiles efforts, pour le délivrer de mille tyrans domestiques. La France se trouva sans défense contre les barbares & contre ses voisins, dont elle fut le jouet tour-à-tour.

Ce tems, dira-t-on, étoit du moins heureux pour la noblesse; c'est ce que je ne saurois encore accorder. Ce n'est qu'un faux éclat, que celui dont on s'imagine qu'elle brilloit alors; puisqu'il ne se pouvoit pas faire que le désastre public, & général, ne fût aussi la ruine particulière.

tion & d'œconomie, ils trouvoient que rien ne leur manquoit : ils satisfaisoient à tout, sans engager ni aliéner leur domaine, & par conséquent ils étoient en

1608.

En est-on d'ailleurs moins malheureux, parce qu'on est soi-même l'auteur de son malheur? Si le repos, quoiqu'en dise l'ambition, est le seul état heureux; le cardinal de Richelieu a rendu à la noblesse françoise un beaucoup plus grand service qu'elle ne le croit.

Enfin que fait-on en France depuis près de trois cens ans, que travailler à guérir les plaies qu'a faites à la domination françoise, ce tems dont on exalte le bonheur & la sagesse? Le duc de Sully paroît donc ici un peu frappé du préjugé populaire, qui fait admirer tout ce qui porte les marques de l'antiquité. Une chose peut pourtant servir à l'exposer. Il avoit été té-

moins d'une partie des malheurs que la guerre des religions avoit causés dans le dernier siècle, & auxquels, pour dire vrai, on ne trouve que très-peu d'exemples dans notre histoire, peut-être même point du tout, qu'on puisse comparer. Il a cru ne point se tromper, en mettant ces malheurs sur le compte du gouvernement. Mais n'est-il pas plus vraisemblable qu'ils ne furent si grands, que parce qu'au contraire le gouvernement monarchique n'étoit pas encore véritablement tel parmi nous? Un roi qui auroit joui d'une puissance égale à celle dont heureusement nos rois sont aujourd'hui en possession, auroit trouvé le moyen de les pré-

1608. effet, malgré leur pauvreté apparente, beaucoup plus riches (37) que leurs successeurs, au milieu de tous les trésors que leur ont acquis un pouvoir sans bor-

venir, parce qu'il auroit sçu tenir dans le respect les grands, auxquels seuls il faut les imputer.

S'il ne falloit pour mettre cette vérité dans tout son jour, qu'y joindre quelque exemple qui donnât lieu à la comparaison : nous n'avons manqué, depuis moins de cinquante ans, d'occasions ni de troubles civils, ni de dissensions religieuses ; nous pouvons même citer une minorité, & dans un tems assez difficile. Qu'en est-il arrivé ?

Mais ce qui doit le plus nous étonner, c'est qu'il se trouve encore aujourd'hui des personnes, qui malgré l'expérience & contre l'évidence même, entreprennent de ressus-

citer des opinions aussi justement profrites.

(37) Autre erreur. Si l'on veut parler exactement, on ne dira point, le roi est riche ou pauvre, le roi est la plus publique de toutes les personnes à qui l'on donne ce nom. En cette qualité, il ne possède rien qui n'appartienne en même tems à tout l'état, & à le bien prendre, il n'y a aucune des dépenses censées royales, qu'on ne puisse & qu'on ne doive appeler aussi dépenses civiles ; puisqu'elles se font toutes au nom, pour l'utilité, & en vûe de l'état entier. Cela est déjà incontestable pour l'entretien des gens de guerre, de la marine des fortifications, &c. Cela ne l'est pas moins

nes & une autorité absolue. Il n'y a en ceci aucun paradoxe. Un prince qui peut beaucoup, croit tout pouvoir, & entreprend tout, (38) sans s'appercevoir d'une

1608.

quant à tous les ouvrages d'utilité & de commodité publique, ou simplement de grandeur & de magnificence: & si l'on veut y faire une attention sérieuse, on dira la même chose des dépenses même qui ont rapport à la seule personne du roi: comme sa table, ses habillemens, sa maison, ses divertissemens, &c. Dans tout cela il ne cesse pas plus d'être l'homme de tout le peuple, qu'il l'est, lorsqu'il fait marcher ses armées. Le mauvais usage que font quelques souverains des trésors publics, ne détruit pas la vérité de ce principe, & encore un coup c'est l'avantage de toute la nation, qu'un seul homme dispose & de la quantité & de l'emploi de ces deniers. Sera-ce de toute une multitude, qu'il faudra attendre l'attention de contribuer volontairement pour ce qui est de plus grande utilité, de plus grande commodité, ou de plus grande gloire; pour les dépenses secrètes qu'exige la politique; pour celles qui assurent la récompense de la valeur, du mérite, des sciences & des arts? Ce seroit ne pas connoître ce que c'est que le peuple. La forme républicaine ne peut être le bonheur que d'un très-petit état.

(38) Voilà la plus forte objection qu'on puisse faire, & celle qu'on fait effectivement sans cesse contre l'autorité monarchique. Un seul homme maître de tout! Que

1608.

erreur capitale dans le calcul qu'il fait de ses forces; c'est l'affoiblissement & la ruine de ses sujets, qui malheureusement va comme ses desirs, toujours en

cet homme soit un ambitieux, un prodigue, un barbare, voilà tout un peuple de sujets qui sont ses victimes. Je ne nie pas la possibilité du fait; il y en a des exemples, & en l'admettant, je conviens que c'est-là le grand inconvénient, & en un sens, le seul de cette sorte de gouvernement.

Mais puisqu'un bonheur parfait à tous égards, n'est pas fait pour être le partage des hommes; & que la sagesse humaine avec ses plus grands efforts, ne se promet que de diminuer la mesure du mal sur la terre: il n'est question ici que de savoir si l'institution du pouvoir monarchique remplit mieux ce plan que toute autre forme de gouvernement: ce qui devient clair, ce

me semble, avec un peu de réflexion.

A quelques excès que se porte un roi, il ménage toujours jusqu'à un certain point, pour son propre intérêt, les biens & la vie de ses sujets. D'ailleurs de médiocres vertus suffisent ici pour le bien, si elles ne suffisent pas pour le mieux, & d'un autre côté, tous les vices auxquels les princes peuvent être sujets ne sont pas à beaucoup près contraires au bonheur d'un peuple; quelques-uns même y servent, & d'autres ne font que le suspendre: enfin l'incapacité se supplée par le choix des ministres. Ce sont toutes ces raisons, qui font que sous un gouvernement royal, nul mal n'est ni de très-longue durée, ni ab-

augmentant , & le réduit enfin à ne pouvoir plus rien du tout.

 1608.

Je n'ai rien dit de toutes les peines que lui coûte d'ailleurs à raffasier , une

solument irrémédiable. Il faudroit pour cela , que l'ignorance & la présomption prêtassent la main à presque tous les vices rassemblés.

Ces principes nous mènent à conclure , qu'il n'y a qu'un seul moyen , mais infaillible , de prévenir tous les maux qu'ont produits en France les grands , en Angleterre le peuple , dans le Nord le clergé , les moines en Orient , les soldats dans plusieurs anciennes monarchies & dans une infinité d'états la diversité des religions , c'est d'augmenter l'autorité royale jusqu'à un degré suffisant , non-seulement pour contrebalancer toutes ces différentes autorités , mais encore pour l'emporter

sur elles. Le nom de roi , pourvu qu'on ne le réduise pas à un vain nom , sera un écueil , contre lequel viendront se briser , sans même avoir pu former le moindre orage , ce qu'on voit de tems en tems s'élever de flots , du côté des parlemens , des universités , de tout autre corps.

La raison en est sensible. Toute autre puissance n'est qu'une puissance composée , pour ainsi dire , de pièces rapportées , qui par quelque endroit laisse entrer tous les membres du corps politique en partage de la maîtrise , c'est-à-dire , d'un bien qui ne sçauroit être partagé. La seule puissance royale tient tout en ordre , fait face & répond à tout , parce qu'elle est supé-

1608. avidité véritablement insatiable. La taille qui de tous les impôts arbitraires, est sans contredit le plus pernicieux comme le plus inique; en comprenant sous ce

rieure à tout, & que tout se confond devant elle. Elle ne manquera jamais son coup, que quand elle pourra paroître douteuse. Il faut, dans l'état comme dans l'église, une autorité visible, dont l'éclat frappe les yeux de tout ce qui voudroit sortir de sa place. Car c'est une vérité, qu'il me semble qu'on n'a pas assez reconnue, que tous les malheurs, toutes les révolutions, qui affligent ou détruisent les états, viennent, sans exception, du manque de subordination, & c'est conséquemment un principe à mettre au nombre des principes fondamentaux du gouvernement, qu'il faut donner la préférence sur tous les autres moyens, à celui qui est le plus propre à entretenir cette subordination; avantage, qu'on ne sçauroit refuser à la puissance royale.

Pour prouver contre les principes établis dans cet endroit de nos mémoires sur le gouvernement de ce royaume, que tous les malheurs arrivés dans la seconde & la troisième race, sont provenus des changemens faits à sa première constitution, par rapport aux droits & à l'autorité monarchique; on ne sçauroit mieux faire que de renvoyer à l'histoire critique de l'établissement de la monarchie françoise dans les gaules, que j'ai déjà citée. L'auteur y démontre invinciblement, que nos rois de la première race jouissoient d'une au-

nom toute capitation ou cotisation personnelle arbitraire , en fournit une infinité d'exemples frappans. Combien de fois n'a-t-elle pas compromis l'autorité royale ! Son coup d'essai fut de renverser du trône Chilperic , pere de Clovis , & quelque tems après , elle couta la vie à Childeric, assassiné par un gentilhomme françois , nommé Bodillon , qui se vengea de cette maniere d'un traitement ignominieux qu'il avoit reçu de ce prince , pour lui avoir représenté un peu librement le danger d'une imposition excessive , qu'il songeoit à établir. Un pareil impôt sous Philippe-Auguste causa un soulèvement parmi la noblesse , qui le rendit sans effet.

1608.

Quelques autres plus heureux dans cette entreprise , se la reprocherent

torité peut-être encore plus absolue qu'ils ne l'ont aujourd'hui, pour lever des impôts, condamner les grands à mort , &c. Que les ducs & comtes , en se faisant seigneurs propriétaires des pays dont ils n'étoient qu'administrateurs , usurperent insensiblement & les droits du	roi , & les droits du peuple : que ce peuple seconda en plusieurs endroits les efforts que les successeurs de Hugues Capet commencerent à faire , pour le délivrer de la servitude de tant de tyrans , &c. <i>Tom. 3. liv. 6. ch. 11. 16.</i>
---	---

1608.

pourtant au point d'en sentir de violens remords, contre lesquels ils se munirent de Bulles d'absolution du pape. Saint Louis n'enjoignit rien si fortement à son fils, que de ne jamais rien lever sur ses sujets contre leur gré & sans leur consentement. Philippe de Valois affranchi de ce scrupule, ne se garantit pas du danger de la conduite contraire, il vit ses principales villes soulevées contre lui. Il avoit assisté, n'étant pas encore roi, à une assemblée des notables, sous le regne de Louis, surnommé Hutin; dans laquelle il avoit été statué, que les rois de France feroient serment à leur sacre de n'imposer rien de nouveau sur le peuple, que par l'octroi des trois ordres du royaume assemblés. Jean I. & Charles V. se soumirent à cette Loi, & demanderent modestement des secours, qui leur furent accordés. Une taille (39) repartie par têtes sans assemblées d'états ni consentement des peuples, ne fut pas regardée comme le

(39) La plûpart des exemples que cite ici l'auteur, c'est-à-dire, tous ceux qui précèdent le regne de saint Louis, sont moins applicables à la taille, qu'à tout impôt, également insupportable à un peuple passionné pour la liberté, & prévenu de l'opinion que

moindre malheur du regne de Charles VI. ce regne si fécond en événemens si- 1608.

la marque de cette liberté est de ne rien contribuer par obéissance au souverain, sans examiner si l'ordre est juste ou injuste, & si le souverain demande pour lui ou pour le peuple même. M. de Sully est bien éloigné de prendre le parti du peuple, dans un sentiment si peu raisonnable, après être convenu lui-même des nécessités d'un grand état. Il y a donc ici un peu de vaine déclamation.

Ce qui n'empêche pas que tous les bons esprits ne soient de son avis, sur le fond de la question qui regarde la taille. On dirait que ceux qui l'ont établie, ont cherché à peser sur le peuple, par la forme, bien plus encore que par la chose même. Je tire de-là même de nouvelles in-

ductions en faveur des principes que les remarques précédentes ont établis. Car si l'on me demandoit pourquoi la taille est telle; j'oserois répondre, parce qu'elle est un établissement populaire, non pas à la vérité, quant au subside, le peuple ne se seroit pas forgé à lui-même cette chaîne: c'est au contraire pour s'en débarrasser, qu'il a tant bataillé, mais je dis, populaire, quant à la façon de la lever & de l'imposer.

Si l'un de ceux de nos rois qui s'en sont servis les premiers, Charles VII. par exemple, avoit été assez maître de ses sujets, pour pouvoir leur dire: l'état a besoin d'un nouveau subside considérable, laissez-moi lever le dixième de tous vos biens; c'est cette som-

1608.

nistres, qu'on peut presque l'appeller le tombeau des bonnes loix & des bonnes mœurs chez les François. La nécessité augmenta le mal, en diminuant les murmures, sous celui de Charles VII; qui ayant à chasser les Anglois du royaume convertit avec adresse en levée ordinaire & réglée, ce tribut, à qui sa

me qu'il me faut; mais ne vous en mêlez point, & donnez-vous bien de garde de troubler mon opération; on croit bien qu'il se feroit servi de quel- qu'autre moyen plus simple que n'est la taille. Mais on crut que le moindre ménagement qu'on pouvoit avoir pour le peuple, étoit de lui conserver du moins une espèce de liberté, dans la répartition, la levée, &c. De-là vient, selon que le dit l'auteur, qu'elle fut capitale ici, là, réelle; & en un autre endroit, mixte. Tous les changemens qu'on put faire dans la suite à un

édifice appuyé sur d'aussi mauvais fondemens, ne servirent qu'à le charger encore mal-à-propos, & à le rendre plus embarrassant.

Voilà un exemple de la sagesse & des vûes populaires : le peuple paye bien aujourd'hui la peine de sa méprise. Dans tous les anciens impôts, il est aisé d'appercevoir cette mauvaise complaisance des souverains, qui fait chercher les tempéramens dans la multiplicité des réglemens; là où il ne faudroit, s'il étoit possible, qu'une seule règle.

cotifation.

corifation personnelle fit donner le ~~nom~~ nom de taille, quoiqu'elle ne fût établie dans différentes provinces qu'avec différentes modifications; capitale dans les unes, réelle & sur les héritages dans d'autres, mixte ailleurs. Elle fut fixée par Charles VII, à un million huit cens mille livres. Voyons ce qu'elle fit de progrès dans tous les regnes suivans jusqu'à notre tems.

1608.

Louis XI augmenta la taille jusqu'à quatre millions sept cens mille livres. L'an 1498 qui est celui de la mort de Charles VIII, on trouve qu'il est fait recette à l'épargne, toutes sortes de frais déduits, de quatre millions quatre cens soixante-un mille six cens dix-neuf livres. En 1515, année de la mort de Louis XII, quatre millions huit cens soixante-cinq mille six cens dix-sept livres. Elle fit un saut prodigieux sous François I, qui la laissa en mourant à quatorze millions quarante-quatre mille cent quinze livres. Henri II ne la laissa qu'à douze millions quatre-vingt-dix-huit mille cinq cens soixante-trois livres. Elle diminua encore sous les deux regnes suivans, n'étant qu'à onze millions cent quatre mille

1608.

neuf cens foixante-onze livres, du tems de François II, & qu'à huit millions six cens trente-huit mille neuf cens quatre-vingt dix-huit livres, sous Charles IX. Le regne de Henri III lui fut favorable, à le considerer, non pas dans le tems où il se trouvoit dépouillé d'une grande partie de son royaume, comme dans l'année où il mourut, mais en 1581, par exemple, elle rapportoit trente-un millions six cens cinquante-quatre mille quatre cens livres. Au lieu de se laisser entraîner au mauvais exemple, Henri le Grand, quoiqu'il eût & des dettes infinies à acquiter, & des dépenses considérables à faire, n'a voulu en retirer de bon que seize millions, moitié des tailles & moitié des fermes.

Si ce prince a trouvé, malgré cela, le moyen de mettre vingt millions dans ses coffres, comme on le verra dans la suite, il n'en a eu l'obligation qu'à une économie qu'on ne connoissoit point, & dont peut-être on auroit eu honte sous tous ces regnes. Les étrangers ne mettoient plus, comme autrefois, impunément la main dans les finances. L'électeur palatin m'écri-

vit cette année d'Heidelberg, pour me demander avec toutes sortes d'instances, de faire faire la poursuite d'un remboursement de deniers qu'il avoit, disoit-il, prêtés si sincèrement au roi, & dont en huit ans il n'avoit pu tirer qu'une seule assignation. Carl-Paul, conseiller & gentilhomme ordinaire de cet électeur, me fut adressé de sa part, avec des grandes offres de services, pour poursuivre cette affaire. La place que j'occupois m'a souvent attiré des complimens des princes étrangers. Le duc de Savoye, en félicitant, par le sieur Jacop, S. M. sur la naissance de son troisième fils, m'écrivit en même tems une lettre des plus polies.

La maladie de la duchesse de Lorraine attira le duc de Mantoue en Lorraine, & de là en France. Cette princesse se trouva si mal de sa couche, qu'elle fut long-tems désespérée des médecins. Elle n'avoit eu qu'une fille qui se portoit bien, & la mere guérit aussi à la fin. Leurs majestés prirent beaucoup de part à son état, & n'oublièrent rien non plus pour faire trouver au duc de Mantoue le séjour de la

 1608.

1608.

France agréable. On lui donna force ballets, & encore plus de bons repas, dont le roi fit, après qu'il fut parti, une rude pénitence, par toutes les médecines qu'il fut obligé de prendre. Il ne repassa les monts qu'à la mi-octobre, emportant beaucoup d'argent du jeu, qu'il avoit gagné au roi. Il laissa encore quatre mille pistoles qui lui étoient dûes, & qu'il pria Henri, en partant, de donner à son commissionnaire. j'en reçus l'ordre de S. M. par un billet qu'Edouard vint m'apporter.

Les négociations pour la paix ou pour une longue trêve, continuoient cependant dans les Pays-Bas à la Haye, lieu choisi pour les conférences; mais de façon qu'on crut long-tems que le but dont on s'étoit cru si proche, alloit s'éloigner pour toujours, tant elles furent traversées par la diversité d'intérêts, la défiance & l'aigreur. Certain cordelier espagnol, auquel sa majesté catholique donnoit beaucoup de part dans toute cette affaire, passant par Paris dès le commencement de cette année, eut l'honneur d'être présenté au roi, auquel il voulut persuader que la paix n'étoit pas éloignée.

Dom Pedre (40) répandoit par tout Paris que les courriers qui devoient en porter la nouvelle en Espagne, alloient passer incessamment. Le roi, & tous ceux qui étoient instruits de l'état des choses, par ce qu'en mandoit le président Jeannin & les autres agens de S. M. dans les Provinces-Unies, n'avoient aucun penchant à croire

1608.

(40) Dom Pedre étoit l'ambassadeur d'Espagne à la cour de France, où Henri IV ne le voyoit pas de trop bon œil, parce qu'il n'ignoroit pas que cet ambassadeur travailloit par toutes sortes de moyens à mettre le conseil de sa majesté dans le parti de l'Espagne. Consultez *Vittorio Siri, Mém. recond. tom. I. Le Grain, Décade de Henri le Grand, liv. 10. L'Etoile & autres Historiens. Le Grain rapporte ce bon mot de Henri IV à Dom Pedre, qui lui avoit dit, qu'il ne voyoit per-*

sonne d'aussi mal logé à Fontainebleau que Dieu. » Nous autres François, lui répondit ce prince, nous logeons Dieu en nos cœurs, & non pas entre quatre murailles, comme vous autres Espagnols, & encore doutai-je fort si étant logé en vos cœurs, il ne feroit point logé dans des pierres. Voyez-vous pas, reprit-il ensuite en souriant, que l'œuvre n'est pas encore achevée? Mon intention n'est pas de laisser cette chapelle en l'état qu'elle est. Il y a peu

1608.

tous ces bruits, & avec raison, puisque depuis ce tems-là jusqu'à la fin de septembre & d'octobre, & tout le reste de l'année, on en attendit inutilement l'effet. Il ne seroit pas sûr de décider que l'obstacle ne vînt point de la part des Espagnols; tout ce qu'on peut faire, c'est de laisser ce point douteux. Pour les Archiducs, ils travailloient sincèrement pour la paix. Sa majesté très-chrétienne donnoit aussi, contre ses propres intérêts, les conseils les plus pacifiques. C'est le seul parti que Henri crut avoir à prendre, au point où les choses étoient amenées.

*Vittorio
Siri, ibid.*

A l'égard du prince d'Orange, s'il n'étoit pas le seul ennemi de la paix, du moins étoit-il le plus déclaré. Voici les raisons & les prétextes que lui & ses partisans apportoient pour la faire échouer: que quelque envie que l'Espagne montrât avoir de la paix ou d'une longue trêve, jamais elle n'y donneroit les mains, avec la condition de renoncer formellement & expressement à toute souveraineté sur les Provinces-Unies; que sans cette clause

» de gentilshommes | » maisons, je n'ai pas
 » en mon royaume qui | » envie que la mienne
 » n'en ayent en leurs | » en soit dégarnie.

cependant, il n'y avoit aucune assurance à prendre pour ces provinces sur les traités, puisqu'autrement les Espagnols demeueroient toujours en droit de s'assurer des havres & places fortes, des gens de guerre & des matelots, d'attirer à eux tout le commerce, & de s'ouvrir une seconde fois le chemin à la tyrannie; qu'on trouveroit moyen pendant ce tems-là d'endormir les gens de bien, & de faire agir les brouillons & les ames vénales; que le parti catholique dans ces provinces, déjà assez porté d'inclination pour la domination espagnole, leveroit la tête, se déclareroit & entraîneroit le reste ou la plus grande partie du pays; en sorte que le tems de la trêve venant à finir, l'Espagne feroit cette fois la guerre à coup sûr (41); que la paix, si le traité portoit ce nom, n'avoit rien de plus sûr que la trêve, puisque le roi d'Espagne scauroit bien la rompre, quand il trouveroit l'occasion propre à faire son coup. La prin-

1608.

(41) En effet, l'Espagne recommença la guerre contre les Flamands plus vive-

ment que jamais, en l'année 1621, qui est le terme de la trêve.

1608.

cesse d'Orange jugea à propos de m'écrire à peu près dans ce même sens, excepté que quoiqu'elle me marquât que les gens de guerre, des villes & même des provinces entières, étoient dans les sentimens de son beau-fils, & entièrement attachés à toute la maison de Nassau, elle ne pouvoit me dissimuler que le parti contraire étoit pour le moins aussi fort.

Le prince Maurice, avec de pareils sentimens, n'eut garde de ne pas chercher à s'appuyer du roi. Il lui envoya Lambert le fils au mois d'octobre avec une lettre pour sa majesté, & toute sorte de créance sur ce qu'il lui diroit de bouche en son nom. Lambert exalta fort les desseins de son maître. Il voulut même faire croire que les choses étoient au point, que le marquis de Spinola, le président Richardot & les commissaires espagnols avoient été remerciés & congédiés le premier de ce mois. Tout ceci frappa d'autant plus les conseillers de S. M. qui étoient présens au rapport de Lambert, que Befny avoit mandé auparavant que les équipages de ces députés espagnols & eux-mêmes étoient attendus à Bruxelles le 4 octobre. Ils

voulurent tous en ce moment persuader à sa majesté que ses amis, comme ses ennemis, alloient être trop heureux de recevoir les conditions qu'il lui plairoit de leur imposer. C'est ce que me manda Villeroy, en me faisant le détail de toute cette affaire, & en m'envoyant à Gergeau, où j'étois alors, un double de la lettre du prince d'Orange. Le roi n'alla pas si vite. Le discours de Lambert lui parut suspect par plusieurs endroits. Il ne voyoit aucune lettre de la part du conseil des Etats; celle du prince lui sembloit pleine de réserve & de dissimulation; & Maurice lui même avoit agi jusques-là si peu conformément à ses paroles, qu'il étoit difficile de ne pas s'en défier. Lorsque Lambert ajoutoit que la Zélande se donneroit plutôt à l'Angleterre, que de s'accorder avec l'Espagne; qu'on prioit S. M. de se tenir au moins neutre, si elle ne vouloit plus assister ses alliés comme auparavant; parce que, ne leur restât-il que trois villes, ils donneroient encore de l'exercice aux Espagnols pendant cinquante ans. Henri ne voyoit dans toutes ces paroles, qu'une ro-

1608.

1608. domontade & une fausseté, ou du moins une finesse très-grossière. Ce manége fautoit encore plus aux yeux, lorsque Lambert s'avançoit de mille choses que Jeannin n'auroit pu ignorer, & dont cependant il n'avoit donné aucun avis à sa majesté. Selon Lambert, Barneveld & Aërsens étoient disgraciés, & même en danger de se voir faire leur procès ; on avoit tenu conseil dans plusieurs villes des états, si l'on ne prendroit point le parti de demander la domination françoise. Comment tout cela eût-il pû être si secret, qu'on n'en eût rien laissé transpirer dans toute la Flandre ? Mais les discours mêmes de Lambert n'étoient pas toujours bien d'accord avec la propre lettre du prince d'Orange.

Je crois bien que si S. M. avoit vu plus de fonds à faire sur quelques-unes de ces propositions, comme celle, par exemple, de recevoir les Flamands sous sa puissance, il ne lui auroit pas été besoin d'aiguillon pour l'animer à porter toutes ses vues de ce côté-là ; quelquefois même elle ne pouvoit s'empêcher de sçavoir mauvais gré à Jeannin, de n'avoir pas plus fortement touché cette corde. Mais ce

prince prit enfin le parti le plus sage ; ce fut d'écouter & de voir tout tranquillement, sans montrer ni éloignement ni empressement pour la paix, en attendant un éclaircissement qui ne pouvoit se faire de quelque manière que ce fût, sans qu'il se vît appelé au dénouement. Il ordonna à Jeannin de se conduire sur ce plan ; & voulant avoir mon avis, il me fit faire un détail au plus juste de tout par Villeroy, & il m'envoya de plus Lambert. Celui-ci me tint tous les mêmes discours qu'il avoit tenus à S. M. J'avois un bon préservatif contre ses finesse, dans la seule lettre que j'avois reçue de la princesse d'Orange. Il n'eut rien à me répondre, quoique peut-être il ne s'accommodât pas de ma sincérité, ni des noms d'ingrats & d'indignes des bontés de S. M. que je donnai aux Etats.

Je répondis aussi par lettres à Villeroy, & je ne lui dis pas tout ce que je pensois ; je le remis à mon retour, pour en sçavoir davantage. Ce ne fut qu'avec le roi seul que je me découvris de tout ce que je pensois sur ce qui se passoit en Flandre. Quoique Maurice n'eût pas toujours été fidèle à suivre

1608.

son plan, & même qu'il s'en fût quelquefois écarté assez visiblement, il n'étoit ni incroyable ni bien surprenant qu'il songeât à soutenir jusqu'à l'extrémité un parti, dans lequel son honneur pouvoit être véritablement intéressé; mais pour Henri, il ne venoit point à un grand capitaine, ni à un grand roi, d'aller se jeter tête baissée dans des affaires où on ne l'appelloit point, sur la foi d'un simple particulier; il étoit de sa dignité d'examiner & d'attendre. Quant aux Etats, si c'étoit de leur participation que Maurice parloit, ils s'y prenoient trop tard & à contre-tems. Ils avoient fait des fautes qu'ils cherchoient à faire réparer à S. M. ou plutôt ils joignoient à une ingratitude marquée pour le roi, le dessein aussi peu honnête de le prendre encore pour dupe. L'offre de la Zélande à l'Angleterre étoit une pure fable, & tout le reste, illusion, tromperie & artifice; à quoi S. M. ne devoit répondre, qu'en continuant à se mêler des affaires de ces provinces, autant qu'il convenoit pour sa gloire & son utilité propre.

C'est en partie pour ce sujet que

Henri me fouhaitoit fi fortement de ~~retour de Gergeau~~ 1608. Tout continua en Flandre fur le même pied d'incertitude, & les nouvelles que l'on en recevoit fe reffentoient de cet état. Il arriva que l'instruction que les Archiducs avoient donnée à leurs députés, en les envoyant à la Haye, tomba en original entre les mains du prince d'Orange, foit que le président Richardot (42) l'eut oubliée, foit qu'elle lui fût dérobée, ou qu'il la laiffât voir exprès, pour s'attacher les Catholiques auxquels elle étoit favorable. Maurice en fit grand bruit, & s'en fervit pour animer fes partifans. Les conférences languirent fouvent, mais elles ne furent point interrompues. La guerre étoit devenue de toute impossibilité, & par conféquent un accord étoit de toute néceffité. Ce qu'on voyoit feulement de clair, c'est que de quelque sincérité que les parties paruffent faire profession, elles fongeoient à fe garder des interprétations

(42) Jean Richardot, président au conseil privé des Pays-Bas, bon négociateur. Il avoit eu part au traité de Vervins. Il mourut l'année suivante.

1608.

à leur sens, pour en faire un motif de recommencer la guerre, d'abord qu'elles pourroient le faire avec quelque apparence de succès. Si donc la France perdoit une occasion favorable d'humilier sa rivale, elle pouvoit s'attendre à la voir se présenter encore beaucoup plus belle, pourvu que jusques-là elle sçut ménager ses forces. » Je suis toujours dans la même opinion, ainsi m'écrivoit sa majesté, que Dieu veut en cette affaire faire un coup de sa main, à quoi les hommes n'ont point pensé, & au contraire de tous leurs desseins. Je l'ai vu ainsi arriver depuis trente ans, & toujours à mon avantage; puisse-t-il encore en être de même, & que mes fautes & mes ingrattitudes ne l'en empêchent point! je l'en supplie de tout mon cœur.

Les habiles politiques faisoient une seconde remarque, encore plus importante que la précédente; c'est que la puissance espagnole étoit parvenue à son premier degré de décadence. Si l'on en jugeoit ainsi, ce n'étoit point à cause des égards qu'on voyoit que le roi d'Espagne & les Archiducs avoient pour tous les agens de la ma

jesté, & particulièrement pour Jean-
 nin, les restrictions qu'elle se ména-
 geoit contre les Flamands, mon-
 troient qu'elle avoit toujours la même
 arrogance & la même ambition, &
 elle ignoroit peut-être elle-même, ou
 ne vouloit pas avouer sa maladie.
 Mais lorsqu'on voit qu'un état ne mon-
 tre ni force ni conduite, qu'il manque
 à la fortune & à l'occasion, dès lors
 la chose n'en est plus aux termes de la
 simple conjecture.

Il n'en falloit point encore d'autre
 preuve, que ce qui se passa sur les fron-
 tières de la Navarre & du Bearn. Les
 Espagnols y ayant renouvelé d'an-
 ciennes querelles sur les limites des
 deux royaumes, Henri, bien résolu à
 ne rien relâcher, m'écrivit d'en con-
 férer avec le chancelier, & d'en faire
 parler à l'ambassadeur espagnol par
 quelqu'un du conseil, plutôt pour se
 justifier des suites que ce démêlé pou-
 voit avoir, que comptant le terminer
 par cette voye. S. M. écrivit encore
 dans le même esprit à la Force, dépo-
 sitaire de son autorité sur toute cette
 frontière, de soutenir ses droits par
 tous les moyens les plus prompts & les

1608.

plus efficaces. Et comme il ne pouvoit attendre de grands secours des habitans du pays, je reçus ordre de le rembourser de toutes les avances qu'il avoit déjà faites, & de lui faire un fonds suffisant pour ne pas avoir le dessous.

Ces précautions furent assez inutiles. Aux premières plaintes que la Force fit faire au vice-roi d'Arragon, celui-ci promit une ratification de tout ce qu'on lui demandoit; &, contre l'ordinaire du conseil de Madrid, elle ne se fit pas attendre: c'est qu'on n'ignoroit pas que sur une simple apparence de rupture, grand nombre de mécontents, dont les royaumes de Navarre & d'Arragon étoient remplis, avoient déjà offert leurs services à la France. La Force, auquel ils s'étoient adressés, en donnant cet avis à S. M. mandoit en même-tems, que quoi qu'il sçut bien qu'il ne falloit pas faire grand fond sur l'esprit inquiet & changeant de ces peuples, c'étoit ici une occasion immanquable, pourvu seulement qu'on se pressât d'en profiter; que toute l'habileté des Espagnols leur étoit inutile pour cacher leur état de foiblesse & d'épuisement, qui n'étoit

Jacques
Nompar de
Caumont,
depuis duc
de la Force.

plus ignoré de personne ; que toutes les affaires du gouvernement y étoient dans une confusion inexprimable. Il n'écrivoit jamais, soit à S. M. soit à moi, que sur ce ton ; & il étoit plus à portée que personne de connoître l'état des choses, tant sur ce sujet, que pour ce qui regarde une autre faction qui donnoit de furieuses inquiétudes au conseil de Madrid, quoiqu'il ne s'agit que des misérables restes d'un peuple presque entièrement exterminé ; je parle des Maures.

Pour bien entendre ce fait, il faut reprendre ici ce qui n'auroit pu trouver place ailleurs, sans interrompre la narration. Henri n'étant encore que roi de Navarre, avoit toujours eu dans l'esprit qu'un jour il pourroit s'aider contre l'Espagne, de ces ennemis domestiques, moins considérables encore par leur nombre, que par le vif ressentiment qu'on leur voyoit conserver de leur oppression. Les Maures, de leur côté, apprenant par le bruit public, que le parti protestant, qu'ils sçavoient être très-puissant en France, & opposé à l'Espagne, avoit à sa tête un roi de Navarre, c'est-à-dire, un

1608. prince doublement ennemi de cette couronne, commencerent à rechercher tous ceux qui pouvoient leur ménager cette protection, & entr'autres M M. de Saint-Geniès & d'Odou, auxquels ils promirent d'exciter en Espagne un soulèvement presque général, pourvu qu'ils se sentissent appuyés. Ils ne demandoient qu'un général & de bons officiers, auxquels ils s'engageoient d'obéir ponctuellement. Ils offroient de fournir tout l'argent nécessaire, bien loin d'en exiger; & du côté du courage & des soldats, ils affuroient qu'on seroit content d'eux. Un asyle en France avec la liberté de leurs biens & de leurs personnes, étoit la seule condition qu'ils apportoitent au traité. Ils paroissoient de si bonne composition sur la religion, qu'ils offroient d'embrasser celle du royaume; non pas à la vérité la religion romaine, la tyrannie de l'inquisition leur avoit rendu cette seconde servitude encore plus insupportable que la première, mais la religion réformée. Ils trouvoient qu'ils s'accommoderoient sans peine d'un culte dégagé des images & des cérémonies, qu'ils disoient sentir l'

dolâtrie, & dont un seul Dieu, également adoré & invoqué de tous, étoit presque l'unique objet. 1608.

Saint - Geniés & d'Odou ne manquèrent pas de faire un rapport fidele de tout ceci au roi de Navarre, surtout lorsqu'il fit en Bearn & en Foix ce voyage dont nous avons parlé. Henri les chargea de sçavoir des Maures, quelles étoient au juste leurs facultés, de quelles armes ils avoient besoin, de quelle somme de deniers ils promettoient contribuer, & par quels moyens ils comptoient entamer une entreprise si considérable. Ces deux gentilshommes n'employèrent d'abord à cette négociation qu'un homme seul, nommé le capitaine Danguin. A mesure que les intelligences se multiplierent, ils y en firent entrer jusqu'à douze autres; & le secret confié à tant de personnes, fut pourtant si bien gardé, que l'Espagne n'en eut pas le moindre soupçon, jusqu'à l'avis qu'elle en reçut par Nicolas l'Hôte, ce secrétaire de Villeroy, dont on a vu l'histoire. On découvrit aisément le reste; & la chose parut d'autant plus de conséquence, qu'on vérifia que ce parti, qui

1608.

dans le commencement étoit fort peu de chose, embrassoit alors plus de cinq cens mille personnes. Deux choses avoient servi à le grossir si considérablement ; premierement, le secours qu'ils avoient eu l'adresse & le tems de se ménager chez les Turcs, grands ennemis des Espagnols ; en second lieu, l'intérêt que prirent dans cette affaire quantité d'Espagnols naturels.

Le conseil de Madrid ayant délibéré, aux premières nouvelles qui lui furent portées de ce soulèvement, s'il n'étoit pas à propos d'achever de défaire le pays de ce reste de Maures, en leur faisant repasser la mer, & ayant communiqué cette résolution à la noblesse du royaume de Valence, elle y fut reçue si peu favorablement, qu'on en vit naître une sédition dans plusieurs provinces, où la noblesse se faisant servir gratuitement par ces Maures, ne pouvoit les voir chasser sans perdre aussi en même-tems le quart de son revenu. On tira l'épée contre ceux qui vinrent signifier la nouvelle déclaration du conseil d'Espagne. Le vice-roi crut appaiser cette première émotion, en députant le chef de la justice, que

la chancellerie appelle le Régent. Ce

 régent étoit un vieillard timide, qui se voyant tout d'un coup environné d'armes & de furieux, tomba mort au milieu d'eux, des effets fans doute d'une frayeur subite. 1608.

Le conseil espagnol ne pouvoit plus dissimuler dans une pareille conjoncture. Sa foiblesse se décéla par l'inaction où on le vit pendant un assez long-tems. Les Maures, qui ne s'étoient pas attendus à être si fort ménagés, n'en leverent la tête que plus hardiment. Ils renouvelerent leurs instances auprès de Henri, qui ne pouvoit plus les payer de la même défaite, que lorsqu'il n'étoit que roi de Navarre, que son parti étoit trop foible & trop traversé, pour faire de grands efforts en leur faveur. Déterminés à tout, pour secouer le joug espagnol, ils le prièrent de les prendre au nombre de ses sujets, à telles conditions qu'il voudroit. Mais les mêmes considérations qui empêchoient S. M. de prendre ouvertement le parti des Provinces-Unies dans un intérêt qui le touchoit de beaucoup plus près, lui défendoit aussi de se déclarer le libérateur d'un peuple, en-

1608.

core plus particulièrement sujet de l'Espagne, & qu'il falloit de plus chercher dans des lieux fort éloignés, & qui demandoient un armement de mer; car le centre de la révolte étoit du côté de Valence, de Murcie & de Grenade, sans compter plusieurs autres raisons tirées du caractère de ces peuples, & sans parler des incidens si ordinaires dans les affaires, que l'éloignement cache toujours, ou déguise en partie. Tout cela fait qu'on ne sçauroit assurément blâmer S. M. de n'avoir pas mieux répondu aux desirs de la nation Maure.

Je laisse à penser si pendant tout ce tems là, le conseil de Madrid, à qui rien de tout ce qui se projettoit, n'étoit caché, étoit bien tranquille. Il y avoit cinq ans qu'il souffroit qu'un mal, dont il avoit pleine connoissance, jettât de profondes racines, & c'en eut été beaucoup trop en toute autre circonstance. Il jugea enfin à propos de faire un effort; & le dessein de faire embarquer tout ce qu'il y avoit de Maures en Espagne, fut repris plus fortement qu'auparavant. On le croyoit aussi plus difficile, parce que

le bruit couroit que les Turcs croi-
soient du côté de Maiorque. Pour pré-
venir ce coup, il falloit armer une flot-
te, pour l'opposer à la leur. Le mois
d'octobre vint, sans que rien parût de
côté ni d'autre; & l'année se passa en-
core toute entiere sans aucun mouve-
ment de la part des Espagnols, qui sça-
voient que les barbares les attendoient
avec dix mille hommes d'infanterie &
cinq mille de cavalerie, résolus à se
bien défendre. L'attente fut favora-
ble à l'Espagne, & le tems lui donna
enfin les moyens de se défaire tout-à-
fait d'un ennemi (43) à qui toutes ces
ressources manquoient; ce qui ne put
pourtant se faire, sans que l'Espagne
se privât elle-même de cinq cens mil-
le sujets (44); c'est le nombre des

1608.

(43) Les Maures, | monter ce nombre
ayant à leur tête un | jusqu'à sept & huit
certain Barberouffe, | cens mille; playe,
donnerent un com- | dont l'Espagne n'a ja-
bat, dans lequel leur | mais pu guérir; mais
parti fut défait; & on | dont nous ne profitâ-
les obligea l'année | mes point, quoiqu'il
suivante à s'embar- | nous fût si facile de le
quer. *Voyez le Merc.* | faire, si ce n'est pas
Franc. & autres hist. | en prenant le parti de

(44) D'autres font ces malheureux, com-

1608. personnes qu'elle chassa de ses états, après les avoir dépouillés de tout.

L'empereur traita en Allemagne aussi durement & avec moins de droit la ville de Donavert ; il s'en faisoit, quoique cette ville soit du nombre des villes impériales, & il lui ôta la liberté de conscience, & la plus grande partie de ses privilèges. Cette violence y excita beaucoup de murmures & de troubles.

<p>me le cardinal de Richelieu le prit des Portugais, dans une occasion à peu près semblable, du moins, en leur donnant un asyle en France, ne fût-ce que dans les landes de Bordeaux, qu'ils demanderent inutilement, dit-on, la permission d'habiter. Cette faute du gouvernement a été judicieusement relevée par l'auteur de <i>l'Essai politique sur le Commerce.</i> » Défricher</p>	<p>» de nouvelles terres, » dit-il à ce sujet, c'est » conquérir de nouveaux pays sans faire de malheureux ». On dira que la même raison qui faisoit chasser les Maures de l'Espagne, empêchoit aussi qu'on ne les reçut en France. Mais il semble qu'il auroit été facile de profiter de la triste situation où ils se trouvoient, pour les amener à faire tout ce qu'on eût pu désirer d'eux.</p>
--	---

Fin du vingt-cinquième Livre.

MÉMOIRES



MEMOIRES

DE

SULLY.

LIVRE VINGT-SIXIÈME.

LE premier jour de l'année, j'alloi suivant la coûtume présenter au roi les jettons d'or. La gloire que sa majesté s'étoit acquise dans l'accommodement du pape avec les Vénitiens; des Espagnols avec les Flamands, & de quelques autres princes de l'Europe, faisoit le sujet de ceux-ci. Après quelques momens d'une conversation indifférente, ce prince me tira dans l'embrasure d'une fenêtre, pour me dire de lui composer quatre états, dans le goût de plusieurs autres que je lui avois déjà remis : le premier,

1609.

Tome VII

G

des équivalens perçus dans les douze
 1609. généralités du royaume ; le second ,
 de tous les droits & redevances
 qui faisoient partie des revenus
 royaux ; le troisieme, des levées du
 principal de la taille , nommée l'or-
 dinaire , depuis 1599 jusqu'à 1609 ,
 ces deux années comprises ; le qua-
 trième, des levées de la taille , sous
 le nom de grande crue , ou erue
 extraordinaire , pendant ces mêmes
 onze années ; c'étoit pour les faire voir ,
 me dit Henri , à des personnes qui se
 croyoient fort habiles dans les fi-
 nances , quoiqu'elles n'y eussent rien
 fait qui vaille , & à ceux qui admi-
 roient leur méthode , toute défec-
 tueuse qu'elle étoit.

Ce prince n'avoit pas besoin de
 justifier à mes yeux une pareille de-
 mande. Le plaisir que je trouvois à
 le voir entrer avec moi dans tous les
 détails du gouvernement , ne me lais-
 soit pas seulement examiner par quel
 motif il agissoit. Je voyois bien que
 depuis quelque tems il faisoit une
 étude particuliere de ma façon de con-
 duire les affaires générales & parti-
 culieres , & qu'à force de me deman-

der, tantôt un état, tantot un mémoire, aujourd'hui une instruction, le lendemain une explication; toutes ces pieces lui composeroient bientôt un système complet sur la finance & les autres parties de l'état. Mais j'étois là-dessus sans aucune inquiétude; & soit que Henri ne cherchât en effet qu'à s'instruire lui même: soit qu'il eût dessein de former de nouveaux hommes d'état selon mes principes, dans la crainte que je ne vinsse à lui manquer, ou dans le dessein de m'employer hors ou dans le royaume à d'autres fonctions, qui ne me laissent plus de tems pour celles-ci; la maniere dont il se comportoit avec moi, (1) ne me permettoit de rien voir

1609.

(1) Le motif de cette conduite de Henri IV. avec le duc de Sully seroit tout autre, si nous en croyons l'auteur de l'histoire de la mere & du fils. Il étoit peu satisfait, dit-il, de la personne du sieur de Sully; il pensoit à lui ôter le maniement de ses finances, & vouloit en commettre le soin à Arnaud. Il avoit dit plusieurs fois à la reine qu'il ne pouvoit plus souffrir ses mauvaises humeurs... Son mécontentement étoit formé, & la résolution prise de le dépouiller de sa char-

1609.

dans cette conduite, que de bon, de sage & même d'avantageux pour moi.

Je lui donnai, lorsqu'il revint à la fin du mois à l'arsenal, ces quatre états, que je ne transcrirai point ici. Je me contenterai de marquer que le total du premier faisoit voir que les équivalens montoient à cent cinquante-un mille soixante-treize livres : somme beaucoup moindre que ne se l'imaginoient bien des personnes, qui avoient fait entendre au roi qu'elle devoit faire le sou pour livre de tous les revenus royaux. Ce prince vit dans le second, bien des mots barbares pour lui, quoique malgré mon application, il m'en eut encore échappé, je le lui promis complet dans l'année. Le total du troisième étoit de cent sept

» ge, mais le tems en
 » étoit incertain, &c.
 Mais la suite même de
 ce livre va fournir des
 preuves si sensibles de
 l'extrême confiance
 que Henri IV. avoit
 en M. de Sully, qu'on
 jugera que cet auteur
 a donné dans le pan-
 neau, qu'un autre écri-
 vain de ce tems-là
 nous avertit que ce

prince & son ministre
 ont souvent tendu aux
 personnes trop crédu-
 les, lorsque pour le
 bien des affaires, ils
 affectoient entre eux-
 deux tous les dehors
 d'une vraie méfintel-
 ligence ; ce que les
 courtisans faisoient
 entendre par ce mot :
*bon maître & bon va-
 let.*

millions quatre cens quarante-cinq mille trois cens cinquante-trois livres seize sols onze deniers : celui du quatrième de cinquante-deux millions cent quarante-quatre mille sept cens soixante-dix-neuf livres douze sols six deniers. Henri se contenta pour le moment d'en voir le titre, & les donna à la Varenne, en lui disant qu'il les lui rendît sitôt qu'il seroit au Louvre, enfermé avec Béringhen dans le cabinet des livres. Je lui donnai encore un inventaire de tous les états, faisant partie de l'état général des finances, ou indiqués par cet état (2).

Comme Henri partit deux jours après pour Chantilly, je crois qu'il ne fit pas grande attention à cette longue liste d'états, qui fut un petit sujet de dispute, un jour que sa majesté s'entretenant avec le chancelier, Villeroy & moi, la conversation fut mise sur cette matière. Je dis, qu'outre les états dont je pouvois laisser le soin à mes secrétaires, en leur donnant seulement un sommaire, il y en avoit plus de cent, que j'étois obligé

(2) On trouve ces | les mémoires de Sully.
états tout au long dans | tom. 3. p. 274. & suiv.

1609.

d'écrire tous de ma main au commencement de chaque année. Le roi en parut étonné, & Villeroy aussi : » Je
 » sçais bien, monsieur, reprit Sillery,
 » avec son air benin, qu'il y en a beau-
 » coup, mais cent ! je ne le pense
 » pas, car j'en vois quelque chose.
 » Vous avez bien fait, monsieur, lui
 » répondis-je, de dire quelque chose ;
 » mais vous auriez encore mieux fait
 » de ne point parler du tout, de ce
 » que vous ne pouvez sçavoir que par
 » moi-même. « Il ne s'agissoit, pour
 voir qui avoit raison de nous deux,
 que de jeter les yeux sur l'inventaire
 que j'avois donné au roi, ils y étoient
 tous compris, & il n'y avoit que ceux-
 là seuls. Comme j'en avois une copie
 dans le sac de mes papiers, que por-
 toit l'un de mes secrétaires, je le fis
 approcher, & sa majesté connut par
 cet écrit, que je n'avois rien avancé
 de trop. Ce fut Sillery lui-même qui
 en fit la lecture & le compte.

Le roi étant à Chantilly, m'écri-
 vit le billet suivant, le mercredi 25
 mars. » Mon ami je monte à cheval
 » après dîner, pour aller coucher à
 » Lufarche. Je me rendrai demain de
 » bonne heure à Paris, faisant état

» d'aller dîner chez vous, je vous prie
 » de me le faire apprêter pour douze
 » personnes, & du poisson. Bon jour,
 » mon ami. « Il n'y manqua pas, &
 je fis en sorte que le repas fût de son
 goût. Après que les nappes eurent été
 levées, je fis apporter des cartes & des
 dés sur la table, sur laquelle je mis aussi
 une bourse de quatre mille pistoles
 pour sa majesté, & une seconde d'au-
 tant, pour en prêter à ceux de la com-
 pagnie de ce prince, qui ne s'étant
 point attendus à jouer, n'avoient point
 d'argent sur eux. Cette cérémonie ne
 déplut pas à Henri. Il me dit : » Grand-
 » maître, venez m'embrasser, car je
 » vous aime, comme je dois. Je me
 » trouve si bien ici, ajouta-t-il ensuite,
 » que j'y veux encore souper & cou-
 » cher. J'ai des raisons pour n'aller
 » point d'aujourd'hui au Louvre, ce que
 » je vous dirai au sortir du jeu. Cepen-
 » dant faites-moi préparer trois carof-
 » ses, pour aller me promener, après
 » que je vous aurai un peu entretenu,
 » & qu'il ne vienne personne ici tant
 » que j'y serai, sinon ceux que j'y man-
 » derai, & à mon retour, que je n'y
 » trouve personne. « La journée s'étant

1609.

ainsi passée à la satisfaction du roi, il
 1609. voulut que je lui donnasse encore à dîner le lendemain. Il passa une grande partie de la matinée enfermé avec moi dans mon cabinet : nous nous entretenmes de plusieurs choses, qui devoient être tenues secretes. Sa majesté lut aussi avec plaisir les états que je lui avois donnés, & me dit tout haut en sortant : » Vous m'avez donné des mé-
 » moires, auxquels j'ai pris grand plai-
 » sir, mais il y a encore plusieurs par-
 » ticularités, qu'il faut que vous m'ex-
 » pliquiez par écrit ; car il ne me sou-
 » viendrait pas de ce que vous m'en
 » avez dit. «

Tout le monde s'étant rassemblé autour du roi, il parla publiquement du dessein qu'il avoit de venir passer dorénavant deux ou trois jours tous les mois à l'arsenal de la même maniere. Il me commanda d'y faire accommoder pour lui une salle, une chambre, une garde-robe & un cabinet, sans cependant rien prendre sur mon logement. Il me dit, que toutes les fois que cela arriveroit, il ne se feroit ni servir par ses officiers, ni rien apporter de sa cuisine, mais qu'il vouloit que je le traitasse

comme je venois de faire : ajoutant
obligeamment, qu'en toutes manieres,
il croyoit ne pouvoir être mieux nulle
part qu'entre mes mains ; & que com-
me il n'étoit pas juste que cette confian-
ce fût le sujet d'un surcroit de dépense
pour moi, celle-ci seroit prise sur une
gratification de six mille écus par
chaque année, qu'il m'accordoit pour
cela seul ; ce qu'il répéta encore pen-
dant le dîner.

1609.

De propos en propos la conversation
vint à tomber, entre les quinze ou
vingt personnes qui pouvoient être à
la suite du roi, sur les grands hommes
dont l'histoire a parlé, & Henri me de-
manda auquel de tous j'aurois le plus
souhaité qu'il ressemblât. Cette ques-
tion n'étoit pas de celles auxquelles il
soit facile de satisfaire d'un mot ; d'au-
tant plus que Henri ajoutant, que j'euf-
se égard non-seulement à la conduite
& au mérite personnel, mais encore à
tout ce qui peut être le juste sujet des
desirs d'un homme, comme les quali-
tés du corps, la santé, & le concours
de ces circonstances qui font qu'on ap-
pelle un homme heureux ; l'on ne
pouvoit décider la question, qu'après

1609.

avoir examiné & comparé. Pour tout dire, je ne fus pas fâché que l'occasion se présentât de faire honte à la plûpart des assistans, de leur ignorance dans des choses, dont il semble que tout galant homme doit avoir du moins quelque teinture. Le roi comprit mon intention, seulement à la maniere dont je tournai le compliment, par lequel je répondis d'abord à sa question. » A ce » que je puis juger, dit-il, vous n'allez » pas être homme à un mot, mais je » veux vous écouter jusqu'au bout, » cela me fera bien autant de plaisir » & beaucoup plus de profit, que je » n'en aurois eu à voir jouer au mail, » où j'avois dessein d'aller me prome- » ner, en attendant que votre dîner » fût prêt.

Je m'engageai donc à faire le portrait de tout ce que l'antiquité a compté d'hommes illustres, parmi lesquels je n'oubliai pas ceux de nos rois, auxquels on peut donner ce nom : tels que font Clovis, Charlemagne, Hugues Capet, Philippe-Auguste, saint Louis, Charles V. Charles VII. & Louis XII. La qualité d'ennemis de la France, ne me parut pas suffisante, pour

exclure les noms d'Edouard III. & de Charles-Quint : je n'en nommai aucun, sans les faire connoître, du moins en gros, par quelques traits touchés le plus succinctement que je pus, sur leurs bonnes & mauvaises qualités, & sur les événemens heureux ou malheureux de leur regne. » C'est à vous même, sire, ajoutai-je, après que j'eus fini cette énumération, qui m'obligea à parler de suite pendant un assez long tems, » de choisir auquel de » tous ces grands rois vous aimeriez » le mieux ressembler, toutes compensations faites, & de voir si vous n'y perdriez point, vous, qui certainement les avez surpassés en plusieurs choses. Pour bien prononcer là-dessus, repondit sa majesté, il faudroit mieux & plus attentivement considérer tout ce que vous avez dit sur chacun de bien & de mal ; mais le dîner qui est servi, ne nous en laisse pas le loisir (on venoit d'avertir qu'il étoit tems de se mettre à table) ; » il faut remettre cela à une autre fois ; » je vous prie de le faire rédiger par écrit, & puis je vous dirai ce que j'en pense, aussi bien que de vos der-

1609.

1609. ~~_____~~ » nieres paroles, que vous n'avez
 » ajoutées, dit agréablement ce prin-
 » ce, que pour me faire trouver vos
 » mets encore meilleurs.

Quelques-uns de la compagnie chercherent pendant le diner à se faire honneur de leur lecture, par des traits sur le sujet qui venoit d'être traité; mais ils confondoient à chaque mot les noms & les choses, d'une manière si plaifante, qu'elle ne servit qu'à faire rire le roi, & à m'attirer de sa majesté un compliment sur ma mémoire. (3) Je laissai ce prince dans sa bonne opinion jusqu'au sortir de la table, que je lui avouai en particulier un effet assez heureux du hazard, c'est que j'étois tombé il n'y avoit pas trois jours, sur un extrait des vies des hommes illustres, que j'avois fait long-tems auparavant, pendant que je m'occupois de l'histoire, & que ce même jour j'en avois fait le sujet d'une conversation avec quelques amis, qui m'en avoient rappelé toutes les idées.

(3) Je coupe court | 3. pag. 283, parce
 sur tout ce narré, qui | qu'il m'a paru froid,
 tient une assez gran- | déplacé, & d'une cri-
 de place dans les mé- | tique peu sure.
 moires de Sully, tom. |

Les cartes , les dés & les pistoles succéderent à cette scène sçavante. Je descendis pendant ce tems-là dans la salle d'en-bas , où j'épargnai l'ennui des audiences à sa majesté , qui passoit des momens plus de son goût , ayant gagné cet après-midi deux mille cinq cens pistoles ; aussi sortit-elle de bonne humeur , pour s'aller promener comme la veille dans les carosses que je lui avois fait tenir prêts , & pour retourner au Louvre.

Cinq ou six jours après que j'eus eu l'honneur de traiter & de loger le roi à l'arsenal , on lui donna avis de bruits répandus dans quelques provinces , sur des choses qu'il croyoit renfermées entre lui & moi , parce qu'en effet il m'en avoit parlé avec un grand secret. Il me soupçonna d'indiscrétion pendant quelques jours , sans que je m'en doutasse , quoiqu'il m'eût demandé plusieurs fois , quels amis si intimes j'avois donc en Berris & en Bourbonnois. Enfin il m'appela un jour , & me dit : « Venez çà , » grand-maître , me direz-vous exactement la vérité sur ce que je vais » vous demander ? « Je le lui pro-

1609. mis, avec la seule réserve, que s'il s'agissoit de quelque chose qui pût déplaire à sa majesté, je me ferois commander absolument de répondre & promettre qu'elle ne s'en fâcheroit pas. » Ce que j'ai à vous demander, reprit-il, n'est pas de cette nature, « & il me dit tout ce qu'il avoit sur le cœur. Après que je me fus justifié par les sermens qu'il sçavoit que je n'employois jamais en vain, son étonnement succéda au dépit, & je n'en eus pas un moins grand.

Mais il ne se passa pas trois jours, sans que je visse clair dans cette énigme. Une lettre écrite de la propre main du pere Cotton au pere Ignace, Jésuite à Moulins, qui me fut rendue le surlendemain dans un paquet venant de Bourges, me mit au fait. Muni de cette lettre, qui me donna une vraie joie, je m'en allai trouver le roi, qui arrivoit au Louvre avec la reine, au-devant de laquelle il s'étoit avancé jusqu'à Anet. Après quelques discours sur Anet & sur Chantilly, je lui dis : » Sire, vous me demandâtes l'autre jour mon serment que je vous dirois la vérité ; ne trouverez-vous pas

» mauvais, si j'ose vous prier à mon
 » tour de me dire si vous n'avez ja- 1609.
 » mais parlé à d'autres personnes qu'à
 » moi, de ce que vous m'accusiez d'a-
 » voir révélé? Si cela n'est pas, il faut
 » que parmi ceux qui vous approchent,
 » il y en ait qui ont un esprit familier,
 » & sçavent deviner les pensées. « Le
 roi sourit, en me donnant un petit
 coup sur la joue, & m'embrassa ensui-
 te. » Je souhaite trop, me dit-il, que
 » vous foyez toujours sincere avec
 » moi, pour vous donner l'exemple
 » d'un mensonge. Je vous avoueraï
 » donc que j'en ai encore parlé au
 » pere Cotton & à Béringhen. Pour
 » celui ci je répondrai bien qu'il n'en
 » a dit mot : aussi n'est - ce pas
 » lui, repris-je, mais le jésuite; cette
 » lettre, ajoutai-je, en la lui mettant
 » entre les mains, vous le prouvera.
 Sa majesté la lut, & la voici trans-
 crite toute entiere.

» Mon R. P. *Pax Christi*. Je ne vis
 » jamais écrire si peu souvent, & de-
 » sirer si souvent de le faire. V. R.
 » en jettera la coulpe, s'il lui plaît,
 » sur mes occupations, notamment
 » en ce tems. M. de Citeaux se con-

1609.

» tentera d'une abbaye proche la
 » sienne, qui est à un chanoine de la
 » sainte Chapelle, septuagénaire, &
 » moyennant ladite abbaye, il nous
 » fera accorder par le chapitre géné-
 » ral, qui se tiendra environ la Pente-
 » côte, ce que nous desirons de Bel-
 » lebranche. Il y a du trouble à Or-
 » léans, sur le fait du collège, par les
 » menées de la prétendue, mais Dieu
 » fera le maître. Le roi a écrit aux
 » maire & échevins, à M. d'Orléans,
 » M. le lieutenant-général, M. le pre-
 » vôt, son procureur d'office, & à M.
 » de la Châtre. Je joignis les miennes
 » à M. d'Escures, qui part demain, &
 » promet de parfaire le tout. Le roi
 » a encore accordé trente mille livres
 » à la Flèche, sur l'avis que je com-
 » muniqueai à V. R. Sa majesté part
 » mardi pour Chantilly, & la reine,
 » quatre jours après pour Chartres,
 » qui l'ira trouver à Anet; puis dere-
 » chef ici & à Fontainebleau. L'affec-
 » tion que sçavez, continue, non-
 » obstant laquelle se feront après Pâ-
 » ques les mariages de M. le Prince
 » & de M. de Vendôme. Tout est ra-
 » patrié avec l'homme de l'arsenal,

» quelques pratiques que l'on ait pû
» faire. L'ainé de M. de Créquy au- 1609.
» ra la petite de Verneuil, & le pre-
» mier dessein se continuera, de M.
» le marquis de Rosny avec l'ainée du
» même sieur de Créquy : le pere ne
» voulant point ouir parler de changer.
» M. des Yvetaux est en exercice. Le
» sieur Collin demande de demeurer
» au collège du Mont jusqu'à la mi-
» août. M. de Savari ne lui veut ac-
» corder que jusqu'à Pâques. On presse
» fort pour l'édit des duels, les pré-
» dicateurs y font bien leur devoir ;
» mais le P. Gonteri dégoute le roi
» de tems en tems, encore que j'aïlle
» parant aux coups : il dit que ses ser-
» mons sont séditieux, & qu'un jour
» il fera schisme en notre religion, ou
» en l'église. M. Bremont s'est réso-
» lu à la compagnie ; V. R. verra son
» louable desir, par l'adjointe, avec
» une du R. P. de la Tour, que j'ai
» trouvée sur ma table, sans sçavoir
» comment. M. de Bourges m'a dit
» cejourd'hui que le pere Sallian con-
» tente, & que l'on n'a rien perdu
» au change. On a voulu persuader
» que le pere Changer s'étoit changé,

1609. » seroit ce que souvent on a redouté.
 » Je suis rapatrié avec M. le comte
 » de Soissons autant & mieux que ja-
 » mais, mais je n'ai encore touché ni
 » viande ni argent depuis le mois de
 » janvier. La reine me mene à Char-
 » tres, & se confie en moi de ce que
 » sçavez, plus que de coutume. M.
 » de la Varenne dit qu'il s'employera
 » volontiers pour M. votre frere, mais
 » que cette voie n'est pas bonne, ne
 » pouvant introduire des chevaux de
 » louage, au préjudice des relais &
 » des postes : toute autre qu'il pour-
 » ra, il offre de le faire. Le R. P. Rai-
 » mond a été ici, & a apporté quel-
 » ques quatre cens livres d'aumônes,
 » sans les matériaux de Talan en par-
 » tie, que M. le Grand lui a promis.
 » Notre frere Paran est maintenant
 » déchargé de l'office : car j'ai réponse
 » de Rome comme l'union a été
 » agréée par notre saint pere, & le
 » *gratis* donné par sa sainteté à ma
 » considération, *quasi fuit ejus benevo-*
 » *lentiæ*. J'ai remis la révision & l'im-
 » pression de mon livre à cet été, ou
 » après l'automne. La trêve pour neuf
 » ans est presque assurée en Flandre.

» Dix de nos peres ont été pris, ve-
 » nant des isles Baléares en Espagne,
 » par Simon Danfa, corsaire hollan-
 » dois, marié à Marseille; le roi s'em-
 » ploye pour leur délivrance, & non-
 » obstant quelques amertumes, il ne
 » laisse de priser & chérir la com-
 » pagnie. *Quod superest*, je suis gran-
 » dement nécessaire de secours spiri-
 » tuels, *oraque pro paupere*, qui est de
 » V. R. le serviteur plus humble &
 » plus affectionné *Pierre Cotton*. A
 » Paris, ce quinzième Mars 1609.
 » Madame la marquise de Mesnelay
 » va se rendre capucine, nonobstant
 » tout le monde. M. Avias, recteur de
 » la principale, est malade à mort de
 » pourpre, pris prêchant & servant à
 » l'hôpital; c'est un bon prêtre & un
 » bon ami, qui va à Dieu.

Henri lut deux fois de suite la
 lettre entiere, & quoiqu'il me cachât
 la moitié de ce qui se passoit au de-
 dans de lui-même, je lus aisément
 sur son visage son mécontentement.
 » J'avoue, me dit-il, qu'il y a plus
 » de conduite, de prudence & de fi-
 » délité en vous, & de vérité dans
 » vos paroles, quelque méchant hu-

1609. » guenot que vous foyez, que dans
 » beaucoup de catholiques, & même
 » d'ecclésiastiques qui font bien les dé-
 » vôts & les scrupuleux ». Il me quitta
 pour aller entretenir M. le comte de
 Soissons, qu'il voyoit s'approcher, &
 je crois qu'il lui conta tout, & même
 qu'il lui montra la lettre dans laquelle
 ce prince avoit son mot comme les au-
 tres. Je me sçus bon gré d'en avoir re-
 tenu une copie : car sa majesté ne vou-
 lut jamais me rendre l'original.

Le pere Cotton sçut le contre-
 tems arrivé à sa lettre, & en fut
 mortifié au dernier point (4). Il se
 consola un peu, quand on lui dit
 qu'excepté le roi, je ne l'avois fait
 voir, ni parlé à personne de ce qu'elle
 contenoit : il crut m'en devoir un
 remerciement, & il sentit aussi qu'un

(4) On voit dans l'Anti-Cotton, p. 46, que le pere Cotton fut disgracié du roi pendant six semaines pour avoir révélé ses secrets à un provincial d'Espagne : mais c'est un de ces libelles qui ne méritent aucune créan-
 ce. Dans une occasion semblable, Henri IV. dit à ses ministres, en prenant le président Jeannin par la main : » Je réponds pour le bon-homme ; c'est à vous autres à vous examiner.

petit mot de justification n'étoit point
 ici de trop. La lettre que j'en reçus, au
 retour d'un voyage qu'il avoit fait en
 province, est à ces deux fins : il me l'é-
 crit de Fontainebleau, où la cour étoit
 alors, & moi j'étois à Paris. Le pere
 Cotton y prend occasion de louer la
 bonté de mon esprit & la douceur de
 mon naturel, de ce que tous les efforts
 qu'on a faits pour me donner une mau-
 vaise impression de lui, n'ont pas été
 capables, dit-il, d'altérer ma premie-
 re bienveillance à son égard. Il recon-
 noît qu'un homme d'un peu de mauvai-
 se humeur, auroit pu faire servir la let-
 tre dont il vient d'être fait mention,
 de prétexte à son ressentiment, il ne
 dit pas, de cause, parce que, selon
 lui, les termes dans lesquels il s'y ex-
 prime sur mon sujet, n'ont pas cette
 gravité, qui peut seule autoriser un
 galant homme à se fâcher. Aussi ne
 l'ai-je pas fait, j'ai cru que le pere Cot-
 ton devoit mieux entendre le sens de
 ses lettres, que personne, & que s'il
 se fût senti véritablement coupable
 envers *l'homme de l'arsenal*, il n'auroit
 pas eu la hardiesse qu'on lui voit dans
 cette lettre, de le prier de se souve-

1609.

1609.

nir du bâtiment de l'église des peres jésuites, & des appartemens destinés pour tenir leurs classes à Poitiers, en dressant les états où sont comprises ces sortes de dépenses ; autre louange à cette occasion sur ma charité, suivie d'une fervente priere à Dieu, d'achever son ouvrage, en m'inspirant le reste des sentimens de la bonne religion (5).

(5) On verra par le trait suivant, tiré des mémoires pour l'histoire de France, que M. de Sully ne pardonna pas si facilement au pere Cotton. Sur la fin de cet an, les jésuites ayant obtenu un don du roi de cent mille francs, pour achever le bâtiment de leur chapelle à la Flèche, se retirèrent vers M. de Sully pour en être payés. Le P. Cotton lui dit, avec sa douceur ordinaire, que sa majesté leur avoit fait un petit don de cent mille livres, pour la chapelle de la Flèche ; à quoi le duc répondit ; appelez-vous cent mille livres, pour vous un petit don ? Le roi vous en donne trop, & je ne vous donnerai rien. Quelle est la raison de ce refus, demanda le pere Cotton ? Ce n'est pas à vous, répondit le duc, à qui je la veux & dois rendre, je la rendrai au roi. Le P. Cotton s'en plaignit au roi qui, pour le contenter, rança publiquement le duc, & dit qu'il

Je connus clairement quelque-tems après, qu'il étoit survenu au roi quel-
qu'autre sujet de chagrin, & beaucoup
plus violent. Tout ce qu'il faisoit pour
le dissiper, ne servoit qu'à le mieux fai-
re paroître, & peut-être à l'augmenter
encore. Il passa huit jours entiers hors
de Paris, à promener sa mélancolie
dans des lieux où on ne le voyoit ja-
mais, Livry, & une autre maison appar-
tenante à Montbazou. De retour de cet
endroit, tous les jours étoient pour lui
des jours de chasse, afin, sans doute,
de pouvoir se trouver plus long-tems

1609.

» vouloit que son » mandement eût » lieu. M. de Sully » ne fit rien de ce que » le roi avoit ordon- » né pour la chapel- » le des jésuites à la » Flèche. « Le même auteur marque en quelque'endroit, & le bruit en étoit assez commun alors, que lorsque le roi & son ministre paroissoient ainsi d'avis opposé en public, c'étoit sou- vent après en être convenus ensemble	en particulier. Ce qui porte à croire que ce concert peut bien avoir lieu ici, c'est que » sa majesté, » ajoute cet écrivain, » donna à M. de Sul- » ly précisément dans » ce même tems, tren- » te mille écus pour » ses étrennes, au lieu » de vingt mille qu'el- » le avoit accoutumé » de lui donner, de » quoi les jésuites ne » furent guère con- » tens. « <i>Ann. 1609.</i>
--	---

1609.

& plus souvent seul. Tout cela n'étant pas le vrai remède à son mal ; il passa enfin par l'arsenal , pour se soulager en m'ouvrant son cœur. Il monta droit à mon cabinet , sans vouloir qu'on m'avertît, & y frappa lui-même. J'allai ouvrir, ne m'attendant à rien moins qu'à une pareille surprise , & n'ayant que ma robe de chambre & tout le reste de l'habillement de nuit. Il me dit *bon jour*, me demanda ce que je faisois, fit éloigner tout le monde , rentra avec moi , & referma la porte , sans que je fisse rien de mon côté , qu'être très-attentif à la vivacité de tous ces mouvemens , qui le firent asséoir , se lever , se promener & parler avec beaucoup de feu , pendant près de deux heures que nous passâmes ensemble. On va savoir le sujet de cette agitation : je n'ai aucune raison de cacher notre entretien , qui fut d'ailleurs fort aisément entendu de dehors. Sa majesté croyoit que tout le monde étoit sorti de la petite salle , pour aller se promener dans la grande salle , dans les cours & les jardins , mais il en étoit demeuré une partie à la porte du cabinet, pres-
sés

fés par la curiosité ; car la mélancolie de ce prince frappoit les yeux de tout le monde ; ceux là purent entendre , à un mot près , tout ce que nous dîmes. 1609.

Ce ne fut d'abord que des nouvelles indifférentes sur l'empereur Léopold , quelques princes d'Allemagne , les archiducs & le président Richardot. Après quoi ce prince m'avoua qu'il y avoit quelque autre chose qui lui tenoit bien plus fortement au cœur , & il commença là-dessus un discours qui fut fort long , & pendant lequel je ne fis presque qu'écouter sa majesté. Comme je pouvois croire , avec tout le monde , que les nouveaux démêlés de Henri avec la reine son épouse , n'étoient fondés que sur la passion qu'on disoit hautement qu'il avoit pour mademoiselle de Montmorency , depuis quelques jours princesse de Condé , il traita d'abord cet article , qui m'avoit toujours fait une peine infinie.

Lorsque je vis naître cette inclination de Henri , j'en prévis de beaucoup plus grands inconvéniens que de toutes les autres , à cause de l'extraction & de la famille de cette demoiselle , & je fis tous mes efforts

1609. pour l'empêcher de faire des progrès; efforts qui furent inutiles, & que je redoublai pourtant lorsque le roi me proposa le dessein qu'il avoit de la faire épouser à M. le Prince. Je n'attendois point de Henri dans cette occasion la généreuse résolution dont quelques amans se sont montrés capables, de s'imposer par ce moyen la nécessité de renoncer à la personne aimée. C'étoit tout le contraire que j'appréhendois; & ce point de vue ne m'offrant que ressentimens & fureurs de la part du prince outragé, des parens de la princesse & de la reine, rien ne peut exprimer l'ardeur de mes instances & de mes soins, pour détourner cette résolution. Je suppliai, je remontrai, je me jettai aux pieds de Henri; je ne l'importunai pas seulement, je le fatiguai, je le persécutai. Le fatal mariage ne s'en fit pas moins (6).

Toutes ces circonstances me furent

(6) Il fut fait à Chantilly, sans aucune pompe... La marquise de Verneuil disoit que le roi avoit fait ce mariage, » pour abbaïsser le cœur au prince de Condé, & lui hauffer la tête. *Mémoires historiques de France*, année. 1609.

rappelées à moi-même par le roi, afin que je convinssé, disoit-il, que si je ne m'étois pas trompé, en prédisant les effets de l'amour & de la jalousie, je n'avois pas prévu tout ce que la malignité de ses ennemis avoit sçu y lier d'étranger. Ce prince, dont le caractère étoit de respecter la vérité, lors même qu'elle le rendroit plus coupable, n'osa s'inscrire en faux contre le sentiment & les discours publics; il se feroit trahi d'ailleurs, par la maniere toute passionnée dont il me parloit de l'esprit, de la naissance & de toutes les perfections de mademoiselle de Montmorency. Mais étoit-ce à de misérables Italiens, tels que Conchini, Vinti, Guidi, Joannini, qu'il étoit responsable de sa conduite? Et n'étoit-ce pas au contraire dans tous ces étrangers, une hardiesse bien punissable, que de donner à toutes ses démarches un éclat qu'elles n'avoient point, pour en prendre droit de jeter la reine dans des résolutions violentes, qui devoient donner quelque couleur à leurs pernicioeux desseins? C'étoient ces desseins, dont on instruisoit Henri de toutes parts, qui l'in-

1609.

1609.

quiétoient jusqu'à ne pas lui laisser goûter un seul moment de repos. Il m'en avoit déjà écrit quelque chose, lorsque ses pensées là-dessus se réduisoient à de simples soupçons ; mais la chose s'étoit tournée en certitude, par des lettres que la Varenne & Zamet lui avoient communiquées, par les discours que lui avoit tenu le jeune Zamet, à son retour d'Italie & d'Espagne, & en dernier lieu, par tout ce que lui avoit mandé Vaucelas, son ambassadeur à Madrid. On va convenir que mon beau-frere n'étoit pas en cette occasion un témoin suspect.

Lorsqu'il étoit parti pour l'Espagne, c'étoit avec des instructions (7) qui marquoient beaucoup plus d'éloignement que de dessein de s'approcher de la maison d'Autriche. Il fut témoin de routes les menées que les agens de la reine faisoient à Madrid, d'une manière si libre & si publique, qu'il ne put se figurer que le roi n'en eût aucune connoissance, & même qu'ils n'agis-

(7) Le comte de Vaucelas est qualifié dans cette instruction, &c. mestre de camp

du régiment des compagnies des gens de pied du titre de Pié-	mont. <i>Vol. 8955. Mss.</i>
royaux.	

soient pas par son ordre ; ce qui le surprit d'abord , & ensuite le mortifia au dernier point , parce qu'il crut que le conseil de France ayant absolument changé de systême , sa majesté avoit retiré toute la confiance qu'elle avoit paru prendre en lui , & ne le laissoit plus que le vain titre d'ambassadeur , pendant qu'elle se remettoit à un autre de l'essentiel de ses affaires & de son secret. Il supposoit , dans la même idée , que si le roi paroïssoit à l'extérieur n'avoir rien changé dans sa maniere ordinaire de se conduire à son égard , c'étoit par ménagement pour moi , & pour ne pas me donner le chagrin de voir qu'on méprisoit mon beau-frere , qui n'auroit pas manqué de m'en porter ses regrets , si le roi ne l'avoit soutenu dans l'opinion du contraire.

Plein de toutes ces pensées , qu'il crut tout-à-fait justes , Vaucelas prit le parti d'insinuer en deux mots à la Varenne , & par son moyen au roi , qu'il craignoit avec raison d'avoir perdu les bonnes graces de sa majesté. Il déchargea son cœur à son beau-pere , par une lettre beaucoup plus longue ,

1609.

dans laquelle il le prioit de sçavoir ce qui lui avoit attiré cette disgrâce, & de se plaindre à sa majesté, avec tout le respect possible, de ce qu'elle faisoit à son ambassadeur l'injustice, & en quelque sorte l'injure, de lui prêter celui d'un prince étranger, pour porter ses paroles. Il vouloit parler de l'ambassadeur du duc de Florence, qui agissoit sur tout cela à Madrid, à l'insçu ou du gré du conseil espagnol, avec tant d'autorité, qu'il n'est pas surprenant que Vaucelas y fût trompé. Celui-ci supplioit encore sa majesté, par la bouche de son beau-pere, de vouloir bien lui rendre sa première confiance, & d'être persuadé que ni l'amitié, ni l'alliance ne lui feroient trahir en rien avec moi les intentions & le secret du roi son maître, que je lui avois appris moi-même à regarder comme la chose la plus sacrée.

Le roi comprit mieux par cette lettre, qu'il ne l'eût fait autrement, la vérité de toutes choses, & il en fut dans une surprise extrême. En effet, qui pourra se figurer qu'une moitié toute entière du conseil & de la cour, osât faire jouer à découvert de pareils ressorts contre les desseins du roi, sur

lesquels il s'étoit expliqué lui-même, & que ses ennemis lui supposassent tous leurs sentimens dans le public, sans craindre ni son ressentiment, ni la honte qui, en toute autre occasion, fuit de bien près de pareils procédés? Voilà assurément une circonstance politique bien singulière & bien différente de toutes les autres. On y forme un parti par tous les moyens qui communément le détruisent; on feint d'avoir, pour obtenir, & le secret est tout ce qu'on cherche le moins; ce qui pourtant ne doit s'entendre que de l'extérieur & de l'apparence de la chose, & non des vues ni des moyens; car après que le roi eut répondu à Vauclas de la manière la plus propre à le rassurer, Vauclas ne put, avec toute son application, découvrir ni le fond de ce mystère, ni bien des particularités qu'il cherchoit. Il sçut seulement qu'il s'agissoit de faire échouer tous les desseins de sa majesté contre la maison d'Autriche, en l'unissant de gré ou de force avec l'Espagne; que l'ambassadeur Florentin étoit sur tout cela en relation de lettres avec certaines personnes de la

1609.

1609.

maison de la reine qu'il nommoit, & avec quelques autres plus distinguées, que par respect il n'osoit nommer; pour tout le reste, il ne put en sçavoir davantage.

J'avois ignoré une partie de ces curieuses circonstances, que Henri m'apprenoit en ce moment. Ce prince ajouta, qu'il ne pouvoit guère douter que ces noms, qui faisoient tant de peine à prononcer à son ambassadeur, ne fussent celui de la reine & celui de Villeroy, tous les discours qu'ils lui tenoient, ne tendant qu'à ce but, & les derniers avis qu'il avoit reçus du projet d'un double mariage, ne pouvant tomber sur d'autres que sur eux, puisque ceux qui y travailloient s'avançoient, disoit-on, au conseil de Madrid, jusqu'à dire qu'ils avoient les moyens d'y faire consentir le roi, même avec la clause que l'Espagne, en donnant l'Infante au Dauphin, se réservoit tous les droits que ce mariage pouvoit lui donner dans la suite (8). Voilà ce qui étonnoit, & même ef-

(8) On est bien sur-
pris après cela de voir
avancer à Sizi, *Mem.*

Recond. tom. 1 pag.
187. que Henri IV ne
souhaitoit rien tant

frayoit Henri. Il auroit pû trouver un 1609.
 sens à des affirmations si fortes & si positives, si ses desseins contre la maison d'Autriche eussent encore été aux mêmes termes, que trois ou quatre ans auparavant. Mais qu'on parlât ainsi dans une cour, où l'on ne pouvoit ignorer qu'il avoit pris sur tout cela une résolution, dont rien ne le feroit changer tant qu'il vivroit; voilà ce qui lui faisoit naître, malgré lui, les plus terribles pensées.

En effet, tout le monde étoit parfaitement instruit qu'il travailloit à s'allier avec le duc de Savoye, ainsi qu'à faire épouser l'héritiere de Lorraine au Dauphin, afin d'unir un jour cet état à la France, & que c'étoit en partie pour faire valoir ce droit, qu'il s'attachoit, par ses bienfaits, les princes d'Allemagne, qui pouvoient l'aider dans cette entreprise, contre ceux qui

que le mariage du Dauphin avec l'Infante d'Espagne. Il ne faut point de meilleure preuve que cet étranger n'a connu que par oui dire, les affaires du conseil de	France de ce tems-là. Je trouve encore plus blamâble en lui la partialité qu'il montre presque par-tout, contre la personne & la politique de ce prince.
--	--

1609. ~~_____~~ la traverseroient. On sçavoit de plus qu'il songeoit à marier son second fils avec mademoiselle de Montpensier (9) (ils étoient déjà fiancés), à donner sa seconde fille au prince de Galles, celui de tous les princes de l'Europe, dont, sur mon rapport, il se promettoit le plus ; enfin, à faire réussir le mariage de son troisième fils avec la princesse de Mantoue, petite-fille de Savoye, pour se donner une raison ou un prétexte de mettre le pied en Italie. Je crois qu'on conviendra que sa majesté possédant le Mantouan & le Montferrat, avec les entrées libres dans ces deux petits états, & qu'étant assuré du duc de Savoye, devenu de son côté possesseur du Milanois, aussi-bien que les Vénitiens, nos inséparables alliés, rien ne pouvoit l'empêcher de donner la loi à toute l'Italie, sans qu'il lui en coûtât, disoit ce prince, l'injustice de retenir le bien d'autrui.

Henri trouvoit tant de plaisir à parler de la suite de tous ses projets poli-

(9) Marie de Bour- | duc de Montpensier,
bon, fille & unique | mort l'année précé-
héritière de Henri, | dente.

tiques, qu'il ne songeoit pas qu'il parloir à un homme qui en étoit tout aussi-bien informé que lui même ; mais il revint bien-tôt à la cabale espagnole, & à ses propres frayeurs de ce qu'il la voyoit se conduire, comme si elle avoit été assurée qu'il n'avoit plus que très-peu de tems à vivre. Quel que pût être le fondement de cette supposition, elle lui devenoit plus frappante, lorsqu'il faisoit réflexion qu'on répandoit de toutes parts dans le public mille pronostics, qui fixoient sa mort dans la cinquante-huitième année de son âge, prédiction qu'on donnoit pour une inspiration divine, parce qu'elle étoit fortement appuyée de certaine religieuse, alors en grande vénération. Pasithée (c'est le nom de cette dévote) avoit été quelque-tems en France, & depuis qu'elle en étoit sortie, elle étoit demeurée en commerce de lettres avec la reine. C'est elle dont on se servoit pour persuader à cette princesse de se faire couronner à Paris avec toute la magnificence & les cérémonies propres à lui conserver l'autorité dont elle avoit besoin disoit-on, après la mort prochaine du roi;

1609. & l'on parloit même hautement de faire revenir cete entoufiaste.

Ce dessein, tous ces discours & ces présages ne sortoient presque plus de l'esprit de Henri, & le remplissoient d'amertume. » Je n'ai aucune inclination à cela «, me dit il, en parlant du couronnement; & je crois devoir rapporter ses propres paroles, qui assurément sont remarquables, » non plus » qu'à souffrir, continua-t-il, que cette » Pasithée revienne en France. Le cœur » me présage qu'il me doit arriver quelque désastre ou signalé déplaisir à ce » couronnement. Si ma femme s'y » opiniâtre, comme on m'a dit que » Conchine & sa femme lui conseillent obstinément, & à faire venir cete religieuse, il n'y a point de doute » que nous ne nous picotions bien » fort ma femme & moi sur ces deux » affaires; mais sur-tout, que ce que » je vous ai dit touchant ses desseins » en Espagne, ne m'altere & ne me » fasse cabrer tout-à-fait, si j'en puis » découvrir davantage «. Je ne sçais si ce prince a bien connu la reine son épouse; mais j'avoue que je fus frappé de la réflexion qu'il me fit faire ensui-

te, qui est que cette princesse ne faisoit tant de vacarme avec lui, au sujet de mademoiselle de Montmorency & de toutes ses autres amourettes, que parce que ses indignes conseillers lui persuadoient qu'elle avoit besoin d'un prétexte pour être brouillée avec le roi, ou du moins pour paroître l'être; qu'on payoit le public de celui-là, faute d'un meilleur; qu'enfin tout le monde, & moi-même tout le premier, attribuoient à la jalousie ce qui étoit l'effet d'une malice très-rafinée. Je découvre ici des choses bien odieuses, s'il est vrai que le conseil de la reine se soit servi de ce damnable artifice, pour cacher & faire réussir des desseins si noirs, qu'on n'oseroit même les nommer.

Pour me faire voir que je ne devois point en douter, Henri me faisoit remarquer comment, sur une apparence aussi légère que celle de parler plus souvent à la duchesse de Nevers, & de prendre plaisir à sa compagnie, on avoit fait entrer cette dame sur les rangs l'année précédente, & mademoiselle de Montmorency en celle-ci, afin de ne pas laisser refroidir la cour ni le public, sur ces sujets de divorce

1609. entre lui & la reine, qu'il étoit nécessaire d'entretenir à quelque prix que ce fût; & il en concluoit qu'il ne se donneroit jamais que des peines inutiles pour les faire cesser; & que quand même il renonceroit à voir de sa vie la princesse de Condé, ce seroit à recommencer éternellement avec des gens qui avoient de si grandes raisons de ne point vouloir de paix. Il me dit, sur ce dernier article, qu'il avoit renoncé à rien obtenir de cette dame, que s'il ne pouvoit vaincre son amour, il sçauroit du moins prévenir un éclat dangereux, & respecter le lien sacré qu'il n'avoit formé, que pour imposer silence à ses desirs. C'étoit avec beaucoup de sincérité qu'il me parloit ainsi. (10) Je me serois reposé sur cette assurance, si je n'avois sçu avec combien de facilité un cœur trop tendre souffre d'être trompé par lui-même.

(10) Le maréchal de Bassompierre, auquel il fut proposé de donner mademoiselle de Montmorency en mariage, rapporte entre autres discours sur cette matiere, celui-ci que lui tint Henri IV. » Lors il me répondit, après un grand soupir: Bassompierre, je te veux parler en ami. » Je suis devenu non-seulement amou-

Le roi, continuant à me parler des ~~confeillers~~ 1609.
 confeillers de la reine, entr'autres de
 Conchine & de sa femme, m'apprit
 des choses, après lesquelles je ne puis
 regarder ces étrangers que comme des
 monstres; qu'ils empêchoient la reine
 de toucher aux viandes qu'il lui en-
 voyoit, & qu'ils lui persuadoient
 de faire faire fort souvent sa cuisine
 dans leur chambre. Mais de quoi ser-
 voit-il à sa majesté d'investiver ainsi

<p>reux, mais furieux & outré de made- moiselle de Mont- morency. Si tu l'é- pouses & qu'elle t'aime, je te hairai; si elle m'aimoit, tu me hairois. Il vaut mieux que cela ne soit point cause de rompre notre bon- ne intelligence; car je t'aime d'affection & d'inclination. Je suis résolu de la ma- rier à mon neveu le prince de Con- dé, & de la tenir auprès de ma fa- mille: ce sera la consolation & l'en-</p>	<p>retien de la vieil- lesse où je vais dé- formais entrer. Je donnerai à mon ne- veu, qui aime mieux mille fois la chasse que les dames, cent mille livres par an, pour passer son tems, & je ne veux autre grace d'elle, que son affection, sans rien prétendre davantage. « tom 1 pag. 229. Mais dans la suite, cette passion, comme M. de Sully l'avoit prévu, porta Henri bien au-delà des bornes qu'il s'é- toit prescrites.</p>
---	--

1609.

alternativement & contre les Italiens & contre la reine ? Je convenois assez qu'il n'y avoit point de châtement que les premiers ne méritassent, & qu'il étoit tout-à-fait singulier, comme le remarquoit Henri, que cette princesse n'eût jamais eu de liaison qu'avec des personnes qui avoient donné les conseils les plus violens contre sa vie, au tems du Tiers parti, ou qu'avec d'autres, qui ne lui vouloient pas plus de bien présentement. (11) Mais que pouvois-je faire pour tirer ce prince de

(11) La reine Marie de Médicis a donné en toute occasion, tant de marques convaincantes d'une véritable tendresse pour son mari, que ceux qui ont justifié & loué toutes ses actions, comme l'auteur de l'histoire de la mere & du fils, n'ont pas même songé qu'il fut besoin de relever aucune des accusations des mémoires de Sully; & ce ministre lui-même, si l'on y fait bien attention, ne lui impute ou ne lui fait imputer par Henri IV, que d'autoriser par trop de confiance & de crédulité, les méchans desseins de quelques personnes de la cour; desseins auxquels ces personnes avoient soin de ne jamais faire servir cette princesse, qu'en intéressant la jalousie qu'il lui étoit naturel de montrer contre les maîtresses de son mari. Ce n'est même qu'en pensant de cette

l'état ou je le voyois , lorsque lui-me-
me ne s'aïdoit en rien ? Croiroit-on
que tout ce long discours , auquel je
suis persuadé qu'il n'y a personne qui
ne se sente intéressé , n'aboutit de sa
part , qu'à des prieres de redoubler
d'attention contre les artifices des Ef-
pagnols , & d'entreprendre de nou-
veau de persuader à la reine , qu'elle
devoit le sacrifice des Conchines &
autres brouillons , à l'assurance qu'il
lui donnoit , par ma bouche , de ne
plus voir , si elle l'exigeoit , ni femmes
ni filles. » N'étant pas juste , me disoit
» ce prince trop bon , que je me prive

maniere sur l'un &
l'autre , qu'on peut
trouver la clef de
quantité de paroles &
de démarches de ces
deux époux , qui sans
cela paroïtroient tout-
à-fait contradictoires,
parce qu'elles mar-
quent en même-tems
dans les mêmes per-
sonnes , confiance &
défiance , estime & in-
différence , tendresse
& froideur. L'histo-
rien que je viens de
citer , rapporte une

infinité de ces traits
en bien & en mal. Il
représente Henri IV se
plaignant & se louant
tour - à - tour de la
reine ; tantôt disposé
à la renvoyer tout-à-
fait , ou à l'éloigner ;
tantôt ne voyant
qu'elle dans tout son
conseil , capable de
l'administration des
affaires en son absen-
ce , & du poids d'une
régence. *Histoire de
la mere & du fils.
tom. 1 Pass.*

1609.

» de tous mes plaisirs pour la conteni-
 » ter, sans qu'elle fasse le semblable,
 » ni que je m'accommode à toutes ses
 » volontés, pendant qu'elle contre-
 » dira toutes les miennes.

Il me permit de communiquer à Sillery tout ce que je jugerois à propos de ce que je venois d'entendre, mais non pas à Villeroy. » Je vous y laisse, » dit-il, penser tout à loisir, pour m'en aller dîner (il étoit en effet fort tard) » Je suis levé dès la pointe du jour, » n'ayant point dormi toute cette nuit, » parce que mon esprit n'a fait que ré- » vasser sur toutes ces brouilleries, & » que je n'aurois pas eu plus de repos » la nuit suivante, si je ne m'en fusse » déchargé à vous ». Sa majesté monta dans mon carosse, que je lui avois fait préparer, en me disant, en présence d'un fort grand nombre de personnes qui étoient dans la cour : » Adieu, mon » ami, aimez-moi bien, servez-moi » de même, & vous souvenez de tous » les discours que nous avons tenus » ensemble ; car je vous aime autant » que vous pouvez le désirer.

Je crois avoir justifié ci-devant, par les plus solides raisons, ma persévé-

rance dans l'opinion que tous ces pré-
 tendus complots , moitié étrangers , 1609.
 moitié domestiques , n'ont jamais été
 ni bien réels , ni bien à craindre. J'a-
 voue pourtant qu'il y avoit des mo-
 mens , où la force de mon attachement
 pour mon prince ne me permettoit pas
 d'écouter indifféremment tout ce que
 j'entendois dire à ce sujet , & que
 quelle que fut ma fermeté , je me lais-
 sois épouvanter malgré moi , de ce
 que je sçavois n'être qu'un phantôme.
 Voilà l'état où je me trouvai tout le
 tems que Henri me parla , & après
 qu'il fut parti. Notre conversation fut
 singulière , en ce que je ne proférai
 presque pas un mot pendant un si
 long-tems ; & lorsque je voulus me
 mettre à table pour dîner , l'agitation
 de mon cœur & les nuages dont mon
 esprit étoit investi , me jetterent dans
 un abattement secret & un dégoût
 pour tout ce qu'on me servit. Il n'é-
 toit certainement pas besoin que le
 roi m'excitât à faire de nouvelles ré-
 flexions , je m'y plongeois tout entier,
 & j'en faisois jusqu'à prévoir & arran-
 ger l'une après l'autre dans mon esprit
 toutes les choses dans lesquelles j'ap-

percevois la moindre possibilité.

1609.

Cependant, lorsque cette première confusion d'idées eut fait place à un sentiment plus froid & plus arrêté, je fus forcé de conclure, comme j'avois toujours fait, que mes allarmes ne portoient que sur celles de Henri, qui n'avoient elles-mêmes aucun fondement bien certain. Le conseil de Madrid voyant que le roi de France commence à avancer en âge, & qu'il a eu quelques attaques de maladies assez violentes, prend les devans pour faire goûter à la reine & au conseil de France une politique qui doit être son salut. Il n'y a en ceci rien d'extraordinaire. Il trouve parmi les françois des personnes d'assez bonne volonté pour entrer dans ses vues, & il met ces personnes en jeu, afin de s'épargner la honte des démarches suivies d'un refus; si elles le sont véritablement, le conseil espagnol peut long-tems feindre le contraire, & rompre ou rallentir l'ardeur des alliés de la France, trompés par cette apparence; il n'y a encore rien dans cette conjecture, qui ne quadre avec le caractère espagnol, décidé par une infinité de démarches semblables.

Lorsque Philippe II jetta feu Monsieur, duc d'Alençon, dans l'entreprise d'Anvers, qui ruina ses affaires & sa réputation, c'étoit tout ce qu'il s'en promettoit intérieurement, lorsqu'à l'extérieur il paroissoit la regarder comme un coup nécessaire pour assurer à ce prince la souveraineté des Pays-Bas, dont il le leurra jusqu'au bout. Mais est ce à dire pour cela que l'Espagne songeât à se rendre maîtresse de la vie du roi ? Combien de raisons rendoient la personne & les intérêts de ce prince chers à tous les François, & à ceux même des courtisans qu'il sembloit que cette couronne eût mis dans son parti ? A quoi que le cœur humain puisse se porter, lorsqu'il est agité par une forte passion, j'avois horreur des idées de crime qu'il falloit nécessairement supposer dans des personnes, que la naissance, l'éducation, les sentimens soutiennent contre la noirceur & les attentats, quoiqu'elles les laissent capables de quelques foiblesses passageres. Est ce respect ou délicatesse de sentiment, qui me fait penser & parler ainsi ? est-ce simplement l'horreur & l'éloignement de toute

1609. action lâche & infâme ? Quoi qu'il en soit, je me trouvai, à la fin de toutes ces réflexions, aussi tranquille que je l'étois avant que le roi m'eût parlé; & si la douceur qu'on lui connoissoit, me faisoit encore de tems-en-tems appréhender que la licence ne s'en autorisât, par l'espérance de l'impunité, je n'en appréhendois du moins aucun de ces coups accablans (12), qui portent une consternation subite.

Quant à l'autre point du discours de sa majesté, il eût été bien plus à

(12) Je crains bien que M. de Sully ne se soit rassuré avec trop de facilité, sur des bruits & des soupçons d'une aussi grande conséquence que ceux dont il est question ici. Il y avoit lors, dit l'auteur des mémoires pour l'histoire de France, tant de bruits de conspirations contre le roi, que l'on croyoit à Paris que c'étoit le point principal du long séjour qu'y faisoit Dom Pedre de Tolède; c'est pour-	» quoi on souhaitoit » fort son éloigne- » ment. « Les craintes de Henri n'étoient donc pas mal fondées; & c'est le duc de Sully qui, dans cette occa- sion, comme dans plu- sieurs autres, a été, mal- heureusement pour ce prince, trop attaché à son sens. Il ne ser- viroit de rien de dissi- muler, qu'un peu de vanité & d'entêtement ont été les défauts d'un caractère digne d'ailleurs d'être envié par mille belles parties. On croit toujours
---	---

propos pour ce prince , de fermer la 1609.
 bouche une bonne fois à la reine .
 en commençant à rompre tout-à-fait
 des liens que l'âge de Henri rendoit
 encore plus mesléans ; mais il devoit
 du moins se conserver dans de pareils
 égaremens , assez d'empire sur sa rai-
 s'appercevoir , en li-
 fant les mémoires de
 ce tems-là , que ce pe-
 tit nombre de servi-
 teurs auxquels Henri
 IV étoit véritablement
 cher , n'employèrent
 point tout ce qu'on
 auroit pu prendre de
 précautions pour pa-
 rer le malheur qui ar-
 riva. On n'auroit peut-
 être rien de bien soli-
 de à répondre à quel-
 qu'un qui appelleroit
 ce sentiment, un juge-
 ment après coup ; & il
 faut convenir encore,
 que si tous les complots
 sourds & secrets, dont
 il est parlé dans une
 infinité d'endroits de
 ces mémoires , sans
 pourtant qu'on y voye
 rien articuler de bien
 positif, ont été réels,

comme l'événement
 veut qu'on le croye ,
 ils ne pouvoient gué-
 re manquer d'avoir
 leur effet, par l'éloi-
 gnement qu'on con-
 noissoit à ce prince
 pour la sévérité & la
 vengeance. On doit
 bien haïr ceux qui par
 de pareils exemples ,
 tournent l'esprit des
 souverains vers le des-
 potisme & la cruauté.
 Au reste, la maniere
 dont le duc de Sully
 expose ici le fond de
 ses sentimens sur tous
 ces complots, détruit
 absolument un soup-
 çon , qui est venu à
 quelques-uns de ceux
 qui ont fait une sérieu-
 se attention sur tout
 ce qui se passa en ce
 tems-là. Ce soupçon

1609.

son, pour éviter toute intrigue qui pût faire une affaire de politique, d'une simple galanterie. Toutes celles dans lesquelles on avoit vû Henri engagé, avoient nui ou à sa fortune ou à sa gloire, & certainement à son repos; mais il est sans contredit que le plus dangereux de tous les pièges, est celui que lui tendoit l'amour, dans la personne de la princesse de Condé; toutes les suites en étoient à craindre, & elles pouvoient être en fort grand nombre.

On a vu d'avance dans ces réflexions, la réponse que je fis au roi, lorsque, suivant son ordre, j'allai le retrouver, cinq ou six jours après. Il sortoit de sa chambre pour aller

<p>est, que le duc de Sully n'ignora rien de ce qui se tramoit contre la personne de Henri IV; mais qu'après avoir fait tous ses efforts pour engager ce prince à faire usage de son autorité, & voyant que la foiblesse de Henri lui avoit toujours fait rejeter les conseils qu'il lui avoit donnés là-dessus, il</p>	<p>demeura intérieurement convaincu que ce roi malheureux n'éviteroit point sa cruelle destinée, & qu'il prit le parti de ne point augmenter inutilement ses allarmes; mais seulement de le faire sortir tout le plus tôt qu'il seroit possible, d'une ville où il demeurait exposé à de si grands dangers.</p>
---	---

aux

aux Tuileries par la grande galerie. 1609.
 Nous nous promenâmes dans la première galerie, près d'une heure. Je remis la tranquillité & la joie dans son esprit, il résolut de redoubler ses efforts pour extirper, s'il étoit possible, dans son conseil & dans la cour, toute cette politique Espagnole, & il se promit bien d'élever ses enfans, sur-tout le jeune prince qui devoit être son successeur, dans toutes ses maximes, attacher étroitement les Protestans à leur roi & à leur patrie, & éloigner, avec un égal soin, tous les étrangers de la participation aux affaires de l'état : c'étoient-là, selon lui, les deux principales, & les plus capables d'assurer la tranquillité publique contre tous les troubles civils.

Une conclusion naturelle de tout ceci, c'est que Henri ne devoit perdre que le moins de tems qu'il se pourroit, à travailler à l'exécution de ses grands desseins, dont c'eût été risquer le succès, que de la remettre au tems d'une vieillesse impuissante : aussi son application à tout ce qui pouvoit y contribuer, ne fit que croître encore depuis ce moment. Les voyages de

1609.

sa majesté à l'arsenal devinrent plus fréquens, & j'allois à presque toutes les heures du matin & de la nuit au Louvre, où il m'étoit permis d'entrer en carrosse jusque dans la cour. Le roi m'accorda cette distinction, dont il n'y avoit de toute la cour que deux autres ducs (13) qui jouissoient à mes incommodités, qui me rendoient le serrein incommode; au besoin qu'il avoit presque continuellement de ma présence, & comme je le crois encore, à son amitié pour moi.

Il continua à me faire dresser tous les états & mémoires propres à former un cabinet complet de politique

(13) Le duc d'Epernon : je ne sçais quel peut être l'autre. L'historien du duc d'Epernon avance, qu'il fut le seul qui jouit de cette prérogative, du vivant de Henri IV. La reine mere l'accorda pendant la régence à tous les ducs & pairs & officiers de la couronne, qui sont demeurés en possession d'entrer en carosse dans les cours des maisons royales. Le duc d'Epernon l'obtint en 1607, sous prétexte que sa goutte ne lui permettoit pas de faire un trajet un peu long à pied, & ce prétexte lui servoit encore à se faire porter entre les bras de ses estafiers, jusques dans la chambre de la reine, chez laquelle il alloit jouer tous les jours, & à toute sorte d'heure.

& de finance , & afin que rien ne manquât à l'exécution de cette idée , dont il ne me cachoit plus l'objet , il voulut que je lui fisse construire une espèce de cabinet , ou grand bureau , proprement travaillé , & entièrement garni de tiroirs , de layettes & de cafetins , tous fermans à clef , doublés de satin cramoisi , & en assez grand nombre pour y renfermer , chacune dans leur ordre , toutes les pièces qui le devoient composer. Le travail en est presque immense , quoique du premier coup d'œil il ne le paroisse pas.

Pour en donner une idée , sans user de redites , qu'on se figure tout ce qui peut avoir un rapport prochain ou éloigné à la finance , à la guerre , à l'artillerie , à la marine , au commerce , à la police , aux monnoyes , aux mines , enfin à toutes les parties du gouvernement intérieur & extérieur , ecclesiastique & civil , politique & domestique. Chacune de toutes ces parties , dis-je , avoit son quartier séparé dans ce cabinet d'état , qui devoit être placé dans le grand cabinet des livres du Louvre ; avec toutes les commodités possibles , pour que tou-

 1609.

1609. tes les pièces qui les concernoient , pussent se trouver sous la main d'un simple coup d'œil , en quelque quantité qu'elles fussent. Dans le côté destiné à la finance , se verroient le recueil des différens réglemens ; les mémoires des opérations , des changemens faits ou à faire , des sommes à recevoir ou à payer ; une quantité presqu'innombrable d'états , de mémoires , de totaux & de sommaires , plus ou moins abrégés : cela est plus facile à imaginer qu'à représenter ; toutes les lettres de quelque conséquence , que sa majesté m'avoit écrites , y seroient en liasse , & cotées avec un extrait indicatif de chacune d'elles.

Sur le militaire , outre les comptes , détails & mémoires , servant à en marquer l'état actuel , on trouveroit les ordonnances & papiers d'état , les ouvrages de tactique , des plans , des cartes géographiques & hydrographiques , soit de la France , soit des différentes parties du monde : ces mêmes cartes en grand , & mêlées de différens morceaux de peinture , devoient être placées dans la grande galerie. Sur quoi l'idée nous vint encore à sa majesté & à moi , de destiner une

grande salle-basse avec son premier étage , à faire un magasin de modèles & d'originaux de tout ce qu'il y a de plus curieux en machines , concernant la guerre , les arts , les métiers , & toutes sortes d'exercices nobles , libéraux & mécaniques ; afin que tous ceux qui aspirent à la perfection , puissent venir sans peine s'instruire à cette école muette ; l'appartement bas auroit servi à mettre les pièces les plus lourdes & le haut les plus légères ; un inventaire exact des unes & des autres , eût été une des pièces du cabinet dont je parle (14).

Des listes de tous les bénéfices du royaume , avec leur dénomination & qualification justes ; des états de tout l'ordre ecclésiastique , séculier & régulier , depuis le plus grand prélat

(14) La mort de Henri IV empêcha l'exécution totale de ces desseins , auxquels on ne peut refuser ses louanges. On voit même fort aisément , que tout imparfait qu'est demeuré ce cabinet d'état , il est pourtant le berceau où ont pris naissance plusieurs beaux & utiles établissements , qui ont fait honneur aux ministres suivans. On aura dans tout ce livre , bien des sujets de faire cette réflexion. Voyez ce que nous en avons dit dans la préface.

1609.

jusqu'au moindre du clergé ; avec distinction des naturels & des étrangers, & dans l'une comme dans l'autre religion, n'auroient pas été les pièces les moins curieuses, parmi celles qui appartenoient au gouvernement ecclésiastique. Ce travail étoit le modèle d'un autre dans la police, par lequel le roi eût pû voir, à un près, le nombre des gentilshommes de tout le royaume, divisés par classes, & spécifiés par la différence des titres, terres, &c. Idée d'autant plus agréable au roi, qu'il formoit depuis long tems le plan d'un nouvel ordre de chevalerie, avec celui d'une académie, d'un collège & d'un hôpital royal, destinés à la seule noblesse ; fans que cette institution, si utile & si glorieuse, eût été à charge au peuple, ni aux finances (15). Il avoit été proposé en même-tems ; & avec les mêmes avantages, de créer un camp, ou corps per-

(15) Cette idée du | jeunesse dans les collé-
 duc de Sully pourroit | ges de France & de
 encore être étendue. | toute l'Europe, se sent
 On se plaint depuis | encore de la rudesse
 long-tems avec raison, | des tems les plus bar-
 que l'éducation publi- | bares, & qu'il semble,
 que qu'on donne à la | à la manière dont on

manent, de six mille hommes d'infanterie, de mille chevaux, & de six

1609.

élève tous les enfans indifféremment, que nous ne connoissons d'autre méthode, que celle qui conduit à faire des prêtres & des théologiens. Le latin & le grec; une rhétorique qui n'est propre qu'à dépraver le goût, & à rendre l'esprit faux; un cours de philosophie, où dans le long espace de deux années, l'on n'apprend presque que des choses si sèches & si rebutantes, si frivoles & si inutiles, qu'il faudroit mettre autant de tems à les oublier, si la forme & la langue dans lesquelles on les montre, ne produisoient pas d'elles-mêmes cet effet; ensuite un cours de droit encore plus long, où avec les mêmes inconvéniens, la Jurisprudence française est ce qu'on en-

seigne le moins: voilà à quoi se réduit cette méthode, dont le malheureux fruit est que dans un tems où la quantité de bons livres sur toutes sortes de matières, devroit inspirer le goût de toutes les sciences & de tous les arts, en même-tems qu'elle en applanit les difficultés; les jeunes gens non-seulement n'en profitent point, mais encore entrent dans le monde, prévenus contre toute espèce de littérature, & pleins d'aversion pour tous les livres en général, par le petit nombre de ceux qu'on leur a fait feuilleter si laborieusement: aversion, dont souvent ils ne reviennent jamais, ou dont ils ne reviennent que pour se faire de la lecture un simple amusement dans un âge

1609. pièces d'artillerie , complètement équipées ; douze vaisseaux ronds , & autant de galeres , entretenus en bon

où leur esprit a perdu cette vigueur , sans laquelle le talent le plus décidé n'est plus qu'un avantage inutile.

Seroit-il donc impossible que réduisant de moitié au moins ce nombre prodigieux de collèges latins , on convertît le reste en des collèges plus utiles à la jeunesse , pour différentes professions auxquelles elle est appelée ? Qu'en consacrant par exemple les premières années de l'enfance , à apprendre les premiers devoirs de la religion & de la vertu , à bien lire , bien écrire & bien chiffrer ; on fît passer ensuite les jeunes gens dans d'autres collèges , où avec une simple teinture des langues sçavantes pour ceux qui n'en doivent pas faire un fort grand usage , on les exerçât à bien parler & à bien écrire dans notre langue , à se familiariser avec ses différens stiles , le stile epistolaire surtout , & à entendre du moins celles de quelques-uns des peuples voisins , avec lesquels nous avons le plus de relation ; qu'à ces écoles succédassent celles où l'on enseigneroit les élémens des plus nécessaires parties des mathématiques , de la géographie & de l'histoire ; ou la tactique , la politique , la jurisprudence , le commerce , présentés sous des principes courts & clairs , servissent aux maîtres à développer le talent de leurs élèves , & aux élèves , à se fixer à celui pour lequel la nature leur donne plus de disposition & d'attrait.

ordre, répondoient pour la marine, à ce nouvel établissement militaire.

1609.

Comme les projets d'amélioration & de rectification à toutes sortes d'égards, y tenoient une des principales places, à commencer par celui qui devoit, suivant le dessein de Henri, faire changer la face de toute l'Europe, & qui étoit éclairci & développé de la manière la plus nette, & dans la forme

Le peu que je viens de marquer, peut à peine passer pour une ébauche très-grossière d'un meilleur projet. Il doit pourtant suffire, ce me semble, pour faire comprendre que ce ne peut être qu'en suivant une semblable idée, qu'on parviendra à inspirer aux jeunes gens l'émulation de la vraie gloire, du travail & de l'application; à les retirer de l'oisiveté & de la débauche auxquels on les voit se livrer; enfin, à donner à l'état les plus excellens sujets en tout genre. On voit tous

les jours, que la connoissance de cette vérité est ce qui détermine tant de parens à préférer pour leurs enfans l'éducation privée & domestique à celle des collèges. On ne sçauroit les en blâmer, quelque persuadé qu'on soit des avantages que celle-ci a d'ailleurs sur l'autre, & c'est ce qui fait encore plus regretter que cette éducation publique n'ait point encore été portée parmi nous au point de perfection, où tout le monde sent qu'elle pourroit & qu'elle devoit être.

1609.

la plus étendue ; il y en avoit de particuliers sur toutes sortes de sujets. Dans ceux , par exemple , qui regardoient la guerre , on indiquoit les moyens de maintenir si exactement la discipline , considérée non seulement dans l'exercice actuel de la guerre , mais encore dans le tems de la paix , qu'ils eussent rendu sacrée pour le soldat , la personne du marchand , de l'artisan , du pasteur & du laboureur. Ces quatre sortes de professions , sur lesquelles il est vrai de dire que roule tout l'état , auroient trouvé toute sorte de sûreté contre les violences de la noblesse , dans d'autres mémoires sur la police & le gouvernement intérieur. Ceux-ci marquoient si juste la distinction des conditions , & l'étendue de leurs droits , qu'aucune d'elles n'eût pu dans la suite , ni abuser de la supériorité , ni se soustraire à la subordination. L'objet de ceux qui avoient rapport au clergé , étoit d'engager tous les ecclésiastiques à faire d'un bien , qui à proprement parler , n'est point à eux , l'usage qu'exigent les canons ; à ne point unir ensemble deux bénéfices de la valeur de six cens livres de revenu , à n'en posséder aucun , qui rapportât plus de dix mille

livres ; du reste, à s'acquitter dignement de leurs fonctions, & à regarder le bon exemple, comme la première des loix qui leur sont imposées.

1609.

Je n'entrerai pas dans un plus grand détail, parce que j'ai eu occasion de traiter ces sujets dans différens endroits de ces mémoires (16). Je renvoye de

<p>(16) Cette espèce d'école muette pour la finance, la guerre, le commerce &c. me paroît une idée si heureuse, que je ne vois rien en effet à quoi elle ne doive s'étendre. Pourquoi les personnes qu'on appelle à la participation des différentes affaires du gouvernement, font-elles tant de fautes ? Parce que n'y ayant ni règles positives, ni principes écrits qu'ils puissent consulter, & qui serviroient ou à leur donner les vues qu'ils doivent avoir, ou à redresser les leurs, ils travaillent presque toujours au hazard, &</p>	<p>qu'ils agissent souvent hors du véritable plan. De là vient qu'à tous égards nous arrivons si tard au but qu'on devroit se proposer, & que très-souvent on le manque tout-à-fait. Il n'y a guere de corps ou de communautés, qui pussent subsister seulement deux ou trois siècles, sans le secours d'une règle d'institut, toujours présente à ceux qui les conduisent : comment l'état qui les renferme tous pourra-t-il s'en passer ? Comment sans cela, ceux qui succèdent dans les places & les emplois, seront-ils au fait de ce que les</p>
--	---

1609.

même à tout ce que le lecteur a déjà vu, ou qu'il verra, sur le chapitre de la morale, & des maximes pour un bon & sage gouvernement, qui y tenoient aussi leur rang. J'abrège un détail que je pourrois rendre infiniment plus long, & par la raison même que quelque étendue que je lui donnasse, je ne pourrois tout marquer ici; du moins sans jeter dans la fatigue & l'ennui inévitables, lorsqu'on n'a rien d'absolument nouveau à exposer.

Entre autres états sur la finance, en voici un sur les moyens de recouvrer de l'argent, que j'ai cru ne devoir pas confondre avec les autres pièces du cabinet d'état dont je ne fais aucune mention; on pouvoit s'en promettre plus de cent millions en trois ou quatre ans. La seule attention que j'y recommandois, étoit de ne s'en servir que dans la nécessité, & de commencer par ce qu'il renferme de moyens plus faciles & moins onéreux: ils y étoient ex-

conjonctures	chan-	manente, une bonne
gent ou ne changent	point, aux principes	idée qui n'a pu s'exécuter, périt avec l'inventeur & une infinité de
qu'ils voyent qu'ont	suivis leurs prédéces-	mauvaises, adoptées
seurs? Faute de cette	par vivacité, par igno-	rance, se perpétuent.
régle, de cette loi per-		

primés dans l'ordre qu'on va voir; 1609.
 mais ce n'est qu'un simple abrégé que
 j'en donne ici (17).

Un nouveau règlement sur les maî-
 trises des ports & havres, bureaux des
 traites foraines & domaniales, péages
 des rivières & droits d'embouchures;
 avec une nouvelle réappréciation de ces
 droits, & une création de charge &
 d'offices pour les percevoir. Autre ré-
 glement sur les marchands vendeurs &
 acheteurs de bestiaux, vins & autres
 boissons, poissons frais & salé, bois,
 foin, & autres denrées. Autre sur les
 postes, dans lequel étoient compris les
 maîtres & contrôleurs des postes, les
 chevaucheurs d'écurie du roi, les cour-
 riers & banquiers, & leurs commis, les
 coches (18), les messagers à pied &
 à cheval, & tous charriots & voitures
 par eau & par terre. Lorsque je lisois
 cet article au roi, il me dit: » Je vous
 » recommande à la Varenne & à tous
 » les chevaucheurs; je vous les ren-

(17) On voit un au-
 tre état sur le même
 sujet, dans les mé-
 moires de Sully, tom.
 4. pag. 99: des deux
 je n'en fais qu'un seul.

(18) Les chevaux
 de poste & les coches
 publics, sont un des
 établissemens du ré-
 gne de Henri IV.

1609. » verrai tous «. Autre , sur les mar-
 queurs de cuirs , jaugeurs , cabaretiers ,
 regratiers , commissaires , affesseurs &
 collecteurs , propriétaires des maisons à
 louer , &c. » Bon , bon , dit Henri sur
 » cet article ; il faut faire tout cela pour
 » nous : car aussi bien suis-je tous les
 » jours importuné de l'accorder au pro-
 » fit des uns & des autres «. Sur les ai-
 des , 4^{me} & 8^{me} , entrée & sortie des
 marchandises , soit de ville à ville ,
 soit de province à province : création de
 nouveaux officiers aux greniers à sel ,
 avec augmentation de droits pour eux
 & pour les vendeurs à petite mesure ;
 augmentation d'un écu par minot
 de sel ; & autres réglemens , tant pour
 les salines , que pour le transport du
 sel qui y est pris. » Je le voudrois bien ,
 » dit Henri ; mais il y aura bien des
 » crieries , si vous ne commencez
 » par votre gouvernement «. Sur les
 parties casuelles & le droit annuel (19),
 sur les secrétaires du roi à augmenter
 de seize : crues sur le sel , par forme de
 taille , pour en faire le fonds destiné
 aux gages & émolumens de plusieurs
 compagnies souveraines & subalter-
 nes , principalement de Justice. Sur les

(19) Voilà la première & la seule fois

deniers communs, patrimoniaux & d'octroi des provinces, villes & communautés. Sur les offices des lieute-

1609.

qu'il est fait mention dans nos mémoires du droit annuel. J'en suis d'autant plus surpris, que l'établissement de ce droit, par lequel les charges de judicature, devenues vénables sous le regne de François I. sont rendues héréditaires, a été fait comme chacun sçait, sous Henri IV; que M. le duc de Sully en est vraisemblablement le principal auteur, & que lorsque l'édit en fut porté, on n'entendit aussi-tôt par-tout que murmures & que plaintes, de ce que ces charges portées, au moyen de ce nouveau droit, à un prix exorbitant, alloient être fermées à la noblesse & aux personnes de mérite, & de venir le partage des gens de fortune; de ce qu'on autorisoit par-là les vexations

de la justice, au lieu de les réprimer, &c.

Le cardinal de Richelieu, frappé des bonnes raisons qu'avoit eues M. de Sully d'en user ainsi, & qu'il avoit apprises de la bouche même de ce ministre, employe la *Section première du chap. 4. de son testament. 1. partie.*, à prouver que ni la vénalité ni l'hérédité des charges de judicature, ne doivent être abolies dans ce royaume. » Le feu roi, dit-il, » assisté d'un fort bon » conseil, dans une » profonde paix, & un » regne exempt de nécessité, ajouta l'établissement du droit » annuel à la vénalité. » Il n'est pas à présumer qu'il l'ait fait » sans quelque considération, & sans en avoir prévu, autant » que la prudence hu-

1609.

nans, contrôleurs & trésoriers, tant généraux que provinciaux, de l'artillerie, ponts & chaussées, &c. à ériger

« maine le peut per-
 » mettre, les consé-
 » quences & les sui-
 » tes... Rien ne don-
 » na tant de moyens
 » au duc de Guise, de
 » se rendre puissant
 » dans la ligue contre
 » le roi & son état,
 » que le grand nom-
 » bre d'officiers qu'a-
 » voit introduits son
 » crédit dans les prin-
 » cipales charges du
 » royaume. Et j'ai ap-
 » pris du duc de Sully,
 » que cette considéra-
 » tion fut le plus puis-
 » sant motif qui porta
 » le feu roi à l'établif-
 » sement du droit an-
 » nuel, &c.

Le cardinal de Ri-
 chelieu soutient donc,
 qu'il vaut encore beau-
 coup mieux que ces
 charges s'obtiennent
 à prix d'argent, qu'el-
 les soient données à
 des personnes pauvres
 & de néant, ou em-
 portées par l'ambition

& la faveur, » Au-
 » lieu dit-il, d'ouvrir
 » la porte à la vertu,
 » on l'ouvreroit aux
 » brigues & aux fac-
 » tions, & on rempli-
 » roit les charges d'of-
 » ficiers de basse
 » extraction souvent
 » plus chargés de latin
 » que de biens... Une
 » basse naissance pro-
 » duit rarement les
 » parties nécessaires à
 » un grand magistrat..
 » Le bien est un grand
 » ornement aux digni-
 » tés, qui sont telle-
 » ment relevées par le
 » lustre extérieur,
 » qu'on peut dire har-
 » diment que de deux
 » personnes dont le
 » mérite est égal, celle
 » qui est la plus aisée
 » en ses affaires, est
 » préférable à l'autre.
 » D'ailleurs un officier
 » qui met la plus gran-
 » de partie de son bien
 » à une charge, ne
 » sera pas peu retenu

en titres. Sur les charges des bailliages, élections & greniers à sel, à augmen- 1609.

» de mal faire, par la destine à posséder une
 » crainte de perdre de ces charges, reçoit
 » tout ce qu'il a vail- de ses parens une édu-
 » lant. Si l'on pouvoit, cation propre au gen-
 » dit-il encore, entrer re de vie qu'on sçait
 » aux charges sans ar- qu'il embrassera. Le
 » gent, le commerce conseil par lequel l'au-
 » se trouveroit aban- teur finit cet article,
 » donné de beaucoup c'est de taxer les offices
 » de gens qui, éblouis à un prix raisonnable,
 » de la splendeur des » qui n'excédera pas,
 » dignités, courroient » dit-il, la moitié de
 » plutôt aux offices & » celui auquel le déré-
 » à leur ruine tout en- » glement des esprits
 » semble, qu'ils ne se » les porte mainte-
 » porteroient au tra- » nant. « Et il rend là-
 » fic, qui rend les fa- dessus justice à Henri
 » milles abondantes. IV. » Le feu roi, dit-

Il prouve en parti- » il, prévoyant ce mal,
 culier l'utilité du droit » avoit inféré dans l'é-
 annuel, parce que sans » dit qu'il fit sur ce su-
 cela tous les vieux of- » jet, des précautions
 ficiers se déferoient de » capables de le préve-
 leurs charges, » lorf- » nir, exceptant non-
 » que l'expérience & » seulement du droit
 » la maturité de leur » annuel les charges
 » âge les rend plus ca- » des premiers prési-
 » pables de servir le » dens, des procureurs
 » public. « Il devoit, » & avocats généraux,
 ce semble, ajouter à » mais se réservant de
 cette raison, qu'un » plus le pouvoir de
 jeune homme qu'on » disposer des offices.

1609.

ter en attributions de gages, privilèges, &c : le fonds pris sur les tailles : jusqu'à la concurrence de cinq sols par

» qui y sont compris,
 » lorsqu'ils viendront
 » à vaquer, en payant
 » préalablement aux
 » héritiers de ceux qui
 » en étoient pourvus,
 » le prix auquel ils se-
 » roient évalués... Les
 » maux que cause pré-
 » sentement le droit
 » annuel, ne procé-
 » dent pas tant du vice
 » de sa nature, que de
 » l'imprudence avec
 » laquelle on a levé les
 » correctifs que ce
 » grand prince y avoit
 » apportés. Si l'édit fût
 » demeuré en la pure-
 » té de son premier
 » établissement, les
 » offices ne fussent ja-
 » mais venus à l'excès
 » du prix auquel ils
 » sont maintenant...
 » Il ne faut donc que
 » remettre l'édit du
 » droit annuel aux
 » premiers termes de
 » son établissement.»

Ces paroles justi-

fient pleinement le duc de Sully du blâme qu'on veut qu'il ait encouru, par le conseil qu'il donna à Henri IV. sur le fameux édit du droit annuel. En vertu de cet édit, on fit payer aux officiers de judicature, en la place de la Paulette, le soixantième de la finance de leurs charges : ce qui s'est pratiqué de neuf en neuf ans, jusqu'en 1709, qu'on a obligé ces officiers de racheter le fond de ce droit. Voyez le *Journal de l'Etoile sur l'année 1605*, qui est celle de cet édit, de *Thou*, *Mezerai*, &c. Le nombre excessif des officiers de judicature, &c. C'est le principal abus, & la vraie cause de tous ceux dont les bons esprits se plaignent à cet égard.

livre. Sur des élections à créer en 1609.
 Guyenne , Languedoc , Bretagne &
 Bourgogne : le roi prévint bien des mur-
 mures dans ces quatre provinces. Sur
 les créations de nouveaux trésoriers
 dans les bureaux des finances , deux à
 Sens & à Cahors , six en Bretagne , &
 trois par-tout ailleurs : Henri disoit
 qu'il eût mieux valu diminuer le nom-
 bre de ces Harpies, que de l'augmenter.

Je propofois un beaucoup plus grand
 nombre encore d'offices à créer , dans
 le besoin , parmi les trésoriers , payeurs
 de rentes & de gages , receveurs & au-
 tres officiers des tailles , secrétaires &
 officiers de grande & petite chancelle-
 rie ; comme aussi de nouvelles attribu-
 tions aux offices existans : ériger en
 charge les deux premiers commis de
 tous les officiers comptables de France,
 &c : le détail de toutes ces parties
 tiendroit trop de place. Le bon cœur du
 roi lui représentant comme déjà arrivé,
 ce qui n'étoit simplement qu'en projet,
 le faisoit se récrier contre tant de ré-
 glemens , dont j'étois d'accord avec
 lui qu'il ne falloit surcharger le peuple,
 que dans le cas d'une extrême né-
 cessité.

1609. Achevons : de nouvelles cours souveraines à ériger en différentes villes ; sçavoir , parlement , chambre des comptes & cour des aides à Lyon & à Poitiers ; en supprimant la cour des aides de Montferrand ; cour des aides en Bretagne , parce qu'il étoit proposé d'y porter aussi les aides : une seconde à Bordeaux , avec une chambre des comptes ; une troisième en Bourgogne , & une quatrième en Provence. Le roi branla ici la tête , & ne dit mot. Je ne répète point ce qui a déjà été dit dans d'autres endroits de ces mémoires. L'averfion que j'y ai marquée contre tout ce qu'on appelle luxe , a pu faire penfer que les dépenses folles & superflues étoient rigoureusement taxées , & on ne se trompe point : on peut même être affuré que si j'avois été cru , outre le retranchement d'une grande partie de ces dépenses , incompatibles avec les besoins preffans d'un état , je n'aurois toléré , ni les carrosses , ni les autres inventions du luxe , qu'à des conditions qui auroient coûté cher à la vanité.

S'il est nécessaire de donner ce frein

 au luxe , dont la contagion a gagné insensiblement toutes les parties de l'état , il l'est encore bien davantage d'en arrêter les funestes suites , dans ceux pour lesquels il n'est plus simplement une occasion de dissipation & de mollesse , mais un instrument de corruption & de ruine domestique : c'est à quoi il étoit pourvu par un autre projet , qui faisoit aussi partie des pièces du cabinet d'état. Ce n'est pas un des moindres malheurs qui ont suivi la mort prématurée du roi , qu'elle ait précipité avec lui dans le même tombeau , tant d'utiles réglemens , au moment même de leur naissance.

1609.

Il étoit ordonné par un autre régle-
ment , aux avocats & procureurs-
généraux des parlemens , de pour-
suivre & de punir exemplairement
tous ceux qui , par le scandale d'une
vie prodigue ou dissolue , portoient
un notable préjudice au public , aux
particuliers , ou à eux-mêmes ; sous
peine de répondre en leur propre &
privé nom , de tous les désordres arri-
vés par leur négligence , ou leur con-

1609.

nivence. Le moyen qu'on leur don-
noit pour pouvoir le faire sans se ren-
dre leurs fonctions excessivement pé-
nibles, étoit de leur joindre en cha-
que juridiction particuliere, trois
personnes publiques, appellées cen-
seurs, ou réformateurs, choisies de
trois en trois ans dans une assemblée
publique, & autorisées par leur char-
ge, à laquelle étoient attachées tou-
tes sortes d'exemptions, non seule-
ment à dénoncer aux Juges tous pe-
res, enfans de famille, & telles autres
personnes, accusées de porter la dis-
solution au delà des bornes de l'hon-
neur, & des dépenses superflues, au-
delà de leurs facultés; mais encore
à obliger les juges eux-mêmes, en les
prenant à partie, en cas de refus,
à apporter le remède qui leur étoit
prescrit, contre ces excès dans l'un &
l'autre genre. Deux monitions de-
voient précéder toute poursuite cri-
minelle; mais à la troisième on inten-
toit une espèce d'action de curatelle,
par laquelle les mauvais ménagers
voyoient le maniement de leurs biens
& effets, passer en des mains qui ne
leur laissoient précisément que les

deux tiers, & réservoient l'autre pour l'acquit de leurs dettes, & pour les réparations qu'exigent les fonds, ce qui duroit jusqu'à ce qu'ils eussent donné des preuves d'un retour sincère à une manière de penser & d'agir plus raisonnable. Nulle condition n'en étoit exceptée, & aucun citoyen n'auroit vraisemblablement évité cette censure; parce qu'elle avoit elle-même à répondre de ses actions à un tribunal supérieur, dont les ministres étoient aussi bien qu'elle, fixés dans leur devoir, par la menace d'une peine égale au deshonneur.

Il auroit été établi en même tems, pour détruire ce mal jusques dans sa source, qu'aucune personne, de quelque qualité & condition qu'elle pût être, n'eût pu emprunter une somme, censée considérable, par rapport à ses facultés, ni aucun autre la lui prêter, sous peine de la perdre, sans qu'il fût déclaré en même-tems dans les contrats ou obligations, à quoi on prétend employer cet emprunt; quelles dettes peut déjà avoir l'emprunteur, à quelles personnes, sur quels biens; & ce qui lui reste de revenus, tant

1609. pour assurer cette dette, que pour entretenir sa famille. Il étoit encore défendu, dans la même vûe, à tous pères de famille, ou personnes qui les représentent, de donner à un de leurs enfans, en les établissant, une somme plus grande que de justice, eu égard à leurs moyens présens, au nombre de ces enfans, nés ou à naître, en s'en tenant à la vraisemblance; excepté le cas seul qui permettoit à l'autorité paternelle méprisée ou blessée, de se venger d'un enfant vicieux & dénaturé; mais ce cas devoit être clairement prouvé, & alors les acquêts, conquêts & meubles, étoient encore les seuls effets dont on pouvoit disposer pour les faveurs particulières (20).

Ce règlement d'économie domestique n'étoit qu'une portion d'un règlement général sur le barreau, & principalement sur la procédure, dont je crois qu'on ne fera pas non plus fâché que je rende compte: l'intérêt qu'on a à voir corriger les abus innombrables du barreau, est trop

(20) M. le duc de Sully n'a pas besoin de se nommer ici pour être reconnu l'auteur fort

fort, trop général & trop connu. Le dessein de Henri étoit de le communiquer d'abord aux présidens des différentes chambres, & aux gens du roi de ses parlemens; non pour y être

1609.

de ces projets de réforme, on y découvre clairement son génie & son caractère. Sans vouloir rien diminuer du mérite de sa morale grave & austère, & en convenant avec lui, qu'il est d'une extrême importance de ne laisser ni les bonnes mœurs se corrompre, ni même le bon goût s'altérer en rien; je dirai pourtant qu'il me semble que ses vues de réforme dans la police, ont tous les mêmes défauts que celles de son parti dans la religion; c'est-à-dire, qu'elles sont fausses & outrées.

Qu'un petit nombre de citoyens se ruine par dérèglement & par folie, c'est un mal qui peut être très-confi-

dérable dans la morale; mais du reste très-léger, & même à parler correct, nul dans la police, parce qu'au fond l'état n'y perd rien, les uns s'enrichissant de ce qui appauvrit les autres; j'excepte seulement le cas des banqueroutes. Je laisse les observations dont je me suis déjà servi, pour prouver que ce mal est d'ailleurs inévitable dans un état immense, riche & soutenu par le grand commerce.

Tout ce qu'il y a donc de mieux à faire à cet égard, c'est de laisser à la voix des ministres de la religion exercer cette censure publique, que l'auteur a cherché à rétablir sur l'ancienne

1609. contredit, mais pour recevoir leurs remontrances & leurs avis, supposé

cenfure romaine. Si je voyois quelque ufage à faire de cette idée de nouvelles perfonnes publiques, je tâcherois de l'appliquer à l'article que l'auteur traite à la fuite de celui-ci, la justice & le barreau.

Je donneroie à examiner à fond à des perfonnes d'un efprit jufté & étendu, s'il feroit poffible d'accoutumer les particuliers de ce royaume à remettre la décision de tous leurs différends litigieux entre les mains d'un petit nombre de vieillards graves & refpectables, choifis par leur capacité & leur réputation d'intégrité pour exercer cet emploi dans toutes les villes, bourgs & lieux confidérables, & pour l'exercer de maniere que l'honneur, les diftine-

tions, la vénération & le refpect public, & tout au plus quelques-uns de ces avantages, que le fouverain peut accorder fans qu'il en coûte rien à perfonne, leur tinffent lieu de tout profit & de toute récompense. Il n'est pas fans exemple, on peut dire même qu'il est affez commun, de voir cet office charitable rempli bien plus gratuitement encore par des perfonnes, que le feul intétêt des pauvres particuliers fuccombant fous le faix des pourfuites ruineufes de la justice, oblige à s'en charger. Heureux le canton qui poffède un pareil conciliateur ! Il n'y manque pas de travail ; mais on voit qu'il l'embraffe avec joye, par le refpect & l'amour qui y font attachés.

qu'entrant dans ses vues, ils imaginassent quelque chose de plus propre à abrégé les procès, & à détruire l'art méprisable de la chicane. Lorsque la dernière main auroit été mise aux articles du règlement, selon les opinions jugées les meilleures. Sa majesté étoit résolue de les porter au parlement, écrits de sa propre main, pour les y faire enregistrer. Voici ceux que nous avons dressés par provision, dont apparemment on ne se feroit que très-peu écarté.

Dans les procès entre parens, & cela en observant à peu-près le nombre des degrés canoniques de consanguinité & d'affinité, soit corporelle, soit spirituelle, le demandeur étoit tenu, avant toutes choses, de faire offre, & même sommation, de remettre tous ses différends à l'arbitrage de quatre personnes, choisies parmi les parens ou amis des parties, deux par chacune; de nommer ces deux arbitres dès ce moment, & d'articuler dans un écrit, signé de sa main, toutes ses prétentions & demandes, sans pouvoir ensuite y rien ajouter; ce que faisoit aussi le défendeur.

1609.

Il n'avoit qu'un mois pour nommer ses arbitres. Dans un autre mois, les quatre arbitres devoient être saisis de toutes les pièces & moyens des deux parties. Autre mois accordé aux arbitres pour prononcer leur jugement ; autre mois enfin, donné à un sur-arbitre nommé par les arbitres, pour juger définitivement les points sur lesquels les voix auroient été partagées ; car tous les autres étoient censés décidés, & le sur-arbitre n'en pouvoit connoître. La même règle avoit lieu pour les juges devant lesquels étoit interjetté appel de la sentence des arbitres. Ils ne pouvoient ni évoquer à eux le principal, ni prendre connoissance du fonds ; mais seulement prononcer sur le bien ou mal-jugé, par les seules pièces produites devant les arbitres. Les cours souveraines n'avoient pas plus de privilèges à cet égard, que les simples juridictions. Elles ne pouvoient ni ordonner une nouvelle enquête, ni recevoir de nouvelles preuves ; & elles n'avoient qu'un mois ou six semaines pour porter leur arrêt, qui autrement étoit nul, & les juges condamnés eux-mêmes aux dépens, dommages & intérêts des deux parties.

Les notaires étoient déclarés juges ~~_____~~
 premiers & compétens de tous con- 1609.
 trats, tranfactions, obligations, ces-
 sions, transports, échanges, ventes,
 baux à ferme, &c. enforte que la fen-
 tence qu'ils portoient en interprétation
 du sens des conditions de leurs con-
 trats, avoit lieu par provision, malgré
 toute opposition ou appellation; & les
 juges supérieurs ne pouvoient, sous les
 mêmes peines qu'à l'article précédent,
 procéder sur cette sentence, que comme
 on procède sur celle d'un tribunal vérita-
 ble. La précaution qu'on prenoit contre
 la fourberie & la mauvaise foi qu'on
 auroit pu craindre de la part des notai-
 res (21), étoit premièrement, que tout
 acte devoit être passé devant deux no-
 taires, ou un notaire & deux témoins;
 en second lieu, que les parties contrac-
 tantes étoient obligées de se faire assister
 chez les notaires, d'un avocat chacune,
 dont les notaires prenoient les avis, &
 exprimoient les noms dans l'acte. Il
 étoit défendu de plus de s'inscrire en
 faux contre tout acte ainsi passé, dont la
 valeur étoit au dessus de cent livres.

(21) Consultez les mémoires de Sully, pag.
 120. & suiv. tom. 4.

1609.

L'exploit d'assignation ne pouvoit être porté devant aucun autre juge, que celui du défendeur ; & comme je l'ai dit, il devoit contenir si généralement tous les moyens du demandeur, qu'il n'étoit plus reçu après cela qu'à répondre simplement aux allégations du défendeur, sous les peines ci-dessus contre les juges, avocats & procureurs. C'étoit donc à ceux-ci, j'entends les avocats & procureurs, à mettre tout d'un coup la cause en état d'être jugée ; aussi étoit-il défendu de faire appeller & de plaider les causes, qu'elles ne fussent en état d'être jugées. Les plus considérables, celles dans lesquelles il faut produire & écrire, ne pouvoient avoir de plus long délai que trois mois ; point de lieu à la requête civile ; & ici, comme dans tous les autres cas les plus graves, le seul recours étoit aux lettres-patentes expédiées dans le conseil d'état, & scellées du grand sceau.

Le règlement entroit dans le détail de quelques autres points particuliers de droit, ou de coutume, qui avoient besoin d'être rectifiés ; tels que sont les dispositions que j'ai marquées précédemment sur le mauvais ménage des citoyens, sur la communauté entre ma-

ri & femme, & autres que j'omets ici. A l'égard des épices, salaires, vacations & autres frais, ainsi que de tous les différens subterfuges de la chicane, & de tous les autres abus du barreau dans les plaidoyers, les écritures, &c. dont les plaintes se font entendre par-tout, le roi croyoit ne pouvoir mieux faire, que de remettre tout ce détail à discuter & à régler, à douze hommes choisis parmi les plus intelligens dans les affaires du barreau, les plus sages & les plus équitables, qui observeroient l'ordre suivant dans leur travail. Mettre par écrit, en forme de mémoire, toutes les formalités qui s'observent ordinairement dans les procédures, sans en oublier aucune; ensuite, tout ce qu'ils jugeroient à propos qu'on en retranchât pour le bien public, & enfin, ce qu'ils croiroient qu'on devoit mettre à la place. Ce travail ainsi disposé, seroit donné à examiner soigneusement à trois des principaux ministres & conseillers de sa majesté, qui en donneroient leur avis, après lequel, le roi déclarant aussi le sien, y joindroit toute l'autorité nécessaire pour que cette pratique de jurisprudence fût

1609.

déformais uniforme & invariable.
 1609. Lorsque une fois nous eûmes mis la main à la composition de cet inventaire général d'état, il devint un des sujets les plus ordinaires de nos entretiens, & le roi montrait une grande impatience de le voir achevé. Il m'envoya chercher par un des garçons de la chambre, un matin qu'il faisoit extrêmement chaud; c'étoit, je crois, dans le mois de juin. Lorsque je montai dans son cabinet, il venoit d'en sortir par la galerie, & il étoit déjà aux Tuileries, où je ne pus le joindre que sur la terrasse des Capucins, près de la petite porte, par où il sortoit pour aller entendre la messe chez ces religieux. Du plus loin qu'il me vit approcher, suivi de cette foule de chiens, qui semblent deviner tous les endroits où doivent se trouver les ministres :
 » Allez dire aux Capucins, dit-il,
 » qu'on retarde ma messe; car il
 » faut que j'entretienne cet homme-
 » là, qui n'est pas homme à messe; s'il
 » me vouloit croire en cela, je l'en
 » aimerois bien davantage encore, &
 » il n'y a rien que je ne fisse pour lui;
 » quoique tel qu'il est, je l'aime bien,

» & m'en fers utilement «. Sa ma-
 jesté me prit par la main, & pendant
 environ deux heures que nous passâ-
 mes à nous promener, ce prince ne
 me parla que de nouveaux mémoires,
 qu'il me demandoit pour les joindre au
 cabinet. En me quittant, il me recom-
 manda tout haut de mettre toute la di-
 ligence & l'exactitude possible à ce
 travail. » Peu de paroles, dit-il, &
 » beaucoup de choses, & que tout
 » soit pourtant bien éclairci ; car je
 » veux en communiquer quelque cho-
 » se à quelques-uns de mes serviteurs
 » que je vous dirai ». Je lui répondis,
 qu'il falloit me donner un peu de tems,
 puisqu'il s'agissoit de joindre ensemble
 l'ordre, le briéveté & la clarté. » Fai-
 » tes donc comme vous l'entendrez,
 » reprit Henri, vous connoissez mon
 » style, & moi le vôtre, ils s'accor-
 » dent bien ensemble «.

J'envoyai dire au chancelier, que
 je n'irois point ce jour-là au conseil, &
 je me tins enfermé tout le reste du jour
 & une grande partie de la nuit, à ré-
 muer livres & papiers ; je ne me mis pas
 même à table pour souper. Dès les 7
 heures du matin, je vis arriver le roi

1609.

avec les personnes dont il m'avoit parlé la veille, qui étoient MM. d'Ornano, de Boësse, du Bourg, de Lisle; de S. André de Montpellier, de Pilles, de Fortia, de Saint-Canard, de la Buiffe, de la Vieuville; il y avoit encore MM. de Vitri, de Vic, de Nérestan, de Saint-Geran, la Varenne, d'Escures, Erard & Châtillon, ingénieur, (il étoit question en partie d'affaires de leur métier) Béthune, mon cousin; enfin quelques étrangers envoyés, l'un de la part de Lefdiguieres, l'autre, du duc de Bouillon, & un troisième, nommé Pucharnault, de la part de la Force; mon cabinet en étoit presque plein. Je n'avois pu dresser le mémoire en question; la raison que j'en apportai à sa majesté, qui d'abord me le demanda, fut qu'une dépêche que je venois de recevoir de la Force, sur une nouvelle tracasserie des Espagnols en Bearn & dans la basse Navarre, à laquelle il avoit fallu répondre sur le champ, avoit interrompu mon travail. » J'écrivois aussi, lui dis-je, touchant mon neveu & ma nièce Biron, qu'on veut démarier, ce qui seroit une belle bésogne; car

» elle croit être grosse , & l'est en ef-
 » fet. Voilà , reprit sa majesté , une 1609.
 » des fâcheuses & sottés affaires que
 » j'aye guère vues , & je serai bien
 » trompé , si jamais vous mettez tous
 » ces esprits à la raison. Achevez vos
 » dépêches , ajouta ce prince , après
 m'avoir dit tout bas quelque chose
 qu'il avoit à me communiquer , » ache-
 » vez aussi nos mémoires le plus
 » promptement que vous pourrez , &
 » n'allez point plutôt au conseil d'au-
 » jourd'hui. Cela ne se peut , sire , re-
 » partis je ; car il y a des affaires qui
 » pressent , & qui furent remises hier
 » à cause que je n'y étois pas. Faites
 » donc du mieux que vous pourrez ,
 » dit-il , & adieu ; je m'en vais aux
 » Tuileries.

Je ne laissai pas de travailler au
 mémoire , avec tant d'application ,
 qu'il étoit prêt le lendemain matin ,
 que je fus encore mandé aux Tui-
 leries par sa majesté. Je donnai ces
 papiers à porter à mon secrétaire , en-
 fermés dans une feuille de papier ca-
 chetée. Sillery & Villeroy étoient
 avec ce prince , & nous continuâmes
 à nous promener tous quatre , près de

1609.

deux heures , discourant sur le projet de ces mémoires avec tant de chaleur & d'action , que tout le monde s'apperçut aisément que nous ne nous accordions pas. Je me retirois , sans avoir parlé au roi de mon paquet , lorsqu'il me rappella de cent pas , pour me le demander. Je le lui fis voir entre les mains de mon secrétaire , auquel j'ordonnai ensuite de le présenter à sa majesté , lorsqu'elle voudroit le lire ; mais d'avoir soin de le retirer d'elle , & cacheté comme il l'étoit. Ce qui venoit de se passer m'obligeoit à user de cette précaution , dont mon secrétaire s'excusa auprès de Henri , par le commandement positif que je lui en avois fait. Il suivit le roi qui s'en alloit à la messe aux Capucins , & il profita de ce tems pour aller déjeûner. Il lui auroit été difficile d'en trouver de long-tems la commodité. Le roi , sortant de la messe , lui dit : » Suivez-moi au Louvre , & n'en partez point que je ne vous le dise «. Il lui demanda le paquet ; lorsqu'il fut arrivé dans son cabinet d'en bas , & mon secrétaire lui ayant dit en ce moment l'ordre qu'il avoit reçu de moi , sa majesté se con-

tenta de lui répondre : » Hé bien ! je
 » le ferai ; mais encore une fois , ne
 » partez donc point d'auprès de moi ».
 Elle monta dans le cabinet des livres
 pour y mettre le paquet , pendant
 qu'elle alloit dîner. La cour n'étoit
 pas grosse , parce qu'il étoit plus tard
 que de coutume. Le roi ne parla pres-
 que à personne , & sa rêverie parut ,
 en ce que de tems en tems il frap-
 poit de son couteau sur son assiette.

Mon secrétaire crut qu'il alloit être
 expédié , lorsqu'il vit ce prince re-
 monter au sortir de la table , dans le
 même cabinet , & qu'il s'entendit ap-
 peller au bout d'une demi-heure ; mais
 quelques princes & seigneurs étant
 arrivés dans ce moment , comme il vit
 que sa majesté s'étoit mise à s'entret-
 nir avec eux , il se retira dans un coin
 avec la Varenne & Bérighen. L'en-
 droit où ils étoient , étoit assez obs-
 cur , pour qu'il ne fût pas facile de les
 appercevoir , sur-tout avec un peu de
 soin de se cacher ; ce qu'ils firent sans
 rien affecter , lorsque quelques ins-
 tans après ils virent Henri s'avancer
 avec quelques-uns de la compagnie
 qu'il avoit séparés des autres , assez

1609.

près d'eux , pour qu'ils pussent entendre ce qu'il disoit , quoiqu'il parlât entre haut & bas , & ils redoublèrent d'attention , lorsqu'ils l'entendirent parler ainsi : » Je suis las de m'être tant » promené ce matin ; car j'ai été plus » de deux heures avec trois hommes , » sur de grandes matieres , où je les ai » trouvés aussi contraires dans leurs » opinions , qu'ils le sont dans leur » tempérament & leur inclination. » Un autre que moi auroit peine à s'en » bien servir ; mais je connois leurs » fantaisies , tellement que je tire même profit de leurs contestations & » contrariétés ; elles servent à rendre » les affaires si claires & si bien approfondies , qu'il m'est facile de choisir » la meilleure résolution : vous allez les » connoître assez, sans que je les nomme.

Sa majesté continua à faire le portrait de ces trois ministres , comme on le va voir. J'aurai assez de sincérité pour ne rien changer à ses paroles , même dans ce qui me regarde ; & c'est par moi qu'elle commença. » Quelques-uns se plaignent , dit Henri , & » quelquefois moi-même, qu'il est d'une » humeur rude , impatiente & contre-

» difante. On l'accuse d'avoir l'esprit
 » entreprenant , de présumer tout de
 » ses opinions & de ses actions , & de
 » rabaisser celles d'autrui , de vou-
 » loir élever sa fortune , & avoir des
 » biens & des honneurs. Or , quoi-
 » que je lui connoisse bien une partie
 » de ces défauts , & que je fois contraint
 » de lui tenir quelquefois la main hau-
 » te , quand je suis de mauvaise hu-
 » meur , qu'il se fâche , ou se laisse
 » emporter par ses idées , je ne laisse
 » pas pour cela de l'aimer , de lui en
 » passer beaucoup , de l'estimer , &
 » de m'en bien & utilement servir ,
 » parce que je reconnois que vérita-
 » blement il aime ma personne , qu'il
 » a intérêt que je vive , & qu'il désire
 » avec passion la gloire , l'honneur
 » & la grandeur de moi & de mon
 » royaume. Je sçais aussi qu'il n'a rien
 » de malin dans le cœur , qu'il a l'es-
 » prit industrieux & fort fertile en
 » expédiens , qu'il est grand ménager
 » de mon bien , homme fort labo-
 » rieux & diligent , qui essaye de ne
 » rien ignorer , & de se rendre capa-
 » ble de toutes sortes d'affaires de
 » paix & de guerre , qui écrit & parle

1609.

1609. » assez bien , d'un style qui me plaît ;
 » parce qu'il sent son soldat & son
 » homme d'état. Enfin il faut que je
 » vous avoue que malgré ses bizarre-
 » ries & ses promptitudes , je ne trou-
 » ve personne qui me console si puis-
 » samment que lui dans tous mes
 » différens chagrins «. Je ne me recrie-
 » rai ici , ni sur le blâme , ni sur la louan-
 » ge , renfermés dans ces paroles. En
 » convenant , comme il me semble que
 » la bonne foi demande qu'on le fasse ,
 » qu'apparemment il y a chez moi véri-
 » tablement lieu à l'un & à l'autre ; tout
 » ce qu'un honnête-homme a à faire en
 » cette occasion , est de les faire servir
 » également à rectifier de plus en plus
 » son cœur & ses mœurs.

» Le second , poursuivit Henri ,
 » en parlant du chancelier de Sillery ,
 » est d'un naturel patient & com-
 » plaisant , merveilleusement souple ,
 » adroit & industrieux dans toute la
 » conduite de sa vie ; il a l'esprit très-
 » bon , il est assez versé dans toutes
 » sortes de sciences & d'affaires de sa
 » profession , il n'est pas même igno-
 » rant dans les autres ; parle assez
 » bien , déduit & représente fort clai-

» rement une affaire ; n'est point hom-
 » me pour faire des malices noires ;
 » mais il ne laisse pourtant pas d'aimer
 » grandement les biens & les hon-
 » neurs, & de s'accommoder toujours
 » à tout pour en avoir. Il n'est jamais
 » sans nouvelles, ni sans personnes
 » en main pour lui en découvrir ;
 » d'humeur à ne hazarder jamais lége-
 » rement sa personne, ni sa fortune,
 » pour celles d'autrui. Ses vertus &
 » ses défauts étant ainsi compensés,
 » il m'est facile d'employer utilement
 » les premiers, & de me garantir du
 » dommage des autres (22).

» Quant au troisième, continua le
 » roi, parlant de Villeroy, il a une

(22) Ce chancelier a rendu trois signalés services a l'état, en employant une partie de son bien à maintenir les Suisses dans notre alliance, à la paix de Vervins & en moyennant le mariage du roi. Le chancelier de Sillery n'a voit presque point étudié. Henri IV disoit de lui & du

» connétable Henri
 » de Montmorency,
 » qu'avec son chance-
 » lier, qui ne sçavoit
 » point de latin, &
 » son connétable, qui
 » ne sçavoit ni lire ni
 » écrire, il pouvoit
 » venir à bout des af-
 » faire les plus diffi-
 » ciles. » *Amelot de
 la Houffaye, note 1 sur
 la lettre 195. du car-
 dinal d'Ossat.*

1609. » grande routine dans les affaires, &
 » une connoissance entiere de celles
 » qui se font faites de son tems. Il a
 » été employé dès sa premiere jeunef-
 » se, plus qu'aucun des deux autres.
 » Il tient un grand ordre dans l'admi-
 » nistration de sa charge, & dans la
 » distribution des expéditions qui ont
 » à passer par ses mains. Il a le cœur
 » généreux, n'est nullement adonné
 » à l'avarice, & fait paroître son habi-
 » leté dans son silence & sa grande re-
 » tenue à parler en public (23). Ce-
 » pendant il ne peut souffrir qu'on
 » contredise ses opinions, croyant
 » qu'elles doivent tenir lieu de raison.
 » Il les réduit à temporiser, à patien-
 » ter, & à s'attendre aux fautes d'au-
 » trui, de quoi je me suis pourtant quel-
 » quefois assez bien trouvé ». Ce dis-

(23) De tous les en- | Henri le grand. Un
 droits de nos mémoi- | seul trait rapporté d'o-
 res où il est parlé de | riginal, tel qu'est ce-
 M. de Villeroy, voilà | lui-ci, mérite plus
 celui auquel il faut | d'être cru, que des
 principalement s'at- | rapports incertains,
 tacher, pour juger du | ou dictés par la pré-
 caractere de ce minis- | vention, l'averfion,
 tre, & sur-tout de l'o- | l'esprit de parti.
 pinion qu'en a eue

cours de sa majesté étoit adressé à des

 personnes de la première qualité, & 1609.
 qui dans leur cœur ne manquoient pas, je crois, d'envie d'y répliquer ; aucun cependant ne dit mot, & quelques momens après, le roi ayant aperçu mon secrétaire, il lui fit rendre mes papiers cachetés, qu'il me rapporta.

Avant de sortir de ces affaires générales de finance, il faut voir ce qu'il y a sur cet article de particulier pour cette année. Denis Feydeau & ses associés s'étoient fait adjuger la ferme générale des aides, en enchérissant de deux cens mille livres par an sur les fermiers précédens. Je prévis ce qui ne manqua pas d'arriver, que Feydeau ne pourroit retirer ses deniers. En effet, il présenta requête à sa majesté, pour être déchargé de ces deux cens mille livres. Je trouvois que ces fermiers ne souffroient rien, qu'ils n'eussent bien mérité, n'étant survenu ni accident imprévu, ni obstacle à leur jouissance. Il me fâchoit encore, que l'imprudence de ces nouveaux venus nous eût ôté des fermiers très-solvables, pour mettre en leur place de mauvais

1609. payeurs. Je portai pourtant sa majesté à leur accorder cette diminution à titre de grace, sans laquelle on alloit être exposé à une banqueroute, & à l'embaras de mettre de nouveau les aides à l'enchere. Je jugeai seulement qu'elle ne devoit commencer à avoir lieu, qu'au premier janvier 1610, ou du moins, au premier octobre de la présente année, afin que sa majesté n'y perdit pas tout d'un coup quatre cens mille francs.

Je fis faire le procès à Ferrand, premier huissier de la chambre des comptes de Paris. On le dépouilla de toutes les charges & commissions qu'il exerçoit dans cette cour, dont sa majesté gratifia, même avant le jugement, la Fond dont il a été parlé dans ces mémoires. Il étoit déjà intendant, & le roi crut encore récompenser sa fidélité, en lui faisant don de ses meubles de la conciergerie. M. le comte de Soissons & les autres officiers de la maison du roi présentèrent aussi contre le trésorier Pajot, une requête, qui me fut renvoyée. Pujet, autre trésorier de l'épargne, ayant fait l'année précédente, sur l'ordre & la garan-

tie de sa majesté, une déclaration favorable à Placin, autrefois son commis, dont j'avois été fait dépositaire, le roi m'écrivit de rendre cette promesse à Pujet, comme il s'y étoit engagé, supposé que le procès que ces deux financiers avoient ensemble, ne pouvant s'accommoder, elle lui devint nécessaire. 1609.

Sa majesté, après m'en avoir demandé mon avis, fit expédier à Mortier-Choisy un brevet, par lequel il étoit déclaré quitte du reste de sa ferme, moyennant cinquante mille livres, une moitié comptant, & l'autre dans six mois. Elle fit délivrer à Zamet les quittances des deux offices des restes en Normandie, de valeur de cinq mille écus, avec les expéditions nécessaires pour être pareillement payé de quarante-neuf mille neuf cens & tant de livres, qu'il lui avoit assignées dès l'année dernière, sur les deux sols six deniers par minot de sel, pour pareille somme que Zamet lui avoit avancée. Henri fit encore donner douze mille livres à Montigny, six mille livres à d'Escures, & deux mille quatre cens livres à différens pension-

1609.

naires dans la Bourgogne, par les mains de M. le Grand, & payer le président Tambonneau de sa pension, pour l'année dernière. Je tire ces petits détails des lettres que j'ai écrites de la main de sa majesté.

J'en reçus aussi quelques-unes de la reine. Il s'agit dans l'une, de certains droits qui lui avoient été abandonnés, & dont elle se départ sur les terres de la dépendance de la reine Marguerite, qui en avoit un brevet. Il est question, dans une autre, de faire toucher à la femme de Conchine vingt mille écus, que le roi, par complaisance pour la reine, lui avoit donnés à prendre sur les présidens rétablis dans les bureaux des finances. La Léonor avoit si bien agi, par l'intérêt qu'elle prenoit dans cette partie, que les deniers, me disoit la reine, étoient en état d'être touchés.

Les sommes, du moins les principales, que j'employai aux dépenses personnels de Henri, sont vingt-deux mille pistoles, qu'il me manda le 18 janvier, qu'il avoit perdues au jeu, cent mille livres d'une part, & cinquante-un mille de l'autre, qu'il

devoit aussi du jeu, à Edouard Fernandès, Portugais. Il me manda de prendre ces dernières cinquante-mille livres, sur soixante mille qui lui revenoient de l'office d'avocat général à Rouen, après la mort de Marguerite, aux héritiers duquel il donna les neuf mille restantes, en considération des bons services que leur père lui avoit rendus dans ce parlement, & il en accorda la charge à des Yveteaux, parent du mort. Mille pistoles pour jouer, Henri n'en prit d'abord que cinq cens; mais il renvoya ensuite Béringhen chercher les cinq cens autres pour un autre emploi. Je lui en portai mille autres encore pour le jeu, en allant le trouver avec le chancelier, à Fontainebleau, où il s'étoit purgé à la sortie des fêtes de Pâques. Il s'agissoit d'une dépêche que Préaux apportoit de la part de Jeannin. Ce prince faisant de plus sérieuses réflexions sur les excès où le portoit sa passion pour le jeu, songea à s'en corriger, & il me promit plusieurs fois du moins de se modérer. Il continua à faire la même dépense pour ses bâtimens. C'étoit

1609.

Nicolas Vauquelin des Yveteaux.

1609.

Zamet (24) qu'il envoyoit de Fontainebleau pour les visiter, quand il ne pouvoit pas y aller lui même. Je trouve encore une quittance de Marcadé, de quatre mille sept cens quarante-trois livres, pour onze cens seize perles, dont Henri fit présent à mademoiselle de Vendôme, sa fille, de trois mille livres à mademoiselle des Effarts, & de trois cens livres à Saubion, son domestique.

Je fus chargé avec le chancelier, de nommer des commissaires pour travailler avec ceux du duc de Lorraine, à régler les confins du pays Messin, sur lesquelles il s'élevoit tous les jours quelque nouvelle contestation. J'envoyai à Calais le contrôleur des fortifications, avec une somme d'argent, pour réparer le dommage que la mer venoit de faire aux Dunes

(24) Ce riche partisan se qualifioit alors baron de Murat & de Billy, conseiller du roi en tous ses conseils, gouverneur de Fontainebleau, & surintendant de la maison de la reine. Il mourut à Paris en 1614, âgé d'environ 65 ans, laissant un fils maréchal de camp, qui fut tué au siège de Montpellier, & un second, évêque de Langres. Il les avoit eus de Magdeleine le Clerc du Tremblai, & les fit légitimer.

du

du Risban , j'en fus informé par le vice-amiral de Vic , qui auroit bien souhaité qu'on eût fait une dépense plus considérable pour cette ville , & qui fournissoit , dans cet esprit , plusieurs projets , tant pour sa commodité & sa sûreté , que pour empêcher les inondations auxquelles cette ville & ses environs sont exposés.

Il ne se fit point de plus utile règlement , que celui qu'on vit paroître contre les banqueroutiers frauduleux. il porte : que ces banqueroutiers seront punis de mort , comme voleurs & affronteurs publics ; que toutes donations , cessions , ventes & transports faites par eux à leurs enfans , héritiers , amis & faux créanciers , seront nulles , & tels donataires , cessionnaires & acheteurs , punis comme complices des banqueroutiers , pour peu qu'il paroisse aux juges , que tout cela s'est fait en fraude des véritables créanciers. Il y est fait défense , aussi sous peine de complicité , de donner retraite aux banqueroutiers , à leurs cautions , commis , facteurs ; comme aussi de receler aucun de leurs meubles , papiers & effets ; enfin de leur prêter la

1609.

Merc. Fr.
& autres hist
ann. 1609.

1609

main, ou même de leur donner assistance en rien. Permis à tous d'arrêter sans decret ni permission, & de mener en justice les banqueroutiers, malgré tous arrêts & coutumes à ce contraires. Enfin, il est défendu aux véritables créanciers des banqueroutiers de faire aucuns accords, contrats & accommodemens avec eux ou leurs entremetteurs, sous peine de perdre leur dette, & même d'être poursuivis criminellement, suivant le cas; la voie de l'action en justice, est la seule qu'on leur laisse. C'est à peu près tout ce qu'on peut faire, ce me semble, pour assurer le commerce & la tranquillité publique, également intéressés dans un abus devenu si commun.

A cet édit, il en fut joint un autre contre les duels, que je sollicitois depuis long-tems, & avec bien des instances. Le conseil ayant été assemblé extraordinairement à cet effet, dans la premiere galerie de Fontainebleau, S. M. pour traiter cette matiere plus à fond, demanda qu'on y fît rapport de l'origine, des coutumes & des différentes formes usitées du duel. Ses conseillers ne lui donnerent pas sujet de

les féliciter sur leur érudition ; tous demeurèrent dans le silence, Je fis comme les autres , mais de manière que le roi s'aperçut aisément que je n'avois besoin que de son commandement pour parler. Il se tourna vers moi , & me dit : » Grand-maître , » votre mine me fait conjecturer que » vous en sçavez plus que vous ne faites semblant. Je vous prie, & je vous commande en même-tems expressément de nous dire ce que vous en sçavez & pensez ». Je refusai encore par bienfaisance, & pressé de nouveau, je fis un discours, que je ne rapporterai point, parce qu'on n'y verroit rien de plus que ce que j'ai dit précédemment, en traitant cette matière. J'eus soin d'envoyer aussi-tôt l'édit contre les duels (25) dans mon gouvernement, & de l'y faire observer avec beaucoup d'exactitude.

1609.

(25) Cet édit, qui oblige ceux qui ont été offensés dans leur honneur à s'adresser aux maréchaux de France ou à leurs lieutenans, pour en ob-

tenir la réparation, porte des peines très-sévères, infamie, dégradation de noblesse, & même peine de mort. *P. Mathieu, tom. 2. liv. 4. pag.*

1609,

Mêlons à ce détail d'affaires de gouvernement, le récit de quelques intrigues de cour. Lorsque sur les avis dont j'ai parlé, de factions dans quelques provinces, le roi songea à y envoyer quelqu'un de sa part, il me proposa la personne de N.... Cet homme n'aura ni la joye ni le chagrin de se voir nommer ici. Je ne goutai ce choix en aucune maniere, sçachant que sa haine personnelle lui feroit supposer des crimes à des gens qui n'en avoient pas eu la pensée; & je dis à sa majesté que s'il y alloit de sa part, je n'y enverrois personne de la mienne, parce que je ne voulois rien avoir à partager avec un pareil associé. N..., déchu de cette espérance, résolut de se servir de toutes sortes de moyens pour satisfaire son ressentiment contre moi; & il s'offrit à ceux de la cour qu'il sçavoit être mes ennemis, pour être l'instrument de leurs desseins.

Il aborda un jour le marquis de Cœuvres, auquel il affirma, en exigeant le secret sur une confidence, que le zèle seul l'obligeoit, disoit-il, à lui faire, que j'étois allé au parlement, sous prétexte de quelques affaires, afin

de retirer du greffe les lettres de légitimation de M. de Vendôme qu'on y avoit portées pour être vérifiées au parlement. De Cœuvres alla incontinent faire ce rapport à la personne qu'il intéressoit le plus, & M. de Vendôme alla aussi dans le même instant s'en plaindre au roi. Ce prince lui demanda de qui il tenoit cet avis ; mais, sans lui nommer le délateur, on lui en garantit la vérité, de manière que sa majesté n'en douta plus. Elle me demanda le lendemain, sitôt que j'approchai d'elle, ce que j'étois allé faire au parlement. Je repondis que c'étoit, comme il étoit vrai, pour y prendre dans les registres copie de quelques pièces dont j'avois besoin. » Y a-t-il quelque chose, reprit Henri, qui concerne mon fils de Vendôme ? Non, sire, repris-je, & pourquoi M. de Vendôme me «, ajoutai-je, surpris de l'air dont il me parloit ? » Je le sçais bien pour quoi, « répliqua ce prince froidement. Quelques autres mots aussi peu clairs, qui échaperent à sa majesté, me firent comprendre qu'elle avoit quelque chose sur le cœur. Je la priai de me le dire ; ce qu'elle fit, & elle de-

1609.

meura bien-tôt persuadée que la calomnie jouoit ici son jeu ordinaire.

1609.

L'après-midi de ce même jour, le roi étant chez la comtesse de Moret, il y entra un petit garçon, qui remit un paquet au premier laquais qu'il rencontra. Madame de Moret, à qui on l'apporta, y trouva un billet, dans lequel on lui donnoit sur ses enfans le même avis qu'on avoit donné à de Cœuvres sur M. de Vendôme. Elle se mit à pleurer; & le roi lui ayant demandé le sujet de ses pleurs, elle lui donna le billet à lire. Henri voulut entendre le petit garçon; mais il ne se trouva plus. » Madame, dit-il à » madame de Moret, d'un air rêveur » & un peu sombre, il y a bien de la » malice ici d'un côté ou de l'autre ». On se mit à faire des informations sur toute cette menée. Le petit garçon fut découvert assez facilement, & par lui le roi devina bientôt N...; car ayant inutilement voulu engager de Cœuvres à le lui nommer, il le nomma lui-même, & de Cœuvres, dans sa surprise, ne put le nier; mais il donna aussi-tôt avis à cet homme de ce qui venoit de se passer. Celui-ci, qui

vit que l'affaire prenoit un tour sérieux, vint se jeter aux pieds de Villeroy, le priant de le soutenir contre moi. Villeroy y trouva tant de risque, du moins à le faire hautement, qu'il n'eut garde de le lui promettre. Il se contenta, l'occasion s'en étant présentée, de hasarder dans le discours quelques mots favorables à N... que sa majesté reçut d'un air à faire bien repentir Villeroy de sa complaisance.

Henri venoit de découvrir deux autres traits de N... qui le déclaroient coupable de manque de respect envers sa majesté elle-même; l'un, que N... avoit eu l'imprudence de supposer publiquement une intrigue de galanterie de Henri avec certaine fille, & la malice d'en instruire la reine; l'autre, qu'il avoit encouragé le pere Gonthier jesuite, à continuer cette maniere de prêcher emportée, qui lui avoit déjà fait quelques affaires, en lui assurant que tel de ses sermons, qu'il lui cita, & qui étoit un des plus vifs, avoit été généralement admiré & applaudi par les seigneurs de la cour, & nommément par les maréchaux de Brissac &

1609. d'Ornano (26) ; en quoi N... fut assez malheureux, pour que ces deux messieurs se trouvant présens à la répri-

(26) » Le pere Gon- » ché devant moi ce
 » thier jésuite, en la » que le pere Gonthier
 » présence du roi, qui » a prêché en présence
 » assista dans l'église » de votre majesté, je
 » de S. Gervais à ses » l'eusse fait jeter
 » sermons, le vendre- » dans l'eau, au sortir
 » di, jour de Noël, le » de la chaire ». *Mé-*
 » samedi & le diman- *moires historiques de*
 » che, fit de continuel- *France, année 1609.*
 » les déclamations
 » contre les Hugue- Tous les sermons de
 » nots, qu'il appella ce tems-là sont pleins
 » plusieurs fois, *Ver-* de ces traits dont la
 » *mine & Canailles*; & hardiesse & la singula-
 » étant tombé sur le rité, pour ne rien dire
 » nouvel article de de plus, nous révol-
 » leur confession par teroient aujourd'hui
 » lequel ils appellent étrangement. Les Hé-
 » Pape Ante-Christ : rétiques poussèrent
 » S'il est vrai, Sire, dit- leurs satyres à l'excès,
 » il, que le Pape soit & trop souvent les pré-
 » Ante-Christ, que se- dicateurs, leurs ser-
 » ra-ce de votre maria- mons jusqu'aux décla-
 » ge ? Où en est la dis- mations les plus ou-
 » pense ? Que devien- trées. Un historien
 » dra monsieur le Dau- contemporain (Pierre
 » phin ?.. Le Maréchal Mathieu, *liv. 3*) rend
 » d'Ornano dit un jour néanmoins ce témoi-
 » au roi : Si un jésuite gnage aux jésuites,
 » à Bordeaux, eût pré- » qu'on trouvoit plus
 » d'ordre, de modè-

mande que le roi fit au pere Gonthier, 1609.
 ils donnerent, en s'adressant au pere,
 un démenti à celui qui avoit osé leur
 imputer d'admirer un discours si imper-
 tinent. Tout cela avoit si fort échauffé
 Henri contre l'imposteur, que lorsque
 j'allai le lendemain le prier de m'en

» tie, de gravité, de & lui dit : » Sire, ne
 » tempérament dans » vous lasserez - vous
 » leurs sermons, que » jamais de venir avec
 » dans quelques au- » un ferrail entendre
 » tres ». Sauval parle » la parole de Dieu,
 aussi des prédications » & de donner un si
 du pere Gonthier, » grand scandale dans
 mais en louant beau- » le lieu saint « ? Que
 coup son éloquence & le roi, au lieu d'en-
 son zele apostolique. voyer le prédicateur
 Il rapporte que Henri à la bastille, comme
 IV assistant un jour toutes ces femmes l'en-
 dans la même église de prièrent, retourna,
 S. Gervais, à un ser- dès le lendemain, à
 mon du pere Gonthier, son sermon ; & que
 ce prédicateur, juste- l'ayant rencontré,
 ment indigné de l'irré- comme il montoit en
 vérence avec laquelle chaire, il lui dit,
 il vit que la marquise qu'il lui sçavoit bon
 de Verneuil & d'autres gré de sa correction,
 dames de sa compa- & qu'il n'avoit rien à
 gnie parloient, rioient craindre ; mais qu'il
 & cherchoient à faire le prioit seulement de
 rire sa majesté, se ne plus l'apostropher
 tourna vers ce prince, en public.

1609. faire justice : » Je n'en suis que trop
 » bien éclairci, me dit ce prince ; c'est
 » ce malin esprit de N... qui a inventé
 » tout cela ; mais, pour l'amour de
 » vous, je veux le bannir de la cour » :
 & l'ordre lui en fut en effet signifié.
 Cette affaire fit tout le bruit qu'on peut
 s'imaginer, & j'avoue qu'elle me mit
 dans l'embarras dix jours entiers.

Ce n'est rien en comparaison de
 l'éclat que fit celle de M. le prince de
 Condé. Le mariage de ce prince avec
 mademoiselle de Montmorency, qui
 avoit été célébré dans le commence-
 ment de cette année, loin de faire ces-
 ser à la cour tous les bruits de galan-
 terie entre le roi & la princesse, les ré-
 veilla au contraire plus fortement,
 comme je m'en étois toujours bien
 douté. Deux mille écus donnés par sa
 majesté pour les habits de nôces de la
 demoiselle, des pierreries de valeur
 de dix-huit mille livres, achetées
 pour elle par madame d'Angoulême,
 de Messier, orfèvre, demeurant sur le
 pont au change, dont le certificat du
 29 mai étoit connu, une infinité d'au-
 tres bienfaits & gratifications en ar-
 gent, faits au prince de Condé, en

faveur de ce mariage, parurent des preuves qui établissoient suffisamment l'intelligence, quoiqu'à parler juste, rien de tout cela ne fut sans réplique; mais comme je ne veux pas non plus donner dans l'autre excès des flateurs de ce prince, qui affectoient publiquement de soutenir qu'il ne regardoit pas seulement la jeune princesse, je m'en tiens à ce que j'ai déjà dit de mes sentimens à cet égard: c'est le milieu entre les uns & les autres; peu de personnes le garderent. La reine & le prince de Condé, que cette affaire touchoit de plus près, échauffés par tous les discours qu'on ne cessoit de leur souffler, eurent bientôt mis toute la cour en rumeur. Tous mes soins furent inutiles auprès de la reine, véritablement furieuse. Et pour le prince, il ne s'en tint pas à donner des marques publiques de mécontentement, il méditoit dès-lors l'imprudente démarche qu'on lui vit faire quelque tems après.

Le premier avis en fut donné dans un billet à Henri, à Fontainebleau, où il étoit allé passer les fêtes de Pâques; & il me l'envoya aussi-tôt à

1609.

Paris, où j'étois demeuré. Voici ce que le billet contient : Que le prince de Condé, parti de Fontainebleau après les fêtes, étoit venu, accompagné de son médecin, coucher à Paris chez un pensionnaire d'Espagne ; que toute la nuit s'étoit passée à délibérer avec une violente agitation de la part du prince, s'il ne se retireroit pas en Espagne dès ce moment même ; ce que son hôte l'avoit empêché de faire, en lui en faisant sentir les conséquences ; que le lendemain on avoit apporté à M. le prince, dans cette même maison, une bourse de mille doublons, avec promesse de lui donner dans peu le reste de ce qu'apparemment il s'étoit déjà fait promettre par la médiation du médecin, qu'on accusoit de conduire toute cette trame, parce qu'il avoit déjà travaillé à rompre le mariage de M. le prince, & à lui faire épouser mademoiselle de Maienne ; que cet homme étoit lié avec un autre médecin Genoïis, qui avoit été à D. Joan, & qui étoit allé depuis six semaines trouver le comte Spinola à la Haye, d'où il devoit passer jusqu'en Angleterre : ce qui étoit

relatif avec un autre billet d'avis remis à Béringhen , dont il étoit aussi fait mention , portant que M. le prince avoit obtenu des lettres du roi d'Angleterre pour les états des Pays-Bas. 1609.

Tous ces avis , qu'on prioit sa majesté de tenir fort secrets , ne purent lui faire croire M. le prince capable d'une si grande faute. Henri fit un voyage au commencement de mai , à Paris , d'où il retourna au bout de quelques jours à Fontainebleau , & M. le prince l'y suivit. Il est vrai que par les discours qu'il y tint publiquement , on auroit pu croire qu'il n'y alloit que pour braver sa majesté. » Mon ami , m'écri-
 » voit Henri le 12 juin , M. le prince
 » est ici qui fait le diable. Vous seriez
 » en colere , & auriez honte des choses
 » qu'il dit de moi : enfin la patience
 » m'échappera , & je me résous de bien
 » parler à lui ». Pour le punir , le roi m'ordonnoit de suspendre le payement du quartier d'avril de sa pension , & d'éconduire son pourvoyeur & tous ses créanciers , qui sçachant les libéralités que sa majesté avoit faites à ce prince , à l'occasion de son mariage , s'adresseroient à moi , comme à celui

1609. qui en étoit le dispensateur. » Si l'on
 » ne le retient pas par ce moyen-là,
 » reprenoit sa majesté, il en faudra
 » prendre quelqu'autre ; car il est hon-
 » teux d'ouïr ce qu'il dit. Nous en avi-
 » ferons ensemble, lorsque vous serez
 » auprès de moi (27).

(27) Voici comment
 en parlent les mémoi-
 res pour l'Histoire de
 France. » Le roi éper-
 » dument amoureux
 » de la princesse de
 » Condé, met tout le
 » monde en bésogne,
 » jusqu'à la mere du
 » mari. M. le prince
 » s'en plaint, & de-
 » mande congé à sa
 » majesté de se retirer
 » avec sa femme, en
 » l'une de ses maisons.
 » Le roi le lui refuse
 » rudement, & en vint
 » aux injures & ména-
 » ces. On dit que le
 » prince y a répliqué
 » hautement, & a mê-
 » lé en ses propos le
 » mot de tyrannie ; &
 » que le roi, en rele-
 » vant ce mot, lui a ré-
 » pondu : Je n'ai fait
 » en ma vie acte de ty-
 » ran, que quand je
 » vous ai fait recon-
 » noître pour ce que
 » vous n'étiez point.
 » Le premier a dit
 » pouilles à sa mere,
 » qui servoit d'instru-
 » ment pour corrom-
 » pre la pudicité de sa
 » femme.... On disoit
 » que la marquise de
 » Verneuil, qui parle
 » ordinairement au
 » roi, non comme à son
 » maître, mais comme
 » elle feroit à son va-
 » let, lui avoit dit,
 » bouffonnant sur ce
 » propos : N'êtes-vous
 » pas bien méchant de
 » vouloir coucher avec
 » la femme de votre
 » fils ; car vous sçavez
 » bien que vous m'a-
 » vez dit qu'il l'étoit.

Monſieur le prince me choiſit pour me faire part de ſon mécontentement : en quelle qualité ? c'eſt ce qu'il ne me feroit pas facile de dire , parce que ſi j'ai pu me flatter que mes conſeils ne lui étoient pas indifférens, j'ai dû ſouſçonner d'un autre côté , qu'il cherchoit dans les aſſurances d'attachement qu'on fait à une perſonne de ſon rang, lors même qu'en lui parlant , on a la hardieſſe de ne pas l'approuver , un prétexte pour avancer dans la ſuite avec quelque vraifemblance , que je ne m'étois point oppoſé au deſſein qu'il avoit de fortir du royaume. Cela m'oblige à rendre compte de la converſation que nous eumes enſemble chez moi , où il vint un mercredi l'après-midi , qu'il ſçavoit que je n'allois point au conſeil.

Il entra dans mon cabinet , portant ſur ſon viſage toutes les marques de l'agitation de ſon eſprit , & je ne fus point ſurpris de ce que ſans autre préambule , il me parla des ſujets qu'il avoit de ſe plaindre de la conduite du roi à ſon égard. Je lui répondis , en lui rappelant les obligations en quelque manière infinies , que toute ſa mai-

1609.

son en général, & lui en particulier; avoient à sa majesté : obligations, dignes non-seulement qu'il lui sacrifiat un dépit conçu sur un simple soupçon, & sur un ombrage peut être imaginaire, mais un mécontentement même juste. M. le prince ne goutant point ces raisons, m'entretint de je ne sçais combien de desseins, qu'il supposoit qu'avoit Henri contre lui, que je n'attribuai qu'à l'effet de l'inquiétude & de la défiance, poussés trop loin, & que je m'imaginai dissiper, en lui représentant d'une manière qu'il ne lui étoit pas possible de ne pas croire sincère, que sa majesté, loin d'avoir eu la pensée de se porter à quelque violence contre lui, ne se souviendroit qu'il étoit de son sang, que pour joindre aux sentimens de douceur naturelle, qu'elle témoignoit pour tout le monde, ceux de l'amitié & d'une distinction marquée; & je me souviens fort bien, qu'au lieu d'avoir accordé par complaisance à M. le prince, que Henri pût *opprimer un innocent*, paroles qui me furent à la vérité souvent répétées, je lui dis simplement, que les plus coupables étoient ceux qui abusoient

ordinairement le plus de ce terme d'innocence, malgré lequel on ne laissoit pas de les châtier. 1609.

Monsieur le prince, qui après cela devoit être en garde contre moi, ne balança pas à me déclarer qu'il étoit résolu à sortir de France. L'idée ne me vint point de regarder une parole si imprudente, autrement que comme l'effet d'un cœur ulcéré; & si je la relevai avec fermeté, c'est que je crus qu'en ces occasions, la fermeté doit accompagner le conseil qu'on donne. Je lui dis, que je ne pouvois croire qu'il fût capable de trahir jusqu'à ce point son roi, sa patrie, son honneur & son devoir, que le royaume & même la cour étoit l'unique séjour des princes du sang, que par-tout ailleurs leur éclat ne faisoit que se ternir; qu'ils étoient même réputés coupables, de la seule affectation à s'arrêter trop longtemps dans tout autre endroit, s'ils n'en avoient pas obtenu la permission de sa majesté. A quoi M. le prince ayant reparti, qu'une pareille contrainte ne convenoit ni à sa condition, ni à sa naissance, je lui répliquai aussi absolument, que les loix de l'état obli-

1609. ~~_____~~ geoient les enfans & les freres du roi, autant, & peut-être plus étroitement encore, que le moindre de ses fujets; & je le lui prouvai par des exemples tirés de l'histoire de Louis XI, de feu M. le duc d'Anjou, & de Henri lui-même. Ce n'étoit pas sur ce ton que M. le prince avoit souhaité de me voir parler. Je m'apperçus qu'il ne songea plus qu'à paroître, à l'aide de quelques correctifs, se rapprocher de mon opinion; & rien encore ne servit mieux qu'un changement si subit, à me faire comprendre qu'intérieurement il étoit décidé pour le parti dont ses dernières paroles vouloient me prouver son éloignement.

J'en doutai si peu, qu'apprenant que monsieur le prince, au sortir de chez moi, avoit paru tout-à-fait radouci; qu'il s'étoit même plaint à la reine qu'on fît courir le bruit qu'il songeoit à quitter la cour avec éclat, & qu'il avoit assuré cette princesse qu'il n'en avoit jamais eu la pensée: ajoutant ces propres paroles, qu'il étoit *assez content de sa majesté*; qu'enfin il parloit presque publiquement dans les mêmes termes; je ne voulus pas dif-

férer d'un moment à venir trouver le roi, auquel j'assurai, après lui avoir rapporté fidèlement tout ce qui s'étoit passé entre monsieur le prince & moi, que dans huit jours il ne seroit plus en France. Il s'en fallut peu que Henri ne me traitât d'extravagant. Il y avoit aussi peu d'apparence, disoit-il, qu'il pût vivre en prince dans les pays étrangers sans le secours qu'il recevoit de sa main, qu'il y en avoit qu'il pût emmener tout ce qui lui appartenoit, sans qu'on le vît & qu'on l'empêchât avec la dernière facilité. A quoi sa majesté ajouta ce que M. le prince venoit de dire à la reine. » Tout ce » que vous me dites, sire, répon- » dis-je, ne me fait point changer » d'opinion ; je m'y confirme de plus » en plus : vous vous en fâchez contre » moi ; mais le tems & l'événement » vous feront connoître que j'ai rai- » son. Je vois bien des personnes, » poursuivis je, qui sont de cette » menée, & qui vous trompent, quoi- » qu'ils vous soient des plus obligés ; » mais cela ne doit pas être trouvé » étonnant, puisque vous aidez vous- » même à vous tromper. Vous ne

1609.

» me nommez personne, me dit sa
 » majesté, comprenant que je voulois
 » lui parler des domestiques de la
 » reine; mais je vois bien qui vous
 » voulez dire. Cela n'étoit pas bien
 difficile, & ni le roi, ni moi, n'étions
 pas les seuls qui voyions que la cabale
 jouoit ici un étrange manége; car
 non-seulement elle débitoit comme
 certaines, mille choses supposées, sur
 le compte du roi & de la princesse de
 Condé, il n'y auroit eu en ceci qu'une
 malignité ordinaire; mais ce qu'on
 ne scauroit bien caractériser, c'est l'art
 détestable avec lequel ces gens sca-
 voient faire fervir leurs impostures à
 rendre le roi souverainement odieux
 à la reine, & à forcer cette princesse
 à s'abandonner à eux du soin de sa con-
 duite; de là tous ces complots, où,
 sans qu'elle le sçût, on osoit se servir
 de son nom; de là les motifs de mille
 nouvelles instances, pour ne pas diffé-
 rer plus long-tems la cérémonie du
 couronnement dont il a été parlé.

Il ne se passa que quatre jours de-
 puis celui où je m'entretenois ainsi
 avec le roi, jusqu'à celui de l'éva-
 sion de monsieur le prince. Le 29

août (28), à onze heures du soir, comme je venois de me coucher, je vis entrer Prassin dans ma chambre, qui

1698

(28) Le dernier de novembre (& non pas le 29 août, ce qui est une faute de date dans nos mémoires) monsieur le prince, dit le maréchal de Bassompierre, partit de la cour, pour s'en aller à Muret, d'où il partit avec Rochefort & Touray, & un valet de chambre qui portoit en croupe madame la princesse sa femme, mademoiselle du Certeau & une femme de chambre, nommée Philippette, & s'en alla à Landrecy. Le roi jouoit en son petit cabinet, quand d'Elbene premièrement, puis le chevalier du Guet, lui en porterent la nouvelle. J'étois le plus proche de lui. il me dit tout bas à l'oreille :

» Bassompierre, mon
 » ami, je suis perdu ;
 » cet homme mene sa
 » femme dans un bois ;
 » je ne sçais si c'est
 » pour la tuer, ou la
 » mener hors de France.
 » Prends garde à
 » mon argent, & entretiens le jeu, pendant que je vais sçavoir de plus particulieres nouvelles....
 » Chacun se retira du jeu, & je pris l'occasion de rapporter au roi son argent, qu'il avoit laissé sur la table. J'entrai où il étoit, & ne vis jamais un homme si éperdu, ni si transporté.
 » Bassompierre raconte ensuite tout ce qui se passa dans la chambre de la reine, & le conseil que donna M. de Sully au roi, de la même maniere que le rapportent nos mé-

1609.

me dit que le roi me demandoit, & que je vinffe tout-à-l'heure. » Hé! mon » cousin, que pense faire le roi « ? lui répondis-je, dans le premier mouvement & sans lui donner le tems de s'expliquer. » Pardieu! il me fait mou- » rit à force de me tourmenter; je ne » sçauois vivre & ne dormir point. » Il faut « ; poursuivis-je avec impatience, & croyant que ce voyage étoit un de ceux dont je pouvois me dispenser par de bonnes raisons, » il » faut que je me leve demain à trois » heures du matin, pour voir des let- » tres & des états que j'ai reçus, & y » faire réponse. Il me faut faire des » agenda de tout ce que je dois faire » dans la journée, de ce qui se doit » faire au conseil, de ce que je dois » dire au roi, & de ce que mes com-

moires. Henri IV don-
na sur cet enlèvement
de la princesse de Con-
dé, de si fortes mar-
ques de douleur & de
désespoir, que quel-
ques écrivains mal
instruits, tels que l'au-
teur de l'histoire de la
mere & du fils, ont

avancé que la guerre
qu'il alloit porter en
Flandre, lorsqu'il fut
assassiné, avoit en par-
tie pour objet de con-
traindre l'Archiduc à
lui remettre cette prin-
cesse entre les mains.
Voyez aussi Mézerai
& autres historiens.

» mis, mes secrétaires & tous ceux
» qui sont sous mes charges, doivent
» faire aussi. Jugez si j'ai du tems à
» perdre, & si m'en allant à cette heu-
» re au Louvre, d'où je ne sçauois re-
» venir, quelque diligence que je fef-
» se, qu'il ne soit deux ou trois heu-
» res après minuit, je me puis acquit-
» ter de tout cela, avant qu'il soit huit
» heures du matin, qu'il faut que je me
» rende au conseil. Quant à tout le
» reste de la journée, il ne faut point
» parler de travailler dans mon cabi-
» net, je l'employerai toute entiere à
» donner audience à un chacun, & à
» parler aux comptables & autres of-
» ficiers qui ont affaire à moi. Je vois
» bien tout cela, me dit Prassin, & le
» roi lui-même ne l'ignore pas; car il
» a dit tout haut devant la compagnie,
» que j'allois vous mettre en colere,
» venant vous chercher à une heure
» aussi indue, & qui est le seul tems que
» vous ayez pour vous délasser le corps
» & l'esprit; mais il n'y a remede, mon-
» sieur: il faut venir; car c'est pour
» une affaire qui lui agite fort l'esprit,
» & à laquelle il est persuadé que s'il
» y a quelque remede à apporter,

1609. » vous seul en êtes capable. L'hom-
 » me que vous sçavez, comme le
 » roi a dit que vous l'aviez bien pré-
 » dit, s'en est allé, & a même em-
 » mené avec lui les dames en croupe;
 » ce qui est le pis. Ho, ho! repris-
 » je, c'est donc pour cette affaire-là
 » qu'on me demande? Vraiment,
 » il y aura de la colere; car je me
 » doute bien que nous ne nous trou-
 » verons pas tous de même opinion.
 » Je sçais bien que Mars & Venus
 » sont en bonne intelligence; mais
 » cependant, si nous voulons avoir
 » de bons succès par le premier, il
 » faut que l'autre cède, & cela peut
 » nous fournir quelque bonne raison
 » pour accélérer les affaires. Or, al-
 » lons donc, mon cousin.

J'arrive au Louvre, où je trouve
 le roi dans la chambre de la rei-
 ne, se promenant, la tête baissée, &
 les mains jointes sur le dos. Avec la
 reine étoient présens MM. de Sille-
 ry, de Villeroy, de Gêvres, de la
 Force, la Varenne & quelques au-
 tres collés contre les murs, & assez
 écartés les uns des autres pour ne
 pouvoir même se parler bas. » Hé-
 bien!

bien «! me dit Henri, en me prenant
 par la main, si-tôt qu'il me vit en-
 trer, » notre homme s'en est allé, &
 » a tout emmené, qu'en dites-vous?
 » Je dis, sire, répondis-je, que cela
 » ne me surprend pas, & que depuis
 » qu'il parla à moi à l'arsenal, je me
 » suis toujours attendu à cette escapa-
 » de, que vous auriez bien empêchée,
 » si vous eussiez voulu me croire. Je
 » me doutois bien que vous m'alliez
 » dire cela, reprit ce prince, mais il
 » ne faut point parler des choses
 » passées, auxquelles aussi-bien on ne
 » sçauroit remédier; pensons seule-
 » ment à l'avenir, & voyons ce qu'il
 » y a à faire présentement, dites m'en
 » le premier votre avis, car je ne l'ai
 » encore demandé à personne. Sire,
 » je ne suis pas, repartis-je, encore
 » assez bien informé de toutes les
 » circonstances de cette affaire, &
 » je n'y ai pas encore pensé autant
 » qu'elle le mérite. Je vous supplie
 » de me laisser dormir dessus, & de-
 » main je viendrai vous trouver, &
 » je tâcherai de vous donner un bon
 » avis, au lieu que si vous me pres-
 » sez maintenant, je ne vous dirai

1609. rien qui vaille , car mon jugement
 ne va pas si vite. Non , interrompit
 sa majesté , c'est tout le contraire ; je
 vous connois bien , dites-moi donc
 ce qu'il vous en semble. Sire , je ne
 sçaurois , dis je encore , & infail-
 liblement si vous me pressez si
 fort , je ne dirai rien qui vaille , de
 grace excusez-moi jusqu'à demain.
 Point du tout , repliqua Henri , je
 veux que vous parliez tout présen-
 tement : que dois-je faire ? Rien du-
 tout , lui répondis je , ne pouvant
 plus reculer. Comment ! rien ? s'é-
 cria t-il : ce n'est pas là un avis.
 Pardonnez-moi , sire , repris-je , c'en
 est un , & un des meilleurs que vous
 puissiez prendre ; il y a des mala-
 dies qui veulent plutôt du repos
 que des remedes , & je crois celle-
 ci de cette nature. Tout ce raison-
 nement n'est pas de saison , insista
 Henri , avec la même impatience ,
 il faut des raisons , qu'elles sont les
 vôtres ? Je n'en ai point de bon-
 nes , dis-je , si elles sont contraires
 à vos desirs ; il me semble pour-
 tant que la chose parle d'elle-mê-
 me , & qu'elle veut qu'on attende

» quelque éclaircissement, avant que de
 » rien entreprendre, afin qu'il vous
 » serve à prendre une bonne résolu- 1609.
 » tion; en attendant je trouve qu'il se-
 » roit à propos de ne parler de cette
 » affaire, que le moins qu'il est possi-
 » ble, & de faire semblant qu'elle n'est
 » d'aucune conséquence, & qu'elle ne
 » vous inquiète en aucune manière.

J'appuyai ce sentiment d'une ré-
 flexion qui me paroïssoit juste; c'est
 que le bon ou le mauvais accueil que
 les Espagnols feroient à M. le prince,
 dépendroit peut-être de l'impression
 forte ou foible que son évafion auroit
 causée au roi: enforte qu'il n'étoit
 pas impossible qu'ils ne reçussent ce
 prince avec mépris, pour s'épargner la
 dépense qu'il alloit leur coûter, sur-
 tout si l'on pouvoit avec cela leur faire
 concevoir quelque soupçon que cette
 démarche du prince de Condé ne se
 faisoit que d'intelligence entre sa ma-
 jesté & lui. » Quoi! disoit le roi, en
 » branlant la tête, vous voudriez que
 » je souffrisse qu'un petit prince mon
 » voisin retirât contre mon gré le pre-
 » mier prince de mon sang, fans en té-
 » moigner du ressentiment? Voilà un
 Mij

1609. » beau conseil ; assi n'en ferai-je rien ;
 » je veux que Praslin (26) parte dans

(26) » Praslin partit re de résolution , par
 » effectivement : mais les conseils du mar-
 » l'archiduc lui repon- quis Spinola , & qu'il
 » dit qu'il n'avoit ja- traita ce prince avec
 » mais violé le droit toutes sortes d'hon-
 » des gens a l'occasion neurs. *Mém. de Bass.*
 » de qui que ce fut , & tom. 1. pag. 28.
 » qu'il se garderoit Le pere Daniel dans
 » bien de commencer son histoire de France
 » à commettre cette in4^o. tom. 10. p. 437,
 » faute, par la person- a tiré sur cet incident,
 » ne du premier prin- des éclaircissemens
 » ce du sang de France: des lettres de la biblio-
 » & peu après lui en- thèque de M. l'abbé
 » voya de l'argent & d'Estrées, par lesquel-
 » escorte d'hommes, les il est prouvé que
 » pour venir à Bruxel- Henri IV. envoya se-
 » les. « *Mém. pour* crétement le marquis
l'hist. de France, année de Cœuvres à Bruxel-
 1609. Les mémoires les, pour tâcher d'en-
 de Bassompierre por- lever la princesse de
 tent, que l'archiduc se Condé, & que ce des-
 sentit d'abord si fort sein n'échoua, que par-
 ébranlé de la déclara- ce que Henri l'ayant
 tion de M. de Praslin, découvert à la reine,
 qu'il envoya prier M. cette princesse dé-
 le prince de ne faire pêcha aussi-tôt un
 que passer dans ses courrier au marquis
 états, sans s'y arrêter, Spinola, qui fit pren-
 quoiqu'il lui eût aupa- dre à la princesse de
 ravant promis de le Condé un apparte-
 recevoir ; mais qu'en- ment dans le palais,
 suite il changea enco-

„ quelques jours , pour faire ſçavoir
 „ mon intention. Je vous avois bien dit,
 „ ſire , repris-je , que ne m'ayant pas
 „ donné aſſez de tems pour y penſer ,
 „ je ne ditois rien qui vaille. Il me vient
 „ une autre idée dans l'eſprit qui ne
 „ nuira point à ce que vous voulez faire,
 „ mais je ne puis vous la dire que dans
 „ deux jours , & je ſuis aſſuré que vous
 „ en ſerez plus content que de ma
 „ première propoſition. « Sa majeſté
 y conſentit , & me dit en m'embras-
 ſant : „ Allez vous coucher & dormez
 „ juſqu'à huit heures , car j'aime mieux
 „ que le conſeil ne ſe tienne point de-
 „ main , & que mes affaires ordinaires
 „ demeurent pour ce jour-là , que
 „ d'incommoder votre ſanté. «

Je ne me trompois point , lors que
 je croyois que l'autre ouverture que
 j'avois à faire à ſa majeſté , au ſujet
 de la retraite de M. le prince en
 Flandre ſeroit plus de ſon goût. Elle
 vint trois jours après à l'arsenal ,
 me la demander. Nous fumes enfer-
 més une heure dans mon cabinet :
 mais je ne dois rien révéler de ce qui
 ſ'y paſſa entre nous. Le roi dit tout
 haut , en ſortant : „ Adieu , mon

1609. » ami, ne venez point, achevez mes
 » affaires, & sur-tout travaillez à
 » l'exécution de l'ouverture que vous
 » m'avez faite, car je la trouve bien
 » meilleure que le conseil que vous
 » me donnâtes dans la chambre de
 » ma femme au Louvre. «

Monfieur le prince crut devoir chercher à justifier fon action, en écrivant quelques jours après une lettre (30) au roi. Il en adressa en

(30) » Ledit prince » m'écriroit de la cour,
 » écrivit au roi, qu'à » hormis celles dont il
 » grand regret il étoit » vous plaira de m'ho-
 » sorti de la cour, pour » norer. « *Mém. pour*
 » sauver sa vie & son *l'hist. de Fr. ann. 1610.*
 » honneur, & non à Siri qui traite fort au
 » intention de lui être long l'affaire de l'éva-
 » jamais autre que son sion de M. le prince,
 » très-humble parent, *Mem. Recond. tom. 2.*
 » fidèle sujet & servi- *pag. 82. & suiv. joint*
 » teur. Je ne ferai ja- plusieurs autres parti-
 » mais rien, ajoutoit- cularités à celles qu'on
 » il, contre le service voit rapportées ici,
 » de votre majesté, si mais dont la plus gran-
 » je n'y suis forcé; & de partie ne me paroif-
 » je la prie de ne trou- sent pas mériter qu'on
 » ver mauvais, si je y ajoute beaucoup de
 » refuse de voir ou re- foi, comme, lorsqu'il
 » cevoir de qui que ce avance hardiment sur
 » soit, les lettres qu'on des bruits populaires,

même tems une seconde à M. de Thou, beaucoup plus ample & plus réfléchie, dans laquelle, entr'autres choses, il lui insinuoit que j'étois la cause de sa sortie de France. » Qu'il » accuse sa malice, disoit le roi, & » celle de beaucoup d'autres qui l'ont

1609.

que le seul motif qui porta Henri IV. à entreprendre la guerre contre les Espagnols, fut de les obliger à lui renvoyer la princesse de Condé : & que voyant que malgré ses menaces, ils persistoient à la lui refuser, il se repentit d'avoir poussé les choses si avant. Il ajoute, contre l'honneur de cette princesse, qu'elle étoit de moitié dans cette intrigue contre son mari, qu'elle n'aimoit point, à cause d'une infirmité naturelle ou procurée, qui suffit pour rendre un mariage nul; qu'elle brûloit d'envie de retourner en France, qu'elle con-

tinua à recevoir à Bruxelles des lettres galantes de Henri IV. & que le prince de Condé connut si bien les dispositions de sa femme à son égard, qu'il en fit éclater son ressentiment, & qu'il parla publiquement à son retour de faire casser son mariage. Ce que Siri dit de plus vrai, c'est que le roi résista opiniâtement à tous les sages conseils que lui donnerent en cette occasion, le nonce, quelques-uns de ses conseillers, & surtout le duc de Sully, qu'il loue aussi de la manière ferme & libre dont il parla & écrivit au prince de Condé.

1609.

» conseillé, & non pas vous. Je veux
 » que vous lui répondiez par une bon-
 » ne lettre, où vous lui représentiez
 » tout ce qui s'est passé, & qu'avec le
 » respect dû à sa qualité, non à sa per-
 » sonne, vous lui disiez toutes les véri-
 » tés, & à quelle misere il s'expose in-
 » failliblement, s'il ne rentre dans son
 » devoir. Je m'en vais donc chez moi,
 » sire, lui repondis-je, (car nous étions
 » alors chez M. le connétable) pour en
 » faire un projet, & vous l'apporter.
 » Non, non, reprit sa majesté, je veux
 » que vous écriviez ici présentement,
 » je vous ferai donner de l'encre & du
 » papier. Mais, sire, répliquai-je, cer-
 » te lettre est de conséquence, elle mé-
 » rite bien qu'on y pense & qu'on exa-
 » mine attentivement, avant que de
 » l'envoyer : car d'un côté, il faut qu'elle
 » le vous satisfasse, d'un autre, qu'elle
 » soit convenable à la qualité de M. le
 » prince & à la mienne, & que person-
 » ne soit en France, soit dans les pays-
 » étrangers, ni lui-même, que vous
 » voyez bien ne chercher que les occa-
 » sions de m'accuser & de me blâmer,
 » ne puissent y trouver sujet de le faire.
 » Je n'ai pas assez de ressource dans l'es-

« prit, pour faire si bien avec tant de
 « précipitation. » J'eus beau dire, je fus
 obligé d'écrire cette réponse à l'heure
 même en présence de sa majesté, & sur
 un bout de la table près de laquelle nous
 étions assis. Le roi ne laissa pas d'être
 fort content de la manière dont je m'ex-
 pliquois avec le prince: la voici en gros:
 Je me plaignois d'abord à ce prin-
 ce de ce qu'après avoir cru qu'il me
 considéroit assez pour n'avoir eu d'au-
 tre intention en venant chez moi que
 de me demander mon conseil, il me
 forçoit aujourd'hui à le soupçonner de
 n'y être venu que pour me surpren-
 dre, qu'au reste il sçavoit mieux que
 personne, qu'il m'avoit inutilement
 rendu ce piège. A cette occasion je
 déduisois, moins pour lui que pour le
 public, tout ce qui s'étoit passé dans
 notre entretien de l'arsenal, comme on
 l'a vu il n'y a qu'un moment. Après
 quoi, je lui apprenois sans beaucoup de
 ménagement, qu'ayant, malgré toute
 son affectation, pénétré son dessein,
 j'en avois averti le roi qui l'auroit bien
 empêché de l'exécuter, s'il m'avoit
 cru, ou s'il n'avoit pas été si bon & si
 indulgent. Je ne m'excusois à M. le

1609.

1609. prince, du conseil que j'avois donné à sa majesté contre lui, que parce que c'étoit le bien de l'état, de sa majesté, & le sien à lui-même, pour peu qu'il y fît attention : ce qui me faisoit passer à lui mettre devant les yeux les suites d'une démarche si peu mesurée ; qu'avoit-il à attendre des archiducs & des Espagnols, qui le regardant comme un fardeau inutile pour eux, insulteroient par la fierté de leurs traitemens à son malheur, & s'en applaudiroient intérieurement ? Je faisois parler la voix de l'honneur, de la vertu, de la naissance & du devoir, contre une faute, dont j'exhortois le prince à chercher au plutôt le pardon. Je joignois à la priere des offres de service, qui lui prouveroient mon zèle & mon attachement pour sa personne.

On conviendra sans peine que ce discours auroit été un peu fort dans la bouche de quelqu'un, qui, dans la supposition de connivence, eût pu être foudroyé par un seul mot de réplique, d'une personne telle que le premier prince du sang. Je fis plus ; afin qu'on ne se retranchât pas à dire que j'avois évité de toucher au con-

tenu de la lettre écrite à de Thou ; 1609.
 j'ajoutai à M. le prince, que les politesses, les louanges & les remerciemens, dont il m'avoit comblé à l'arsenal, alloient être mal payés, à mon grand regret, par la nécessité où sa lettre me mettoit de faire connoître la vérité, d'une manière qu'il ne trouveroit peut-être pas facile à accorder avec le respect que je lui devois; qu'il devoit me rendre intérieurement toute la justice que je méritois, mais qu'il éprouvoit aujourd'hui, que le premier pas que fait tout homme hors de son devoir, lui fait aussi manquer par une suite nécessaire, à toutes les loix de la sincérité; qu'enfin quelle que fût son intention, en me prenant ainsi à partie, j'avois toujours tenu à gloire & à honneur, d'être ainsi traité par les ennemis du roi & de l'état, & que je priois le ciel d'inspirer à M. le prince un conseil, qui pût faire oublier que sa faute lui avoit fait donner avec justice ces deux noms. Cette lettre (31) devint

(31) » Les lettres | » prince de..... furent
 » que M. le duc de | » rejetées par son ex-
 » Sully écrivit à M. le | » cellence, laquelle fut

1609. publique, & demeura sans replique : ce qui détruisit dans l'esprit de mes ennemis mêmes les imputations de monsieur le prince.

Il y eut une contestation entre Villeroy & de Fresne, au sujet des lettres (32) que le roi fit écrire deux jours après la sortie de M. le prince, dans toutes les provinces, pour y faire sçavoir ses intentions sur cet événement. Villeroy en composa un modele, auquel il voulut que tous les autres secrétaires d'état

réponse à ceux qui leze-majesté ; & le les lui présenterent, refus que fit ce prince, d'y déférer. Le qu'il ne vouloit rien ce, d'y déférer. Le recevoir venant de parlement rendit contre lui un arrêt, par sa part. *L'Etoile ibid.* lequel il le condamnoit à subir tel châ-timent, qu'il plairoit à sa majesté d'ordonner. Henri IV. (32) Voyez encore dans le vol. 9772. *Mss. royaux.* la sommation faite au prince de Condé, au mois de février 1610, à Bruxelles, alla lui-même au parlement solliciter par le marquis de cet arrêt, & pour Cœuvres, M. M. de marquer sa douleur, Berni & Manicamp, il y alla sans pompe & sans suite ; de la part du roi, de s'assit à la place du souspeine de se rendre coupable du crime de premier président sans

se conformassent. De Fresne trouva que les termes en étoient peu dignes de la majesté de celui dont elles étoient supposées partir ; ce qui étoit vrai , & comme il passoit avec vérité pour avoir une aussi bonne plume que son contraire , il craignit de se faire siffler , en envoyant cette lettre , comme écrite de sa main , à tous ceux avec lesquels sa charge le mettoit en relation : il vint me confier son embarras , & me prier de l'en rirer.

Je n'ai rien à dire des affaires du corps protestant , sinon qu'il se souvint heureusement contre les calomnies qu'on continuoît d'inventer contre lui , & de faire passer jusqu'à sa majesté , par des avis & des discours de toute espece. Il fut adressé au roi une lettre datée du dernier juillet , supposée écrite de la Rochelle , d'une main contrefaite , & faussement signée *Emmanuel de la Faye*. On y donnoit avis , que dans une assemblée tenue à Saint-Maixant , le ministre de Blois nommé Viguiet , avoit fait présenter

dais ni marche-pied ; les huissiers du parle-
le parquet gardé com- ment , au lieu des offi-
me à l'ordinaire , par ciers de sa majesté.

1609. un livre , ayant pour titre *le Théâtre de l'Antechrist* , scandaleux , disoit-on , & emporté au dernier point ; qu'il avoit été résolu dans cette assemblée , qu'on le feroit imprimer après qu'il auroit été communiqué à l'académie de Saumur , & que ce livre (33) étoit actuellement sous la presse , malgré les défenses formelles de sa majesté ,

Cette lettre (34) est remplie de tant de minuties , & la passion s'y fait voir si à découvert , qu'on me sçaura gré de la supprimer. À qui l'auteur se flattoit-il de faire croire , par exemple , que les Rochellois fortifioient leur ville , s'attendant à avoir bientôt un siège à soutenir , & qu'il s'étoit tenu une assemblée de protestans à Marseille , pour obliger le roi à accor-

<p>(33) Le supplément au journal de Henri IV imprimé en 1736 , parle de ce livre , & dit que le pere Gonthier , dans un sermon qu'il fit en présence de sa majesté , s'étant grandement emporté sur ce sujet , contre</p>	<p>ceux de la religion ; le roi fit une réprimande à ce pere , & donna ordre qu'on supprimât le livre , qui en effet ne parut plus. <i>Ann. 1609.</i></p> <p>(34) On peut la voir dans les mémoires de Sully, tom. 4. pag. 935.</p>
---	---

der la convocation des Etats du royaume ? Du Plessis étoit celui sur 1609.
 lequel on faisoit rouler ces complots ,
 tous absolument faux , si l'on excep-
 te les murmures contre la gabelle
 dans le Mirbalais & le Loudunois ,
 dans lesquels encore il n'y avoit
 qu'un très-petit nombre de protes-
 tans qui trempassent. Quant à du-
 Plessis , ce fut lui-même qui en don-
 na le premier avis à sa majesté ; &
 je me crus obligé , tout mon ennemi
 qu'il s'étoit montré jusqu'alors , de
 rendre témoignage à son innocence ;
 lorsque je persuadai au roi , qui me
 pressoit de faire un voyage en Poi-
 tou pour réprimer ces prétendus
 desseins des Réformés , que les véri-
 tables ennemis de sa majesté cher-
 choient à se cacher , en donnant ce
 nom à des personnes qui ne le méri-
 toient point. Du Plessis me remercia
 par une longue lettre , qui contient
 une justification en forme contre tous
 ces chefs d'accusation.

L'avis suivant , qui me fut don-
 né par un gentilhomme d'honneur ,
 paroît mieux circonstancié , & plus

1609. digne qu'on y fasse attention. Dans
 une des rues de la Flèche nommée
des quatre-vents, & proche l'hotel-
 lerie où pend une enseigne de même
 nom, demuroit depuis quelques
 mois un nommé Médor, natif d'A-
 vranches, chez une veuve appelée
 Jeanne Huberson, qui logeoit des
 écoliers de bonne maison, dont ce
 Médor avoit la conduite. Une nièce
 de cette veuve, âgée d'environ vingt-
 six ans, nommée Rachel Renaud,
 qui demuroit avec sa tante & un
 cousin aussi nommé Huberson, en-
 trant un jour dans l'étude de Médor,
 y trouva un livre qui attira sa curio-
 sité; il étoit doré par-tout, relié très-
 proprement avec des rubans bleu &
 incarnat, & épais d'un pied. L'ayant
 ouvert, elle vit que ce livre, écrit
 seulement jusqu'à la moitié, l'étoit
 moitié encre, moitié sang, & qu'il
 étoit plein de signatures, presque
 toutes de sang, parmi lesquelles sa
 surprise ne l'empêcha pas de distin-
 guer & de reconnoître celle de Mé-
 dor, d'un nommé du Noyer, d'un
 village aux environs de Paris près de
 Villeroy, & d'un nommé du Cros,

d'auprès de Billon en Auvergne, qui avoit jadis appartenu au duc de Mer-
 cœur. Elle connoissoit ces deux hom- 1602.
 mes, parce qu'ils venoient souvent
 voir son hôte.

En sortant du cabinet pour por-
 ter ce livre à sa tante, elle rencon-
 tra Médor qui le lui arracha des
 mains, en lui demandant avec cole-
 re, ce qu'elle en vouloit faire : à quoi
 elle répondit ingénument, qu'elle
 l'avoit trouvé si joli, qu'elle avoit
 voulu le faire voir à sa tante. Elle
 lui demanda ce que signifioient ces
 signatures de sang qu'elle y avoit
 vues. Médor craignit qu'elle n'eut
 porté la curiosité jusqu'à y chercher
 l'écrit, à la suite duquel étoient tou-
 tes ces souscriptions, qui renfermoit
 une association des conjurés contre la
 personne du roi, & il lui dit que
 c'étoit un serment, que l'intérêt de
 la religion faisoit faire à quantité de
 zélés catholiques, de demeurer fi-
 dèlement attachés au pape. Ce qui
 n'empêcha pas que la fille n'en par-
 lât à sa tante & à son cousin, le
 seul de toute cette maison qui fut
 de la religion réformée, & qui

1609. trouva cette découverte si grave, qu'après avoir tiré de la fille tout ce qu'elle avoit vû, il alla en faire part à la personne qui m'en donna l'avis, avec tous les éclaircissemens nécessaires (35).

(35) Ni l'Etoile, ni le continuateur de M. de Thou, ni le pere Chalons, ni même d'Aubigné, enfin aucun que je sçache, des historiens de ce tems-là, les plus ouvertement déclarés contre les jésuites, excepté le seul Mezerai, n'a parlé, ni par conséquent rien cru de cette conspiration contre le roi, ou complot d'une nouvelle ligue: car on ne sçait lequel de ces deux sens donner à un récit, qui étant destitué de preuves, peut signifier tout ce qu'on veut, ou pour mieux dire, ne signifie rien du tout. Mezerai lui-même, qui tient pour l'opinion d'une nouvelle ligue, pendant que le duc de Sully conclut des mêmes paroles, pour un attentat contre la personne de Henri IV. Mezerai, dis-je, en parle, *abrégé chronol. & hist. in-fol. imprimé à Paris en 1667. tom. 3 pag. 1443*, de manière qu'on voit clairement, qu'il ne fait que copier les mémoires de Sully. Or comme dans ces mémoires, unique source de cette accusation, elle n'est appuyée que sur le témoignage seul d'une jeune fille, & qu'elle y demeure dans les termes d'une simple conjecture, tout homme sensé se gardera bien d'en tirer aucune induction ma-

Le livre avoit été incontinent enlevé de la chambre de Médor, & porté, comme le croyoient Huberson & la fille, chez du Cros, dont ils donnoient l'adresse chez un nommé Dreuillet, demeurant dans une maison hors de l'enceinte de la ville attendant la porte saint Germain du côté droit, afin qu'on put aller l'y chercher, si l'on trouvoit que cela fût nécessaire. Ce Dreuillet avoit aussi en pension chez lui plusieurs enfans de qualité, sur-tout de la province de Bretagne, parce qu'il avoit pareillement été au service du duc de Mer-

1609.

<p>ligne, ni pour la re- naissance de la ligue : ce qui est une idée folle & chimérique ; ni quant à l'assassinat de Henri IV, dont on ne voit nulle part que l'auteur eût aucune rélation à la Flèche. Mais en supposant de plus le prétendu com- plot bien avéré, je ne vois pas qu'il intéresse en aucune manière les jésuites, que la fille dé- posante ne charge en</p>	<p>rien. L'amour de la vérité m'a porté à faire cette remarque, parce qu'on ne voit que trop de ces personnes, dont l'imagination vive, & encore échauffée par la prévention & la pas- sion, n'a besoin que de la plus simple petite conjecture, ou du moindre mot hazardé, pour porter des juge- mens que l'importance de la chose rend enco- re plus condamnables.</p>
--	--

1609. cœur. Du Cros étoit l'ame de toute cette cabale. Une congrégation chez les jésuites, dans laquelle il tenoit une des principales places, & où il étoit souvent chargé de faire des discours publics, lui donnoit toutes les commodités possibles, pour associer à ses noirs desseins un grand nombre de personnes : c'est par ce moyen que Médor & du Noyer l'avoient connu.

A ces lumieres se joignirent toutes celles que je pus tirer moi-même, ayant jugé à propos de faire partir dès le lendemain du jour que me fut rendu le billet d'avis, c'est-à-dire, le 19 octobre, une personne sûre, avec ordre de l'approfondir. Mais quoi qu'il ne se découvrit rien qui ne le confirmât, & que la fille offrît de soutenir sa déposition devant telle personne qu'on voudroit, & en présence de sa majesté elle-même, le crédit & l'adresse de ceux que cette accusation intéressoit, furent assez forts pour livrer au silence une affaire, qui assurément devoit être poursuivie. Les dissensions domestiques & les

pratiques intestines, furent les deux fléaux qui poursuivirent Henri jusqu'au dernier moment de sa vie, après qu'il se fut défait de celui de la guerre. Le comte d'Auvergne étoit toujours dans sa prison de la Bastille. Il fit demander à sa majesté qu'il lui fut permis de changer d'air pour cause d'indisposition, & il fut transporté dans le pavillon sur l'eau, qui est au bout du jardin de l'arsenal ; mais on lui donna des gardes tout le tems qu'il y séjourna : il obtint encore une autre fois la permission de parler au sieur de Châteaumorand.

La bonne santé de Henri ne fut interrompue cette année, que par quelques légères atteintes de goutte. Il ne prit point les eaux, parce qu'elles ne valurent rien. M. le Dauphin & tous les enfans de France, jouirent aussi d'une bonne santé. Henri ne fit pas moins de séjour que de coutûme à Fontainebleau ; il y passa l'automne entière, après un voyage de quelques jours

1609. pendant le mois d'août à Monceaux, & il revint à Paris, comme à l'ordinaire, au commencement de l'hiver.

Fin du vingt-sixième Livre.





MEMOIRES

DE

SULLY.

LIVRE VINGT-SEPTIÈME.

CE qui me reste à dire de cette année, regarde les affaires étrangères, que je commencerai par celles des Provinces-Unies. Le roi leur fit encore délivrer au mois d'avril une somme de trois cens mille livres : Préaux alla porter aux Etats l'agréable nouvelle de cette gratification, & m'apporta l'ordre de sa majesté de faire transporter cette somme à Dieppe, où elle devoit être chargée sur un vaisseau de la république. Henri crut devoir cette dernière récompense aux

1609.

1609. égards qu'eut le conseil des Provinces Unies, de lui donner la principale part dans son accommodement avec l'Espagne ; car c'est en cette année que fut enfin conclue cette trêve (1) attendue pendant fort long-tems, & si également souhaitée de tout le monde, que ceux qui du commencement s'y étoient montrés les plus contraires, & le prince d'Orange lui même, y donnerent à la fin les mains.

Je ne rapporterai point le traité qui en fut dressé à la Haye, lieu ordinaire des conférences, mais seulement celui de l'intervention des rois de France & d'Angleterre, comme garans de l'exécution. La date de cette pièce, passée, comme la précédente, à la Haye, est du 17 Juin 1609, en présence de messire Pierre Jeannin, chevalier, Baron de Changy & Montreu, conseiller de sa majesté très-chrétienne

(1) Il est bon de consulter, tant sur les négociations de cette fameuse trêve, que sur toutes les affaires de Flandre, dont il a été fait mention dans ces

mémoires, les vol. des mss. royaux, cottés 9759. 9981. 9005. le merc. franç. Matthieu Vittorio Siri, & les historiens particuliers de cette république.

en son conseil d'état , & son ambassadeur extraordinaire auprès des Etats, 1609.
 & messire Elie de la Place, chevalier, seigneur de Ruffi, vicomte de Machaut, aussi membre du conseil d'état du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, & son ambassadeur ordinaire; tous les deux au nom & comme ayant charge de très-haut, très-puissant & très-excellent prince, Henri quatrième, &c. Les noms des deux ministres de sa majesté Britannique y sont ensuite avec les mêmes qualifications d'ambassadeurs extraordinaires & ordinaires; & après ceux-ci, ceux des conseillers & ministres des différentes provinces des Pays-Bas; avec obligation réciproque de faire ratifier le contenu au présent traité, dans deux mois, par les parties respectives.

L'intervention & la garantie y sont exprimées de la manière suivante : Que les deux rois n'ayant pu, quelques soins qu'ils se fussent donnés, parvenir à établir une paix véritable & solide entre les deux puissances en guerre, s'étoient réduits à leur proposer une trêve à longues années, sur laquelle il s'étoit encore rencontré

1609.

des difficultés , qui vraisemblablement en auroient rompu le projet ; si leurs majestés , pour le bien des parties & pour l'entiere assurance des Etats , n'avoient consenti à en être les cautions & les garants ; qu'ils promettoient donc & engageoient le secours de toutes leurs forces aux Provinces-Unies , non-seulement dans le cas de l'infraction de la trêve de la part de l'Espagne , mais encore dans celui de leur commerce aux Indes arrêté , ou seulement incommodé de la part de sa majesté catholique , des archiducs , de leurs officiers ou sujets quels qu'ils pussent être ; ce qui s'entendoit tant sur ceux que les Etats jugeoient à propos d'associer à ce commerce , que sur le pays où ils le faisoient ; pourvu cependant que la république ne prétendit pas prononcer elle-même sur la réalité des torts qui pourroient lui être faits à cet égard ; mais qu'elle s'en rapportât à la décision des deux majestés , dans un conseil commun , où elle auroit voix : permis à elle , dans le cas de trop de longueur au jugement , de pourvoir par provision à la sureté de ses sujets ;

qu'en conséquence, les parties contractantes renouvelloient & confirmoient les traités particuliers, faits l'année précédente, le 23 Janvier, entre la France & les Provinces-Unies, & le 26 Juin, entre l'Angleterre & les mêmes provinces, en appliquant à la trêve les mêmes conventions, promesses & obligations que portoient ces traités, pour le tems de la paix qu'on croyoit alors sur le point d'être conclue; qu'en reconnoissance de cette garantie des deux rois médiateurs, & des secours que les Etats Généraux avoient reçus d'eux, ils s'engageoient à ne faire aucun traité ni convention avec les archiducs, pendant les douze années de la trêve, que de l'avis & du consentement de leurs majestés, lesquelles promettoient de leur côté, de n'entrer dans aucune alliance préjudiciable à la liberté & à la conservation de leurs amis & alliés; c'est le nom que ces princes y donnent aux Etats.

Les archiducs, pour ne pas déplaire au roi d'Espagne, n'avoient pas voulu consentir qu'il fût fait mention dans le traité de trêve, d'assurer aux

1609,

Hollandois le commerce des Indes ; quelques instances que ceux-ci en eussent faites, ils s'étoient seulement obligés de gré à gré, de la part de sa majesté catholique, de le leur laisser exercer. Voilà pourquoi la république, qui cherchoit à s'assurer contre un retour de mauvaise foi du côté des Espagnols, en avoit du moins fait un des articles positifs de celui d'intervention des rois de France & d'Angleterre. Henri ne fut pas mécontent que la guerre ayant à finir entre l'Espagne & la Flandre, elle finît au moins de cette sorte.

Je ne dois pas omettre une obligation que j'eus en cette occasion, plus à ce prince encore, qu'au conseil des Provinces Unies ; elle regarde mes neveux d'Épinoy. Sa majesté, qui avoit souffert que je l'entretinsse souvent de l'injustice que faisoient à ces enfans le comte & la comtesse de Ligne, & qui dès le tems qu'ils me furent amenés en France, leur avoit fait sentir des effets de sa bonté, dont je crois avoir déjà parlé dans quelque endroit de ces mémoires, voulut bien faire quelque chose de

plus pour eux. Jeannin (2) eut ordre d'entretenir l'archiduc Albert sur cette affaire, de le disposer à écouter favorablement les demandes de mes neveux, & de le porter à leur rendre toute la justice qui leur étoit dûe. Lui, ou bien Caumartin, remit même aux mains de ce prince un mémoire instructif que j'avois fait, des droits de la maison d'Epinoÿ à la succession de la maison de Melun. La réponse que l'archiduc fit au roi en 1701, qui est l'année où ceci se passoit, me donna lieu de tout espérer. En effet, ce prince voyant l'intérêt que sa majesté prenoit à ce démêlé, y entra si avant, que par un accommodement provisionnel, dont il fut l'auteur, mon neveu d'Epinoÿ (3), resté seul héritier par la mort

1609.

(2) On peut voir dans le cabinet de M. le duc de Sully d'aujourd'hui, une lettre du duc de Sully au président Jeannin, dans laquelle, après l'avoir entretenu de l'état présent des affaires des Provinces-Unies & de celles de Clèves, il lui recommande les intérêts du prince d'Epinoÿ, son neveu. Cette lettre, qui est trop longue pour pouvoir la transférer ici, est datée de Fontainebleau, du 5 Juin 1609.

(3) Guillaume de Melun, prince d'Epinoÿ, &c. Il avoit eu

1609.

de son frere, obtint dès ce tems-là la restitution d'une grande partie des biens qui avoient été confisqués sur son pere. Cette transaction, que l'intervention du roi & de l'archiduc rendoit une pièce assez importante, fut dans la suite la meilleure dont la princesse de Ligne (4) se servit, pour prouver que tout le reste des biens de cette succession, dont elle ne s'étoit point dépouillée, lui avoit été accordé.

Je m'avifai d'un expédient, pour mettre fin à toute cette chicane : ce fut d'obtenir du conseil des Etats, qu'ils insérassent dans leur traité de trêve un article, par lequel cette question fût décidée de la maniere la plus favorable pour le jeune d'Epinoÿ ; ce que j'obtins sans peine, dès les premières instances que j'en fis faire sous main. Cet article porte : que sur le refus que la dame princesse de Ligne a fait au conseil des Provinces-Unies, de restituer

plusieurs autres freres,	bais, d'Antoing, &c.
morts en bas âge ou	femme de Lamoral,
sans postérité. Il en a	premier prince de
été parlé ci-devant.	Ligne, gouverneur
(4) Marie de Me-	d'Artois, chevalier de
lun, dame de Rou-	la Toison d'Or.

les biens de la maison d'Epinoÿ, dont elle jouissoit injustement, il sera nommé deux arbitres de la part de sa majesté très-chrétienne, & autant de celle des archiducs, qui s'assembleront à Vervins dans la saint Jean prochaine, pour juger définitivement cette question ; que si les voix sont partagées, ils conviendront d'un sur-arbitre ; & que s'ils ne peuvent s'accorder sur ce choix, le roi très-chrétien sera ce sur-arbitre, à la sentence duquel, la princesse de Ligne & tous les autres héritiers respectifs seront obligés de se soumettre, & les archiducs, dont ces biens relevent, d'en permettre l'exécution ; cependant, que les biens de la maison de Vassenard, & tous autres appartenans au prince d'Epinoÿ, dans l'étendue des Provinces-Unies, lui seront rendus par provision.

La princesse de Ligne mit tout en œuvre pour éluder la décision. Cette dernière clause lui ôtant toute espérance, elle alléqua encore la transaction, dont il vient d'être parlé. Elle se défendit, sur ce que la partie des biens qu'on lui demandoit, qui étoit dans la province de Hollande,

1609.

avoit été chargée de taxes considérables, sur quoi elle demandoit des compensations. Lorsqu'elle se sentit pressée, elle parut s'adoucir, & se retrancha à demander qu'on terminât la chose, par toute autre voie, que par un jugement de rigueur. Elle en fit proposer plusieurs, sur-tout lorsqu'elle s'apperçut que son neveu étoit d'humeur à acheter la paix, par le sacrifice de quelques-uns de ses droits. L'archiduc parut entrer avec elle dans tous les moyens qu'on imagina pour me faire désister; car c'étoit moi qu'on regardoit dans cette occasion, comme la véritable partie adverse. Il fut proposé de faire épouser à mon neveu la seconde des filles de madame de Ligne, qui étoit encore à établir. Cet expédient étoit assez bien imaginé, si la mere avoit été une femme raisonnable; mais elle ne vouloit pas même donner à sa fille une dot égale à celle qu'elle avoit donnée en mariage à son aînée. Je lui fis faire par Préaux l'option de céder vingt-cinq mille livres de rente à d'Epinoi pour la dot de sa fille, ou de se voir obligée de lui restituer tout son bien. Il y avoit à

perdre , & même assez considérable-
ment , pour mon neveu dans cette of-
fre , qu'elle ne laissa pas de refuser avec
hauteur. Le reste de l'année se passa à
faire & à rejeter des propositions qui
ne conduisoient à rien.

1609.

Il fut encore besoin que sa ma-
jesté s'en mêlât , comme elle eut la
bonté de faire , en écrivant le 19 oc-
tobre à l'archiduc , pour se plaindre
des procédés de la princesse de Ligne,
& du peu de soin qu'on montrait de
mettre à exécution l'article du traité
qui regardoit le prince d'Epinoÿ. Le
roi fait remarquer à l'archiduc , sur
l'article de la transaction dont mada-
me de Ligne faisoit son fort , qu'ou-
tre qu'il n'y a rien à opposer à une dé-
cision portée dans un traité fait entre
souverains , l'avis de son conseil , con-
forme aux loix de son royaume , est
que l'autorité du roi qui intervient
dans un contrat , n'empêche pas celui
de ses sujets qui s'en trouve lésé , de
réclamer son droit. Il le prie d'écou-
ter là-dessus ce que lui diront Berny
(5) & Préaux , qu'il a chargés de lui

(5) Mathieu Bru- | résident de sa majesté
lart , sieur de Berny , | près de l'archiduc.

1609.

faire un plus grand détail de toute cette affaire ; & après lui avoir fait une dernière instance en faveur de d'Epinoÿ, il veut bien se déclarer caution de l'obéissance & de la fidélité de ce nouveau vassal. Il lui avoue dans le corps de la lettre, que d'Epinoÿ acheteroit volontiers la paix & l'union avec sa tante, aux dépens d'une légère portion de son bien ; mais qu'il a été le premier à lui conseiller de ne pas l'écouter, tant qu'elle ne montrera pas plus de modération dans ses demandes. Toute cette lettre n'est pas d'un roi, mais d'un ami : & dans presque toutes celles que Villeroy & Jeannin écrivoient par son ordre au conseil des Etats, il y avoit un article d'instance sur l'affaire de d'Epinoÿ. Je continuois de mon côté de les presser fortement, dans celles que j'écrivois à Préaux, qui me rendit auprès d'eux des services que je lui promis de ne pas laisser sans récompense.

Le duc de Bouillon obtint des lettres de naturalité pour ses enfans nés à Sedan. Le roi ne fit point attention

Hector de Préaux, | niste, gouverneur de
gentilhomme calvi- | Châtelleraut.

que dans ces lettres & dans la requête présentée à ce sujet à la chambre des comptes, Bouillon avoit pris la qualité de seigneur souverain de Sedan, & n'y fit point faire opposition par son procureur général; mais sa majesté répara cette omission, en faisant demander par ce procureur général, qui étoit Jérôme l'Huillier, acte que le consentement qu'elle avoit donné à la requête du duc de Bouillon, & son silence sur le titre qu'il avoit pris, ne préjudicioient point à ses droits, au cas que quelque jour il se trouvât justifié par les papiers, titres ou enseignemens, soit du trésor, soit des archives, que Sedan est un fief anciennement relevant de celui de Mouson, uni au domaine de la couronne. Cet acte du 11 avril, est inséré dans les registres de la chambre des comptes.

Le député du duc de Lunebourg-Brunswick me fut envoyé par sa majesté, pour le paiement de sept mille écus, qu'il disoit être encore dûs à son maître, & que le roi m'ordonna de lui payer sans discussion, vû la modicité de la somme. J'y joignis les traitemens polis, avec lesquels Henri

1609. cherchoit à s'attacher de plus en plus les princes d'Allemagne. Je rendis pareillement à M. le duc de Savoye quelques services qui m'attirerent une lettre de ce prince, & un remerciement de M. de Jacop, son ambassadeur. Cette déférence, jointe aux visites qu'on me voyoit rendre à l'ambassadeur de Savoye, parut aux ennemis que j'avois à la cour, un fondement suffisant pour faire craindre au roi, que le duc de Savoye ne fît de moi, ce qu'il avoit fait du maréchal de Biron. Henri se donna bien de garde de leur dire qu'il sçavoit toutes mes démarches, & qu'il les approuvoit. Il les remercia au contraire, & m'écrivit tous leurs discours, en me mandant de lui porter les dernières lettres que j'avois reçues de Turin, la première fois que j'irois le trouver.

Il y eut encore cette année une entreprise sur la ville de Geneve, & elle fut conduite par ce même du Terrail (6), dont il a été assez souvent fait mention. Elle lui réussit si

(6) Louis de Comparent de Lesdiguiers. Les mémoires de Bourfier, sieur du Terrail, gentilhomme de Dauphiné, & en parlent comme

mal, qu'il y fut fait prisonnier : & sans
 autre forme de procès, il eut le cou
 coupé. C'étoit un homme de beau-
 coup de tête & de cœur ; mais plein
 d'ambition & de vices : aussi le roi ne
 fut-il pas fâché que la promptitude de
 la justice l'eut prévenu. Il fut accablé
 de sollicitations en faveur de du Fer-
 rail, aux premières nouvelles qui vin-
 rent de sa prison ; mais les nouvelles
 de la mort suivirent de si près celles de
 la détention, qu'il ne se vit pas long-
 tems dans l'embarras. » C'est une belle
 » dépêche, me dit ce prince ; c'étoit
 » un dangereux homme. Depuis que
 » je vis qu'il cessoit de vous voir & de
 » vous hanter, comme il avoit ac-
 » coutumé, & que nous le vîmes,
 » vous & moi, étant sur le balcon de

ceux de Sully. » Le	» tion toute prête....
» roi, disent-ils, dont	» La grace que le roi
» il étoit sujet natu-	» lui auroit donnée,
» rel, lui avoit donné	» ne lui auroit pas
» quatre graces; mais	» sauvé la vie. Ceux
» il n'en avoit pas	» de Geneve lui firent
» plutôt une, disoit	» couper la tête, le
» sa majesté, dans une	» 29 avril, & à la
» de ses pochettes,	» Bastide, gentilhom-
» que dans l'autre il	» me Bourdelois, pris
» tenoit une conjura-	» avec lui.

1609. » la galerie, tuer cet homme (7), je
 n'en eus plus d'espérance.

Le duc de Florence ayant envoyé,
 après la mort du duc son pere (8),

(7) » Le mardi 8 août, du Terrail tua,
 » en présence du roi,
 » & devant les fenêtres
 » de la galerie du Lou-
 » vre, Mazancy, bra-
 » ve soldat Gascon,
 » auquel sa majesté
 » venoit de parler. Il
 » fut tellement indi-
 » gné & saisi de ce
 » coup qu'il vit don-
 » ner, qu'il en chan-
 » gea, dit-on, deux
 » fois de chemise «.
Mém. pour l'hist. de Fr.
an. 1606. Du Terrail
 avoit été obligé de
 sortir du royaume,
 après cet assassinat.

(8) Ferdinand de
 Médicis, grand duc de
 Toscane, qui avoit
 succédé en 1587, à
 François-Marie de Mé-
 dicis son frere, étoit
 mort l'année précé-
 dente, » Le roi, dit
 » l'Etoile, ou l'auteur
 » du supplément de
 » son journal pour ap-
 » prendre à la reine
 » cette nouvelle d'une
 » maniere qui ne l'ef-
 » frayât point, suppo-
 » sa un songe, dans
 » lequel il avoit vu le
 » grand duc mort, &
 » qu'il lui raconta à son
 » lever. La reine en a
 » été d'abord surprise;
 » mais ensuite elle a
 » dit au roi, que ce
 » n'étoit qu'un songe.
 » Mais, madame, ar-
 » parti le roi, je crains
 » que mon songe ne
 » soit vrai; nous som-
 » mes tous mortels. Il
 » est donc mort? Oui,
 » ajouta le roi: voilà
 » la nouvelle que j'en
 » ai reçue.. Cette mort
 » fut cause que les di-
 » vertissemens ordi-
 » naires du carnaval
 » furent suspendus «,
 &c. C'est Ferdinand de

un ambassadeur extraordinaire à Rome, pour prêter l'obédience au pape, cet ambassadeur, soit par ordre de son maître, soit de son propre mouvement, ou peut-être par mégarde, visita l'ambassadeur d'Espagne avant le nôtre. Henri ne l'eut pas plutôt appris, qu'il songea à en tirer raison; & il commença par révoquer un ordre qu'il venoit de donner, sur les représentations du chevalier Guidi, pour le paiement d'une somme de cent mille livres, qui se trouvoit encore dûe au grand duc. Jouanini, agent de ce prince, qui prévint toutes les conséquences de cette affaire, assembla ses amis & ses partisans, pour concerter avec eux les moyens de faire en sorte que la réparation que nous étions en droit d'exiger, se bornât du moins au duc de Florence, & ne fût pas une espèce d'insulte pour l'Espagne même; & comme je passois pour être celui du conseil qui étoit le plus

1609.

Médicis, qui fit cette réponse à notre ambassadeur, lequel lui faisoit des plaintes de ses liaisons avec l'Espagne : » Si le roi eût eu

» quarante galeres à
» Marseille, je n'eusse
» pas fait ce que j'ai
» fait«. Côme II de Médicis, son fils, est celui dont il est question ici.

capable d'inspirer au roi une résolution
 1609. ferme & hardie, ils convinrent que
 Jouanini viendrait me trouver, &
 feroit tous ses efforts pour m'amener
 à des sentimens plus doux.

Il ne me coûtoit rien d'accorder à
 ses instances, que je n'agirois ni ne
 parlerois en cette occasion, que pour
 exécuter simplement les ordres du roi.
 Je sçavois que sur pareille matiere,
 Henri n'avoit pas besoin qu'on l'exci-
 tât à soutenir ses droits, & Jouanini
 n'en étoit pas moins persuadé que moi.
 Je lui dis pourtant, qu'il me paroissoit
 fort étrange qu'un aussi petit prince
 que l'étoit son maître, & tout ré-
 cemment mis au rang des ducs, se
 mêlât de régler le rang entre les rois
 de France & d'Espagne. Jouanini re-
 çut ces paroles, comme fait tout am-
 bassadeur en pareille rencontre; &
 pour me persuader que je devois trai-
 ter son maître avec plus de respect, il
 entra dans un long discours sur ses
 qualités, & sur sa généalogie qu'il
 rapporta à la maison d'Autriche, dont
 il commença aussi à faire l'éloge. Je
 l'interrompis, en lui disant que tout
 le monde pouvoit décider aussi-bien

que lui, sur le véritable degré de la grandeur du duc de Florence, puisqu'on l'avoit vue commencer de nos jours; que pour ce qui regarde la maison d'Autriche, je n'avois pas besoin d'être instruit, moi, qui comptois parmi mes ayeules, une fille de cette maison (9) morte il y avoit cent cinquante ans : mais qu'on ne pouvoit faire sérieusement comparaison de cette maison, à l'auguste maison de France.

1609.

(9) Jean de Béthune, seigneur de Vandeuil, Locres, &c. auteur de la branche de laquelle descendoit le duc de Sully, épousa Jeanne de Coucy, alliée à la maison d'Autriche, parce qu'Enguerrand VI de Coucy, ou, pour parler plus juste, de Guines, portant le nom & les armes de la maison de Coucy, éteinte, avoit pris en mariage Catherine d'Autriche, fille de Léopold, qui est cette fille que désigne ici M. de Sully. Il eût parlé plus correctement, s'il avoit dit qu'elle entra dans

la maison de Coucy, dans laquelle la sienne s'allia. Il tombe encore dans une autre faute de chronologie, en ce qu'au lieu de cent cinquante ans, il devoit mettre deux cens cinquante ans, cet Enguerrand de Coucy, mari de Catherine d'Autriche ayant été tué à la bataille de Crecy, en 1346. Consultez *MM. de sainte Marthe, du Chesne, Anselme*, & autres généalogistes. Voyez aussi ce que nous avons remarqué précédemment sur la maison d'Autriche.

1609.

Il se fit à ce sujet plusieurs manéges à la cour, dans lesquels la reine parut pousser un peu loin sa tendresse pour son sang. Le roi lui en fit des reproches assez vifs, & elle me fit bien sentir qu'elle n'en accusoit point d'autre que moi. Cependant cette affaire ne produisit rien de plus fâcheux, parce qu'à la première plainte que le roi en fit porter au duc de Florence, celui-ci protesta qu'il n'avoit aucune part à l'imprudent procédé de son ambassadeur, & qu'il se soumettoit à tout ce que sa majesté voudroit exiger de lui, pour la réparation de cette offense. Il rappella cet ambassadeur, sans attendre que le roi le pressât davantage, & il lui ordonna de faire avant que de partir, une déclaration authentique de sa faute, qui fut rendue publique à Rome & en France. Henri se tint content de cette satisfaction; & pour montrer au grand duc qu'il avoit tout oublié, il le fit assurer qu'il auroit pour lui tous les mêmes sentimens d'amitié & de bienveillance qu'il avoit eus pour le duc dernier mort, & il lui en donna le premier témoignage, en lui faisant rendre sur la mort de son

pere , & sur son avènement à la couronne , les complimens qu'il recevoit de tous les autres princes de l'Europe. 1609.

L'Espagne s'en étoit acquitée par le cardinal Zatapa. Henri jugea à propos de se servir aussi d'un cardinal , pour ne pas donner lieu à un second contre-tems pareil au premier , & dont l'explication auroit pu ne nous être pas aussi favorable ; car on sçait de quelles prérogatives jouissent personnellement les cardinaux en Italie , auprès des princes. Je lui nommai l'abbé de la Rochefoucault , qui alloit à Rome prendre possession de cette dignité. Sa majesté ne l'agréa point par cette raison là même ; elle s'imagina que cet abbé , qu'on sçavoit bien n'être pas encore nommé cardinal , & qu'on verroit n'être pas parti de France exprès pour ce ministère , ne seroit pas aussi bien reçu qu'un ancien cardinal qu'elle feroit partir de Rome. Elle jeta donc les yeux sur le cardinal Delphin , auquel elle fit donner deux mille écus pour les frais de son voyage ; car cette éminence n'étoit pas riche. Conchini avoit

1609. ~~_____~~ brigué cet honneur, & l'avoit obtenu par le moyen de la reine, avant qu'on eût fait toutes ces réflexions. Il n'auroit certainement pas fait ce voyage à si peu de frais : aussi Henri se réjouissoit-il doublement qu'il eut été rompu, par le motif de sa haine pour cet homme, & par celui de son économie.

Au reste, les raisons d'alliance n'avoient peut-être pas plus de part dans toutes ces complaisances du roi pour le duc de Florence, que la politique & l'intérêt de ses grands desseins, qui ne lui permettoient pas de maltraiter, ou même de négliger le plus petit prince. L'assignation des cens mille livres au chevalier Guidi fut rétablie. Henri se contenta d'exiger de cet Italien, que dans les quittances qu'il tireroit du grand duc, il seroit fait déduction des sommes assez considérables que sa majesté avoit avancées pour dom Joan de Médicis. Avec cet argent, Guidi remporta à Florence une chaîne d'or de cinq ou six cens écus, dont je lui fis présent de la part de sa majesté. Henri faisoit d'ailleurs cas de cet Italien ; & soit qu'après cela il restât

par-delà les monts , ou que son maître le renvoyât en France, le roi ne regardoit point comme quelque chose d'indifférent de se l'attacher.

1609.

De Refuge continuoit sa fonction d'agent de France auprès des Suisses & des Grisons, avec si peu de ponctualité, que je crus devoir lui en faire faire des reproches par Villeroy. Il n'osa peut-être me répondre à moi-même. Il s'excusa à Villeroy de sa négligence à envoyer des états de distribution de deniers, qui étoit le premier grief que j'avois contre lui, en disant que j'avois dû recevoir ces états de la main des commis qui avoient fait les deux précédentes distributions, outre ceux qui devoient m'être fournis plus en détail par les trésoriers des ligués, & que je recevois sans doute de même ceux de la prochaine distribution. Sur l'article du rachat des dettes, qui étoit mon second grief, sans rien articuler, il répondit à Villeroy, qu'il en avoit acquitté à différentes fois; & sur tout le reste des reproches qui lui étoient faits, il n'apportoit rien de plus précis, ni de plus satisfaisant.

Je lui écrivis moi-même, après que

1609.

Villeroi m'eut montré sa lettre, comme je crus que ma place me mettoit en état & même dans l'obligation de le faire, que je n'avois point reçu les quatre états des commis, dont il avoit fait mention à Villeroi, que quand cela feroit, de pareils états en gros ne suffisoient point ; mais que comme les ordonnances de paiement par-toient uniquement de lui, c'étoit aussi à lui à dresser des états où tous les deniers de différente nature se trouvaient spécifiés, séparés & certifiés de lui ; que c'étoit même à lui à me répondre de l'exactitude des trésoriers, & à m'informer s'ils n'employoient point de non-valeur dans leurs états ; que c'étoit ainsi qu'en avoit usé Caumartin, son prédécesseur ; qu'outre qu'il ne manquoit jamais d'envoyer de quartier en quartier, les états de recette dressés par les trésoriers des ligues avec celui de la distribution qu'il avoit faite, distinguée par chapitre, il proposoit sans cesse de nouveaux moyens d'acquitter les dettes, & de ménager les deniers de sa majesté ; que son emploi se réduisant presque uniquement à la finance, &

demandant par conséquent une exacte correspondance avec le surintendant, il étoit impossible de l'excuser sur le silence qu'il affectoit avec moi ; que ses excuses n'étoient pas meilleures, de ce qu'on ne voyoit aucune dette acquittée pendant sa gestion, la chose ne lui devant pas être plus difficile, qu'elle l'avoit été avec celui qu'il avoit remplacé ; que je le priois donc de me satisfaire au plutôt, non par de longs discours, ni de mauvaises justifications, qui en matière d'argent ne doivent point être reçues ; mais par de bons effets & de véritables pièces justificatives ; qu'autrement je ne pourrois me dispenser de le représenter à sa majesté, comme indigne de la charge qu'elle lui avoit confiée.

On donna l'idée au Grand-Seigneur d'avoir un résident à Marseille, pour l'adresse & la commodité des Grenadins qui passoient par cette ville. Le grand visir en parla, par son ordre, à notre ambassadeur, & consulta, sur cet établissement, l'aga du Caire, nommé Agi Ibrahim-Mustafa, homme qui avoit acquis en assez peu de tems, beaucoup d'autorité &

1609.

1609. de dignités à la Porte, & qui lui parla de moi, comme d'un seul homme à la cour auquel il devoit s'adresser. L'aga Mustafa fut chargé de demander au roi cette grace, au nom du sultan Achmet, par une lettre à laquelle en étoit jointe une de Salignac pour moi; & l'une & l'autre furent apportées par un Grenadin, que le grand visir destinoit à cet emploi. Salignac, en me donnant avis de tout ce qui s'étoit passé à la Porte à ce sujet, me mandoit que le Grand-Seigneur se tiendroit fort obligé au roi d'une grace, qui n'étoit d'ailleurs sujette à aucun inconvénient; & qu'on ne pouvoit mieux faire que d'accorder la place au porteur, dont la probité & le bon esprit lui étoient connus, & qui avoit déjà demeuré ci-devant à Marseille.

De tout ce qui se passa cette année en Europe, il n'y eut rien de plus remarquable, ni de plus intéressant, que la mort du duc de Clèves, qui arriva presque dès le commencement. Henri n'en eut pas plutôt appris la nouvelle, qu'il vint à l' Arsenal, où, sans entrer chez moi, il marcha droit au jardin, après avoir
seulement

Jean Guillaume, duc de Clèves.

seulement demandé, en passant, dans la première cour où j'étois. Comme on lui eut répondu que j'écrivois dans mon cabinet, il se tourna vers Roquelatre & Zamet, & leur dit en riant : Ne pensez-vous point qu'on
 » allât me dire qu'il est à la chasse, ou
 » chez la Coiffier, ou avec des dames ?
 » Allez, Zamet, poursuivit ce prince, après avoir donné à mon application au travail plusieurs louanges, qu'il ne m'est pas séant de rapporter, » allez lui dire que je vais me promener
 » dans sa grande allée, & qu'il m'y
 » vienne trouver tout à cette heure au
 » grand balcon, où nous avons accoutumé de n'être pas muets, & que
 » j'ai bien des choses à lui conter ; car
 » j'ai eu avis, dit publiquement sa majesté, que le duc de Clèves est mort :
 » il a laissé tout le monde son héritier, l'empereur & tous les princes
 » d'Allemagne prétendant à sa succession ». Zamet me rencontra fortant de mon cabinet. On m'avoit déjà averti que le roi avoit passé. La nouvelle du jour, & tous les incidens auxquels elle alloit donner lieu, furent la matière d'un entretien de plus d'une

1609.

heure sur le balcon. La chose parut à sa majesté valoir bien la peine que je composasse sur tout ce qu'il y avoit à dire à ce sujet, un mémoire que je vais amplifier ici de ceux que je reçus peu de jours après de Bongars, qui étoit alors particulièrement chargé de veiller avec la dernière exactitude à nos affaires auprès des princes protestans d'Allemagne. Je les montrai tous à Henri: & je crois que le lecteur verra aussi avec plaisir un événement, que toute l'Europe, attentive aux desseins de sa majesté, regardoit comme le signal d'une guerre générale, traité avec toute l'étendue qu'il mérite, soit sur le droit, soit sur la politique.

Il est nécessaire d'abord de sçavoir comment s'étoit formé ce petit Etat, composé, lorsque son dernier duc mourut, de quatre ou cinq grands fiefs, tous ayant titre de principauté. Un comte de Julliers, vivant environ l'an 1130, joignit à ce comté celui de Berg, en épousant la fille unique du comte de ce nom. Le comté de Gueldre leur fut ensuite uni en 1350, par le mariage de Renaud, ou Raimond, premier duc de Gueldre, avec

l'héritière de Guillaume , premier duc de Julliers. Presque dans le même tems, un Adolphe de la Marck quitta l'archevêché de Cologne & l'évêché de Munster , pour se porter héritier de Marie , Comtesse de Clèves , sa mere , contre ses cousins d'Erkel & Perweis , aussi fils de Clèves ; mais par femmes , & l'emporta sur eux , soit parce qu'il acheta le droit du second , plus proche d'un degré que lui , soit par la faveur que lui prêterent l'empereur Charles IV , & les Etats du pays.

1609.

Le duché de Clèves ayant ainsi passé dans la maison de la Mark , ceux de Julliers & de Bergh s'y trouverent ensuite rejoints , dans la personne d'un Jean , duc de Clèves , comte de la Mark , qui épousa en 1496 Marie , fille de Guillaume , duc de Julliers & de Bergh. Le duché de Gueldre en étoit alors démembré , parce que Arnold d'Egmont , qui le possédoit du chef de sa mere , Marie d'Erkel , fille de N. d'Erkel & de Jeanne de Julliers & de Gueldre , l'avoit vendu en 1472 à Charles de Bourgogne , dont la fille le porta

1609. dans la maison d'Autriche. Cette disposition fut en vain contestée par un Guillaume de Julliers, auquel Charles d'Egmont, petit-fils d'Arnold, le laissa par testament. La maison d'Autriche se maintint par les armes en possession du duché de Gueldre. Cette coutume de fiefs féminins reçue dans tous ces cantons, sert bien, pour le dire ici en passant, l'opinion de ceux qui croient que les dix-sept provinces des Pays Bas, portées dans la maison d'Autriche par le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien, ne sont pareillement qu'autant de fiefs féminins.

L'Empereur ne convenoit point que Clèves, Julliers, Bergh, la Mark, Ravensperg & Ravestein, dont le duc Guillaume venoit de mourir revêtu, fussent des fiefs féminins; au contraire, son droit prétendu sur ces fiefs ne portoit que sur des preuves qu'il disoit avoir, qu'ils sont tous fiefs masculins. Cette contestation n'étoit pas un point absolument nouveau. L'opposition qui se trouvoit entre les dispositions de différens Seigneurs de ce petit Etat,

acceptées en différens temps par leurs
sujets, & les déclarations de quelques 1609.
empereurs sur cette matiere, en fai-
soit une question agitée depuis long-
tems, & dont l'entiere décision avoit
été réservée de part & d'autre au tems
de la mort du dernier mâle de cette
maison, qui venoit enfin d'arriver.
Pour voir plus clair dans ce point de
droit, il est besoin de fouiller dans les
archives de cette principauté. Nous
verrons par même moyen l'état de la
famille du dernier duc, ce qui ache-
vera de faire connoître comment étoit
vrai ce que disoit Henri, que la suc-
cession du duc de Clèves étoit celle de
presque toute l'Allemagne.

Les argumens dont les princes in-
téressés dans cette affaire se servoient
contre l'empereur, se tirent d'un
grand nombre de piéces testimonia-
les & matrimoniales, & autres écrits,
soit particuliers, soit publics, revê-
tus d'une acceptation authentique des
États du pays. Voici les principales.
Une ordonnance d'Adolphe, premier
duc de Clèves, comte de la Mark,
&c. en 1418, reçue dans toutes ses
villes, qui donne la principauté au fils

1609.

ainé du duc, seul & sans partage avec ses frères, & au défaut du fils, à la fille aînée, les autres sœurs aussi exclues. Pareille ordonnance de Guillaume, duc de Julliers & de Berg, comte de Ravensberg, & de Jean, duc de Clèves, comte de la Mark, en 1496, à l'occasion de l'union de leurs états, par le mariage de Marie, fille unique du premier de ces princes, avec Jean, fils du second. Autre ordonnance des mêmes Jean de Clèves & Marie de Julliers, lorsqu'ensuite ils marièrent en 1526, Sibyle leur fille aînée, à Jean-Frédéric, comte, puis électeur de Saxe; disposition à laquelle souscrivit en 1542 Guillaume lui-même, fils de Jean & de Marie. L'an 1572, Guillaume, duc de Julliers, de Clèves, &c, celui qui venoit de mourir, fait épouser Marie-Eléonor, l'aînée de ses filles, à Albert-Frédéric de Brandebourg, duc de Prusse, & il lui réserve en la même forme sa succession entière, la branche masculine venant à s'éteindre dans sa famille. Deux ans après, Anne, sœur de Marie-Eléonor, épouse à Neubourg le duc Philippe-Louis, comte Palatin, avec semblable

Il mourut
en 1592.

substitution aux droits de sa sœur aînée ; le contrat passé à Deux-Ponts, & signé par le comte Louis, depuis électeur Palatin, par le landgrave de Hesse Guillaume, & par le duc Jean, comte Palatin ; le même contrat ratifié une seconde fois en 1575, par le même prince Guillaume, lorsque le duc de Clèves, sur la plainte de son gendre le duc Philippe Louis, que la somme de deux cens mille florins, qui étoit la dot des cadettes, étoit une récompense trop petite de sa renonciation à une pareille succession, se porta à l'augmenter de cent mille, pour chacune d'elles. A cette condition, Anne de Julliers fait dans la même année un acte solennel de renonciation. Le duc Jean, comte Palatin de Deux-Ponts, épouse quatre ans après la troisième des filles de Guillaume de Julliers, nommée Magdeleine, & il fait les mêmes renonciations que le duc Philippe-Louis, son frere aîné, en faveur de l'aînée des trois sœurs ; Louis, électeur Palatin ; Guillaume, landgrave de Hesse ; Philippe-Louis, comte Palatin de Neubourg, y interviennent encore : c'étoit la quatriè-

1609.

1609.

me renonciation du duc de Neubourg.

Enfin, la quatrième de ces princesses, Sibyle, épouse Charles d'Autriche, marquis de Burgaw; & l'on peut bien croire que le prince leur frere (car le duc de Juliers avoit alors un fils nommé Jean Juillaume,) n'oublia pas de requérir du prince Autrichien, la même renonciation, qu'avoient faite ces trois autres beaux-freres. Cependant, comme ce jeune prince étoit fort infirme, & il mourut en effet peu de tems après avant son pere, que l'argent de la dot n'étoit point prêt, que le gouvernement se conduisoit par des impressions étrangères, la mort de Guillaume de Clèves arriva sans que le quatrième de ses gendres eût renoncé comme les autres. Tels étoient les droits des quatre princes, parties de l'empereur; le duc de Brandebourg & Prusse, le comte Palatin de Neubourg, le comte Palatin de Deux-Ponts & le marquis de Burgaw.

Il mourut
âgé de 47 ans.

L'empereur alléguoit en sa faveur les exemples suivans. L'an 1483, l'empereur Frédéric III. donna, de sa propre volonté, à Albert, duc de Saxe, pour récompense des services

qu'il en avoit reçus, les duchés de Julliers & de Berg, lorsque par la mort 1609.
 du duc Guillaume, il crut qu'ils étoient dévolus à l'empire. Maximilien I, fils de Frédéric, ratifia cette donation en 1486, & l'étendit à la personne d'Ernest, électeur de Saxe, frere d'Albert; il la confirma derechef en 1495, parce que les princes de Saxe lui étoient alors nécessaires; mais en l'an 1508, que cette considération ne subsistoit plus, cet empereur laissa Guillaume de Julliers le maître de disposer de son bien en faveur de Marie, ou de telle autre de ses filles qu'il lui plairoit. Guillaume étant mort en l'an 1511, l'électeur de Saxe voulut se prévaloir de la donation de l'empereur pour ôter Julliers au duc de Clèves, qui en avoit épousé l'héritiere; mais lorsqu'il chercha à mettre Maximilien dans son parti, cet empereur qui craignoit sur toutes choses de jeter le duc de Clèves entre les bras de la France, refusa de s'en mêler, exhorta l'électeur à la patience, & ne lui donna que des assurances générales qu'il n'y perdrait rien. Bien plus, lorsque Jean Frédéric, électeur de Saxe, épousa en 1626

1609.

Sibyle, fille de Jean, duc de Clèves & de Julliers, l'empereur Charles-Quint confirma formellement le droit de cette princesse : il se fit même une application de cette règle, lorsqu'il eut vaincu en 1546 le duc Guillaume de Julliers, & qu'il se fut raccommodé avec lui, moyennant que ce duc épousât Marie d'Autriche, fille de Ferdinand, roi des Romains & de Hongrie; car Charles consentit qu'il fût employé dans le contrat de mariage de cette princesse, qui étoit sa nièce, qu'au défaut d'enfans mâles, les filles qu'elle auroit, succédroient aux duchés de Julliers, &c. ; ce que Maximilien II. accepta après lui, en 1566. Il est vrai que l'empereur régnant, fortement sollicité en 1602, par le duc de Neubourg, de confirmer cette constitution de ses prédécesseurs, le refusa constamment; il lui accorda seulement acte de son refus, avec déclaration qu'il ne prétendoit préjudicier au droit de personne.

Je crois qu'après cela le lecteur perce aisément la vérité, sur la supposition contradictoire des deux parts de fiefs féminins & masculins. Ce

qu'on ne peut méconnoître ici, c'est une différence entre les preuves des uns & des autres, qui forme un préjugé aussi heureux en faveur des vrais héritiers, qu'elle est peu favorable aux Autrichiens. Ceux-là s'appuyent sur une suite de réglemens, qu'on voit unanimement & uniformement reçus; ceux-ci ne rapportent que des titres de pure autorité, qui ne font pas honneur au conseil aulique; & d'ailleurs, si suspects par leurs variations, & même par leurs contradictions, qu'à peine peuvent-ils seulement servir à fonder un droit.

Quoi qu'il en soit, le duc Guillaume n'eut pas plutôt les yeux fermés, que chacune des parties songea sérieusement à se mettre en état de n'être pas obligée de céder. L'empereur Rodolphe donna l'investiture de Clèves & de Juliers à l'Archiduc Léopold d'Autriche; & n'osa pourtant franchir ce pas, sans du moins en prévenir S. M. T. C. Cette démarche fut faite au nom de Léopold, & par un député, qui déclara de bouche au roi, que l'Archiduc venoit d'entrer dans les états

1609. de Clèves, où son intention n'étoit pas de rien faire qui pût tant soit peu préjudicier aux intérêts de sa majesté, ni même de traiter à la rigueur les princes ses contendans ; qu'il sera content, pourvu qu'ils se portent à rendre dans cette occasion à S. M. impériale ce qu'ils lui doivent ; & qu'il le prie de ne point entrer dans une discussion qui lui est purement personnelle avec eux.

Henri ne répondit à ce député, qu'en paroles très-générales. Il étoit bien surpris de n'entendre point parler, pendant tout ce tems-là, des autres princes qui devoient être les premiers à s'adresser à lui. Il ne l'étoit pas moins de ce que lui mandoit Hottoman, qu'aucun d'eux ne songeoit à lever des troupes ; comme s'ils avoient pu espérer de rien obtenir, autrement que par la voie des armes ; mais ils ne tarderent pas à voir que c'étoit le seul parti qu'ils eussent à prendre : & s'il est vrai que sa majesté, en leur faisant faire quelque espèce de reproche de leur silence, fit les premiers pas, ils y répondirent si

bien, qu'après avoir appelé à leur conseil Boissise, Bongars & les autres agens du roi, ils nommerent un ambassadeur, qui vint supplier sa majesté de leur part, de les soutenir contre l'Archiduc, ou plutôt contre l'empereur. Cet ambassadeur eut tout lieu d'être content. Mais avant que de donner la suite des faits, faisons quelques réflexions sur le véritable intérêt politique de la France dans cet incident.

Clèves, Julliers, Bergh, la Mark, Ravensperg & Ravestein, ces six cantons, ou petites provinces, non-seulement ne scauroient être appellées un objet indifférent pour la France, mais encore elles l'intéressent d'une façon particulière, par plusieurs endroits, dont celui de leur force & de leur richesse n'est que le moindre. Cet état est l'une de nos frontieres; ceux qui se le disputent, nos voisins proches, & voisins redoutables, du moins l'empereur: c'en est assez pour ne le pas laisser tomber en toutes sortes de mains. La guerre qui s'allumera pour sa possession, peut être une guerre de toute l'Europe, & devenir par con-

1609.

féquent la nôtre malgré nous ; elle le fera indubitablement , n'y eût-il que le seul intérêt des Provinces-Unies , sur la liberté ou servitude desquelles elle influe de toute nécessité ; relation si visible , que donner les pays contestés à nos amis , c'est presque ôter la Flandre à nos ennemis , & les laisser envahir à la maison d'Autriche ; c'est conséquemment leur laisser en proie les Provinces-Unies : car j'appelle de ce nom la nécessité où celles-ci se trouveroient réduites , n'ayant presque plus que des ennemis pour voisins , de fléchir sous eux par d'éternels sacrifices , qui entraîneroient à la fin leur ruine. La preuve de cette vérité se tire de ce que les Etats ne se sont jamais sentis plus incommodés , que lorsque les ducs de Clèves favorisoient seulement en secret le parti espagnol. Est-il sensé de laisser détruire , sur le point de sa consommation , un ouvrage si utile , & qui a tant coûté ; ajoutons de bonne foi , & qui malgré tous nos efforts , a été ébranlé par le dernier traité entre l'Espagne & la Flandre.

Si de cet objet nous passons à celui

des grands desseins de sa majesté très-
chrétienne sur toute l'Europe, quel 1609.
meilleur moyen d'y faire entrer des
potentats auxquels on n'auroit peut-
être jamais pu les faire goûter autre-
ment ? Ceci peut donc nous conduire
à nous assurer toute l'Allemagne, à ré-
tablir la dignité & la liberté du corps
germanique, à porter le coup mor-
tel à l'autorité impériale, & la conf-
ternation dans toute la maison Autri-
chienne, & ce bien que la France
acheteroit, pour son seul intérêt, de
tous ses trésors, nous en jouirions sans
suspçon & sans envie, comme l'effet
d'une générosité toute gratuite envers
les princes persécutés.

Ces princes, dira-t-on, se sont
montrés jusqu'à présent bien éloi-
gnés de prendre ces sentimens, à en
juger par la répugnance qu'on leur
voit à nous rien devoir, lors même
qu'ils conviennent ne pouvoir rien
que par nous. Mais qu'arrive-t-il ici
après tout, qui ne soit comme indu-
bitable dans l'abord d'une affaire diffi-
cile, compliquée, & roulant sur plu-
sieurs têtes différentes ? On n'est oc-
cupé dans ces commencemens, qu'à

1609.

balancer son intérêt avec ses facultés. Lorsqu'on a connu ce qu'il faut faire, on ne convient pas encore pour cela de la manière dont il faut le faire. Dans les affaires de communauté surtout, les modifications se multiplient à proportion du nombre des intéressés. Je soutiens au reste, que ces tâtonnemens des princes d'Allemagne, de quelque cause qu'on suppose qu'ils proviennent, ne doivent point empêcher sa majesté de prendre parti pour eux. Dans les grandes choses, dans les choses qui ont pour objet un bien général, j'ai pour maxime que c'est à ce bien seul qu'il faut s'attacher, & jamais aux personnes. Celui-là n'a qu'une seule face qui est toujours la même. Celles-ci sont si sujettes à en changer, elles nous en montrent tant & de si odieuses, qu'elles nous refroidiroient infailliblement pour les entreprises les plus utiles & les plus nécessaires. Politiquement parlant, on doit presque toujours se contenter d'avoir écarté les obstacles, & ne pas craindre d'aller en avant, quoiqu'on laisse peut être derrière soi quelques difficultés à lever, le tems les lévera de

lui même : je parle toujours ici de desseins dont l'auteur n'a point à rougir, tel qu'étoit pour nous celui de soutenir les princes héritiers du duc de Clèves, & celui d'arranger le gouvernement & la police de l'Europe entiere, auquel j'ai voulu qu'on fit l'application de ces principes. Il ne faut donc que commencer. Chaque moment ouvrira une ressource; l'exercice mettra en haleine ces princes trop lents; le succès les échauffera, & l'ardeur guerriere leur fera prendre de notre générosité la bonne opinion, qu'on ne scauroit trop les condamner de n'avoir pas conçue dans le commencement.

Voici un motif en faveur de ceux qui, approuvant cette générosité, souhaiteroient pourtant que de notre part elle ne fût pas purement gratuite. Quelques succès qu'ayent nos armes unies à celles des princes prétendants à la succession de Clèves, il restera toujours à ces princes la crainte d'en être dépouillés quelque jour par l'empereur, les conjonctures venant à changer. Est-il téméraire de juger que cette crainte, jointe aux réflexions qu'ils fe-

1609.

roient sur la difficulté de conserver des provinces, partagées entr'eux en tant de morceaux, si peu à la commodité d'une partie d'eux, si exposées à la convoitise de leurs ennemis, & même d'un roi de France entreprenant, les porteroit à s'en accommoder un jour avec sa majesté très chrétienne; soit qu'ils en reçussent la valeur en argent, ou l'équivalent en fonds de terre dans le cœur de la France, comme dans le Berry, le Bourbonnois, la Marche & l'Auvergne. Si cela arrivoit, quel avantage pour la France, dans ce double lien d'intérêt & de dépendance, qui lui uniroit pour jamais une partie de l'Allemagne! Ce qu'on ne sçauroit nier, c'est que le secours que le roi accorderoit aujourd'hui à ces princes, seroit pour eux un engagement à lui en demander dans la suite, pour se conserver leur nouvelle acquisition, que sa majesté pourroit alors se faire bien payer. Mais qu'on ne croye pas pourtant que ce que je viens de dire soit une idée chimérique. Je vais surprendre bien des personnes, en leur apprenant que la chose, bien loin d'être d'une impossibilité

absolue, comme on se l'imagine, avoit déjà été entamée par de tierces personnes, & que sur le jour qui se présentoit à y réussir, elle étoit à la veille d'être proposée, & vraisemblablement acceptée par les princes intéressés.

1609.

Laissons toutes ces considérations publiques & particulières, & prenons la chose plus simplement. Le roi de France s'étoit déjà engagé de lui-même à prendre la défense de ces princes; il n'avoit rien négligé pour se les attacher; il leur avoit de tout tems fait offre de son assistance; il avoit déclaré assez hautement qu'il ne souffriroit point qu'on les maltraitât; il avoit déjà même fait avancer des troupes sur la frontière: c'étoit un point décidé de long tems par la justice & l'honneur, il ne lui convenoit plus de reculer. Nos rois ont rarement été insensibles à ce mouvement de générosité, qui porte à soutenir les princes malheureux. Ce n'étoit pas ici purement le cas; ceux dont il est question, avoient rendu eux mêmes des services réels à sa majesté, & montré en toute occasion, qu'ils ne manquoient que du pouvoir de lui en rendre encore de plus grands.

1609.

Comme ami, ou comme obligé, Henri avoit à se souvenir de ce qu'ils avoient fait pour lui dans des tems malheureux. Lorsque François I. aida Philippe, landgrave de Hesse, aïeul du landgrave d'aujourd'hui, à remettre le duc d'Ulric en possession du duché de Wirtemberg; lorsque Henri II. tendit la main à l'électeur Maurice de Saxe, prisonnier avec le landgrave, & aux autres princes d'Allemagne, opprimés par Charles-Quint, leur honneur seul, celui de leur couronne, les porta à ces démarches, qui leur coûtèrent considérablement. Ils avoient de moins que Henri le grand, le motif de la reconnoissance, plus puissant lui seul que tous les autres.

Je contredis ici avec assurance, ceux qui se plaignent que pour un intérêt étranger, qui peut se démêler sans seulement tirer l'épée, on rengage de gaieté de cœur sa majesté dans une guerre avec l'Espagne, capable d'embraser toute la chrétienté. Ces personnes ignorent également la nature de la chose, & les conséquences de l'entreprise; ils conviendroient que dans la conjonc-

ture présente, l'expédition qui a pour objet d'assurer la succession de Clèves 1609.
 aux vrais héritiers, est d'une exécution si rapide, qu'elle ne seroit presque connue dans le public, que par l'effet même; que l'Espagne, en faisant la paix avec ses propres sujets, & une paix, par laquelle, quoiqu'aux abois, ils ne se sont relâchés sur rien, a donné une preuve de foiblesse & d'épuisement, qui la soumet aux loix d'une neutralité forcée; que l'empereur n'est pas plus en état de rien disputer avec nous, lui, destitué des secours d'une partie de l'Allemagne, nous, plus en moyen d'agir que nous n'ayons été de long-tems; qu'enfin il ne doit presque en coûter à la France, que de dire qu'elle le veut. La suite a justifié tout cela clairement.

C'est donc proprement une affaire de rien, que l'entreprise présente, bornée au seul objet de Clèves; & ceux qui parlent autrement, ne le font sans doute, que parce qu'ils conviennent secrètement qu'en bonne politique, elle seroit l'introduction à une autre, beaucoup plus éclatante, plus étendue, en un mot, aux grands

1609. desseins que l'Europe entiere remarque dans sa majesté, pour l'abbaissement de la maison d'Autriche. Je suis de si bonne foi, que je conviens d'abord, qu'en effet il n'en faut pas faire à deux fois, que j'ai toujours donné ce conseil au roi mon maître, & que ce prince ne pensoit pas différemment. Je n'en convaincray que ceux qui examineront la chose avec moi, sans passion ni préjugé; mais pour ceux-là, je m'en tiens sûr, parce qu'on en revient-là nécessairement de toutes les réflexions qu'on fait sur les différentes manieres de procéder dans cette affaire. Je vais les mettre ici sous les yeux, telles à peu près que je les ai faites dans le tems qu'elles m'occupoient le plus fortement.

Un premier avis, & c'est le plus insoutenable, est de regarder, les bras croisés, les parties intéressées débattre leur droit par la voie des armes, & d'assister nos amis tout au plus de nos conseils. Comme il est contraire à toutes les règles de la prudence, de se tenir défarmé devant les personnes qui se battent, il eût fallu, de toute nécessité, tenir un corps de

troupes sur la frontière, ne fût-ce ~~que~~ que pour être prêts à tout changement, qui de moment à autre pouvoit arriver. Nous ne gagnons donc rien dans ce parti, du côté de la dépense, que d'être exposés à la faire beaucoup plus long-tems, que si en nous mêlant de l'action, nous l'eussions terminée tout d'un coup.

1609.

Je dis la même chose d'un second parti, qui d'abord paroît assez spécieux, qui est d'appuyer les princes contre la maison d'Autriche, non pas ouvertement, mais sous-main, comme nous avons fait dans la guerre de Flandre, la paix subsistant d'ailleurs entre toutes les autres puissances de l'Europe. Il eût été à craindre que ces secours cachés & trop foibles, n'eussent pas pu mettre nos alliés en état de résister aux deux branches de la maison d'Autriche, réunies contr'eux; ce qui est le but que l'on convient qu'il ne faut pas perdre de vue. Nous n'eussions pas été dispensés de tenir dans les trois points par où les états débattus touchent à la France & à la Flandre, chacun un corps au moins de quatre mille hommes d'infanterie, & de huit

1609.

cens chevaux , avantageusement pos-
tés sur les terres neutres , ou sur les nô-
tres , où elles n'auroient fait aucun
acte d'hostilité , mais seulement gardé
quelques passages , tenu l'ennemi en
respect , empêché quelque allié de se
déclarer , & prévenu dans le cas de la
nécessité , la ruine totale de ceux qu'on
soutient : encore une fois , voilà bien
de la dépense , uniquement employée
à faire durer une guerre qu'on auroit
finie tout d'un coup , en s'y prenant
mieux. Il y a un proverbe dans la po-
litique , qui dit que *Qui donne tôt , don-
ne deux fois* , j'y ajouterois plus volon-
tiers celui-ci , que *Qui donne à demi ,
donne deux fois , & ne donne rien*. Nous
en avons un exemple récent , dans la
révolte des Provinces-Unies , que
cette maniere de soutenir des alliés ,
aussi onéreuse à la longue , que l'est un
prompt & puissant secours , n'a fait
que jeter un peu plus tard dans la
nécessité de s'accommoder , lorsqu'on
auroit pu les soustraire tout à fait à la
domination Espagnole. Si c'est-là
tout l'avantage que notre amitié doit
procurer aux princes d'Allemagne ,
nous ne les obligeons guère , ou point
du

du tout, y ayant cette différence entr'eux & la Hollande, que sous quelque appas qu'on leur propose un traité, il ne peut être qu'un leurre, dont l'empereur se servira à coup sûr, pour les attirer & les perdre. Eh! qui peut dire que nous n'en sentirions pas nous-mêmes le contre-coup? *Léopold dans Julliers*; c'est un bon mot de Bongars, tout-à-fait juste, *c'est un furet dans une garenne*. Ce parti n'est donc propre qu'à épargner de la peine à la seule personne de Henri, qui n'auroit été tenu au plus, que de s'avancer jusqu'à Châlons ou à Reims.

Outre ce moyen & celui d'une conspiration générale contre la maison d'Autriche, on en imagine un qui tient le milieu, la dernière expédition de Savoye peut en être donnée pour exemple. On y suppose que les alliés de part & d'autre, agissent comme s'ils étoient convenus entr'eux de ne soutenir leurs parties, que pour le seul fait dont il est question, & sans prétendre donner atteinte par-là à ce qu'ils ont promis pour eux-mêmes dans le traité de Vervins. Si ce n'est pas-là un cas de pure supposition, je le trouve

1609.

au moins d'une procédure longue; embarrassante & coûteuse. Il faudra la commencer par une discussion de ce que chacun des alliés doit fournir de troupes pour son contingent; ensuite chercher des fonds pour les entretenir au moins deux années, dont celle-ci & les trois premiers mois de la suivante, seront uniquement employés en allées & venues, & en arrangemens. L'hiver est rude dans le pays où l'on veut porter la guerre, il faut attendre qu'il soit fini, pour ne pas voir ruiner son armée, avant que d'avoir rien commencé. Dans une entreprise où le roi ne tiendra point la tête comme chef principal, il lui suffira bien de faire commander par un prince, ou un maréchal de France, l'armée qu'il destinera pour Clèves; mais il n'en sera pas moins obligé de faire des préparatifs & des avances d'argent, d'autant plus considérables, que quelque chose qu'on fasse, il aura bien l'air de soutenir seul, ou presque seul, tout ce fardeau. Il n'est pas plus dispensé encore de tenir trois mille hommes en Dauphiné, autant en Provence, &

autant en Languedoc & en Guyenne. Je ne verrois alors rien de mieux à faire, que de choisir certain nombre de places, de situation à pouvoir se garder mutuellement, & servir comme d'échelles pour joindre les états de Clèves à la France & aux Provinces-Unies, & de fortifier ces villes, ce qui est encore un surcroît considérable de dépense.

Ainsi toutes les réflexions nous ramènent au premier expédient, comme au plus sûr, & toutes celles qu'on fait ensuite, y confirment : ne plus rien ménager avec l'Espagne, traiter la maison d'Autriche en ennemie de toute l'Europe, rassembler de toutes parts ses rivaux & ses adversaires, fondre sur elle avec de fortes armées, en lui redemandant les états de Clèves, se faire justice soi-même, en se saisissant, & de ces états, & de toutes les places qu'on jugeroit importantes pour la cause commune ; du côté de Luxembourg, Limbourg, Aix, &c, se répandre dans le même moment, & couvrir les frontières du côté des Alpes & des Pyrénées ; en un mot, arborer l'étendard, & apprendre à tout l'uni-

1609.

vers , que le moment pour lequel le roi très-chrétien se prépare depuis tant d'années & avec tant de soin, est enfin arrivé : que ce prince va se montrer dans la carrière, guidé par la gloire, & armé pour venger une partie du monde, des attentats d'une injuste & orgueilleuse puissance. Qui refusera de l'y suivre ? Nos intelligences nous assurent presque toute l'Italie, & l'Allemagne : nous entraînon après nous les Provinces-Unies, en leur montrant leur ennemi, que nous avons éloigné de leurs frontieres, nous dé lions par-tout la langue & les bras des puissances que la crainte arrêtoit, & si nos efforts ne sont pas également secondés par-tout, le ressentiment commun que nous servons, nous est garant que du moins ils ne seront traversés que par un très-petit nombre.

La maison d'Autriche, il faut s'y attendre, remuera ciel & terre pour parer, ou pour soutenir un coup accablant pour elle ; mais quand on lui verroit clairement, soit chez elle, soit dans ses alliés, toutes les ressources, que je doute qu'elle ait, si de l'aveu de tout le monde, l'Europe

est dans un état violent, d'où elle ne peut sortir que par de longues & cruelles guerres, qui peut-être lui rendront la liberté, peut-être la lui raviront pour jamais; peut-elle mieux prendre son tems pour en jeter le sort, que de saisir le moment où le succès est le plus apparent, & les risques moins grands? Voilà tout ce que je puis dire, sans anticiper sur le détail que j'ai promis de donner séparément, des grands desseins de Henri, & de la maniere de les exécuter.

Ceux qui n'avoient rien négligé pour en détourner, ou pour dégouter sa majesté, & sous ce nom je comprends les partisans de l'Espagne, les nourrissons de la vieille ligue, les ennemis de la religion réformée, & les mauvais François, jaloux de la gloire du roi & du royaume; voyant que malgré leurs efforts, on touchoit à l'exécution, employèrent tout ce qui leur restoit encore à mettre en œuvre. Ils chercherent à profiter du foible de Henri pour les plaisirs, & à combattre dans son esprit les sentimens de la gloire, par tous ceux qui porrent à la mollesse & au repos. Ils

1609.

effayerent de nouveau de le remplir de soupçons contre tout le corps protestant en général, & contre moi en particulier. Ils lui firent voir son royaume déchiré par des factions, qui aspiraient avidement après le moment de la guerre, comme étant celui de l'impunité, & les princes ses associés, comme des trompeurs, qui se jouoient de sa crédulité. Quoiqu'en garde contre leurs artifices, il y eut des momens où Henri se sentit ébranlé. J'aidois peut-être moi-même, sans y penser, à son découragement, en lui représentant qu'un prince, qui avoit ouvert son cœur à des projets si nobles, devoit commencer à le fermer au goût des amusemens frivoles, & des dépenses qui n'ont pour objet que la commodité, qu'en semblable occasion Ferdinand & Isabelle de Castille, & plusieurs de nos rois, avoient réformé leur propre maison & celle de la reine : enfin qu'il ne devoit plus y avoir de plaisir pour lui, que dans la victoire, ou du moins après la victoire.

Il arriva fort heureusement pour fixer les irrésolutions de Henri, que

les princes d'Allemagne indiquèrent une assemblée à Hall, en Suabe, de leur propre mouvement, & malgré l'empereur, pour y délibérer sur les moyens de rétablir les cercles dans leur ancienne liberté. Ils s'y rendirent au jour marqué, au nombre de dix-huit ou vingt : (10) les Vénitiens, le prince d'Orange, les Etats de Hollande, le duc de Savoye, qui étoit enfin résolu d'entrer dans la cause commune, y assisterent par députés. Les manifestes qu'on eut soin d'y répandre, joints aux discours publics & particuliers de Boissise & des autres agens de sa majesté, y produisirent un si bon effet, qu'on y délibéra publiquement d'arrêter les progrès de la maison d'Autriche, & qu'il fut résolu qu'on enverroit des ambassadeurs à sa majesté très chrétienne, au nom des puissances assemblées, pour lui offrir toutes leurs forces, & lui demander

1609.

Jean de
Thumery de
Boissise.

(10) Voyez les noms de ces princes, le discours du sieur de Boissise, l'ordre & le résultat de cette assemblée, dans le *Vol. 9665 Mss.*

R. mém. d'état de Villeroy, tom. 3, p. 230. & suiv. merc. franç. ann. 1610. Siri ibid, tom. 4. pag. 68.

les siennes. Ces ambassadeurs furent
1609. nommés, & partirent incontinent.

Henri venoit de leur donner une première audience, lorsqu'il vint à l'arsenal m'entretenir de tout ce qu'ils lui avoient dit & offert, & prendre mon conseil sur la manière dont il répondroit à leurs propositions. Il me dit d'y penser attentivement, pendant qu'il alloit dîner chez Zamet, & qu'au sortir, il reviendrait passer une partie de l'après-dînée avec moi, dans mon jardin, où il marquoit le rendez-vous.

Nous n'y manquâmes ni l'un ni l'autre. En arrivant, il me prit par la main, & ayant fait écarter tout le monde, nous prîmes le chemin du bout de l'allée en terrasse, l'endroit le plus ordinaire de nos entretiens sérieux. » Hé bien, me dit-il, que vous » semble de nos affaires ? car les uns » m'en parlent d'une façon, & les » autres d'une autre. » Le moment me parut favorable, pour l'affermir dans sa résolution. Je lui fis voir que ceux qui la combattoient y étoient sans doute poussés par des motifs secrets, que je voulois ignorer : puisqu'à prendre la chose par ces trois principaux points

de vue, sa personne, les dispositions du dedans de son royaume, & celles du dehors, elle ne paroïssoit plus souffrir de difficulté : sa personne, parce que sans vouloir le flater, elle tenoit lieu aux françois des plus grands hommes de guerre & d'état de son siècle, & qu'une semblable école ne pouvoit manquer de produire des hommes excellens dans l'un & l'autre genre, comme elle en avoit déjà produit, qui lui aideroient à porter le nouveau fardeau dont il alloit se trouver chargé : les affaires du dedans, parce qu'il n'y avoit ni princes, ni grands, ni villes dans son royaume, qui fussent en état, en moyens & en disposition, de s'opposer à son entreprise, encore moins qui osassent s'attaquer à lui, lorsqu'on la verroit commander aux forces de toute l'Europe, outre qu'on alloit ouvrir un théâtre, où les braves chercheroient & trouveroient mieux à se signaler, que dans d'obscurs complots, d'où il n'y a que de la honte à remporter : enfin les affaires du dehors, parce que la difficulté de réunir tant de têtes dans le même dessein, qui avoit toujours passé pour

1609.

1609.

être la seule véritablement considérable, se trouvoit enfin heureusement levée, à fort peu de chose près.

» Il reste à considérer, dis-je à ce
 » prince, si vous avez des moyens
 » suffisans pour continuer la guerre,
 » sur le même pied que vous allez la
 » commencer, tant qu'il sera néces-
 » faire qu'elle dure : » car je conve-
 nois bien qu'elle alloit rouler toute
 entiere sur la France, comme sur son
 pivot : » Sur quoi je vous dirai, pour-
 » suivis-je, que pour le principal,
 » qui est l'argent, pourvu que votre
 » guerre ne dure que trois ans, &
 » que vous n'ayez pas besoin de plus
 » de quarante mille hommes, je vous
 » en fournirai suffisamment, sans rien
 » imposer de nouveau sur vos peu-
 » ples. Quant aux autres choses, qui
 » sont les munitions de bouche, d'ar-
 » tillerie, &c ; je vous en montre-
 » rai tant, que vous direz, *c'est assez*,
 » & puis je ne crois pas que de la
 » maniere dont nous ferons la guer-
 » re, de trois drapeaux blanc, noir
 » & rouge, (11) nous ayons à dé-

(11) L'auteur veut faire entendre par cette

» ployer que le premier, & une pre-
 » miere fois pour toutes, le fort du
 » premier qui nous résistera, instrui-
 » ra tous les autres. Mais encore, sans
 » vous interrompre, me dit sa majes-
 » té, combien ai-je bien d'argent ?
 » car je ne l'ai jamais bien sçu. Que
 » pensez-vous bien avoir, sire, lui
 » dis-je ? Ai je bien douze millions
 » comptant, reprit-il ? Un peu davan-
 » tage, repartis je, combien ? quatorze ?
 Il alla ainsi en augmentant tou-
 jours de deux millions, parce que je
 ne faisois à chacune de ses questions,
 que la même réponse *un peu davan-*
tage, jusqu'à ce qu'étant venu à trente
 millions : « Oh, je ne vous en de-
 » mande plus, s'écria-t'il, en m'em-
 » brassant avec un véritable transport
 » de joye. J'ai dressé, lui dit-je, un
 » état, par lequel votre majesté ver-
 » ra qu'elle peut s'assurer d'un nou-
 » veau fonds de quarante millions
 » d'extraordinaire, en trois ans, sans

1609.

expression, qu'aucun prince ni Etat ne re-
 fusera de joindre ses armes à celles des
 confédérés; lorsqu'on

aura une fois connu leur intention, & qu'on aura puni le premier qui aura cherché à s'y opposer.

1609.

» rien prendre sur les dépenses ordi-
 » naires de votre maison & de l'Etat,
 » supposé que mon bon ménage ne soit
 » point traversé : & où est cet état,
 » reprit Henri avec précipitation ? Je
 » vous le donnerai, lui répondis-je,
 » quand il vous plaira, écrit de ma
 » main.

Je fis voir ensuite à sa majesté, com-
 bien elle pouvoit espérer de joindre à
 ces secours en hommes, en argent, &c.
 de la part de ses alliés ; pourvu qu'elle
 demeurât constante dans cette partie
 de ses desseins, suivant laquelle nous
 étions convenus qu'elle feroit tout le
 monde riche de ses conquêtes sur la
 maison d'Autriche, sans rien en réserver
 pour elle. » Hé quoi ! me dit ce
 » prince, vous voudriez que je dépen-
 » fasse soixante millions à conqué-
 » rir des terres pour autrui, sans en
 » rien retenir pour moi ? ce n'est pas-là
 » mon intention : & l'Espagne, vous
 » ne nous dites point ce qu'elle de-
 » viendra ? L'Espagne, répondis-je,
 » demeurera, sire, là où elle est, sans
 » en rien ôter à son roi, elle doit vous
 » servir de frein, pour retenir sous
 » votre aîle, ceux que vos libéralités

» auront enrichis : un roi d'Espagne
 » étant encore assez puissant, pour les
 » opprimer chacun séparément, s'ils
 » se séparoient de vous, ils ne s'écar-
 » teront point de la reconnoissance
 » qu'ils vous devront. « Sans recourir
 à la maxime générale, que le trop d'é-
 tendue d'un État, nuit plus qu'il ne
 sert à sa force, je fis sans peine convenir
 Henri de tous les inconvéniens qu'il y
 auroit pour lui, à s'approprier des
 pays, qui seroient un éternel sujet de
 jalousie & de haine, & que tout bien
 pesé, le plus grand, le plus solide avan-
 tage qu'il pût se procurer par ses con-
 quêtes, seroit celui d'acquérir, en les
 distribuant équitablement, le droit
 d'être regardé comme le bienfaiteur
 & l'arbitre de toute l'Europe.

Ce que j'approuvai davantage, fut
 de se tenir si bien en garde contre tous
 les revers, qu'arrivant, par exemple,
 qu'il fut abandonné ou trahi par ses al-
 liés, il se ménageât toujours la facilité
 de ramener sans risque, & même avec
 honneur, son armée dans son royau-
 me : à quoi rien ne me paroissoit plus
 propre, que la précaution de faire
 construire sur le chemin de Clèves,

 1609.

1609.

des forts de distance en distance. Je joignis à ce conseil, celui de commencer par faire d'amples provisions de bouche, aux environs de ces provinces; parce qu'outre qu'ils ne sont pas de facile transport, dans un pays aussi ferré & aussi coupé de rivières, que l'est celui-là; tout ce canton est partagé entre tant de petits princes, qui avoient déjà ramassé les fruits de la présente récolte, après en avoir vu piller une grande partie, qu'une armée y subsisteroit difficilement pendant quinze jours entiers, sans être obligée d'avoir recours aux magasins mêmes de ces princes, où ils lui seroient vendus si chers, que tout son argent n'y suffiroit qu'à peine. Je dis à sa majesté, que si elle souhaitoit, j'enverrois chercher les marchands, avec lesquels j'avois coutume de traiter pour les grandes entreprises, & que je composerois avec eux à un prix raisonnable, pour toutes les choses dont on pourroit avoir besoin, sans en omettre la plus petite.

Le roi rassemblant tout ce qu'il venoit d'entendre, me dit en se séparant de moi, qu'il alloit faire de nouvelles réflexions très-sérieuses sur le parti

qu'il avoit à prendre , que je ne négligeasse pas de mon côté , d'approfondir de plus en plus la matiere , qu'il viendroit en conférer fort souvent avec moi , & que je pouvois toujours commencer par faire les préparatifs & toutes les provisions , dont je venois de lui parler , ce qui me fit juger que j'avois obtenu du moins une partie de ce que j'avois demandé.

Je fis venir mes marchands de Liège , Aix , Trèves & Cologne , avec lesquels je fis , sous la restriction du bon plaisir de sa majesté , le marché suivant : qu'ils me fourniroient dans trois mois , aux endroits de la frontière que je leur marquai du côté de Clèves , toutes sortes de munitions de bouche & de guerre , marchandises , & ustensiles , &c. (j'avois fait un détail complet de tout ce qui est nécessaire à une armée de vingt-cinq mille hommes d'infanterie & de cinq mille de cavalerie ,) & cela au même prix que toutes ces choses y valoient lors du marché , qui étoit le mois d'octobre : que de mon côté , je leur avancerois une somme de six cens mille écus , laquelle demeureroit entre leurs mains , au moins un an ,

1609.

en donnant caution à Paris d'un million, pour la sûreté de cette somme, ce qui leur tiendrait lieu de dédommagement, pour les frais d'achat & de revente, de déchet, & autres.

Le roi approuva si fort ce marché, qu'il me commanda de le finir : mais n'ayant pu, dans le contentement qu'il en avoit, s'empêcher d'en faire part à Silléri, Villeroi & Jeannin, & ensuite à M. le comte de Soissons au cardinal de Joyeuse, au duc d'Epéron & à plusieurs autres, quelques uns s'y prirent si malignement & si adroitement pour lui donner à entendre qu'enfin je l'avois mis dans mes filets, en lui faisant faire hors du royaume, ces magasins que je souhaitois, disoit on, depuis si long tems, d'y former pour moi-même; que ce prince, quoiqu'en garde contre tout ce qui venoit de leur part, avala enfin le poison. Lorsque je le revis quelques jours après, il me demanda si le contrat des vivres étoit passé. Je lui répondis que non, parce que la chose m'avoit paru d'assez grande conséquence, pour mériter une attache du conseil, qui ne s'étoit point encore assemblé depuis. Henri trouva

dans cette idée , qui ne devoit le faire
 appercevoir que de mon exactitude ,
 je ne sçais quel air de fausse & frau-
 duleuse précaution , qui lui parut la
 confirmation de ses soupçons. Il me
 dit de ne pas conclure , qu'il ne m'en
 donnât l'ordre. » Les marchands ne
 » voudront pas attendre , sire , repris-
 » je , sans penser à rien. S'ils ne veu-
 » lent pas attendre , repliqua-t'il , du
 » même ton sec , qu'ils s'en aillent. «
 J'ouvris les yeux , & le dépit se met-
 tant de la partie , de mon côté com-
 me du sien. » Ho , ho ! sire , je vois
 » bien , lui dis-je , que vous avez quel-
 » que chose dans l'esprit , que je ne
 » sçais pas ; je les renverrai , puisque
 » vous le voulez , mais vous vous sou-
 » viendrez , s'il vous plaît , de cette af-
 » faire en tems & lieu. « Et nous nous
 séparâmes après ces paroles , très-froi-
 dement.

1609.

Il ne fut plus question de l'affaire
 des vivres , jusqu'à ce qu'un assez long
 espace de tems après , le roi m'ayant
 entretenu sur d'autres sujets à l'arsenal ,
 devant quelques personnes , comme à
 l'accoutumée , il me tira à part , & me
 dit : » j'ai eu des nouvelles que mes-

1609.

» sieurs les Etats m'envoyent des am-
 » bassadeurs dans peu de jours, afin
 » de convenir ensemble de tout ce
 » qu'il nous faudra faire : nous les en-
 » tendrons, & cependant il faut que
 » nous préparions nos affaires, afin
 » qu'il n'y manque rien. « Il n'en dit
 pas davantage pour cette fois. Les dé-
 putés arriverent presqu'aussi-tôt après,
 chargés de lettres du prince d'Oran-
 ge & du conseil des Pays-Bas, pour
 sa majesté & pour moi. Henri ouvrit
 les unes & les autres, & y vit qu'on
 lui garantissoit la réussite de son entre-
 prise, pourvu qu'il eût la précaution
 de faire sur les lieux, les provisions
 dont il auroit besoin : sur quoi on lui
 donnoit à peu-près les mêmes avis,
 que je lui avois moi-même donnés.
 Ce rapport lui desilla les yeux. Il refer-
 ma mes lettres, & les donna à l'Ose-
 rai, pour me les apporter. Je m'apper-
 çus aisément de cette supercherie, que
 je crus pouvoir payer par une autre,
 dont la fin étoit bonne. Je refermai à
 mon tour les lettres, après les avoir
 lues, & je convins avec l'Oserai,
 qu'il viendroit me les apporter, com-
 me pour la première fois, lorsqu'il sçau-

roit que le roi, qui devoit venir l'après-
midi à l'arsenal, feroit avec moi. 1609.

Ce prince y vint en effet, & il com-
mença par me dire : » Avez-vous reçu
» des lettres de messieurs les Etats ?
» car on m'a dit qu'il y en a pour
» vous. Je ne les ai point, sire, lui
» répondis-je. Vous les verrez, reprit-
» il : car j'ai commandé qu'on vous les
» apporte, & les miennes aussi. Mais
» cependant parlons de ce que nous
» avons à faire, quel ordre donnez-
» vous aux vivres ? car nous irons là
» en un tems, où il ne s'en trouve-
» ra guere. Sire, il y a long-tems, lui
» dis-je, que j'avois prévu cela, &
» j'y avois voulu donner ordre ; vous-
» même vous l'aviez alors non-seule-
» ment trouvé bon, mais encore vous
» me l'aviez ordonné : on vous en dé-
» tourna, par malice contre moi, j'ai
» bien peur que le contre-coup n'en
» retombe sur vous, car ce qui se fut
» fait facilement & à bon marché,
» dans ce tems-là, qui étoit peu après
» la récolte, se fera maintenant très-
» difficilement & chèrement, & qui
» plus est, je ne sçais qui est celui
» qui sera assez hardi pour entrepren-

1609.

» dre de fournir de vivres une armée,
 » où il y aura plus de cent cinquante
 » mille bouches à nourrir, & plus de
 » trente mille chevaux. Qui l'entre-
 » prendra, interrompit Henri, ce fera
 » vous, si vous ne voulez me fâcher.
 » J'aimerois mieux, sire, mourir, que
 » vous fâcher, lui répondis-je; mais
 » vous ne devez pas non plus me com-
 » mander des choses devenues impossibles,
 » après que je les ai voulu
 » faire en leur tems. Ne parlons plus
 » des choses passées, dit le roi, pen-
 » sons à l'avenir. Il faut que vous me
 » serviez à cela, & qu'avec vos autres
 » charges, vous preniez encore celle
 » de surintendant des vivres, & je
 » vous en prie comme mon ami; car
 » je sçais que si vous voulez faire
 » comme vous avez accoutumé, vous
 » vous en acquitterez bien.

Je représentai à sa majesté, tout-à-fait sérieusement, que c'en étoit déjà assez, & même trop pour moi, que d'être chargé du soin de l'artillerie, qui pourroit seul occuper quatre personnes entières, sur-tout en cette conjoncture, & de celui de pourvoir à toutes les dépenses ordi-

naires de l'Etat , pour la maison de sa
majesté , de la reine sa femme & de ses
enfans , pour ses fortifications , bâti-
mens & autres ouvrages publics , en-
fin pour tous les gens de guerre, soit au
dedans , soit au dehors du royaume.

» Comment ? me dit Henri, vous me
» voulez refuser une chose, dont je
» vous prie avec tant d'affection, &
» comme un ami feroit un ami ? Vrai-
» ment si vous le faites , je croirai que
» vous ne m'aimez plus , & que vous
» avez des desseins dont il y a long-
» tems qu'on m'a voulu embarrasser
» l'esprit «. Hé quoi ! sire , repartis-je
aussi-tôt, profitant de la parole qui ve-
noit de lui échapper , » je suis donc
» si malheureux , que lorsque je me
» tue pour votre service , pour votre
» honneur & pour votre gloire , vous
» retournez toujours , & sur les moin-
» dres suggestions , à la défiance & aux
» soupçons de ma fidélité ? Je vous
» avoue que cela me fait perdre cou-
» rage , & me fera mourir à la fin. «
Hé bien ! reprit ce prince , qui avoit
entrepris de me livrer toutes sortes
d'affauts ; » puisque vous le prenez sur
» ce pied-là , je remédierai bien sans

1609.

» grande peine , à tant de sortes de
 » difficultés , c'est qu'il faut rompre
 » notre voyage , passer le tems comme
 » nous pourrons , & vivre en paix avec
 » tout le monde , m'accommodant
 » avec un chacun , & les contentant à
 » force d'argent , nous en avons assez
 » d'amassé , il le faudra employer à cela.
 » C'est bien penser , sire , répondis-
 » je , & pour mon particulier , cela
 » m'exemptera de beaucoup de cha-
 » grins , de veilles , de travaux , de
 » reproches & de dangers.

Henri m'interrompit , avec un mou-
 vement de colére , dont il ne fut pas le
 maître , & me reprocha que je deve-
 nois dissimulé. » Je sçais , dit il , que
 » ce que vous me dites , est au plus
 » loin de votre desir & de votre pen-
 » sée , & que vous seriez le plus fâché ,
 » si nous ne faisons pas la guerre , dont
 » il y a si long-tems que vous me pres-
 » sez. Oui , sire , il est vrai , repliquai-
 » je , je vois les occasions tout-à-fait
 » propres à acquérir de la gloire , si vo-
 » tre inclination vous y porte , ce qu'il
 » faut pourtant faire semblant de ne
 » pas voir , si vous n'êtes pas disposé à
 » les seconder par vous-même. » Et

j'ajoutai, que non-seulement ses des-
 feins rouloient sur sa propre personne,
 mais encore, qu'ils dépendoient si bien
 de lui, que comme il pouvoit tout pour
 le succès, il pouvoit aussi d'un seul ges-
 te, ou d'une simple parole échappée
 imprudemment, les ruiner pour tou-
 jours. Enfin, lui dis je, après avoir
 cherché un tempérament qui pût nous
 rapprocher; » que votre majesté com-
 » mette MM. Jeannin & Caumartin
 » à la surintendance des vivres, &
 » je vous promets de les assister de
 » conseil, de travail, de crédit, de
 » gens & d'argent comme s'il y
 » alloit de ma vie : mais si je l'entre-
 » prenois seul, jamais vous ne croi-
 » riez que les difficultés vinssent
 » d'ailleurs que de négligence, ou
 » du défaut d'attachement de ma
 » part. Or bien, reprit aussi Hen-
 » ri, je verrai ce qui se pourra
 » faire; mais si les autres ne veu-
 » lent pas l'entreprendre sans vous,
 » préparez vous à y travailler con-
 » jointement avec eux, sinon je
 » romprai mon voyage ». L'Oserai
 entra dans ce moment, avec les
 lettres, il reçut une verte répriman-

de de ne me les avoir pas apportées
1609. plutôt.

Le roi ne cessa plus depuis ce moment-là, de s'occuper presque uniquement de l'exécution de son entreprise. Les conseils qui se tinrent à ce sujet, de-là en avant, se passèrent néanmoins dans un fort grand secret, & le plus souvent à l'arsenal. Il y appelloit toujours M. de Vendôme, qu'il prenoit soin d'instruire dans toutes les affaires de l'Etat & de la guerre; & comme il s'aperçut qu'il y avoit quelque froideur entre ce prince & moi, il se proposa de nous rendre amis, & voici la maniere dont il s'y prit. » On » m'a rapporté, dit-il un jour, que » mon fils de Vendôme, & le vôtre, ne sont pas trop bien ensemble, je veux les raccommoder; faites trouver votre fils demain à » huit heures, dans votre cabinet, » j'y viendrai avec le mien, & je parlerai à tous deux, comme il faut «. Lorsque nous y fumes tous quatre seuls, Henri prit les deux jeunes gens par la main, & leur dit: » Vous » voyez comme j'aime M. de Sully, » &

» & avec quelle franchise j'agis ici avec
 » lui, je veux que vous foyez de mê-
 » me ensemble, & que vous nous
 » croyiez, afin qu'étant vieux, vous
 » nous serviez de bâton de vieillesse :
 » & vous, mon fils, je veux que vous
 » honoriez M. de Sully, comme moi-
 » même, & que vous le veniez voir
 » souvent, sans l'importuner néan-
 » moins, afin d'apprendre de lui le
 » métier de la guerre, & l'ordre qu'il
 » faut tenir dans les affaires, l'affec-
 » tion qu'il a pour moi, me rendant
 » sûr qu'il ne vous cachera rien de tout
 » ce qu'il sçait, non plus qu'à son fils,
 » que je veux que vous aimiez, com-
 » me si c'étoit votre frere. Je vous
 » commande à tous deux d'oublier tout
 » ce qui pourroit avoir causé quelque
 » refroidissement d'amitié entre vous.

1609.

Nous voyions avec joye, que cha-
 que jour levoit quelqu'obstacle. La
 proposition d'alliance, dont il a été
 parlé, nous réussit parfaitement au-
 près du duc de Savoye (12). Le

(12) Voyez le traité | moires de Nevers.
 fait cette année entre | tome 2. pag. 832. & le
 la France & la Sa- | traité définitif, passé
 voye, dans les mé- | à Brusol le 25 avril

Tome VII.

Q

1609.

roi de Suede s'offrit de lui-même ; & pour lier plus fortement ses intérêts avec les nôtres, il fit entendre au roi, qu'il se tourneroit du côté de la France, pour chercher une femme au prince son fils qui, tout jeune qu'il étoit, secondoit courageusement ses résolutions. Les rois d'Angleterre & de Dannemarc étoient plus qu'à demi gagnés. Les Protestans de Hongrie, Bohême, Moravie, Silésie & Haute-Autriche, poussés par nos agens, & déterminés encore plus fortement par la persécution & les cruautés que les Jésuites faisoient exercer contr'eux aux ministres de l'empereur, venoient de nous donner parole que si-tôt que la

<p>de l'année suivante, par lequel le roi de France s'engage entr'autres choses, à mettre le duc de Savoie en possession du Milanois. <i>Ibid.</i> p. 880. Ce traité est rapporté, suivant l'original italien, dans Vittorio Siri, <i>ibid.</i> tome 2, pag. 236. Mais cet écrivain se contredit</p>	<p>en ce qu'il convient, <i>tome 1. page 512.</i> que ce fut le duc de Sully qui moyenna cet accord entre la France & la Savoie, & qu'il assure après, <i>pag. 566,</i> que dans les vues du duc de Sully, ce traité ne devoit valoir au duc de Savoie, que la seule protection de la France.</p>
--	---

guerre seroit déclarée , ils feroient une puissante diversion dans ces extrémités de l'Allemagne. On comprit par les lettres de Bongars , & par celles du landgrave de Hesse , que l'électeur de Saxe ne se porteroit point à prendre parti contre l'empereur ; mais en récompense , l'électeur de Baviere s'engagea à tout , moyennant des assurances qu'il seroit choisi pour succéder à l'empereur , & dès actuellement nommé roi des Romains. Les Suisses paroissoient disposés très-favorablement. Rien ne résistoit à l'appas des conquêtes , dont on prenoit soin de flatter tout le monde. Le pape lui-même , qui devoit passer pour le plus difficile à gagner , n'y paroissoit pas insensible. Lorsque j'eus dit un jour au nonce , que je songeois à faire son maître roi , il me remercia de cette parole , comme de la meilleure nouvelle qu'il put jamais , disoit-il , apprendre à sa sainteté.

Mais une ressource bien plus sûre , dont nous avons déjà commencé à nous servir , en cas de refus du souverain pontife , comme de tous les autres petits états d'Italie , Florence ,

1609.

Mantoue , Montferrat , Modène ;
 Urbain, Gènes & Luques, c'étoit de
 faire marcher une armée du côté du
 Milanois , pour les obliger tous , ou
 à s'unir à nous , ou à contribuer du
 moins de quelques sommes d'argent à
 l'armement commun. Lesdiguières
 avoit reçu les commissions pour met-
 tre sur pied un corps de douze mille
 fantassins , & de deux mille chevaux ,
 avec douze pièces d'artillerie ; & j'a-
 vois mis à part pour l'entretenir, un
 fonds de cent mille écus par mois ,
 dont les assignations étoient expé-
 diées & déjà envoyées. Je faisois état
 que le duc de Savoie, les Vénitiens,
 les plus ardens, comme en effet les
 plus intéressés dans cette partie du
 projet, & le Pape, supposé qu'on
 réusît à le faire déclarer, en fourni-
 roient autant à eux trois.

L'orage devant commencer à se
 former du côté de l'Allemagne, on
 levoit actuellement pour la grande
 armée qu'on destinoit pour le pays
 de Clèves, vingt mille hommes d'in-
 fanterie, quatre mille de cavalerie,
 & six mille Suisses. L'équipage d'ar-
 tillerie n'étoit pas moindre que de

cinquante canons , les charrettes ,
chevaux , mulets & tout le reste du bagage à proportion , aussi bien en 1609.
état de servir , que bien entretenus.
Les levées étant achevées , tout cela
commença à défilér vers Clèves , quoi-
que la guerre ne fût pas encore dé-
clarée. La compagnie de deux cens
hommes d'armes , sous le titre de la
Reine , dont j'étois capitaine-lieute-
nant , eut ordre de se trouver pour le
dernier Juillet , à Mézières , complète
& équipée comme elle devoit l'être.

Le roi , qui attendoit à arborer
l'étendard , que le printems de l'an-
née suivante eût ramené le tems de
se mettre en campagne , vouloit évi-
ter tout ce qui pouvoit avoir l'air
d'aggression , jusqu'à dix jours près
de celui où il comptoit partir. Il ju-
gea même à propos d'écrire une let-
tre à l'archiduc , par laquelle il lui
mandoit qu'ayant été prié par les
véritables héritiers du duc de Clé-
ves , de les secourir contre quelques
particuliers , assistés de plusieurs puis-
sans princes , qui vouloient se saisir
de leurs états , il n'avoit pû leur re-
fuser son assistance ; & que comme le

1609. chemin de ses armées s'adonnoit par
 les pays de sa dépendance, il le prioit
 de trouver bon qu'il y passât comme
 ami ; qu'il n'useroit d'aucune hos-
 tilité, à moins qu'il n'y fût forcé, &
 qu'il maintiendrait ses troupes dans
 une exacte discipline. La réponse de
 l'archiduc ne vint qu'après la mort de
 sa majesté. La voici : » Monseigneur,
 » je suis votre très-humble serviteur :
 » en cette qualité, je vous supplie de
 » passer dans mes pays ; car ni por-
 » tes, ni vivres ne vous y seront re-
 » fusés, me confiant sur l'assurance
 » qu'il plaît à votre majesté de me
 » donner, qu'il ne s'y commettra ni
 » désordre, ni aucun acte d'hostilité « .

Voilà dans quel état étoient les af-
 faires de France, lorsque l'année mil
 six cent neuf finit. Henri en avoit passé
 les derniers mois, uniquement oc-
 cupé de son projet. Le commence-
 ment de la suivante n'apporta ni chan-
 gement à sa résolution, ni intermis-
 sion à ses soins. Il en étoit si rempli,
 qu'assez souvent il lui arrivoit d'en
 faire des confidences tout-à-fait in-
 discrettes. Lorsque j'allai lui rendre
 le salut & le présent d'usage le pre-

mier jour de l'année, il goûta si fort l'idée dans laquelle j'avois fait faire les jettons d'or que je lui présentai, qu'il en prit deux dans sa poche, pour les faire voir à quelques-uns des courtisans. On y voyoit représenté le globe de la terre, soutenu par sa propre pesanteur, au milieu d'un atmosphère, que les vents & les orages paroïssent vouloir bouleverser, & ces mots latins *Suo se pondere fulcit*, qu'on lisoit dans l'exergue, achevoient d'exprimer le rapport de cet emblème avec la situation des affaires de l'état, rendu capable par le bon gouvernement de Henri le Grand, de triompher des efforts de tous ses ennemis. Ce prince, sortant de son dîner, trouva M. le comte de Soissons, & les cardinaux de Joyeuse & du Perron, qui s'entretenoient dans le cabinet des livres, & il leur montra les jettons. Ces messieurs, pour lui faire plaisir, renchérèrent encore sur les louanges qu'il me donnoit, en disant que j'en étois d'autant plus digne, qu'on voit rarement les gens de qualité unir au goût pour les affaires du cabinet & de la guerre, celui des belles-lettres.

1609. J'étois présent à ce discours, avec beaucoup d'autres personnes qui avoient suivi le roi. Henri les écarta tous, excepté M. de Vendôme, pour entretenir ceux que je viens de nommer. La Varenne & Béringhen demeurèrent aussi ; mais ils se tinrent auprès de la porte. Ce ne fut pas sans beaucoup de chagrin que ce prince s'étant mis à parler de ses grands desseins, devant des personnes que je ne croyois pas toutes également bien intentionnées, je lui entendis dire, que pour le coup, il alloit mettre si bas l'Espagne, & toute la maison d'Autriche, qu'elle cesseroit désormais d'être un objet redoutable à la France, à quelque changement que celle-ci se vît exposée, soit par rapport à la famille royale, soit dans la forme de son gouvernement : mais je souffris plus qu'on ne peut dire, lorsqu'au lieu de s'arrêter après ces paroles, déjà si imprudentes, je le vis prêt à trahir le reste de son secret, en découvrant les particularités tout-à-fait essentielles. Il ne se souvenoit pas qu'il m'avoit lui-même dit plusieurs fois l'année précédente, qu'il étoit obsédé de gens qui

lui tendoient fans cesse des pièges, pour pénétrer le fond de son ame, & dont la curiosité sur ce sujet ne procédoit que d'un très-mauvais motif.

 1609.

Je pris la liberté de le tirer par son manteau, sans que personne s'en aperçût; ce qu'il entendit si bien, qu'il s'arrêta tout court, comme si le défaut de mémoire l'obligeoit à s'interrompre lui-même. » Ma mémoire, dit il, de-
 » vient la plus mauvaise du monde :
 » j'oublie sur-tout presque tous les
 » noms des personnes, villes &
 » pays. Je vous prie, poursuivit-il, en s'adressant à moi, pour une chose qu'il avoit déjà commencé à me demander,
 » de me dresser par écrit des mémoires
 » de tous mes propres desseins, de leur
 » cause, des expédiens propres à les
 » amener à leur perfection, & des dif-
 » férens discours que nous avons tenus
 » ensemble, à prendre du plus loin
 » qu'il peut vous souvenir, afin que
 » m'en étant rafraîchi la mémoire,
 » j'en puisse mieux communiquer avec
 » ceux de mes serviteurs, auxquels
 » j'ai le plus de confiance ». Il se tira ainsi adroitement de la nécessité où il s'étoit mis de leur en dire davantage.

1609

Je lui répondis, au sujet des états qu'il me proposoit, que je n'y manquerois pas ; mais que ce n'étoit pas un ouvrage ni si court, ni si facile, que j'eusse pû le satisfaire, si je n'en avois heureusement dressé les mémoires de longue main, & que je craignois encore avec tout cela, que mon ouvrage ne fût défectueux du côté de mille circonstances, qu'on ne pouvoit sçavoir au juste que de sa propre bouche, & sur lesquelles il ne m'avoit jamais parlé qu'à bâtons rompus. La conversation finit-là.

Le roi emmena à la chasse une partie des courtisans ; & moi, je m'en allai travailler chez moi à rassembler & à arranger mes recueils. Il y en avoit de très-important sur les finances, mais qui ne regardoient qu'indirectement les desseins de sa majesté. Je mis à part ceux que je jugeai à propos, & je retournai, six ou huit jours après, les porter au roi, auquel je dis, en les lui présentant, que ceux qui voyoient son projet d'un œil si chagrin, seroient bien plus affligés encore, s'ils sçavoient ce que j'avois à lui montrer. » Com-
» ment donc ! me dit-il, m'aeriez-vous

» caché jusqu'à présent quelque chose
 » d'important sur ce sujet ? Je ne le
 » sçaurois croire ». Je lui répondis,
 qu'aussi cela n'étoit pas , mais que mil-
 le choses , dont à peine on se souvient,
 lorsqu'on les a traitées séparément , &
 à mesure qu'elles se sont présentées ,
 avoient une toute autre force , lors-
 qu'elles se trouvoient rassemblées. Je
 lui laissai mes mémoires.

De ceux qui concernoient ses des-
 feins , je ne lui avois encore donné que
 les plus généraux. Lorsqu'il les eut
 examinés , il vint un matin à l'Arse-
 nal , où s'étant enfermé avec moi dans
 mon cabinet : » J'ai lu & relu vos mé-
 » moires , me dit il ; il y a plusieurs
 » bonnes choses , faciles à entendre
 » & à exécuter ; mais il y en a d'autres
 » où il me semble qu'il y a beaucoup
 » à redire , & où j'ai peur que vous-
 » même ne trouvassiez pas votre comp-
 » te. Je m'étois bien douté , sire , lui
 » répondis-je , que vous me tiendriez
 » ce langage : je vous prie d'attendre ,
 » avant de m'en dire davantage , que
 » vous ayez vu deux autres états que
 » j'ai encore dressés ; je m'assure qu'ils
 » éclairciront une bonne partie de vos

1609.

1609.

» doutes, & qu'ils vous satisferont. He
 » bien ! laissez-les moi, reprit-il, afin
 » que je les voye tout à loisir, & puis je
 » vous en dirai mon avis.». Ces seconds
 mémoires ne contenoient en effet que
 des éclairciffemens, principalement
 sur les difficultés qu'on pouvoit for-
 mer, où le roi prendroit le grand
 nombre de soldats nécessaires à l'exé-
 cution de ses vastes desseins, & tout
 l'argent propre à les entretenir.

Le roi attendit impatiemment ce se-
 cond écrit, & vint de même le rece-
 voir chez moi. Il prit ses lunettes, qui
 étoient sur la table de mon cabinet; &
 l'ayant lu d'un bout à l'autre avec at-
 tention, il m'avoua que le mémoire que
 je lui avois donné huit jours aupara-
 vant, lui devenoit clair à l'aide de celui-
 ci, & qu'il commençoit à bien espérer
 de la réussite, en voyant des sommes si
 considérables, ou actuellement amaf-
 sées, ou d'un recouvrement très faci-
 le : » Car pourvu que nous ne man-
 » quions point d'argent, poursuivit-il,
 » je sçais que je ne manquerai ni d'hom-
 » mes, ni de courage, ni de diligence.
 » Ne le croyez-vous pas ainsi ? Oui,
 » sire, lui répondis-je, je le crois;

» & n'y a rien de grand que je ne
 » croye & que je n'attende de vous :
 » mais voilà de quoi vous le faire en-
 » core mieux croire , » ajoutai-je , en
 lui montrant un dernier petit état ,
 écrit & signé de ma main , qui n'étoit
 qu'un simple bordereau des sommes
 d'argent actuellement dans ses cof-
 fres. Henri m'embrassa étroitement
 par trois fois, lorsqu'il vit que le mon-
 tant de ce petit écrit n'étoit pas moins
 que de trente-six millions ; & il le fer-
 ra soigneusement. » Voilà deux états
 » qui m'ont grandement soulagé l'es-
 » prit , dit-il , en se levant : je vois
 » donc le fonds de ma dépense assuré.
 » Ne croyez pas , sire , lui répondis-
 » je , comme il sortoit de mon cabi-
 » net , que ce soit-là tout le fond de
 » ma science : en cas d'extrême né-
 » cessité , je trouverai bien les moyens
 » de vous en avoir encore autant ,
 » votre royaume étant si fertile & si
 » opulent , qu'il ne sçauroit être épuisé ,
 » pourvu qu'il soit bien ménagé , & que
 » les deniers qu'on destine à la guerre ,
 » y soient uniquement employés « .
 Au reste , je crois devoir épargner à
 mes lecteurs l'ennui de voir ici tous

1609. ces états transcrits ; j'en inférerai le précis dans l'exposition que je dois bien-tôt donner séparément des grands desseins du roi.

Ce prince fit encore un voyage à Fontainebleau au commencement de mars ; mais il n'y fut que quinze jours. Il revint incontinent à Paris ; & il paroît bien par les lettres que je reçus de lui pendant ce tems là , qu'il ne perdoit guère de vue son projet , puisqu'elles ne contiennent que des détails de guerre. Il me parloit dans l'une , des recrues des cinq compagnies du régiment de Piémont , mises chacune à deux cens hommes ; dans une autre , d'une compagnie de chevaux-légers , qu'il avoit commandé à Soubise de faire , & pour laquelle il lui donna douze mille livres , qu'il m'ordonnoit d'employer dans le premier comptant. Il me mandoit une autre fois d'assembler le chancelier , Villeroy & Jeannin , pour conférer avec eux , de ce qui étoit nécessaire pour fournir de vivres toutes les troupes , & de préférer les magasins le long de la Meuse à tous les autres. Une autre de ces lettres marquoit l'ordre que ce

prince croyoit qu'on devoit tenir dans les levées de foldats, leur enrôlement, leur marche vers le rendez-vous, & autres détails de cette nature. Cette lettre me fut adreffée, parce qu'elle avoit été faite plus particulièrement à l'occafion des levées qui fe faifoient dans mon gouvernement.

Je fupprime, à mon ordinaire, quelques autres lettres pareilles à toutes celles des années précédentes, en ce qu'elles ne roulent que fur quelques petits payemens, & autres menus détails de finance : je n'en transcrirai toute entiere qu'une feule ; c'est celle où le roi croit devoir répondre à quelques mots que j'avois laiffé échapper fur le plaifir qu'il trouvoit à chaffer & à demeurer à Fontainebleau. » Mon » ami, je fçais bien ce que vous avez » dit touchant ma chaffe & mon fé- » jour en ce lieu ; mais ne croyez pas » que le plaifir que je prends à l'un & » à l'autre, me détourne du foin de » pourvoir à tout ce qui eft néceffaire » pour notre voyage, & la compo- » fition de mon armée, en ce qui dé- » pend de moi. Donnez feulement » ordre à l'artillerie & à l'argent,

1609.

» afin que rien n'y manque ; mais sur-
 » tout aux vivres : car, puisque sui-
 » vant l'état que vous m'avez donné
 » des ambassadeurs qu'il faut que nous
 » envoyions, les présidens Jeannin &
 » Caumartin doivent être du nom-
 » bre ; c'est à vous à en choisir d'au-
 » tres, tels que bon vous semblera :
 » car je m'adresserai de tout à vous.
 » Au surplus, j'ai pensé & repensé au
 » propos que vous me tintes dernière-
 » ment touchant ma femme, & une
 » autre que vous sçavez, & les pro-
 » messes que vous desirez tirer de moi :
 » sur quoi je vous en dirai davantage,
 » lorsque je vous verrai ; ce qui sera
 » dans deux jours. Adieu, mon ami. De
 » Fontainebleau, ce quinzième mars.

De retour de Fontainebleau, Hen-
 ri employa le reste du mois de mars
 & le mois d'avril entier à mettre la
 dernière main à tout ce qui restoit
 encore à faire pour ouvrir la cam-
 pagne ; ce qu'il se dispoisoit à faire
 tout le plutôt qu'il pourroit. Il ne se
 passoit presque plus de jours, que ce
 prince ne vint à l' Arsenal, & qu'il
 n'y demeurât enfermé pendant plu-
 sieurs heures. Le temps passoit bien

vite à discourir sur l'accomplissement de ses grands desseins , & sur mille considérations qui se présentoient à faire , à la veille d'une entreprise si importante , soit touchant les affaires étrangères , soit par rapport à l'ordre qu'il étoit besoin de mettre à toutes les parties de l'intérieur , afin que l'absence de sa majesté n'y apportât aucun dérangement. Le roi m'avoit fait faire à cette intention un livre , ou long mémoire , sur la guerre & sur les affaires de l'Etat , qu'il prenoit plaisir à corriger de sa main , après que nous en avions examiné chaque point.

Pour résider dans les différentes cours de l'Europe , en qualité d'ambassadeurs ou de députés , pendant qu'il travailleroit à l'exécution de son dessein , il nomma les personnages suivans : Mon frere , pour Rome & les autres princes & républiques d'Italie , qui ne s'étoient point encore déclarés pour la confédération ; Bullion , vers les Vénitiens & le duc de Savoye ; Caumartin , chez les Suisses , Grisons & leurs alliés ; Schomberg , auprès des ducs de Saxe , de Baviere & de Brunswich , le mar-

1609. quis de Brandebourg & les autres princes & villes d'Allemagne, qui n'avoient point encore embrassé l'alliance; Bongars, en Hongrie, Bohême & Transilvanie; Boissise, en Danemarck & Suède, & dans les villes situées sur la mer Baltique; Jeannin, dans la Grande-Bretagne & les Provinces-Unies, & auprès des princes héritiers de Clèves; Ancel, à Vienne & en Pologne; Préaux, vers les archiducs; & Montglas, à Constantinople.

Quant au gouvernement intérieur, la direction en fut destinée à la reine, avec le titre de Régente, assistée d'un conseil, sans l'avis duquel elle ne pourroit rien conclure. Sa majesté le composa des cardinaux de Joyeuse & du Perron, des ducs de Maienne, de Montmorency & de Montbazou, des maréchaux de Brissac & de Fervacques, & de MM. de Châteauneuf, garde du sceau de la régence, de Harlai, de Nicolai, de Châteauvieux, de Liancourt, de Pont-Carré, de Gèvres, de Villemontée & de Maupeou. Ce Conseil, outre qu'il étoit obligé de se conformer aux instructions qu'il au-

roit reçues, ne pouvoit rien statuer sur les affaires de grande conséquence, qu'après en avoir informé & consulté S. M. Il avoit sous lui quatorze autres petits conseils, composés de cinq personnes prises dans le clergé, la noblesse, la justice, la finance, & les corps de villes. Le nombre de ces petits conseils avoit rapport à celui des provinces ou gouvernemens, en quoi fut partagé le royaume dans l'ordre suivant : l'Isle de France, la Bretagne, la Normandie, la Picardie, la Champagne, la Bourgogne & Bresse, le Lyonnais, Forez, Beaujolois & Auvergne, le Dauphiné, la Guyenne, le Poitou, Aunis, Xaintonge, Angoumois & Limosin, l'Orléanois, l'Anjou & la Touraine, le Maine & le Perche, le Berry, Bourbonnois, Nivernois & la Marche.

Il se faisoit pendant ce tems-là dans Paris d'autres préparatifs d'une espèce bien différente, que Henri voyoit avec beaucoup de chagrin, je parle de ceux du couronnement de la reine. Il y répugnoit si fort, qu'il ne fallut pas un motif moins puissant que l'étoit sa complaisance pour cette princesse, pour l'y faire consentir. Elle

1609. n'en eut pas plutôt obtenu l'ordre; qu'elle y fit travailler avec ardeur. J'ai marqué plus haut les raisons dont se servoient ses créatures pour lui faire hâter cette cérémonie. On ne peut que les juger, ou bien extravagantes, ou bien criminelles. Henri comptoit sortir de Paris immédiatement après; & comme ce retardement ne pouvoit être que d'une quinzaine, l'ordre fut expédié pour toutes les troupes de pied & de cheval, qui prirent sans tarder le chemin de la Champagne. Les six mille Suisses que le roi avoit fait lever, furent conduits à Mouson par le duc de Rohan, qui étoit allé les recevoir sur la frontière. Je fis partir toute l'artillerie: on n'avoit jamais vu en France, & peut-être n'y verra-t-on jamais un équipage plus complet & mieux fourni. Mon fils se mit à la tête, en vertu de la charge de grand-maître de l'artillerie, dont sa majesté avoit eu la bonté de lui donner la survivance. Je me disposois à le suivre de près, faisant porter avec moi une somme de huit millions.

Enfin le roi avoit déjà donné aux étrangers le signal de son départ, par

la lettre qu'il écrivit à l'archiduc. La

voici telle que je la fis moi même, & 1609.
telle qu'elle lui fut envoyée, si Ville-
roy, entre les mains duquel, comme
secrétaire d'état, elle passa, n'y chan-
gea rien; car il en avoit beaucoup
d'envie. » Mon frere, ne pouvant re-
» fuser à mes meilleurs alliés & confé-
» dérés le secours dont ils m'ont re-
» quis, contre ceux qui les veulent
» troubler en la succession des duchés
» & comtés de Clèves, Julliers, la
» Mark, Bergh, Ravensperg & Ra-
» vestein, je m'avance vers eux avec
» mon armée; & parce que mon che-
» min s'adresse à passer dans vos pays,
» j'ai desiré de vous en avertir, & sça-
» voir de vous si j'y dois entrer com-
» me ami ou comme ennemi. Sur quoi,
» attendant votre réponse, je prie
» Dieu, &c.

Je ne sçais ce qu'on doit juger d'un
bruit fort commun alors, & qui fut
confirmé au roi à Fontainebleau, par
Gitard, qui arriva de Bruxelles le 7
mars; c'est qu'on étoit persuadé à la
cour & dans les états de l'archiduc,
que le roi de France affectoit d'avoir
de grands desseins, dans la seule vue de
faire peur à ses ennemis; & qu'on y

1609. **————** étoit si assuré que c'étoit tout le but de son armement, qu'on n'y faisoit pas le plus petit préparatif pour s'y opposer. Le dernier pouvoit être vrai, comme en effet il l'étoit, sans que pour cela l'archiduc fût aussi tranquille qu'il affectoit de le paroître. Il eût été dans des sentimens bien différens de tout le reste de ceux qui prenoient quelque intérêt à l'Espagne & à la maison d'Autriche. Leur consternation ne se peut exprimer. Pendant que le parti de leurs adversaires, qu'on appelloit chez les étrangers, la Faction Françoisse se monroit avec un air de triomphe, qui sembloit lui promettre tous les succès qu'elle s'entendoit souhaiter de toutes parts, le parti autrichien se tenoit dans le silence, l'inaction & le tremblement; objet de la haine publique, & s'attendant à en être bientôt la victime, nul moyen de résister à la foudre dont il étoit à la veille de se voir écrasé. Mais hélas ! c'est bien mal-à-propos que je lui insulte ; il ne lui restoit encore malheureusement que trop de ressources (13). Ce n'étoit ni les armes,

(13) » Il falloit bien, | » eût plusieurs conspi-
 » dit Péréfixe, qu'il y | » rations sur la vie de

ni un noble désespoir qu'il avoit en-
vie d'opposer au prince, que l'Eu-
rope avoit nommé pour son vengeur,
& choisi pour son bras droit. Il ne
falloit, pour abattre la tête qui don-
noit le mouvement à tout ce corps,
qu'un crime : & jamais la trahison,

1609.

» ce bon roi, puisque
» de vingt endroits,
» on lui en donnoit
» avis, puisque l'on fit
» courir le bruit de sa
» mort en Espagne &
» à Milan, par un
» écrit imprimé, puis-
» qu'il passa un cour-
» rier par la ville de
» Liège, huit jours au-
» paravant qu'il fût as-
»assiné, qui dit qu'il
» portoit nouvelle aux
» princes d'Allemagne
» qu'il avoit été tué,
» puisqu'à Montargis,
» on trouva sur l'autel
» un billet, contenant
» la prédiction de sa
» mort prochaine, par
» un coup déterminé,
» &c. « pag. 409.

L'archevêque d'Em-
brun (Honoré du Lau-
rens, frere du premier
médecin) étant avec

d'autres prélats, dit à
l'heure même que le
roi fut tué : *» il est im-
» possible qu'en l'état où
» sont aujourd'hui les
» affaires, il n'en pren-
» ne mal au roi ; & à
» cette heure que nous
» en parlons, il lui ar-
» rive peut-être quel-
» que désastre ».* *Pre-
miere lettre de Nicolas
Pasquier.* » Un prêtre
de Douai dit au mo-
ment même de l'exé-
cution, que l'ontuoit
le plus grand monar-
que de la terre. La
sœur de Villars Hou-
dan, gouverneur de
Dieppe, religieuse à
Saint Paul, en Picar-
die, dit à son abbessé :
*» Madame, faites prier
» Dieu pour le roi, car
» on le tue. Et un peu
» après : Hélas ! il est*

1609. l'empoisonnement, l'assassinat, n'a-
voient pu procurer un triomphe plus
digne d'eux ; triomphe honteux, &
si détesté, que les termes manquent
pour en exprimer toute l'horreur.
J'achève, en frémissant, ce que j'ai de
circonstances plus particulières à ap-
prendre au public sur le funeste acci-

« tué ». *P. Mathieu* me Béarnois. Pasquier
ibid. pag. 835. Pas- ajoute, qu'un mar-
quier dit encore dans chand de Douai écri-
cette même lettre, vant, quinze jours
que la Font, prévôt avant cet assassinat, à
de Bayonne, vint en un marchand de
1608, trouver le roi Rouen, lui demande
pour lui donner avis s'il est vrai que le roi
qu'il y avoit un atten- ait été tué. Qu'un des
tat formé contre sa principaux bourgeois
personne, & que deux de Cambrai dit, huit
ou trois jours avant jours auparavant :
celui où ce prince fût « *Ce vieillard a de*
poignardé, ce même la « *grands desseins, mais*
Font avertit encore M. « *il n'ira guère loin* ».
le chancelier, que celui Et quelques autres
qui devoit tuer le circonstances sembla-
roi, étoit actuellement bles. On en trouve
dans Paris ; que l'on le aussi de particulieres
lui avoit révélé, &c. dans le premier tome
Ce fait est le même de la vie de Marie de
dont parle Dupleix, Médicis, page 68. &
pag. 411. sous le dans quantité d'autres
nom d'un gentilhom- écrits,

dent,

dent, dont le souvenir coûte encore à mon cœur des larmes de sang.

Quel jugement porterons-nous sur les noirs pressentimens, qu'il n'est que trop constant que ce malheureux prince eut de sa cruelle destinée ? Ils sont d'une singularité qui a quelque chose d'effrayant (14). J'ai déjà rapporté avec

1610.

(14) Voici comme en parle le maréchal de Bassompierre dans ses mémoires, tom. 1 pag. 292. & suiv. Il me dit, peu de temps avant ce temps-là : Je ne sçais ce que c'est, Bassompierre ; mais je ne puis me persuader que j'aie en Allemagne ; le cœur ne me dit point que tu aies aussi en Italie. Plusieurs fois il me dit & à d'autres aussi : Je crois mourir bien tôt. La reine eut une passion particulière de se faire couronner, avant le département du roi pour aller en Allemagne. Le roi ne le desiroit pas, tant pour éviter la dépense, que parce qu'il n'aimoit guères ces grandes fêtes. Il y a toute apparence que ce prince cachoit soigneusement à tout autre qu'à M. de Sully le véritable motif qui le portoit à s'opposer à cette cérémonie. Toutefois, continue cet écrivain, comme il étoit le meilleur mari du monde, il y consentit, & retarda son département pour aller en Allemagne jusques après qu'elle auroit fait son entrée dans Paris... Le sacre de la reine se fit avec la plus grande magni-

1610.

quelle répugnance il s'étoit laissé aller à permettre que la cérémonie du couronnement de la reine se fît avant son

» fissance qu'il fut pos-
 » sible. Le roi y fut
 » extraordinairement
 » gai. Le roi lui dit (à
 » monsieur de Guise)
 » & à moi aussi : Vous
 » ne me connoissez pas
 » maintenant vous au-
 » tres; mais je mourrai
 » un de ces jours; &
 » quand vous m'aurez
 » perdu, vous connoi-
 » trez lors ce que je va-
 » lois, & la différence
 » qu'il y a de moi aux
 » autres hommes. Je
 » lui dis alors : Mon
 » Dieu ! ne cesserez-
 » vous jamais, Sire, de
 » nous troubler, en di-
 » sant que vous mour-
 » rez bientôt ? Ces pa-
 » roles ne sont point
 » bonnes à dire. Vous
 » vivrez, s'il plait à
 » Dieu, bonnes & lon-
 » gues années. Il n'y a
 » point de félicité au
 » monde pareille à la
 » vôtre. Vous n'êtes
 » qu'en la fleur de votre
 » âge, & en une par-

» faite santé & force de
 » corps; plein d'hon-
 » neur, plus qu'aucun
 » des mortels; jouis-
 » sant en toute tran-
 » quillité du plus flo-
 » rissant royaume du
 » monde; aimé & ado-
 » ré de vos sujets; plein
 » de biens, d'argent,
 » de belles maisons,
 » belle femme, belles
 » maîtresses, beaux
 » enfans, qui devien-
 » nent grands; que
 » vous faut-il de plus ?
 » ou qu'avez-vous à
 » désirer davantage ?
 » Il se mit lors à soupi-
 » rer & me dit; Mon
 » ami, il faut quitter
 » tout cela, &c.
 » On observa, dirent
 » les mémoires de l'E-
 » roile, qu'en la lar-
 » gesse des pièces d'or
 » & d'argent qu'on
 » jetta au peuple, selon
 » la coutume, on ne
 » cria jamais, ni *Vive*
 » *le roi*, ni *Vive la rei-*
 » *ne*..... Je laisse ici,

départ. Plus il en voyoit approcher le moment, plus il sentoit la frayeur &

1610

» continue cet écri-
 » vain, les songes
 » qu'on dit que sa ma-
 » jesté & la reine aussi
 » eurent cette nuit,
 » d'une maison qui
 » tomboit sur lui dans
 » la rue de la Féronne-
 » rie, &c. Il est bien
 » certain qu'il y a en-
 » viron six mois, que
 » le roi étant chez Za-
 » met, & y ayant dîné,
 » se retira dans une
 » chambre seul, disant
 » vouloir reposer, & y
 » manda Thomassin,
 » qu'on tient un des
 » plus célèbres astrolo-
 » gues de ce tems, &
 » qu'on dit même avoir
 » un diable; & là, sa
 » majesté l'ayant in-
 » terrogé de plusieurs
 » choses, concernant
 » sa personne & son
 » Etat, Thomassin lui
 » dit, qu'il avoit à se
 » garder du mois de
 » mai 1610 jusqu'à lui
 » désigner le jour &
 » l'heure auxquels il

» devoit être tué. Mais
 » le roi se moquant
 » de lui & de son astro-
 » logie, le prenant
 » tantôt aux cheveux,
 » & tantôt à la barbe,
 » lui fit faire deux ou
 » trois tours de cham-
 » bre, & le renvoya de
 » cette façon; en quoi
 » il étoit louable: il
 » l'auroit été encore
 » plus, de ne le pas
 » écouter du tout, &
 » de bannir de sa cour
 » & de son royaume,
 » de telles pestes. ann.

1610. Voyez aussi dans
l'histoire de Mezerai,
 édition in 4° à Paris,
 ann. 1667, tom. 3. pag.
 1447, les différens pro-
 nostics de la mort de ce
 prince, qui coururent,
 soit alors, soit depuis
 dans le public.

P. Mathieu remar-
 que, que la reine s'é-
 tant réveillée la nuit
 pleine d'agitation &
 de frayeur, elle dit au
 roi, qui voulut en sça-

1610. l'horreur redoubler dans son cœur. Il venoit l'ouvrir tout entier à moi, dans cet état d'amertume & d'accablement, dont je le reprenois comme d'une foi-

voir la cause : » Je posoit à faire ses dé-
 » songeois qu'on vous votions : » Mamie ,
 » donnoit un coup de » confessez-vous pour
 » couteau sur le petit » vous & pour moi «.
 » degré. Loué soit Aux courtisans, en leur
 » dieu, répondit Hen- montrant le dauphin :
 » ri, que ce n'est qu'un » Voici votre roi «. En
 » songe ». Le même parlant de l'entrée de
 écrivain joint à toutes la reine : » Cela ne me
 ces prédictions, plu- » touche ; je ne le ver-
 sieurs paroles de Henri » rai pas. . . . Ne rions
 IV. comme autant de » pas tant le vendredi ;
 traits de ce pressenti- » car nous pleurerons
 ment secret qu'a le » le dimanche , &c.
 cœur, d'une fatalité *t. 2. l. 4. p. 810. & suiv.*
 inévitable ; c'est ainsi Morizot remarque
 du moins qu'on en ju- qu'au couronnement
 ge après l'événement : de la reine, le peintre,
 telles sont celles-ci, au lieu d'émailler l'é-
 qu'il dit à la reine : cussion d'argent, com-
 » Mamie, si cela ne me le porte la maison
 » fait jeudi, je vous de Médicis, le peignit,
 » assure que vendredi par ignorance, de cou-
 » passé, vous ne me leur de châtaigne, qui
 » verrez plus : non, est la couleur des veu-
 » vendredi je dirai ves ; & qu'au lieu de
 » adieu «. Une autre palmes, il le ceignit de
 fois : » Passez, passez, cordes entortillées,
 » madame la régente, autre marque de vidui-
 A la même, qui se dis- té, *Henr. mag. pag. 51,*

blessé impardonnable. Ses propres paroles feront une toute autre impression, que tout ce que je pourrois dire. » Ah! » mon ami, me disoit-il, que ce sacre » me déplaît! Je ne sçais ce que c'est; » mais le cœur me dit qu'il m'arrivera » quelque malheur ». Il s'asséyoit en disant ces paroles, sur une chaise basse que j'avois fait faire exprès pour lui & qui ne parloit point de dedans mon cabinet; & livré à toute la noirceur de ces idées, il fraploit des doigts sur l'étui de ses lunettes, en rêvant profondément. S'il sortoit de cette rêverie, c'étoit pour se lever brusquement, frappant des mains sur ses cuisses, & pour s'écrier; » Pardieu! je mourrai dans » cette ville, je n'en sortirai jamais: » ils me tueront; je vois bien qu'ils » mettent toute leur dernière ressource » dans ma mort. Ah! maudit sacre! tu » feras cause de ma mort. Mon Dieu! » sire, lui dis-je un jour, à quelle idée » vous livrez-vous là? si elle continue, » je suis d'avis que vous rompiez ce sacre & couronnement, & voyage & guerre: le voulez-vous? cela sera » bientôt fait. Oui », me dit-il enfin, après que je lui eus tenu ce même dis-

1610.

cours deux ou trois fois, » oui, rompez
 » le sacre, & que je n'en entende plus
 » parler ; j'aurai par ce moyen l'esprit
 » guéri des impressions que quelques
 » avis y ont faites ; je sortirai de cette vil-
 » le & ne craindrai plus rien ». A quels
 traits reconnoitra-t on ce cri secret &
 importun du cœur, si on le méconnoît
 à ceux ci ? » Je ne veux point vous céler,
 » me disoit-il encore, qu'on m'a dit que
 » je devois être tué à la première magni-
 » ficence que je ferois, & que je
 » mourrois dans un carosse, & c'est ce
 » qui fait que j'y suis si peureux. Vous
 » ne m'aviez, ce semble, jamais dit
 » cela, sire, lui répondis-je. Je me suis
 » plusieurs fois étonné, en vous enten-
 » dant crier dans un carosse, de vous voir
 » si sensible à un si petit danger, après
 » vous avoir vu tant de fois intrépide
 » au milieu des coups de canon & de
 » mousquet, & parmi les piques & les
 » épées nues. Mais puisque cette opi-
 » nion vous trouble jusqu'à ce point,
 » en votre place, sire, je partirois dès
 » demain ; je laisserois faire le sacre sans
 » vous, ou je le remettrois à une autre
 » fois, & de long-tems je ne rentrerois
 » ni dans Paris, ni dans aucun carosse.
 » Voulez-vous que j'envoie tout à cette

» heure à Notre-Dame & à Saint Denis
 » faire tout cesser & renvoyer les ou-
 » vriers ? Je le veux bien , me dit encore
 » ce prince ; mais que dira ma femme ?
 » car elle a merveilleusement ce sacre en
 » tête. Elle dira ce qu'elle voudra », re-
 pris-je , voyant combien ma proposi-
 tion avoit fait de plaisir au roi ; » mais
 » je ne sçaurois croire , que quand elle
 » sçaura la persuasion où vous êtes ,
 » qu'il doit être la cause de tant de mal ,
 » elle s'y opiniâtre davantage ».

1610.

Je n'attendis point d'autre ordre pour aller donner celui d'interrompre les préparatifs du couronnement. Ce n'est qu'avec un véritable regret que je me vois obligé de dire , que quelques efforts que je fisse , je ne pus jamais engager la reine à donner cette satisfaction à son époux. Je passe sous silence les sollicitations , les prières & les contestations que j'employai pendant trois jours entiers , pour tâcher de la fléchir (15). Ce fut à ce prince à céder ; & comme après tout il étoit

(15) Ceci détruit ce que la reine ne sou-
 que Mathieu assure , haitoit point d'être
 contre le sentiment de couronnée. *Ibid.* 804.
 tous les historiens ,

1610. le premier dans certains momens, à se reprocher à lui-même ses frayeurs ; il cessa d'en parler & de m'en faire parler à la reine. Les ouvriers furent mis pour la seconde fois en besogne ; mais Henri n'en revint pas moins fortement à ses premières appréhensions, qu'il m'exprimoit ordinairement par ces paroles-ci, qu'il avoit souvent dans la bouche : » Ah ! mon ami, je ne » sortirai jamais de cette ville ; ils me » tueront ici. O maudit sacre ! tu seras » la cause de ma mort «. Je n'ai pas dû oublier ces tristes paroles.

Il y a dans tout ceci quelques particularités plus secretes, que je crois devoit supprimer. Je pousserois le silence beaucoup plus loin, si ce n'est qu'il me paroît inutile pour les choses dont mes domestiques, ou d'autres personnes ont eu quelque connoissance. Le fait suivant est dans ce genre. Schomberg, qui vivoit avec moi dans une familiarité qui auroit presque pu le faire regarder comme de la maison, y étant un jour à dîner, un page vint lui apporter un billet, que je remarquois qu'il lui glissoit par dessous son bras, avec un fort grand mystere. J'en badinai avec lui, comme si ce billet le convainquoit d'une intri-

gue galante. Il me répondit que sans l'avoir lu, il croyoit pouvoir m'assurer que ce n'étoit pas ce que je pensois ; mais qu'il me promettoit que de quelque secret dont il fût question, il ne m'en cacheroit rien. Le billet ne contenoit que deux mots. Lorsqu'au sortir de table, il se fut approché d'une fenêtre pour le lire, il me le mit entre les mains, en me disant qu'il étoit de mademoiselle de Gournai ; nom qui devoit d'abord m'ôter tout soupçon de galanterie, si je la connoissois ; & qu'elle le prioit qu'elle put parler à lui tout présentement, pour une affaire de grande conséquence. Il me promit de revenir incontinent me dire de quoi il s'agissoit ; & il étoit en effet de retour au bout d'une demi-heure.

1610.

Mademoiselle de Gournai avoit appris d'une femme, qui avoit appartenu à madame de Verneuil (16), qu'il y avoit actuellement une conspiration formée contre la personne du roi. Ayant demandé à cette femme le nom

(16) L'auteur veut parler de Jacqueline le Voyer, du village d'Orsin, entre Eper-

non & Ablis, femme d'Isaac de Varennes, écuyer, sieur de Codman, d'Escoman, ou

1610.

des personnes qui y entroient, celle-ci lui avoit nommé la marquise de Verneuil même, monsieur N. & quelques d'Escouman; c'est sous ce premier nom qu'elle est bien connue, & son histoire fait un incident au procès de Ravailac, trop important, pour le passer sous silence; nous y reviendrons plus d'une fois. Elle avoit donné, disent les mémoires pour servir à l'histoire de France, p. 357. sa déclaration par écrit, qui contient un détail bien circonstancié de la conjuration & des desseins de Ravailac, dont elle disoit auteurs le duc d'Épernon & la marquise de Verneuil. Le roi, la reine, & tous ceux auxquels elle s'adressa, pour découvrir ce qu'elle savoit, ne vulerent point l'entendre, & la traiterent de folle. Le mardi 25 janvier 1611 (car ce

procès ne fut convoqué que bien avant dans l'année suivante) les chambres furent assemblées sur le fait de la Coman, où furent décernées quelques prises de corps & ajournemens personnels. La Villiers-Hotman, la présidente Saint-André & la charlotte du Tillet, sa sœur, y comparurent. La Coman parloit bien & de bon sens, résolue, ferme & constante en ses réponses & accusations, munie de raisons valables & preuves très-fortes, qui rendoient les juges tout étonnés. Elle avoit été autrefois à la reine Marguerite, à laquelle même elle s'adressa, pour la découvrir de cette conjuration & menée d'importance,

autres ; ce qui fit prendre le parti à
 cette demoiselle, de faire passer cet avis 1610.

» dont la reine régente » par elle que la de-
 » bien avertie, dit que » moiselle d'Escoman
 » c'étoit une mauvaise » avoit été instruire
 » femme, qui acusoit » des desseins de Ra-
 » tout le monde, ne » vaillac.....
 » sçavoit si enfin elle » Le dimanche 30
 » ne l'accuseroit point » janvier, la marquise
 » elle-même... Les re- » de Verneuil fut, sur
 » proches qu'elle & la » les dépositions de la
 » du Tillet se firent à la » Coman, ouïe de M.
 » confrontation, sur » le premier président,
 » leur mauvaise vie, » depuis une heure
 » sont plaisans. Si la » après midi jusqu'à
 » Coman ne se fût mê- » cinq ; & ce au logis
 » lée que de ce métier- » dudit premier prési-
 » là, elle n'en eut été » dent, où il l'avoit
 » guère recherchée ; » fait assigner pour
 » mais l'autre est trop » l'interroger là-def-
 » hazardeux ; car à se » sus «. La marge por-
 » bander contre les » te encore : » Elle étoit
 » grands, il y a souvent » accusée par la demoi-
 » perte de biens & de » selle d'Escoman, &
 » vie : c'est ce qui me » ne fut décrétée que
 » fait craindre pour » d'un assignée pour
 » elle «. Il est marqué » être ouïe, quoiqu'il
 » à la marge, sur cette » s'agit de l'assassinat
 » du Tillet : » Charlotte » du roi, & de crime
 » du Tillet, fille d'in- » de leze-majesté au
 » trigue, de la confi- » premier chef.
 » dence de la marquise » Le samedi 5 mars,
 » de Verneuil ; c'est » la cour assemblée

1610. jusqu'au roi, en le faisant dire à la reine, par celle de ses femmes de chambre qu'on appelloit Catherine. Made-

» sur le fait de la Co- » lité des accusés, qui
 » man, & autres pri- » toutefois par cet ar-
 » sonniers déferés par » rêt ne demeurèrent
 » elle sur l'assassinat du » déchargés: ce qui les
 » feu roi, donna son » fâcha fort, & au re-
 » arrêt qu'on disoit » pos de cet état « La
 » être l'arrêt des aréo- » marge porte: » Cet ar-
 » pagites, lesquels re- » rêt ordonne un plus
 » mettoient à cent ans » amplement informé;
 » le jugement d'une » & cependant qu'E-
 » cause où ils trou- » tienne Sauvage, va-
 » voient trop de diffi- » let de chambre du
 » culté; aussi la cour » sieur d'Entragues pe-
 » n'en trouvant pas » re, & Jacques Gau-
 » peu en cette affaire, » din, accusés & pri-
 » en remit le jugement » sonniers en la con-
 » en une saison plus » ciergerie, seront élar-
 » commode; ouvrant » gis. Il y eut arrêt dé-
 » cependant les pri- » finitif, le 31 Juillet
 » sons aux accusés, & y » suivant, qui déclare
 » retenant mademoi- » la marquise de Ver-
 » selle de Coman seu- » neuil, la demoiselle
 » le, qui sembloit en » du Tillet, Gaudin &
 » devoir sortir plutôt » Sauvage, purs & in-
 » que les autres; mais » nocens de l'assassinat
 » le tems ne portoit » du roi; & condamne
 » pas de faire autre- » la demoiselle d'Esco-
 » ment; & même le » man à finir ses jours
 » premier président, » entre quatre murail-
 » qui assista au juge- » les, tous ses biens
 » ment, fut de cet avis, » acquis & confisqués,
 » ayant égard à la qua- » sans réparation pour

moiselle de Gournai, en y faisant plus de réflexion, craignit que ce qu'elle faisoit ne suffit pas, & elle jeta les yeux sur

1610.

» la téméraire accusa-
 » tion : est encore or-
 » donné que tous les
 » procès, pour raison
 » de ce, seront suppri-
 » més. Cette peine est
 » douce, si la d'Eco-
 » man accusoit à faux.
ib. p. 361. On travail-
 loit à son jugement,
 dès le samedi précé-
 dent 23, & les juges se
 trouverent partis, neuf
 contre neuf. *pag. 377.*

Le mercure François,
ann: 1611. pag. 14 &
suiv. porte sur l'affaire
 de la d'Ecoman, un ju-
 gement de tout point
 contraire à celui de
 l'Etoile : & comme ce
 jugement est appuyé
 sur des preuves, on ne
 peut se dispenser de s'y
 rendre. Il y est donc
 prouvé, que cette fem-
 me, décriée par sa vie
 libertine, enfermée à
 l'Hôtel-Dieu, & en-
 suite au Châtelet, qui
 rendit même une sen-
 tence de mort contre

elle, inventa cette ca-
 lomnie, pour s'ouvrir
 une entrée, & se faire
 un mérite auprès de la
 reine Marguerite ;
 qu'ayant accusé la
 marquise de Verneuil
 de lui avoir adressé Ra-
 vaillac, avec une lettre
 pour le faire parler à la
 du Tillet ; & celle-ci,
 d'avoir fait entrer ce
 meurtrier dans sa
 chambre, lorsqu'elles
 y étoient toutes deux ;
 elle fut convaincue sur
 ce fait seul, de plusieurs
 mensonges, entre au-
 tres, de n'avoir jamais
 vu, & de ne pas même
 connoître Ravaillac :
 qu'elle n'en entendit
 en effet parler pour la
 première fois, que
 lorsqu'il fut conduit
 dans la conciergerie
 où elle étoit aussi ; ce
 qu'il prouve par les
 propres paroles de cer-
 te femme ; que Gau-
 din, dans la confron-
 tation, la couvrit de

1610. M. de Schomberg, comme sur un homme qui pouvoit en entretenir directement sa majesté. Schomberg, après m'avoir fait tout ce récit, me fit part de l'embarras où il se trouvoit, & me demanda mon conseil pour en sortir. La chose étoit trop de conséquence pour la mépriser & la tenir sous le silence ; d'un

confusion ; enfin qu'il n'y eut aucun de ceux auxquels elle fut confrontée, qui ne la convainquit clairement de fausseté, de fourbe & de calomnie.

L'auteur de l'histoire de la mere & du fils, justifiant l'arrêt du parlement, qui paroît si blâmable à l'Etoile :
 » Cette auguste compagnie, dit-il, l'eût fait mourir par le feu à la vue de tout le monde, si la fausse accusation eût été d'un autre genre ; mais où il s'agit de la vie des rois, la crainte qu'on a de fermer la porte aux avis qu'on peut donner sur ce sujet, fait qu'on se

» dispense de la rigueur des loix. *tom. 1. pag. 154.* Voyez une pièce qui vient d'être réimprimée dans le 4. tome des nouveaux mémoires de l'Etoile, *pag. 256*, intitulé : *Interrogatoire & déclaration de mademoiselle de Coman.* Il y est parlé de cette lettre à mademoiselle de Gournai & au comte de Schomberg. » Elle sçut si bien pallier ses discours, & soutenir ses accusations d'une manière si résolue, que l'on ne trouva pas assez de fondement pour la faire mourir. *Mémoir. de la rég. de M. de Médicis, tom. 1. pag. 74.*

autre côté, la révéler à sa majesté, c'é-
 roit s'exposer à se faire autant d'ennemis 1610.
 implacables de tous ceux sur qui tom-
 boit l'accusation, que ce prince n'auroit
 pas manqué de nommer. Ma femme
 seule étoit présente à cette délibération.

Nous convinmes que Schomberg en
 parleroit au roi, avec le plus de circon-
 spection que faire se pourroit ; & que si
 sa majesté demandoit à connoître les
 complices, il lui indiqueroit les deux
 femmes qui viennent d'être nommées,
 comme celles qui étoient le plus en état
 de l'en instruire. Ce que personne n'a
 ignoré de la suite de cette affaire, c'est
 que la femme, dont mademoiselle de
 Gournai tenoit ce qu'elle dit à M. de
 Schomberg, a été interrogée, qu'elle
 a soutenu hautement sa déposition, &
 qu'elle est morte en y persistant. Voilà
 une anecdote qui ne sera pas oubliée de
 ceux qui cherchent à tirer des consé-
 quences de l'affectation qu'on a remar-
 quée à supprimer des pièces (17), par
 lesquelles le procès du détestable par-
 ricide se trouvoit instruit.

La cérémonie du couronnement
 de la reine commença cependant à

(17) C'est un fait | ment connu, que cette
 presque univèrselle- | suppression des pièces

1610 s'exécuter avec toute la magnificence qu'on attendoit de si grands préparatifs ; elle devoit durer plusieurs jours ,

du procès de Ravail-
lae, par le parlement
de Paris. A ce reproche
qu'on fait à ses juges,
on joint celui de n'a-
voir point fait, ou du
moins fort peu & de
très-foibles informa-
tions, sur la mort de
quelques personnes
détenues pour ce sujet
dans les prisons, qui a
paru à plusieurs per-
sonnes n'être pas natu-
relle, d'avoir négligé
d'ajourner & d'inter-
roger beaucoup d'au-
tres personnes, dont
on pouvoit tirer de
grandes lumieres ; tel-
les que la mere du
parricide, qui sçavoit
bien qu'il étoit parti
d'Angoulême le jour
de Pâques, sans avoir
satisfait à son devoir
paschal ; plusieurs de
ses parens, qu'il avoit
nommés dans son in-
terrogatoire ; le curé
de Saint-Severin, le
pere de Sainte Marie-

Magdelaine des Feuil-
lans, les Capucins
d'Angoulême, qui lui
avoient donné un
cœur de coton, en-
fermé dans un reli-
quaire, avec du bois
de la vraie croix, du
moins ils le lui fai-
soient accroire ; & ce-
la, disoient-ils, pour
le guérir d'une fièvre
qu'il avoit ; de n'avoir
point entendu non
plus le sieur Guille-
baut, chanoine d'An-
goulême, le pere Gil-
les Osières, ancien
gardien des cordeliers
de Paris, le Fèvre au-
tre jeune cordelier,
plusieurs aumôniers
du cardinal du Perron,
que Ravailac dit qu'il
reconnoîtroit bien de
visage, mais dont il ne
sçavoit pas les noms ;
les nommés Béliard,
Bréteau, Colletet, du
Bois, de Limoges, &c.
On s'est encore plaint
que Ravailac avoit

& être terminée par la principale de ~~_____~~

été si peu soigneusement gardé dans sa prison, que pendant treize jours qu'elle dura, il ne se présenta presque personne pour le voir, auquel on ne le laissât parler. Une dernière plainte plus grave encore, si le fait étoit vrai, c'est qu'à la première tirade des chevaux, Ravailac ayant demandé qu'on reçût sa déposition, il dicta un testament de mort, que le greffier Voisin écrivit si mal, que quoique cette pièce existe encore aujourd'hui, dit-on, il n'y a point d'écrivains-jurés, quelque habiles qu'ils soient, qui aient pu en déchiffrer un seul mot.

Ce sont toutes ces considérations qui portent une infinité de personnes à juger que le parlement n'en a ainsi usé, que par la crainte que la vérité ayant été découverte

& rendue publique, il ne se mit lui-même dans la nécessité de poursuivre à toute rigueur, un trop grand nombre & de trop puissantes têtes. Ce seroit peine perdue que de vouloir s'attacher à persuader le contraire à toutes ces personnes. Mais enfin, puisque par la suppression des pièces de ce procès, il ne reste plus aujourd'hui assez de lumières pour pouvoir prononcer avec connoissance de cause sur un fait, lequel, même en son tems, n'a jamais pu être éclairci, on doit au moins convenir qu'il y a de la témérité dans tous les jugemens qu'on porte ainsi sur cette affaire, après un espace de cent trente années qui se sont écoulées depuis ; & à Dieu ne plaise que je m'expose moi-même à encourir les reproches. Si pour satisfaire aux

1610 toutes, le dimanche 16 mai (18). Le roi avoit la complaisance pour la reine d'assister à un spectacle qui lui perçoit le cœur ; mais aussi il comptoit qu'après

loix prescrites à tout auteur de mémoires, je me suis assujetti à joindre à mon texte, ici & à la fin de ce livre, tout ce que j'ai pu ramasser dans les historiens les plus dignes de foi, sur ce fait particulier, ainsi que je l'ai pratiqué par rapport à tous les points historiques qu'on a vus dans cet ouvrage, ma justification, supposé pourtant qu'il en soit besoin dans une chose si simple, vient de ce que j'y expose le pour & le contre avec la même impartialité. Et pour répondre d'un autre côté, à ceux qui pourroient se plaindre qu'après tous ces éclaircissemens, ils ne voyent rien de décidé, ce n'est pas ma faute, s'il ne se présente sur toute cette matiere, que des conjectures, & même des conjectures qui souvent se détruisent l'une l'autre.

(18) La cérémonie du sacre, ou couronnement, se fit à Saint-Denis, le jeudi 13 mai, avec une magnificence & des apprêts dont on peut voir le détail dans le *Merc. Franc. P. Math. le vol. 93 61 Mss. royaux*, & les autres historiens, Celle à laquelle on se préparoit pour le dimanche suivant, étoit l'entrée de la reine dans Paris, dont la pompe devoit encore surpasser celle du couronnement.

» Henri IV disoit le
 » mardi : J'irai coucher
 » à Saint-Denis mer-
 » credi ; j'en revien-
 » drai jeudi ; je mettrai
 » ordre à mes affaires
 » vendredi ; samedi je
 » courrai ; dimanche

cela rien ne le retiendrait plus ; & il avoit nommé pour le jour de son départ, le lendemain même de cette fête, lundi 17 mai. Pour moi, je n'aurois pas attendu jusqu'à ce jour pour partir, si dans le moment que je m'y préparois, une grande douleur que je sentis dans le cou & dans la gorge, causée par mon ancienne blessure, ne m'avoit obligé de me mettre entre les mains des médecins, qui jugerent à propos de me faire prendre le bain dans ma cham-

1610.

<p>se fera l'entrée de ma femme ; lundi les nôces de ma fille de Vendôme ; mardi le festin, & le mercre- di à cheval. <i>Math.</i> <i>ibid. pag. 804.</i> Cet his- torien parlant de la cé- rémonie du couronne- ment, faite à S. Denis: Henri IV s'étonna, dit-il, de ce que l'am- bassadeur d'Espagne ne se découvroit point dans l'église. Cicogne lui dit, que le feu roi d'Espagne ne faisoit que tirer son chapeau à l'élé- vation, & le remet-</p>	<p>toit incontinent, comme s'il eût salué un gentilhomme de cinq cens livres de rente. Et à cela le roi dit : Si nous avons le ressentiment de la religion, tel que nous le devrions avoir, nous apporterions bien plus de révéren- ce à ces mystères, que nous ne faisons ; car il faut croire que depuis les paroles de la consécration pro- noncées, jusqu'à la communion, Jésus- Christ est toujours présent sur l'autel.</p>
---	---

1610. bre, trois matins de suite. Jé ne portois aucune envie à tous ceux qui ayant pu demeurer pendant ce tems-là à Paris, coutoient avec empressement voir la cérémonie qui s'y préparoit, l'intérêt si vif que Henri avoit paru y prendre, me l'avoit rendue presqu'aussi odieuse qu'à lui-même. M. le comte de Soissons trouva qu'on y avoit manqué au cérémonial à son égard, & il prit ce prétexte pour se retirer de la cour mécontent (19).

La cérémonie ayant été suspendue, le vendredi 14 mai, jour bien malheureux ! cet infortuné prince avoit destiné d'en passer une partie à

(19) » On parloit » diversément de cet- » te retraite. Une cho- » se est bien certaine, » que sa majesté, » après lui avoir ac- » cordé tout plein de » choses, contre son » gré, lui manda, que » ce qu'il lui avoit » promis, il le tien- » droit ; mais qu'il » s'assurât aussi de » n'avoir plus de part » en ses bonnes gra-	ces ; & que l'ayant » contraint de lui ac- » corder ce qu'il ne » vouloit point, il ne » le verroit jamais de » bon cœur. Laquelle » parole étant portée » au comte, il monta » aussi-tôt à cheval, » & avec madame la » princesse sa femme, » se retira en une de » ses maisons. <i>Mém.</i> <i>pour servir à l'hist. de</i> <i>France. ann. 1610.</i>
---	---

conférer avec moi : c'étoit la dernière fois qu'il pouvoit le faire avant son départ. Je ſçais ce qu'il avoit à me dire. On avoit depuis peu fait courir malicieuſement le bruit, que dans le tems qu'il paroifſoit ainſi prêt à fondre ſur la maiſon d'Autriche, avec l'appareil le plus formidable, il étoit, ſous main, d'accord avec elle, non-ſeulement de ne pas paſſer plus avant, mais encore de trahir pour elle ſes alliés, moyennant qu'elle conſentit qu'il gardât pour lui-même Cleves & toute la ſucceſſion qui avoit été le ſujet de ſon armement. On y joignoit une ſeconde condition ; c'étoit que l'Eſpagne lui remit entre les mains le prince & la princeſſe de Condé (20). Henri

(20) » Le nonce ſe » trouvant à la fin fort » preſſé de ſa majeſté » (qui lui demandoit » ce qu'on penſoit à » Rome & en Italie, de » la guerre qu'il entre- » prenoit) il répondit, » que les plus aviſés » avoient opinion que » le principal ſujet de » ſes armes, étoit ma- » dame la princeſſe de » Condé, qu'il vouloit » ravoir. Lors le roi, » tout ému, en cole- » re, & jurant : Non » Ventre ſaint gris, » mais un M...., Je la » veux ravoir voire- » ment, & je la raurai ; » perſonne ne m'en » peut empêcher, non » pas même le lieute-

1610. vouloit me rassurer contre un bruit si injurieux à sa réputation. On lui avoit encore fait entendre, que je n'avois tant fait de difficulté de prendre la charge des vivres, que parce que je m'étois toujours flatté qu'il se porteroit de lui-même, & sans que je l'en priasse, à ériger en ma faveur la charge de maréchal général de ses camps & armées, en grand office de la couronne, & à me revêtir de cette dignité. Il est absolument faux que j'aye jamais eu cette pensée. Les bontés & la confiance de ce grand roi, plus marquées encore dans les derniers jours de sa vie, qu'elles ne

<p>nant de Dieu en terre. <i>Mém. pour l'hist. de Fr. ann. 1610.</i> Ces paroles n'empêchent pas qu'on ne doive regarder comme une calomnie, ce bruit que quelques écrivains ont cru trop légèrement, que le principal objet de Henri IV en commençant une guerre si importante, étoit de se faire rendre par l'Espagne le prince, ou</p>	<p>plutôt la princesse de Condé; c'est ce qui n'a pas, ce me semble, besoin de preuve. C'est une seconde accusation, plus injuste & plus calomnieuse encore, que de dire, que ce prince étoit d'accord avec l'Espagne, de ne pas pousser plus loin son dessein, moyennant la cession qu'elle lui feroit des Etats en litige.</p>
---	--

l'avoient jamais été, me donnent la hardiesse d'avancer, que si cela eût été, il n'auroit pas voulu me méconter par le refus d'une faveur qui, quelque grande qu'elle fût, n'étoit pas la plus considérable de celles que de lui-même il m'avoit offertes. J'ose encore assurer qu'il m'en jugeoit capable. Ce qui est demeuré incertain pour moi, c'est de sçavoir s'il a eu réellement, sans m'en rien faire connoître, cette bonne volonté pour moi, & s'il n'en a point été détourné uniquement par l'adroite insinuation qu'on veut que mes ennemis lui ayent faite, que ma résolution étoit prise de quitter tout-à-fait le soin des finances pour celui de la guerre, sitôt que je me verrois élevé à cette éminente dignité.

C'étoit donc, comme je le présume, pour me faire de nouvelles instances au sujet des vivres, que Henri envoya le vendredi, dès le matin, la Varenne, me dire que je le vinssse trouver aux Tuileries, où il avoit envie de se promener seul avec moi. La Varenne me trouva dans le bain; & voyant que je voulois en sortir pour faire ce que sa majesté m'ordonnoit,

1610.

il m'en empêcha, en me disant, qu'il
 sçavoit, à n'en pouvoir douter, que le
 roi seroit venu lui-même à l'arsenal,
 pour peu qu'il eût eu connoissance de
 l'état où j'étois, & qu'il me sçauroit
 fort mauvais gré d'avoir ainsi exposé
 ma santé, sans aucune nécessité. » At-
 » tendez, me dit-il, que j'aye eu le
 » tems de lui parler, & de vous rap-
 » porter ce qu'il m'aura dit : je ne fe-
 » rai qu'aller & venir ». Il ne mit ef-
 fectivement qu'une demi-heure à son
 voyage ; & voici ce qu'il me dit de la
 part de sa majesté : » Monsieur, le roi
 » vous mande que vous acheviez de
 » vous baigner, & vous défend de
 » sortir d'aujourd'hui, parce que M. du
 » Laurens lui a assuré que cela préjudi-
 » cieroit à votre santé ; qu'il a un pe-
 » tit voyage à faire dans la ville, dont il
 » vous parlera, mais que demain (21)
 » sur les cinq heures du matin, il fera
 » sans faute à l'Arsenal, pour résou-
 » dre toutes les affaires avec vous :
 » car il veut partir lundi, à quelque

(21) Henri IV n'avoit | changea malheureuse-
 en effet intention d'al- | ment d'avis l'après-
 ler à l'Arsenal que le | midi.
 lendemain matin, il |

» prix que ce soit : qu'il a trouvé que
 » ce que vous lui avez dit au sujet de
 » son passage & de tout le reste de
 » son dessein est vrai, & qu'enfin
 » rien ne peut l'en détourner, que le
 » défaut de votre personne, ou de la
 » sienne (ce sont les termes dont il se
 » servit.) Il vous ordonne donc, con-
 » tinua La-Varenne, de l'attendre
 » demain en robe de chambre & en
 » bonnet de nuit; afin que vous ne
 » vous trouviez pas incommodé de
 » votre dernier bain : il m'a même dit
 » que s'il vous trouve habillé, il se
 » fâchera. « A quoi La-Varenne ajouta
 encore de sa part, qu'il avoit suivi mon
 avis, en faisant partir la lettre écrite à
 l'archiduc; quoiqu'il ne vît dans cette
 démarche, qu'une formalité assez inu-
 tile, étant bien résolu, disoit ce prince,
 de s'en faire croire, d'une façon ou
 d'une autre. Mes domestiques m'ont
 dit qu'ils m'avoient tous remarqué,
 après que La-Varenne fut sorti de chez
 moi, un fond de tristesse, dont ils ne
 comprirent point la cause, comme en
 effet elle n'en avoit aucune.

Je venois d'entrer dans ma garde-
 robe, sur les quatre heures après midi,

1610.

lorsque j'entendis Castenet, & après lui mon épouse, jeter un grand cri, & dans le même moment demander où j'étois, & toute ma maison retentir de cette douloureuse exclamation : » Ah, » mon Dieu, tout est perdu : la France » est détruite «. Je sortis précipitamment deshabillé comme j'étois. » Ah! » monsieur, me cria-t-on de toutes » parts, le roi vient d'être dangereuse- » ment blessé d'un coup de couteau » dans le côté «. Il me fut impossible d'en douter : car je vis dans le moment même arriver S. Michel (22), qui

(22) S. Michel étoit qu'il avoit ressenti, l'un des gentilshommes ordinaires de S. M. & du blâme qu'on avoit donné avec raison, à ceux qui tuèrent Jacques Clément, &c. p. 238. P. Mathieu ajoute que S. Michel se contenta d'arracher le couteau des mains de Ravail- lac : que le Comte de Curson lui donna du pommeau de son épée à la gorge ; & que la Pierre, exempt des gardes, se saisit de lui & le mit entre les mains des valets de pied, qui le remirent à Montigny;

avoit presque été témoin du coup, & ~~qui~~
 qui m'apportoit encore tout sanglant, 1610.
 le couteau qu'il s'étoit fait donner.
 » Ah! m'écriai-je en levant les yeux &
 » les mains au ciel dans une confusion
 » de sentimens inexprimable; voilà
 » ce que ce pauvre prince avoit toujours
 » appréhendé: O mon Dieu! ayez
 » compassion de lui, de nous & de l'é-
 » tat; c'en est fait, s'il est mort: Dieu
 » n'a permis un si cruel accident, que
 » pour déployer toute sa colere contre
 » la France. Qu'elle va tomber en d'é-
 » tranges mains! (23)

(23) Il semble que sur un fait aussi public & aussi récent, que l'est l'assassinat de Henri IV, les histoires & mémoires du tems devroient montrer une parfaite conformité. Cependant une partie des écrivains contemporains ne conviennent entre eux, ni sur le nombre des personnes qui étoient dans le carrosse de ce prince, lorsqu'il fut frappé, ni sur le nombre & la quantité des coups qu'il reçut, ni sur plusieurs autres circonstances moins essentielles. Je trouve que pour faire ce récit d'une manière également fidèle & complète, il faut rapprocher & joindre ensemble MM. de Péréfixe, Matthieu de l'Etoile, le continuateur de M. de Thou, & le Mercure François, *Année 1610.*

» La nuit de cette triste journée, la majesté

1610.

» ne put jamais prendre aucun repos, & fut
 » en continuelle inquiétude. Le matin, s'étant
 » levé, dit qu'il n'avoit pas dormi, & qu'il
 » étoit tout mal-fait : sur quoi M. de Vendôme
 » me supplia sa majesté de se vouloir bien
 » garder, même ce jour, auquel on disoit
 » qu'il ne devoit pas sortir, parce qu'il lui
 » étoit fatal. Je vois bien, lui répondit le roi,
 » que vous avez consulté l'Almanach, & oui
 » parler de ce fou de La-Brosse, de mon cousin
 » le comte de Soissons : c'est un vieux fou ; &
 » vous êtes encore bien jeune & guère sage,
 » & sur ce le duc de Vendôme fut avertir la
 » reine, qui pria le roi de ne pas sortir du
 » Louvre, le reste du jour : à quoi il fit la
 » même réponse « *P. de l'Etoile.*

» Sa majesté alla ensuite ouir la messe
 » aux Feuillans, où ce misérable le suivit, en
 » intention de le tuer, & a confessé depuis,
 » que sans la survenue de M. de Vendôme
 » qui l'empêcha, il eût fait son coup là-
 » dedans « *Ibid.*

» Fut remarqué que le roi avoit beaucoup
 » plus de dévotion que de coutume, & plus
 » longuement se recommanda à Dieu ce
 » jour même. La nuit qu'on pensoit qu'il dor-
 » mit, il se mit sur son lit à prier Dieu à deux
 » genoux, & dès qu'il fut levé, s'étant retiré
 » pour cet effet en son cabinet, pour ce qu'on
 » voyoit qu'il y demouroit plus long-tems
 » qu'il n'avoit accoutumé, fut interrompu ;
 » de quoi il se fâcha, & dit : ces gens-ci em-
 » pêcheront-ils toujours mon bien ? *Ibid.*

» Après le dîner, le roi s'est mis sur son lit

» pour dormir ; mais ne pouvant recevoir de
 » sommeil, il s'est levé triste, inquiet & ré-
 » veur, & a promené dans sa chambre quel-
 » que-tems, & s'est jetté derechef sur son lit ;
 » mais ne pouvant dormir encore, il s'est levé,
 » & a demandé à l'exempt des gardes, quelle
 » heure il est. L'exempt lui a répondu qu'il
 » étoit quatre heures, & a dit : Sire, je vois
 » votre majesté triste & toute pensif, il vau-
 » droit mieux prendre un peu l'air, cela la ré-
 » jouiroit. C'est bien dit : eh bien, faites ap-
 » prêter mon carrosse, j'irai à l'Arse-
 » nal voir le duc de Sully qui est indisposé, & qui se
 » baigne aujourd'hui. « *Ibid.*

Matthieu rapportant ses discours avant & après son dîner : » Il ne se pouvoit, dit-il, te-
 » nir en place, & beaucoup moins couvrir ses
 » irrésolutions ; en la diverse agitation des-
 » quelles, il dit à la reine, qu'il ne sçavoit
 » que faire : qu'il étoit en peine d'aller en l'Ar-
 » senal, parce qu'il se mettroit en colere. La
 » reine lui dit sur cela : monsieur, n'y allez
 » point, envoyez-y : vous êtes en bonne hu-
 » meur, & vous irez vous fâcher... Il vint à
 » la fenêtre, & portant la main sur son front,
 » dit ces paroles : mon Dieu ! J'ai quelque
 » chose là-dedans qui me trouble fort... Je ne
 » sçais ce que j'ai, je ne puis sortir d'ici... Ra-
 » vaillac entendant qu'il demandoit si son car-
 » rosse étoit en bas, dit entre ses dents : *je te*
 » *tiens ; tu es perdu.* « *P. Matthieu.*

» Etant prêt d'y monter, arriva M. de Vitry,
 » qui lui demanda s'il plaisoit à sa majesté
 » qu'il l'accompagnât. Non, lui répondit le

1610.

» roi : allez seulement où je vous ai comman-
 » dé , & m'en rapportez réponse. Pour le
 » moins , Sire , repliqua Vitry , que je vous
 » laisse mes gardes. Non , dit le roi : je ne
 » veux ni de vous , ni de vos gardes ; je ne
 » veux personne autour de moi. Entrant dans
 » le carrosse , & pensant , comme il est à pré-
 » supposer , aux mauvaises prophéties de ce
 » jour , qu'on lui avoit voulu mettre en la
 » tête , demanda à l'un des siens , le quantié-
 » me du mois il étoit ; c'est le 13 ; Sire , non ,
 » dit un autre , c'est le 14. Il est vrai , dit le
 » roi , tu sçais mieux ton Almanach que ne
 » fait pas l'autre ; & se prenant à rire , entre
 » le 13 & le 14 , dit-il : & sur ces mots , fait
 » aller le carrosse. « *L'Etoile.*

» Il dit au cocher : mettez-moi hors de
 » céans. Quand il fut devant l'hôtel de Lon-
 » gueville , il renvoya tous ceux qui le sui-
 » voient. On lui demanda encore une fois ,
 » où iroit le carrosse. Il dit : A la croix du
 » Tiroir : Et quand il y fut , il dit : Au Cime-
 » tiere S. Innocent... Ravaillac demeura lon-
 » guement au Louvre , assis sur les pierres de
 » la porte , où les laquais attendent leurs maî-
 » tres. Il pensoit faire son coup entre les deux
 » portes : le lieu où il étoit lui donnoit quel-
 » que avantage ; mais il trouva que le duc
 » d'Epéron étoit en la place où il jugeoit que
 » le roi se devoit mettre. « *Matthieu.*

Ce prince étoit dans le fond du carrosse ,
 dont il voulut , pour son malheur , qu'on levât
 tous les mantelets , parce qu'il faisoit beau
 tems , & qu'il prenoit plaisir à voir en passant,

les préparatifs qu'on faisoit par toute la ville pour l'entrée de la reine. Il avoit à côté de lui à sa droite, le duc d'Epéron : les maréchaux de Lavardin & de Roquelaure étoient à la portiere droite, le duc de Montbazou & le marquis de La-Force, proche de lui, à la portiere gauche ; & sur le devant le marquis de Mirebeau & Du-Plessis-Liancourt, son premier écuyer. Vitry, capitaine de ses gardes, étoit allé par son ordre au Palais, pour hâter les préparatifs de l'entrée de la reine, & il avoit fait demeurer ses gardes au Louvre, de maniere qu'il n'étoit suivi que d'un petit nombre de gentilshommes à cheval, & de ses valets de pied. *Péréfixe, Matthieu, L'Etoile. N. Rigaud. Ibid.*

 1610.

Le carrosse entrant de la rue Saint Honoré dans celle de la Féronnerie, qui étoit alors fort étroite, & encore rétrécie par les boutiques adossées au mur du cimetière des Innocens ; un embarras, formé par la rencontre d'une charrette chargée de vin, qui se présenta à droite, & d'une autre chargée de foin, qui venoit à gauche, l'obligea de s'arrêter dans le coin de cette rue vis-à-vis l'étude d'un notaire nommé Poutrain. Les valets de pied entrèrent dans les charniers, pour rejoindre plus facilement le carrosse au bout de la rue ; il n'en resta que deux à la suite du carrosse, dont l'un s'avança, pour dissiper l'embarras ; & l'autre prit ce moment pour renouer sa jarretière. *Ibid.*

Ravaillac, qui avoit suivi le carrosse depuis le Louvre, voyant qu'il étoit arrêté,

1610.

& qu'il n'y avoit personne à l'entour, s'avança du côté où il avoit remarqué qu'étoit le roi, le manteau pendant sur l'épaule gauche, & lui servant à cacher le couteau qu'il tenoit dans sa main. Il se glissa entre les boutiques & le carrosse, ainsi que faisoient ceux qui cherchoient à passer, & s'appuyant d'un pied sur un des rais de la roue, de l'autre sur une borne, il tira un couteau tranchant des deux côtés, & en porta un coup au roi, un peu au-dessus du cœur, entre la troisième & la quatrième côte, dans le tems que ce prince étoit tourné vers le duc d'Epéron, lisant une lettre: ou, selon d'autres, panché vers le maréchal de Lavardin, auquel il parloit à l'oreille. Se sentant frappé, Henri s'écria: *Je suis blessé*: Mais dans l'instant même, l'assassin qui s'étoit apperçu que la pointe du couteau avoit été repoussée par l'os de la côte, redoubla d'une si grande vitesse, qu'aucun de ceux qui étoient dans le carrosse, n'eut le tems de s'y opposer, ni même de l'appercevoir. Henri en haussant le bras, ne donna que plus de prise à ce second coup, qui porta droit dans le cœur, selon Péréfixe & l'Etoile, & selon Rigault & le Mercure François, proche l'oreille du cœur, dans la veine cave, qui en fut coupée: ce qui faisant jetter à ce malheureux prince, le sang à gros bouillon, par la bouche & par l'ouverture de sa blessure, lui ôta la vie, sans qu'il pût faire autre chose, que pouffer un grand soupir; ou, comme le dit Matthieu,

proférer d'une voix éteinte, ce peu de mots : *Ce n'est rien.* Le meurtrier passa jusqu'à frapper un troisième coup, que le duc d'Epéron reçut dans sa manche. *Ibid.*

L'opinion de l'auteur du *Mercur* François, est que Henri IV. expira du premier coup. » Le premier coup, dit-il, porta entre la cin- » quième & sixième côte, perça la veine in- » térieure, vers l'oreille du cœur, & par- » vint jusqu'à la veine cave, qui se trou- » vant percée, fit à l'instant perdre la paro- » le & la vie à ce grand Monarque; quant au » second, il ne pénétra pas avant, & n'effleura » guère que la peau. « *Mercur* François.

L'Ecrivain qui nous a donné la vie du duc d'Epéron, pense d'une façon bien plus singulière. Il avance sans aucune preuve, que le duc d'Epéron qui vit porter le second coup, avança le bras pour le parer, & même qu'il le reçut en partie dans la manche de son habit, qui en fut percée. Il a sans doute voulu faire honneur à son héros par ce trait; mais je ne sçais s'il y pensoit bien, lorsqu'il ajoute tout de suite, que l'assassin, après ce second coup, eut le tems d'en porter un troisième, mortel comme le second, & que le roi reçut à plein. Comment, si le duc d'Epéron apperçut assez le premier de ces deux coups, pour le détourner en partie, lui & les autres ne purent-ils pas empêcher le coup suivant? Cet historien est donc dans le cas d'avoir beaucoup trop prouvé: & si ce n'est qu'heureusement pour lui, il est très-facile

1610.

1610.

de le convaincre d'erreur, son rapport même pourroit devenir une accusation contre le duc d'Epéron. *Vie du duc d'Epéron*, 2. Part. pag. 238.

» Chose surprenante ! Nul des seigneurs,
 » qui étoient dans le carrosse, n'a vu frap-
 » per le roi, & si ce monstre d'enfer eût
 » jetté son couteau, on n'eût sçu à qui s'en
 » prendre ; mais il s'est tenu là comme pour
 » se faire voir, & pour se glorifier du plus
 » grand des assassinats «. Péréfixe dit la même chose, & ce sentiment est plus conforme au caractère dont on nous représente Ravail-
 lac, que ce que dit le continuateur de M. de Thou, que ce fut l'agitation & le trouble de son esprit qui l'empêcherent de s'enfuir, de se cacher, ou de laisser tomber le poignard.
 » Il confessa, dit au contraire Matthieu, qu'il
 » donna dans le corps du roi comme dans une
 » botte de foin «. *L'Etoile. Ibid.*

» Les six seigneurs qui étoient dans le
 » carrosse, en descendirent incontinent ;
 » les uns s'empressant à se saisir du parricide,
 » & les autres autour du roi ; mais un
 » d'entr'eux voyant qu'il ne parloit point,
 » & que le sang lui sortoit par la bouche,
 » s'écria : *Le roi est mort.* A cette parole il
 » se fit un grand tumulte, & le peuple qui
 » étoit dans les rues, se jettoit dans les boutiques
 » les plus proches, les uns sur les autres
 » avec pareille frayeur, que si la ville
 » eût été prise d'ennemis. Un des seigneurs,
 » (le duc d'Epéron) soudain s'avisa de dire
 » que le roi n'étoit que blessé, & qu'il lui

22 avoit pris une foiblesse. On demande du
 23 vin, & tandis que quelques habitans se di-
 24 ligentent d'en aller querir, on abbat les
 25 portieres du carrosse, & dit-on au peuple
 26 que le roi n'étoit que blessé, & qu'ils le re-
 27 menoiert vîtement au Louvre pour le faire
 28 panser «. *Mercuré François, Ibid.*

1610.

29 Je courus lors comme un insensé, &
 30 pris le premier cheval que je trouvai, &
 31 m'en vins à toute bride au Louvre. Je
 32 rencontraï devant l'hôtel de Longueville
 33 M. de Belancourt, qui revenoit du Lou-
 34 vre, & me dit : *Il est mort.* Je courus
 35 jusqu'aux barrières, que les gardes Fran-
 36 çaises avoient occupées, & celles des
 37 Suisses, les piques baissées, & passâmes,
 38 M. le Grand & moi, sous les barrières,
 39 & puis courûmes au cabinet du roi, où
 40 nous le vîmes étendu sur son lit, & M. De-
 41 vic, conseiller d'état, assis sur le même lit,
 42 qui lui avoit mis sa croix de l'ordre sur la
 43 bouche, & lui faisoit souvenir de Dieu.
 44 Milon son premier médecin, étoit à la
 45 ruelle, pleurant, & des chirurgiens qui
 46 vouloient le panser; mais il étoit déjà
 47 passé, bien vîmes-nous une chose, qu'il
 48 fit un soupir, ce qui en effet n'étoit qu'un
 49 vent qui sortoit. Alors le premier méde-
 50 cin cria : *Ah ! c'en est fait, il est passé.*
 51 M. le Grand, en arrivant, se mit à ge-
 52 nouil à la ruelle du lit, & lui tenoit une
 53 main qu'il baisoit, & moi, je m'étois jetté
 54 à ses pieds, que je tenois embrassés, pleu-
 55 rant amèrement. M. de Guise arriva lors

1610.

» aussi, qui le vint embrasser, &c. « *Mem. de Bassompierre, tom. I. p. 297.*

» La reine reçut dans son cabinet cette
 » triste nouvelle, & toute émue, en sortit
 » incontinent pour aller voir celui qu'elle
 » honoroit le plus en ce monde, privé de
 » vie. Mais M. le chancelier, qui étoit lors
 » au conseil, où pareil avis étoit venu,
 » étant monté vers elle, la rencontra à la
 » sortie, & l'arrêta. Elle, dès qu'elle le vit,
 » lui dit : *Hélas ! le roi est mort.* Lui, sans
 » faire semblant d'aucune émotion, lui ré-
 » partit : *Votre majesté m'excusera, les rois*
 » *ne meurent point en France.* Puis l'ayant
 » priée de rentrer dans son cabinet, il lui
 » dit : Il faut regarder que nos pleurs ne
 » rendent nos affaires déplorables ; il les faut
 » réserver à un autre tems. Il y en a qui pleu-
 » rent, & pour vous & pour eux : c'est à vo-
 » tre majesté de travailler pour eux & pour
 » vous : nous avons besoin de remèdes, &
 » non de larmes «. *Mercuré François. Ibid.*

» A cinq heures du soir, il n'y avoit
 » qu'au Louvre qu'on sçut certainement la
 » mort du roi, dans le quartier même de
 » la Féronnerie, où il avoit été tué, on
 » croyoit qu'il avoit été blessé seulement.
 » Ce bruit parvint aux Augustins avant la
 » fin de l'audience ; le bruit, le murmure
 » qui augmentoient chaque instant, par
 » les gens qui se rendoient dans la cour,
 » qui est devant la salle de la grand'cham-
 » bre, parvint bientôt jusqu'aux oreilles de
 » M. de Blancmesnil, deuxième président
 » de la grand'chambre, & actuellement te-

20 nant l'audience en icelle. A ce bruit il
 21 se leva comme pour recueillir les avis sur
 22 la cause qui se plaidoit; mais au lieu de
 23 parler de la cause, il remonte à la cham-
 24 bre l'importance de ce bruit, qui ne pou-
 25 voit être, sans qu'il fût arrivé quelque
 26 funeste accident, les disposa à lever le
 27 siège, & rompre l'audience: ce qui fut
 28 exécuté... On envoya querir sur le champ
 29 messieurs les gens du roi. Dès qu'ils furent
 30 arrivés, ils furent députés pour aller au
 31 Louvre, pour apprendre l'état des affaires
 32 & la volonté du roi... D'un autre côté les
 33 princes, ducs & grands seigneurs qui étoient
 34 à Paris, s'étoient rendus en hâte au Louvre
 35 pour servir le roi... Le sieur de Vitry eut
 36 ordre d'assembler tous les enfans du roi en
 37 une chambre, & sur-tout le roi à présent
 38 régnant, & que personne n'eût à approcher
 39 d'eux. Les ducs de Guise & d'Epernon fu-
 40 rent chargés de faire monter à cheval le
 41 plus de noblesse qu'il se pourroit, & aller
 42 par toute la ville dire que le roi n'étoit point
 43 mort, mais seulement blessé. Le-Jay, lieu-
 44 tenant civil, & Sanguin, prévôt des mar-
 45 chands, eurent ordre de faire fermer les
 46 portes de la ville, de s'emparer des clefs,
 47 de prendre tous leurs officiers, d'empêcher
 48 toutes émotions & attroupemens... Les
 49 gardes qui étoient dans les fauxbourgs, eu-
 50 rent ordre de se venir placer sur le Pont-
 51 Neuf, dans la rue Dauphine, & aux envi-
 52 rons des Augustins; afin d'investir le parle-
 53 ment, & le contraindre, s'il falloit, de dé-

1610.

» clarer la reine régente... Les gens du roi
 » revenus du Louvre, trouverent aux Auguf-
 » tins M. le premier président, qui s'y étoit
 » fait porter en une chaise; auquel, & aux
 » chambres assemblées, ayant confirmé la
 » mort de sa majesté, ils commencerent à dé-
 » libérer sur la réquisition faite par les gens
 » du roi. Lors sont entrés dans la grand' cham-
 » bre, M. de Guise & M. d'Epernon, envoyés
 » par la reine, pour voir ce qui se passeroit,
 » &c. « *L'Etoile. Péréf. Ibid.*

» Vers les neuf heures du soir du même
 » jour, un grand nombre de seigneurs al-
 » loient par la ville, & disoient en passant:
 » voici le roi qui vient; il se porte bien,
 » Dieu merci. Comme il étoit nuit, le peu-
 » ple croyant que le roi étoit en cette compa-
 » gnie, se mit à crier à force: *Vive le roi.*
 » Ce cri s'étant communiqué d'un quartier
 » à l'autre, toute la ville retentit de *Vive le*
 » *roi.* Il n'y avoit que les quartiers du Louvre
 » & des Augustins où l'on sçut la vérité « *Ibid.*

» Le soir on pansa le corps du roi, & lava
 » avec la même cérémonie; que s'il eût été en
 » vie. M. du Maine lui donna sa chemise, M. le
 » Grand servit, & l'on me commanda de ser-
 » vir, & représenter la place de M. de Bouil-
 » lon. « *M. Bassompierre. Ibid.*

» Le samedi 15 du mois de Mai, le corps
 » du roi fut ouvert en présence de vingt-six
 » médecins ou chirurgiens, qui lui trouve-
 » rent toutes les parties si bien conditionnées,
 » qu'il auroit pu vivre encore trente ans, se-
 » lon le cours de la nature... Son cœur étoit

» petit, mais gros & ferré, & merveilleuse-
 » ment sain. » *L'Etoile. Ibid.*

» C'étoit le plus épais estomac, au rapport
 » des médecins & chirurgiens, que l'on ait
 » vu. Il avoit le poumon gauche un peu at-
 » taché aux côtes. « *Bassompierre. Ibid.*

» Ses entrailles furent envoyées dès l'heu-
 » re même à Saint Denys, sans aucune céré-
 » monie. Les peres jésuites demanderent le
 » cœur, & le porterent à leur église de la Flé-
 » che. Le corps embaumé dans un cerceuil,
 » couvert d'une bierre de bois, avec un drap
 » d'or par-dessus, fut mis dans la chambre du
 » roi, sous un dais, avec deux autels aux deux
 » côtés, sur lesquels on dit la messe dix-huit
 » jours durant, puis il fut conduit à Saint
 » Denis, &c. « *Péref. Ibid.*

Voyez dans les mêmes Historiens, plu-
 sieurs autres détails intéressans, tant sur ce
 qui se passa dans le parlement, & en diffé-
 rens endroits de Paris, que sur les cérémo-
 nies funébres observées en cette occasion.
 Consultez aussi sur ce dernier article les
Mss. royaux. Vol. 9261.

Les mémoires du tems nous présentent
 ici une infinité de remarques & d'anecdotes
 curieuses sur l'assassinat de Henri IV, que
 nous ne pouvons nous dispenser d'ajouter
 au texte de nos mémoires. Leur nombre seul
 & leur diversité m'embarassent : car pour ce
 qui est des personnes auxquelles elles ont
 rapport, qui sont les Jésuites, le duc d'Eper-
 non, & plusieurs des principaux seigneurs du
 royaume, la marquise de Verneuil, & le parti

1610.

qu'on suppose qu'elle conduisoit, les officiers de la maison de la reine, &c. bien loin que tout cela puisse faire tort à leur mémoire, on conviendra sans peine que leur intérêt demande qu'on ne supprime ni ne déguise aucun de ces traits : puisque toute l'application & la malignité de leurs ennemis n'ayant pu venir à bout d'en vérifier clairement un seul, il en résulte que ce sont autant de calomnies inventées par des gens oisifs & méchants.

Une seule remarque générale & applicable à tous, suffit pour en convaincre : c'est que Ravillac n'a jamais accusé ni même donné lieu de soupçonner aucune de ces personnes : qu'il a toujours soutenu au contraire, que personne n'a eu connoissance de son dessein, & qu'il ne l'avoit formé, que parce qu'il avoit entendu dire que le roi vouloit faire la guerre au pape. C'est sur quoi il ne varia jamais. Il parla à la question, comme il avoit fait sur la sellette. Les plus violentes douleurs ne le firent point changer de langage. Il protesta, il le répéta sur l'échafaud, qu'il n'avoit eu ni confident, ni complice. » Il se retourna (Ravillac prêt à expirer) vers son confesseur, & le pria de lui donner l'absolution, parce qu'il n'en pouvoit plus : ce que le confesseur lui ayant refusé, disant que cela leur étoit défendu pour le crime de léze-majesté au premier chef, tel qu'étoit le sien, s'il ne vouloit révéler ses complices : donnez-la moi, dit Ravillac, à condition qu'au cas que ce que je vous ai protesté n'avoir de complices,

« soit vrai : je le veux, répondit le confes-
 « seur, à cette condition voirement, & qu'au
 « cas qu'il ne soit ainsi, votre ame au sortir de
 « cette vie s'en va droit à tous les diables ;
 « je l'accepte & la reçois, dit Ravailac, à
 « cette condition, & ce fut la dernière pa-
 « role qu'il dit à MM. de Fillefac & Gama-
 « che, tous deux hommes de bien, & des
 « plus suffisans de la Sorbonne. » Paroles très-
 remarquables, venant de celui de tous ces
 écrivains, qui s'est montré le plus libre & le
 plus envenimé. *Mém. pour servir à l'Hist. de
 France*, pag. 323,

Je commence après cette remarque déci-
 sive, par ce qui regarde les Jésuites, ceux
 de tous qui ont été le moins ménagés, &
 que notre auteur va attaquer les premiers,
 au commencement du livre suivant ; quoi-
 qu'il ne les nomme pas : & je crois être en-
 core obligé de rapporter avant tout, un
 aveu singulier dans un homme, grand criti-
 que, qui fait profession de ne pas craindre
 la société, & de n'épargner personne : « J'ai
 « eu la curiosité, dit-il, de lire ce que les
 « Jésuites ont répondu aux accusations de
 « leurs ennemis ; ce qu'on leur a répliqué ;
 « ce qu'ils ont répliqué eux-mêmes, & il
 « m'a paru qu'en plusieurs choses, leurs
 « accusateurs demuroient en reste. Cela me
 « fait croire qu'on leur impute beaucoup de
 « choses, dont on n'a aucunes preuves ; mais
 « que l'on croit facilement à l'instigation des
 « préjugés. On ne trouve en effet rien de soli-
 « de ni de prouvé, dans la déclamation de Mø-

1610. rizot & d'une infinité d'autres écrivains anonymes. *Bayle, lettres choisies, T. 1. Lettre 230.*

Entrons dans le détail, par la discussion des paroles attribuées à un Jésuite, parlant à Ravailac : *Mon ami, n'accusez pas les gens de bien.* » Le Pere Cotton même y alla, qui lui » dit qu'il regardât bien *d'accuser des innocens* : parole qui ne tomba pas à terre : puis » lui eût bien voulu persuader, s'il eut pu, » qu'il eût été huguenot ; lui disant que jamais » on ne lui persuaderoit qu'il pût tomber en » l'esprit d'un catholique Romain, de perpé- » tuer un si mauvais acte ; mais celui-ci se » moqua dudit P. Cotton, bien que Jésuite, » comme des autres, lesquels il renvoyoit » plaisamment : vous seriez bien étonnés, di- » soit-il à qui lui demandoit des nouvelles, si » je disois que ce fût vous qui me l'auriez fait » faire : il ne le dit pas au P. Cotton ; car en » lui, tout méchant qu'il étoit, restoit encore » quelque scrupule de conscience, pour ne » point scandaliser les freres de la société «
Journal du regne de Henri IV. année 1610.

Pierre Mathieu, dans l'histoire particulière qu'il a composée de la mort de Henri IV. *art. 4. pag. 116.* dit que » la reine ju- » geant que si ce misérable Ravailac pou- » voit être conduit au repentir de son cri- » me, il diroit plus librement ce qui l'auroit » induit à le commettre, trouva bon qu'il fut » visité par des docteurs & religieux, qui mis- » sent son ame en telle disposition, qu'elle » appréhendât plus les tourmens éternels que

» les temporels. « Le P. Cotton pouvoit être
 du nombre de ces religieux ; mais l'auteur ne
 le nomme pas en particulier , & ne fait nulle
 mention des paroles qu'on lui attribue , il ne
 dit pas que ce P. en abordant Ravillac , l'ait
 appelé *mon ami*. Le P. d'Orléans d'ailleurs ne
 dit pas un seul mot de ce fait, dans la vie du P.
 Cotton , où il étoit naturel d'en parler ; & où
 il est entré dans un aussi grand détail , par rap-
 port à ce pere , que Mathieu a traité toutes
 les circonstances de la mort de Henri IV.

» On remarqua deux choses , dit Méze-
 » rai , dont le lecteur tirera telle conséquence
 » qu'il lui plaira : l'une , que lorsqu'on l'eut
 » pris (Ravillac) , on vit venir sept ou huit
 » hommes , l'épée à la main , qui disoient tout
 » haut , qu'il falloit le tuer ; mais ils se cache-
 » rent aussi-tôt dans la foule : l'autre , qu'on
 » ne le mit pas d'abord en prison , mais entre
 » les mains de Montigny , & qu'on le gardât
 » deux jours dans l'hôtel de Rais , avec si peu
 » de soin , que toutes sortes de gens lui par-
 » loient , entr'autres , un religieux qui avoit
 » de grandes obligations au roi , l'ayant abor-
 » dé , & l'appellant , *mon ami* , lui dit qu'il se
 » donnât de garde d'accuser les gens de bien. «
 Mézerai a pris apparemment la première de
 ces remarques , de P. Matthieu , qui dit que
 ce fut le baron de Courtaumer , qui mettant
 l'épée à la main , contre ce gros de dix ou
 douze hommes , les obligea de se perdre
 dans la presse. Mais je ne vois pas quelle con-
 séquence il y a à tirer du premier des deux
 faits , rapportés par Mézerai ; sinon , que des

1610. ~~_____~~ hommes transportés de colére & de douleur, à cause de la mort du meilleur des rois, ont pu d'abord vouloir faire périr l'assassin sous leurs coups. Pour le second fait, après ce que nous en venons de dire dans la remarque supérieure, il doit du moins paroître bien hasardé; supposé que par le religieux qui avoit de grandes obligations au roi, l'auteur ait voulu faire entendre le P. Cotton. Enfin, si ce P. a vu en effet Ravallac, s'il lui a dit, *mon ami, n'accusez pas les gens de bien*: que conclure d'une expression de douceur & de charité, qui ne présente par elle-même, ni directement ni indirectement, rien d'odieux à l'esprit? *Abr. Hist. Chron. T. 3, p. 1450.*

Voici ce qu'on trouve encore en différens endroits, à cette occasion, contre les Jésuites.

» Le P. d'Aubigny, qui avoit confessé Ravail-
 » lac, fut interrogé particulièrement par le
 » premier président, sur le secret de la con-
 » fession; mais il n'en put tirer autre chose,
 » sinon, que Dieu qui avoit donné aux uns le
 » don des langues, & aux autres le don de
 » prophétie, de révélation, &c. lui avoit don-
 » né le don d'oubliance des confessions: au
 » surplus, ajouta-t'il, nous sommes religieux,
 » qui ne sçavons ce que c'est que le monde;
 » qui ne nous mêlons & n'entendons rien
 » aux affaires d'icelui. Je trouve au contrai-
 » re, repliqua le premier président, que vous
 » en sçavez assez, & ne vous en mêlez que
 » trop, & si vous n'en eussiez pas été plus que
 » vous dites, tout se fût mieux passé. « *Mém.
 pour l'Hist. de Fr. ibid. p. 320 & 321.*

Ce qu'on vient de lire touchant le P. d'Aubigny, est sans doute le plus fort de tous les traits, qu'on a avancés contre les Jésuites. On sçait que Ravailac ayant déposé qu'il connoissoit ce Jésuite : qu'il avoit assisté à sa messe ; qu'il lui avoit fait part des visions de son imagination troublée, &c. il fut confronté avec ce pere, qui soutint en face à Ravailac, qu'il ne l'avoit jamais vu, & que tout ce qu'il avançoit, étoit de purs mensonges. Le Mercure François beaucoup plus croyable que tous les écrivains que nous venons de citer, parce qu'il parle de toute cette affaire avec tant de détail & de netteté, qu'on diroit qu'il a entre les mains toutes les pièces du procès : le Mercure François, dis-je, après avoir rapporté les circonstances de cette confrontation, ajoute : » Le pere d'Aubigny dit à Ravailac, qu'il étoit fort méchant, & qu'après avoir fait un si méchant acte, il ne devoit accuser personne à faux : ains se contenter de ses péchés, sans être cause de cent mille qui arriveroient, Ravailac admonesté s'il veut reprocher le P. d'Aubigny, le faire présentement ; a dit que non, & qu'il le tenoit pour homme de bien, bon religieux, & le vouloit croire. Pareillement ledit d'Aubigny averti reprocher, & de l'ordonnance qu'il n'y seroit plus reçu, si présentement il ne le faisoit, a dit, qu'il ne vouloit alléguer d'autres reproches, sinon que c'étoit un méchant, qui mentoit impudemment. » *Mer-
cure Fr. ann. 1610.*

1610.

Le silence de Ravailac , après de semblables paroles , peut passer pour une conviction de la calomnie. Il faudroit voir ce morceau entier du procès de Ravailac , dans le livre même. Mathieu dit que ce fut Servin , avocat du roi , qui interrogea le P. d'Aubigny. Selon cet historien , le P. d'Aubigny répondit en effet , » que depuis que par la disposition de ses supérieurs , il avoit quitté les » prédications pour s'adonner aux confessions , Dieu lui avoit fait cette singulière » grace , d'effacer incontinent de sa mémoire , tout ce qu'on lui disoit sous le sceau de » la confession. « Mais c'est tout ce que cet écrivain en rapporte , sans faire nulle mention de réplique maligne de la part de l'avocat du roi , quelque ennemi qu'il fût des Jésuites , & il mérite sans doute d'être cru , plutôt que les mémoires pour l'histoire de France , parce qu'il étoit contemporain , & qu'il s'intéressoit très-particulièrement à la mémoire de Henri IV. qui l'avoit honoré de ses bonnes grâces. Pasquier , grand ennemi des Jésuites , en ne les accusant de rien , montre assez qu'il les croit innocens. *Histoire de Henri IV. Ibid. Lettres de Nicolas Pasquier.*

» Le Dimanche 23 Mai , le pere Portugais , cordelier , avec quelques curés de » Paris , entr'autres ceux de Saint Barthélemi & de Saint Paul , en paroles couvertes , & toutefois intelligibles , taxerent » les Jésuites , comme complices de l'assassinat du roi ; les arguans par leurs propres » écrits & livres , nommément ceux de Ma-

» riana & de Becanus... Il fut aussi proposé,
 » dit encore sur ce sujet le même auteur,
 » de défendre les chaires publiques aux Jé-
 » suites. On se contenta de faire brûler le
 » livre de Mariana; comme il fut ce jour,
 » mardi 8 juin, par la main du bourreau,
 » devant l'église de Notre-Dame. Ce livre
 » soutient apertement le fait de frere Clé-
 » ment, & a été imprimé en deux façons:
 » l'une, en petit folio, l'autre in-octavo.
 » Dans le premier, il appelle ce frere, *Æter-*
 » *num Gallia decus*: lesquels trois mots sont
 » ôtés du second que j'ai. « *Mém. pour l'hist.*
 » *de Fr. Ibid. p. 325.*

1610.

Si tous les auteurs qui avoient écrit dans
 les principes de Mariana & Becanus, de-
 voient être taxés d'avoir contribué à la mort
 du roi; » il falloit faire le procès à Jean
 » Petit, docteur de Sorbonne, dont le con-
 » cile de Constance avoit réprouvé les senti-
 » mens, au célèbre Jean Gerson, à Jac-
 » ques Almain, à Richer, à Jean Boucher,
 » de la même maison & société. Ignore-t-on
 » que la Sorbonne s'assembla extraordina-
 » rement pour procéder à l'apothéose de
 » Jacques Clément, assassin de Henri III.
 » & que parmi tant de docteurs qui se trou-
 » verent à cette assemblée, il n'y eut que
 » le maître Jean Poitevin, qui s'y opposa?
 » Une haine furieuse éteignoit dans ces
 » malheureux tems les lumieres les plus na-
 » turelles: & quelque révoltante que soit
 » la doctrine, qui enseigne qu'il est quelque-
 » fois permis de tuer les rois, quelque oppo-

1610.

sée qu'elle soit à l'écriture & à la raison; elle
 étoit, à la honte de la raison & de la reli-
 gion, la doctrine dominante. Mariana, Jé-
 suite Espagnol, dans un livre intitulé : *de*
rege & regis institutione, tient en effet qu'il
 est quelquefois permis de tuer les tyrans;
 quoiqu'il enseigne d'ailleurs, qu'un prince
 légitime ne peut être tué par aucun parti-
 culier, de son autorité privée. Les ennemis
 des Jésuites avançoient, que Ravillac y
 avoit pris ses premières leçons, qu'il n'a-
 voit que trop pratiquées. Il est cependant
 certain qu'il n'avoit jamais lû le livre qu'il
 ne connoissoit guère, & qu'il ne sçavoit
 pas assez de latin pour l'entendre; mais la
 passion ne fait pas tous ces raisonnemens,
 pour empêcher que la témérité de quelques
 écrivains ne suscitât dans la suite une pa-
 reille affaire à tout le corps des Jésuites, le
 pere Aquaviva défendit dès le 8 Juillet, sous
 peine d'excommunication & de suspension
 des ministères sacrés, à tous les sujets de
 la compagnie, de rien dire, ou écrire
 qui pût autoriser en aucune façon & sous
 aucun prétexte, le parricide des rois, que
 la loi de Dieu, dit-il, ordonne d'honorer
 & de respecter, comme personnes sacrées,
 que la main du seigneur a placées sur le
 trône. « *Mem. Chr. & Dogm. t. 1. p. 115*
& suiv.

Ce qui est dit ici de Mariana, convient
 également à Becan, & je ne vois, à bien
 parler, qu'une seule de ses accusations,
 dans le cas d'avoir été faite avec quelque
 vraisemblance,

Vraiesemblance : c'est celle que l'on tire du livre de ce Jésuite Espagnol , condamné par le Parlement , comme étant capable d'armer les sujets contre leurs souverains. Mais que conclure enfin contre les Jésuites de France , & sur un fait , du livre d'un étranger déjà condamné comme très-pernicieux , dès l'année 1606 , par les Jésuites eux-mêmes ?

1609.

» Le pere Cotton étant entré en confession , sous la permission de la reine , qui desiroit l'accorder avec l'abbé Du-Bois , ennemi déclaré de lui & des Jésuites , y étant demeurés cinq heures entières au logis de M. le lieutenant-civil , sans se pouvoir accorder : finalement ledit pere Cotton , pour le surprendre , lui auroit demandé s'il pensoit que les Jésuites eussent fait mourir le feu roi , & s'il croyoit qu'il l'eût tué. Non , lui répondit l'abbé Du-Bois : car si je le croyois , je vous ferois , dit-il tout à cette heure (jurant une bonne mort-dieu d'Abbé) à la gorge , & vous étranglerois , & vous jetteroï par ces fenêtres. Puis il lui demanda si les Jésuites n'étoient point catholiques ; comme le diable , dit-il «. *Journ. du regne de Henri IV. par P. l'Etoile , p. 233.*

» Il y eut prise ce jour (mardi 25 Mai) entre M. de Lomenie & le pere Cotton , en plein conseil ; auquel Lomenie dit que c'étoit lui voirement qui avoit tué le roi , & la société de ses Jésuites. Et sur ce que ceux du conseil lui dirent qu'il apportât un peu plus de modération ; dit que le regret qu'il avoit de la mort de son trop

1610. » bon maître, lui pouvoit bien causer un peu
 » de passion en paroles; mais qu'il ne parloit
 » qu'en présence de la reine. En même-tems
 » Beringhen en eut à De-Lorine, premier mé-
 » decin de la reine, qui soutenoit les Jésuites,
 » & lui en dit autant. » *Ibid.* p. 260.

Est-il étonnant que dans la vivacité & la colère, dans des momens où on se laisse aller à ses inimitiés, à ses préventions, à ses préjugés, on se répande en paroles piquantes, en invectives, qu'on ne sçauroit prouver? On avance bien des discours qu'on ne croit point & qu'on défavoue intérieurement, quand on est de sens rassis.

Jean Du-Bois, abbé de Beaulieu, ayant été obligé peu de tems après, de sortir du royaume, fut arrêté à Rome, & mis à l'inquisition, à la poursuite, soit des Jésuites, soit du procureur général des Célestins: car il avoit d'abord été Célestin; & l'on veut qu'il soit sorti de cet ordre sans rendre compte des deniers qu'il avoit eus entre les mains. Ensuite il avoit porté les armes & servi avec distinction Henri III. qui l'appelloit l'*empereur des moines*. Après cela il reprit l'habit ecclésiastique, & se rendit célèbre par ses prédications. Quoiqu'il en soit, il fut détenu dans les prisons jusqu'en 1626, qui est l'année où il mourut, peu de jours après que le pape Grégoire XV. lui eut rendu la liberté. *Mém. pour l'hist. de Fr. Mercure Fr. & Moreri.*

L'Etoile fait tenir à La-Varenne un discours bien singulier aux Jésuites, à son retour de la Flèche, où il les avoit accompagnés de la cérémonie du transport du

cœur de Henri IV. en l'église de ces peres ;
 & après leur avoir donné à dîner à tous ,
 au nombre de vingt-quatre. » Au reste ,
 leur dit-il , à la suite d'autres paroles déjà
 très-fortes , » je ne vous célerai point qu'il
 » court ici un bruit mauvais & sourd , qui
 » est venu à mes oreilles , & qu'on m'a vou-
 » lu faire croire qu'il y avoit aucuns d'entre
 » vous , fauteurs & complices de ce mal-
 » heureux coup & assassinat du feu roi. Je
 » n'en ai rien cru : mais si tant est que j'en
 » découvrisse quelque chose , je vous déclare
 » que je vous enverrai tous prendre les uns
 » après les autres , & vous ferai étrangler dans
 » mon écurie. Voilà la harangue de La Varenne
 » aux Jésuites : mais il est bien tems , disoit-
 » on , de fermer l'étable , quand les chevaux
 » s'en sont allés. « *Ibid. p. 176.*

1610.

Comme ce discours de La-Varenne ne se trouve point dans les bons auteurs de son tems , on doit le regarder comme un de ces contes faits en l'air , qui ne sont propres qu'à amuser la populace , & à satisfaire les préventions d'un ennemi , pour qui tout ce qui est conforme à sa passion , devient raison & vérité.

Le même auteur , en parlant du prévôt de la maréchaussée de Pluviers , dit qu'il avoit deux fils Jésuites , & veut encore qu'on en tire contre ces peres , des conséquences de complicité. Mais il est évident qu'on ne peut , ni plus mal raisonner , ni plus mal conclure , que fait cet écrivain , dans le fait du prévôt de Pluviers. Les Jésuites se fussent-ils entendus avec ce prévôt , parce qu'il avoit deux fils Jésuites ; il ne s'en suivroit pas qu'ils eussent com-

1610.

tribué au crime de Ravallac : à moins qu'on ne prouvât, ce qui est impossible, que le prévôt s'étoit pendu, de peur de tomber entre les mains de la Justice, pour avoir travaillé de concert avec les Jésuites, à inspirer à Ravallac son détestable attentat. Mais cette infigne calomnie se trouve solidement réfutée par le *Mercur* François. Après avoir remarqué que tout ce qui est avancé contre eux sur ce sujet, est tiré de l'*Anti-Cotton*, du remerciement des beurrières, & semblables écrits; « Ils se devoient, dit-il, accorder » en leurs satyres, puisqu'ils sorrent d'une même boutique. De ces deux livres-ci, le premier n'a été imprimé qu'à la mi-septembre, & l'autre sur la fin d'octobre, & toutefois on a cru que ce prévôt s'étoit pendu, parce qu'on lui avoit trouvé des coins, & qu'il étoit faux-monnaieur, & pour d'autres péchés prévôtâbles dont il ne pouvoit éviter la mort, & non pour l'accusation susdite, que l'on tient lui avoir été suscitée par ses ennemis, &c. *Merc. Fr. ann. 1610.*

Cette remarque qu'on n'alléguoit rien en ce tems-là contre les Jésuites, qui ne fût pris dans des libelles très-méprisables, pourroit seule servir d'une excellente réponse à toutes les autres calomnies de cette nature, & l'on n'en doutera point après un mot qui est peut-être échappé à l'un des plus furieux adversaires qu'ait eu cette société. « L'*anti-Jésuite*, » dit-il, paroissoit lors, & hors les injures, » il n'y faut rien chercher. L'auteur est Bonnestat, jeune homme : le facteur de la Guillemot en fut prisonnier. Parut aussi le Ca-

» tholicon de Saumur, marchandise mêlée «.

 Lettre. Ibid.

1610.

» La-Barilliere, qui est un peu libre en
 » paroles, ayant rencontré ces jours passés
 » deux Jésuites : messieurs, leur dit-il, je
 » crois que vous êtes Jésuites : il y a là un
 » marchand de Châtelleraut, qui a de bons
 » couteaux, & de toutes sortes; je ne sçais s'il
 » n'y en auroit point quelqu'un qui vous fût
 » propre. « Ce n'est point-là une preuve, mais
 un bon mot, qui peut plaire, moins parce qu'il
 est vrai, que par le tour de malignité & de
 plaisanterie, qui peut le faire goûter. *Mém.
 pour l'hist. de France. Ibid. p. 353.*

» Divray, greffier de la cour, dit le lende-
 » main à un de mes amis, que comme on re-
 » conduisoit cette demoiselle (la Coman,
 » dont il a été parlé ci-dessus) de devant mes-
 » sieurs, elle lui dit : j'ai révélé en confession
 » aux Jésuites tout ce que je sçavois de cette
 » menée; mais ils m'ont conjurée de n'en
 » point parler. « Comment le discours de la
 Coman n'a-t il pas eu de suite par rapport aux
 Jésuites ? Pourquoi les bons auteurs du tems,
 qui sont entrés dans le plus grand détail, n'en
 parlent-ils point ? *Ibid. page 358.*

Il n'est pas plus difficile de réfuter les ci-
 tations suivantes, contre les différentes per-
 sonnes que nous avons annoncées. Elles por-
 tent même leur réfutation avec elles, en ce
 qu'elles comprennent dans une même accusa-
 tion des personnes, non-seulement sans liai-
 son d'amitié ni d'intérêt entr'elles, mais enco-
 re ennemies déclarées, & connues pour telles;
 je veux dire la reine, la marquise de Verneuil,

1610.

& leurs partisans. Nous croyons par cette raison pouvoir nous abstenir de joindre à chaque citation des réflexions, qui grossiroient inutilement ces Notes, & que tout lecteur judicieux fera de lui-même.

» Le Dimanche de devant le Vendredi
 » que le roi fut tué, qui étoit le 9 Mai, ce
 » soldat (méchant garnement, qui avoit
 » été prêtre, dit l'auteur quelques lignes
 » auparavant) rencontra au-delà de la por-
 » te Saint-Antoine, sur le chemin de Cha-
 » renton, la veuve du capitaine S. Matthieu,
 » Huguenot. L'ayant reconnue, & elle lui,
 » l'acosta, & après quelques propos, lui de-
 » manda si elle étoit toujours à Paris. Elle
 » lui dit qu'oui. Et qu'y faites-vous tant,
 » va dire l'autre ? Que j'y fais ? dit-elle ; j'y ai
 » prou d'affaires... Ma foi ! dit-il ; il n'y a ni
 » procès, ni affaires que je ne quittasse-là,
 » si j'étois que de vous ; je voudrois pour le
 » bien que je vous veux, que vous en fussiez
 » bien dehors. Pourquoi ? dit-elle. Pour ce,
 » dit-il, que devant qu'il soit huit jours, il y
 » a danger qu'il ne tombe un si grand es-
 » clandre à Paris, que bienheureux sera
 » celui qui en fera bien loin ; & de moi, je
 » vous conseille en ami d'en sortir plutôt
 » que plus tard, & m'en croyez hardiment.
 » Étant parvenus à l'entrée du temple, où
 » le prêche n'étoit pas encore commencé, le
 » soldat lui commence à dire qu'il ne vou-
 » loit pas ouïr leur prêche ; mais bien voir,
 » dit-il en riant, la disposition de vos gar-
 » des, qui sont une multitude de pauvres,
 » arrangés en haye des deux côtés, à l'ea-

22 trée du temple. Les ayant regardés, il dit
 22 à cette femme : Voilà tous ces gros marauds
 22 & gueux, que nous avons accoutumé de
 22 voir à Paris, à l'entrée de nos églises.
 22 Voyez-vous pas, lui dit il, ces soldats, mê-
 22 lés parmi ? Il n'y en a un seul que je ne con-
 22 noisse de ceux-là : Ce sont tous voleurs ;
 22 mais entre les autres, j'en remarque qua-
 22 tre que voilà, destinés pour quatre mauvais
 22 coups : mais le plus méchant & le plus dé-
 22 terminé de tous, je ne le vois point ici, &
 22 m'étonne qu'il n'y est : & là-dessus prend
 22 congé de cette femme. Le Vendredi venu,
 22 auquel jour le roi fut assassiné, cette fem-
 22 me commence à penser aux discours de son
 22 soldat, & le Dimanche d'après, ne sçachant
 22 si elle devoit aller à Charenton, ou quoi ;
 22 ayant sçu que d'autres avoient jà fait la
 22 planche, s'enhardit d'y aller après eux. Sur
 22 le chemin elle rencontra encore son soldat,
 22 auquel tout étonné elle dit : Je crois que
 22 vous êtes prophète : je vous croirai une
 22 autre fois : mais pour ce coup, graces à
 22 Dieu, nous en avons été quittes pour la
 22 peur. Ce n'est encore rien que cela, lui
 22 dit l'autre, la partie n'est pas achevée : il
 22 y a d'autres coups qui suivent cestui-ci,
 22 aussi mauvais & plus dangereux, & pour-
 22 tant si me voulez croire, comme vous di-
 22 tes, vous ne serez que sage de sortir de là
 22 où vous êtes, plutôt que plus tard... En
 22 avertit incontinent les ministres, entr'au-
 22 tres, M. Durand, qui tout aussi-tôt lui
 22 donna entrée, par le moyen d'un de ses
 22 amis, à M. Défunctis ; lequel l'ayant ouïe

1610.

1610.

là-dessus, ayant appris d'elle la demeure
 du compagnon, & l'heure qu'on lui pour-
 roit parler, s'y transporta à dix heures du
 soir, si à point, qu'il n'eut autre peine,
 sinon à lui commander de le suivre: ce qu'il
 fit, & le logea en maison de sureté. Cette
 histoire étant bien véritable, comme elle
 est, a fait espérer à beaucoup la découverte
 enfin d'une si malheureuse & abominable
 entreprise; si les lâches procédures qu'on
 y tient, au grand regret de tous les gens
 de bien, n'en empêchent les fruits & les
 effets: car il semble, à en ouïr parler, que
 nous craignons de nous montrer trop exacts
 & sévères à la recherche d'un crime, le plus
 méchant & barbare, & qui plus importe à cet
 état, qu'aucun autre qui ait été perpétré en
 Europe, depuis plus de mille ans en ça.
Journ. de l'Etoile, page 150. & suiv..

Le Mardi 18, la cour assemblée, délibéra
 sur les formes & procédures qu'on devoit
 tenir au procès & condamnation de ce dé-
 testable parricide & assassin de son roi,
 François Ravailac, & sur-tout des ques-
 tions & tortures les plus extraordinaires &
 cruelles, où il étoit besoin d'appliquer ce
 misérable... Fut délibéré en cette assem-
 blée, de se servir en ce fait extraordinaire
 d'extraordinaires questions, même étran-
 gères... Fut proposée entre les autres, celle
 de Genève, qu'on nomme la Barathe, ou la
 Beurriere; qui est une question si pressante
 & si cruelle, qu'on dit qu'il n'y a jamais eu
 personne à qui on l'ait donnée, qui n'ait
 été contraint de parler. Sur quoi les opi-
 nions se trouverent fort diverses: les uns,

» qui étoient les meilleurs & plus anciens,
 » l'approuvant; les autres nageant entre deux
 » eaux, sujets à changer d'opinions & à re-
 » venir, ne firent rien qui vaille... Ainsi la plû-
 » part d'entr'eux, qui ne se connoissoient
 » qu'à courir après le sac & l'argent, ayant
 » opiné *in mitiorem* (*seu deteriorem*,) l'em-
 » porterent ce jour-là à la pluralité des voix. «
Ibid. pag. 154.

» Suivant ledit arrêt, pour la révélation
 » de ses complices, il fut appliqué à la ques-
 » tion des brodequins. Ce qui s'y passa, est
 » sous le secret de la cour. « *Merc. Fr. ann.*
1610. fol. 454.

» Un garnement ayant loué tout haut Ra-
 » vaillac, dénigré publiquement le feu roi,
 » & dit que c'étoit une belle dépêche, fut
 » pris & amené à Paris. Les informations,
 » comme celles du Maçon, furent mises par
 » devers M. le chancelier, & sont demeu-
 » rées au sac: on n'a depuis ouï parler ni
 » de l'un ni de l'autre, pour en faire justice. «
Mém. pour l'hist. de Fr. Tom. 2. pag. 324.

» Cet assassin étant parvenu au lieu du
 » supplice, se voyant prêt d'être démembré,
 » & qu'un certain homme qui étoit près de
 » l'échafaud, étoit descendu de son cheval
 » pour le mettre en la place d'un qui étoit
 » recru, afin de le mieux tirer; on m'a bien
 » trompé, va-t-il dire, quand on m'a voulu
 » persuader que le coup que je ferois, se-
 » roit bien reçu du peuple, puisqu'il fournit
 » lui-même les chevaux pour me déchirer.
 » Preuve, ajoute l'auteur en marge, qu'il avoit
 » été excité par quelqu'un à faire ce coup excé-

» crable, & qu'il avoit des complices. « *Ibid.*
 1610. pag. 322.

» Voici ce qui regarde le fait du prévôt de
 » Pluviers. Le prévôt de Pluviers ou Peti-
 » viers, ville en Beauce, éloignée de Paris de
 » deux journées, accusé d'avoir dit le même
 » jour que le roi fut tué : *Aujourd'hui le roi*
 » *est tué, ou blessé* ; étant amené prisonnier à
 » Paris, fut trouvé mort & étranglé dans la
 » prison, avec les cordons de son caleçon. Il
 » fut pendu par les pieds le 19 Juin, en place
 » de Grève. « *Merc. Fr. ann. 1610. fol. 493.*

L'Etoile, après avoir dit la même chose,
 y joint les traits suivans. » Cet homme mal
 » famé & renommé par-tout, (& qui avoit
 » deux fils Jésuites, *quod notandum*), re-
 » connu de tous pour un très-mauvais ser-
 » viteur du roi (mais très-bon de la maison
 » d'Enragues & de la marquise de Verneuil)
 » au reste tenu au pays pour un larron & un
 » concussionnaire, fut déferé & accusé, par
 » bonne vérification de témoins, d'avoir dit
 » dans Pluviers, jouant, ou regardant jouer
 – dans un jardin à la courte boule, à l'heure
 » même que le roi fut tué : *Le roi vient d'être*
 » *tué & est mort à cette heure ; n'en doutez*
 » *point.* Et quelques jours auparavant, avoit
 » tenu le même ou semblable langage : à quoi
 » on n'avoit autrement pris garde ; jusqu'à
 » ce que la fortune avenue, fit croire que le
 » paillard sçavoit l'entreprise, & qu'il étoit
 » des complices de ce malheureux assassin ;
 » tellement qu'étant veillé, guetté, & couru
 » en toute diligence, fut finalement attrapé,
 » & conduit prisonnier à Paris, en la Concier-

» gerie du Palais, où on fut tout ébahi que
 » peu après on le trouva mort ; & disoit-on
 » qu'il s'étoit étranglé avec les cordons de ses
 » caleçons. La cour du Parlement, tout mort
 » qu'il étoit, ne laissa pas de lui faire son
 » procès doublement criminel, & pour s'être
 » rendu coupable du crime de léze-majesté :
 » mais au bout, un homme mort ne parle
 » point (qui étoit ce qu'on demandoit :) car
 » s'il eût parlé, il en eût trop dit pour l'hon-
 » neur & profit de beaucoup, qu'on ne vou-
 » loit point fâcher. C'est pourquoi on a eu
 » opinion de ces pieds-plats de Beaucerons,
 » qui par-tout à Pluviers & aux environs,
 » vont disant : Mon dieu ! que la mort de ce
 » méchant homme avenue vient bien à
 » point pour M. d'Entragues, la marquise de
 » Verneuil sa fille, & tous ceux de sa maison !
 » On trouva à ce misérable un outil & instru-
 » ment de faux-monnoyeur, qu'ils appellent
 » une jument, duquel on pensoit que cet
 » homme, qui avoit le bruit de s'en mêler,
 » s'aïdoit : mais on trouva que c'étoit un en-
 » gin propre à rompre des treillis & barreaux
 » de fer, voir des plus forts, comme sont
 » ceux de la Bastille, pour en tirer le comte
 » d'Auvergne. « Journ. du regne de Henri IV.
 pag. 183.

» La reine envoya querir le médecin Du-
 » ret, qui étoit l'homme du monde que le
 » roi aimoit le moins, qu'il ne vouloit pas
 » voir, & duquel il avoit même défendu à
 » la reine de se servir, le retint pour son
 » médecin, & le fit de son conseil avec bon
 » appoinement ; le tout en faveur de Con-

1610.

» chine qu'on disoit porter fort constam-
 » ment la mort du roi. » Et à la marge est
 écrit : » On étoit persuadé que lui & sa fem-
 » me, avoient beaucoup contribué à la mort
 » du roi. « *Mem. pour l'hist. de Fr. t. 3. p. 309.*

» Le Dimanche 30 Janvier, la marquise
 » de Verneuil fut, sur les dépositions de la
 » Coman, ouïe de monsieur le premier prési-
 » dent, depuis une heure après midi jusqu'à
 » cinq, & au logis dudit premier président,
 » où il l'avoit fait assigner pour l'interroger là-
 » dessus. « La marge porte : Henriette de Bal-
 » zac d'Entragues, marquise de Verneuil,
 » maîtresse du roi Henri IV. Elle étoit accu-
 » sée par la demoiselle d'Escoman, & ne fut
 » décrétée que d'un assigné pour être ouï;
 » quoiqu'il s'agit de l'assassinat du roi & du
 » crime de léze-majesté au premier chef. «
Ibid. p. 358.

» Le lendemain, la reine lui envoya (au
 » premier président) un gentilhomme, pour
 » le prier de lui mander ce qui lui sembloit
 » de ce procès; auquel le bon homme répon-
 » dit : *Vous direz à la reine, que Dieu m'a ré-*
 » *servé à vivre en ce siècle, pour y voir & en-*
 » *tendre des choses si étranges, que je n'eusse*
 » *jamais cru les pouvoir voir, ni ouïr de mon*
 » *vivant.* Un de ses amis & des miens, lui
 » disant que beaucoup avoient opinion que
 » cette demoiselle accusant tant de gens, &
 » même des plus grands du royaume, elle en
 » parloit à la volée & sans preuves; ce bon
 » homme levant les yeux au ciel; & ses deux
 » bras en haut : *Il n'y en a que trop, dit-il,*
 » *il n'y en a que trop.* « *Ibid.*

» Monsieur d'Épernon en même-tems, qui
 » avoit le plus d'intérêt en cette affaire, & qui
 » poursuivoit animeusement contre cette de-
 » moiselle pour la faire mourir, allant ordi-
 » nairement pour cela au conseil à M. Sé-
 » guier, vint voir le premier président pour
 » en apprendre des nouvelles; mais ce per-
 » sonnage, avec sa gravité ordinaire, & main-
 » tien assez rébarbatif, principalement à
 » l'endroit de ceux qui ne lui plaisoient pas, le
 » rebuta fort, lui disant : *je ne suis pas votre*
 » *rapporteur, mais votre Juge.* Et comme ledit
 » sieur lui eut expliqué que c'étoit comme ami
 » qu'il le lui demandoit : *Je n'ai point d'amis,*
 » répondit-il : *Je vous ferai justice ; conten-*
 » *tez-vous de cela.* M. d'Épernon s'en étant
 » retourné mal content, en fit sa plainte à la
 » reine, qui lui dépêcha aussi-tôt un des
 » siens, avec charge de lui dire qu'elle avoit
 » entendu dire qu'il traitoit mal M. d'Éper-
 » non, & qu'elle le prioit de le vouloir à l'a-
 » venir traiter plus doucement, comme un
 » seigneur de la qualité & mérite qu'il étoit.
 » A quoi le premier président fit réponse : *Il*
 » *y a cinquante ans que je suis Juge, & trente*
 » *que j'ai cet honneur d'être le chef de la cour*
 » *souveraine des pairs de ce royaume, & je*
 » *n'ai jamais vu ni seigneur, ni duc, ni pair,*
 » *ni homme de quelque grande qualité qu'il fût,*
 » *accusé d'un crime de lèse-majesté, comme est*
 » *M. d'Épernon, qui vint voir ses Juges tout*
 » *botté & éperonné, avec une épée à son côté.*
 » *Ne faillez de dire cela à la reine. C'est par-*
 » *ler en premier président cela; que je n'eusse*
 » *enregistré ici, si je ne l'eusse sçu certaine-*
 » *ment.*

1610.

» Si l'on me demande, dit M. de Péréfixe ;
 » qui furent les démons & les furies qui lui
 » inspirerent une si damnable pensée, & qui
 » le poufferent à effectuer sa méchante dis-
 » position : l'histoire répond, qu'elle n'en
 » sçait rien, & qu'en une chose si importante,
 » il n'est pas important de faire passer du
 » soupçon & des conjectures, pour des véri-
 » tés assurées. Les Juges mêmes qui l'interro-
 » gerent, n'osèrent en ouvrir la bouche, & n'en
 » parlerent jamais que des épaules. « *Péref.
 Hist. de Henri le Grand. 3. Part. pag. 410.*

Le continuateur de l'histoire latine de M. de Thou dit qu'il a eu sur ce sujet deux opinions différentes, selon lui, les uns étoient persuadés que l'assassinat de Henri IV. étoit l'ouvrage de quelques grands du royaume, qu'il ne nomme point ; lesquels immolerent ce prince à leurs anciens ressentimens ; les autres crurent que l'Espagne fit faire ce coup par les partisans qu'elle avoit dans le royaume ; & cet écrivain ajoute que cette dernière opinion étoit celle du président de Thou, & des plus sages têtes du Parlement. Il parle encore avec beaucoup d'autres, de lettres écrites de Bruxelles, Anvers, Malines & Bol-duc, avant le 15 Mai, qui marquoient que c'étoit le bruit commun dans ces Provinces, que Henri IV. avoit été tué. *Nic. Rigalt. ann. 1610. tom. 6. p. 492.*

L'endroit de l'Etoile, pag. 150, que je viens de citer, supposé qu'on pût faire quelque fond sur cette autorité, donneroit lieu à une troisième opinion, qui est, que ce complot, ou plutôt, tous ces différens complots,

devoient aboutir à une révolte, & même à une espèce de S. Barthélemi, dans Paris, & qu'elle ne manqua à s'exécuter, que parce que les conjurés voyant le roi mort, ce qui étoit leur grand & principal objet, regarderent comme inutile de pousser les choses plus loin.

Je ne sçaurois me dispenser de parler ici de quelques pièces, qu'on trouve dans le quatrième tome du Journal de l'Etoile, nouvellement imprimé, sous le titre de *pièces justificatives*. Les uns regardent l'affaire & le procès de la demoiselle de Coman : elles n'ajoutent rien ou fort peu de chose, à ce que nous en avons dit : Voici les autres.

La première est un manuscrit, que l'auteur prétend avoir été trouvé dans le cabinet du duc d'Aumale (Charles de Lorraine, second fils de Claude) mort dans les Pays-Bas, environ en l'année 1631. Ce manuscrit, qui charge beaucoup les Jésuites & le comte d'Auvergne, quoiqu'il fut alors en prison, porte que le duc d'Epéron, qui étoit dans le carrosse de sa majesté, » voyant frapper le roi » à la mort, ce sont ces paroles, lui donna » un coup de couteau dans le côté, pour » plutôt abréger le cours de sa vie. Le duc de » Montbazou, ajoute-t-il, vit bien donner » le coup de couteau par d'Epéron : mais il » n'avoit garde d'en dire aucune chose, » comme adhérant à cet assassinat.

La seconde de ces pièces est intitulée : *Rencontre du duc d'Epéron & de François Ravailac* On y avance que ce duc s'étant fait présenter à Angoulême, Ravailac & deux autres de ses complices, lui & le pere Cot-

1610.

ton, les exhorterent à poignarder Henri IV. apportant pour raison, que ce prince étoit l'ennemi du pape, du roi d'Espagne & de la religion catholique, qu'il avoit entrepris d'abolir en Europe : qu'après qu'ils s'y furent engagés par serment, en recevant la communion de la main du pere Cotton, on donna deux cens écus à chacun d'eux, qu'ils prirent ensuite le chemin de Paris, où ayant été fort long-tems sans trouver l'occasion d'exécuter leur entreprise, ils se firent encore donner par d'Epéron cent écus chacun : qu'enfin au moment du parricide, » comme le duc d'Epéron eut avisé ledit Ravailac, il com-
 » mença à amuser le roi de discours, & alors le
 » perfide Ravailac se jetta sur le roi, & lui
 » bailla un coup de couteau : mais ledit duc
 » voyant que ce n'étoit rien, & que le roi s'é-
 » cria qu'il étoit blessé, il lui fit signe qu'il
 » redoublât : alors ce misérable du second
 » coup tua le roi, en lui perçant le cœur. «
 Toutes ces imputations, qui ne partent que de libelles méprisables, ont moins encore besoin que les précédentes, qu'on s'arrête à en démontrer la fausseté. Voyez la lettre de Pasquier à M. de Monac, où il justifie le duc d'Epéron, pag. 436.

Les autres pièces regardent le fait de Pierre Du-Jardin, connu sous le nom de capitaine de La-Garde, dont nous n'avons point eu occasion de parler : Voici ce qu'elles nous en apprennent. Du-Jardin étoit de Rouen. Il servit d'abord dans le régiment des gardes; puis dans la cavalerie légère. De-la il passa en Provence, où il fut en-

ployé par le duc de Guise, pour le service de sa majesté. Le maréchal de Biron le connut lorsqu'il étoit cheveu-léger sous M. de Lesdiguières, & se l'attacha à cause de sa bravoure. Après la paix de Savoye, il se mit au service de la république de Venise, jusqu'à son accommodement avec le pape; après quoi il alla servir en Allemagne sous le duc de Mercœur. Il revint à Venise, d'où, après quelque séjour à Florence & à Rome, il vint à Naples. Ayant eu en cette ville occasion de connoître un ligueur réfugié, nommé La-Bruyere, il fut présenté par lui à un Jésuite nommé le pere Alagon, oncle du duc de Lerme, favori du roi d'Espagne. Ce Jésuite voulant se servir d'un aussi brave homme, pour le dessein projeté d'ôter la vie à Henri IV. le lia avec Hébert, ce secrétaire du maréchal de Biron, dont il a été parlé dans ces mémoires; avec Louis d'Aix, dont il a aussi été fait mention dans l'article de la réduction de Marseille, & avec un autre Provençal nommé Roux, tous François réfugiés.

Dans une de leurs parties de plaisir, on leur présenta Ravailac, qui ne leur cacha rien de ses desseins, & dit qu'il apportoit une Lettre du duc d'Epéron pour le viceroy de Naples. La-Garde se voyant suffisamment instruit, alla faire part de tout ce qu'il avoit découvert à Zamet, Ambassadeur de France à Venise, qui le manda incontinent à M. De-Breves, notre Ambassadeur à Rome, & à Zamet son frere, à Paris. De-Breves donna à La-Garde des lettres pour M. de Villeroy, avec lesquelles il revint en France à la suite du

1610.

duc de Nevers, qui le présenta à sa majesté à Fontainebleau. Henri IV. ordonna à cet officier d'accompagner le grand maréchal de Pologne en Allemagne, pour le bien de son service; après lui avoir dit qu'il avoit pris des mesures qui rendroient inutile le dessein de ses ennemis sur sa personne. La-Garde repassant en France, chargé de nouvelles fort importantes de la part du grand maréchal de Pologne, apprit à Francfort la mort du roi, & se retira malade à Metz, d'où il suivit le maréchal de la Châtre à l'expédition de Juliers. Comme il revenoit en France, après la paix, il fut attaqué près le village de Fize, par des gens armés, qui le percerent de coups, & le laisserent pour mort dans un fossé. Il gagna comme il put Mézières, où étoit le duc de Nevers, qui le fit conduire à Paris; où, sur une requête qu'il présenta au roi, obtint un office de contrôleur général des Bieres: mais lorsqu'il s'y attendoit le moins, on se saisit de lui, & on le mit en prison. Avant qu'on eût prononcé son arrêt, qui ne pouvoit manquer de lui être favorable, parce que les Juges ne trouverent rien qui le chargeât, un exempt vint le tirer de prison, lui mit entre les mains un brevet de six cens livres de pension, & ses provisions de contrôleur des Bieres à Paris. Il paroît qu'il se retira à Rouen, & qu'il y mourut.

Un autre écrivain encore plus moderne, qui a rétabli les cinq interrogatoires de Ravallac, sur le vol. 192. des Mss. de la Bibl. du roi, (car le Mer. Franc. ne rapporte les quatre derniers qu'en abrégé & d'une ma-

niere toute historique, & ne dit rien du tout du premier) a cru y trouver des preuves, que le criminel a cherché à tromper les Juges, & qu'il ne dit pas tout : que les Juges de leur côté, semblent craindre de lui demander comment il a connu le duc d'Épernon. Il ne doute point encore que Ravailac n'ait été véritablement en Italie, quoiqu'il l'ait toujours nié fortement. Les pièces du procès de la Coman & du capitaine La-Garde, lui paroissent suffisantes pour établir que le complot du parricide avoit été formé à Naples dès l'année 1608 : & qu'on y travailloit dans le même tems en Italie, en Espagne, en Flandre & en France. A quoi il ajoute, que le duc d'Épernon & la marquise de Verneuil, se donnerent à ce sujet différens rendez-vous à Saint Jean en Grève : qu'on entendit de leur propre bouche quelque chose de leur projet, & qu'on le rapporta à Henri IV. lui-même : mais que ce prince, soit par aveuglement, soit par excès de bonté, négligea cet avis.

Ceux qui ont remarqué que le duc de Sully avoue en quelqu'endroit, qu'il ne dit pas tout ce qu'il sçait à cet égard, trouveront dans ces paroles matiere à bien des soupçons. Mais dans la vérité, rien de tout cela n'est assez clair, ni assez positif, pour qu'on puisse, sur de pareils indices, accuser nommément telle, ou telle personne, & encore une fois, il n'y a rien de mieux à faire aujourd'hui, que de tirer absolument le rideau sur ce mystère d'iniquité, & de livrer à l'oubli pour jamais, s'il étoit possible, tout

1610. ce point de notre histoire. On devroit encore prendre ce parti, quand même il seroit vrai, comme quelques personnes en sont persuadées, qu'il y a un petit nombre de cabinets dans Paris, qui peuvent fournir de nouveaux éclaircissemens. Ceux qui pourroient avoir chez eux ces sortes de pièces, sont très-louables de les cacher avec le plus grand soin, & devroient même se résoudre à les brûler.

Je n'ai point cité dans tout ceci Vittorio Siri. Ce n'est pas qu'il n'ait parlé & de l'assassinat de Henri IV. & du procès de Ravallac, *Mem. Recond. t. 2. p. 246-276* : mais il le fait si négligemment, en homme si mal instruit, ou même si partial contre les maximes du gouvernement & la personne de Henri le Grand, que son témoignage ne sçauroit être d'un grand poids. Je remarque seulement que son sentiment est, que Ravallac n'a eu absolument aucun complice.

Fin du septième Volume.



TABLE GÉNÉRALE

DES

M A T I E R E S

Contenues dans ce septième Volume.

A

- A**BEINS. (l'abbé d') les grands desseins de Henri IV. 375. & *suiv.*
est fait évêque de Poitiers, 93, 94.
- ACHMET, empereur des Turcs, demande à Henri IV. d'avoir un résident à Marseille, 305, 306.
- AERSENS (François) 124.
- AGOUST, Maison, voyez Henri IV.
- AIDES. Réglemens à ce sujet, 200. & *suiv.*
- ALBERT, cardinal & archiduc d'Autriche, sa réception au prince de Condé après sa sortie de France, 262. N. 29. fait rendre justice au prince d'Épinoy, 287, 288. Sa réponse à la lettre du roi, 360. Raison du peu de précaution qu'il prend contre
- ALLEMAGNE (Affaire d') & troubles qui y arrivent, 138. Les princes d'Allemagne députent vers Henri IV. sur leur prétention à la succession de Clèves, 337, 338.
- AMBASSADEURS nommés par Henri IV. pour résider dans les différentes cours de l'Europe, 372.
- ANDRÉ. (N. de Saint) officier d'artillerie, 220
- ANGOULEMÉ (Charlotte de Montmorency, duchesse d') mêlée dans les intrigues galantes de Henri IV, 244.
- ANJOU, (François de Valois, duc d')

Voyez PHILIPPE II.

ANJOU (Gaston, Jean-Baptiste de France, duc d') troisième fils de Henri IV, ensuite duc d'Orléans. Sa naissance, 41. N. 10.

ANNÉE du grand hiver, 91. N.

ANVERS. Trahison d'Anvers, 183.

ARCENAL, v. SULLY.

ARCHIDUCS (les) travaillent sincèrement à la paix, 120.

ARTILLERIE. Projet à cet égard faisant partie du cabinet d'état, 193, 194.

ARTS. Projet pour les perfectionner, 192, N. 15.

AUGUSTE. Conformité du regne de Henri IV. avec le sien, 22.

AVIAS (le pere) Jésuite nommé dans une lettre du P. Cotton, 157.

AUTRICHE, maison, sur quoi fondé son prétendu droit à la succession de Clèves, 314. & *suiv.*

AUTRICHE (Catharine d') Alliance par elle de la maison de Bé-

thune avec la maison d'Autriche, 299. N. 9.

AUTRICHE (Charles d') marquis de Burgaw. *Voy.* BURGAW.

AUTRICHE. (Marie d') épouse de Guillaume, duc de Juliers, 315.

AUVERGNE. (Charles de Valois, comte d') Graces qu'on lui accorde dans la prison, 279.

B

BALAGNY. (Damien de Montluc de) Intrigues de galanterie entre lui & le duc d'Euillon; il est assassiné, 60, 61.

BANQUEROUTES. Edits contre les banqueroutiers frauduleux, 235, 236.

BARONIUS. (cardinal) Sa mort, 84, 85.

BARREAU. Abus à corriger dans le barreau pour les juges, avocats, procureurs, &c. 216, 217.

BÉARN. *V.* JÉSUITES.

BEAUVILLE, premier président de la chambre des comptes de Provence, 68.

BELLEBRANCHE,

nommé dans une lettre
du P. Cotton , 153.

BELLIEVRE. (Pom-
ponne de) Sa mort, 85.

BERINGHEN (Pierre
de) contrôleur général
des Mines, 143, 153,
223, 233, 246, 362.

BERNY. (Matthieu
Brûlard de) 122, 270.
N. 32. Il sert les inté-
rêts du prince d'Épi-
noy auprès de l'archi-
duc, 291, 292. N. 5.

BETHUNE. (Maison
de) Ses alliances avec
les maisons d'Autriche
& de Coucy, 299. N. 9.

BETHUNE (Jean de)
s'allie avec la maison
d'Autriche par celle de
Coucy, 299. N. 9.

BETHUNE (N. de)
cousin du duc de Sully,
220.

BIRON. (Charles
de Gontaut, maréchal
de) Pertes énormes
qu'il faisoit au jeu,
90. N.

BIRON. (Jean de)
On le veut démarier,
221.

BLANCHEFORT. Mai-
son des plus commu-
nes dans la noblesse, 7.

BLANCHEFORT de
Crequi (Françoise de)
Son mariage, 7. 8. N. 3.

BODILLON assassine
Childeric, pourquoi,
111.

BOISSISE, agent de
France, près des prin-
ces héritiers de Clé-
ves, 319. 356. sert uti-
lement dans cette af-
faire, 337. N. 10. est
nommé ambassadeur
en Dannemarck & en
Suede, 372.

BONGARS (Jacques
de) agent de France
en Allemagne, 319.
356. Mémoires qu'il
envoie à Sully sur la
succession & les affai-
res de Clèves, 308.
Bon mot de lui, 331.
est nommé ambassa-
deur en Hongrie, Bo-
hême & Transilvanie,
372.

BONNE. Sentiment
sur cette maison, 7.

BORDE (la) em-
ployé à découvrir l'in-
trigue du comte de
Sommerive, avec ma-
dame de Moret, &
maltraité par Som-
merive, 53.

- BOUILLON** (Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne) reprend ses brigues, 69. *Voyez* HENRI IV.
- BOUILLON.** (Mademoiselle de) offerte au duc de Sully pour épouser le marquis de Rosny, 5.
- BOURBON,** (Catherine-Henriette de) fille de Henri IV. & de Gabrielle d'Estrées, proposée au fils du duc de Sully, 12. N. 4. puis au fils du connétable, 19. Son mariage, 12. N. 4. Présent qu'elle reçoit du roi son pere, 234.
- BOURG** (M. du) 220.
- BOURGOGNE,** (Charles de) Sa fille porte le comté de Gueldres dans la maison d'Autriche, 309. 310.
- BOURGOGNE** (Marie de) porte les Pays-Bas à Maximilien. Doute sur cette possession. 310. *Voyez* CLÈVES.
- BRANDEBOURG.** (Albert Frédéric, électeur de) Son droit à la succession de Clèves, 312.
- BREMONT** (M.) nommé dans une lettre du pere Cotton, 155.
- BRISSAC** (Charles de Cossé) maréchal de) est mis en jeu par une calomnie, au sujet d'un sermon du P. Gonthier, 242, 243. est nommé du conseil de régence, 372.
- BRUNSWICK,** (duc de Lunebourg) 293.
- BUISSE** (La) 220.
- BULLION** est envoyé ambassadeur vers les Vénitiens & le duc de Savoie, 371.
- BURGAW** (Charles d'Autriche, marquis de) Son droit à la succession de Clèves, 314.
- C.
- CABINET D'ETAT.** Idée & objet de ce grand & utile travail, 188. & *suiv.* N. 14, 15.
- CARDINAUX.**

D E S M A T I E R E S. 451

CARDINAUX , leurs duc , voyez CLÈVES
prérogatives en Italie , (Guillaume duc de) Mé-
301. moire & détails sur cer-

CARL-PAUL , envoyé te principauté. Noms
par l'électeur Palatin au des princes & princesses
duc de Sully , 117. de ce nom , 306 & suiv.

CAUMARTIN est en- CLÈVES (Anne de)
voyé ambassadeur vers épouse Philippe-Louis ,
les Suisses , Grisons , &c. Comte Palatin de Neu-
371. bourg , 312.

CHATEAUNEUF CLÈVES. (Guillaume
(M. de) garde du sceau duc de) Sa mort , ses
de la régence , 372. enfans , ses alliances ,

CHATEAUVIEUX (de) princes prétendans à la
nommé du conseil de succession , 306 & suiv.
régence , 372. CLÈVES (Jean-Guil-

CHATILLON , ingé- laume de) fils du précé-
nieur , fait des plans dent. Sa mort , 310.
des frontières de Cham- CLÈVES (Magdelène
pagne , 95. de) épouse Jean comte

CHARTRE (Claude Palatin de Deux Ponts.
de la) 154. 313.

CHEVALERIE (Ordre CLÈVES (Marie-
de) que Henri IV a Eléonore de) épouse
dessein d'instituer , 192. Albert - Frédéric de
Brandebourg , 312.

CHILDERIC , pour- CLÈVES (Sibyle de)
quoi assassiné par Bodil- épouse Charles d'Autri-
lon , 111. che , 314.

CHILPERIC , pour- CŒUVRES. (François
quoi détrôné , 111. Annibal d'Estrées , mar-
CLERGÉ DE FRANCE quis de) calomnie Sul-
demande la publication ly , 238. est envoyé à
du concile de Trente , Bruxelles pour enlever
83 , 84. la princesse de Condé ,

CLÈVES (duché de) la princesse de Condé ,
Mort de son dernier 262. N. 29.

COLANGE, commis-
saire en Languedoc, 99.

COLLEGE ROYAL.
Réflexions sur les collè-
ges & sur l'éducation
qu'on y donne à la jeu-
nesse. 192. N. 15.

COMAN. (Jacqueline
Le-Voyer de) ou d'Es-
coman, donne son avis
à HENRI IV d'une conf-
piration contre sa per-
sonne, 387. Particula-
rités sur son procès, &
différentes opinions sur
toute cette affaire, 202.
N. 19.

COMÉDIENS Italiens
appelés en France, 1. 2.

COMMERCE. Projets
pour le faire fleurir, 197.
N. 15.

COMMERCY (seigneu-
rie de) usurpée par les
Espagnols & le duc de
Lorraine, & restituée,
95. N. 32.

CONCHINE ou CON-
CINI, épouse Léonore
Galigay, 36. Il abuse de
la confiance de la reine,
35. Son ambition, 37,
38. Motifs secrets de la
jalousie qu'il inspire à la
reine contre Henri, ses
menées avec le conseil
d'Espagne contre ce

prince, 164. Refus qu'il
essuie, 301, 302.

CONDÉ (Henri II. de
Bourbon, prince de)
épouse mademoiselle
de Montmorency, 63.
162-164, N. 6. 244.
Brouilleries qui s'en en-
suivirent entre Henri
IV & ce prince, 244.
Traits sur les effets de
cette jalousie, 248. N.
27. Il emmène la prin-
cesse de Condé en Flan-
dre, 254, 255. Particu-
larités sur cette évasion,
255. N. 28, 29. Il écrit
au roi & à M. de Thou,
264, 265. Détails sur
toute cette affaire, 264.
N. 30.

CONJURATION sur la
vie d'Henri IV, formée
dans la ville de la Fle-
che, 273. Peu de fon-
dement de cette conspi-
ration, 276. N. 35. Au-
tre contre ce prince ;
avis répandus & paroles
dites à ce sujet, 376.
N. 12, 13.

CONSEIL DE RÉGEN-
CE, composé par Henri
IV, pendant l'exécution
de ses grands desseins,
372, 373.

CONTY. (François de

DES MATIERES. 453

Bourbon , prince de) même sujet , 252, 253,
querelle avec le prince sur l'évasion du prince
de Joinville , 62. de Condé, 258-263. sur

la mort du duc de Clèves, 307. sur la manière
employée à faire réussir d'exécuter le grand des-
le mariage du duc de sein , 338. sur les pres-
Vendôme , avec made- sentimens qu'a Henri
demoiselle de Mercœur, IV de sa mort , & sur la
66. conjuration contre sa

CONVERSATIONS en- vie , 382.

tre le roi & Sully , 11. COTTON (Pierre)

sur les sujets de plaintes Jésuite , travaille utile-
de Henri IV contre la ment au mariage du duc

reine , la marquise de de Vendôme , avec ma-

Verneuil , &c. 29. entre demoiselle de Mercœur,

Henri IV la reine, Sully 66. Lettre indiscrette

& les courtisans sur les qu'il écrit sur les nou-

grands hommes de l'an- velles de la cour , 152.

tiquité, 148. entre Henri Voyez HENRI IV. Il est

IV & Sully , sur les nou- impliqué dans le parri-

velles publiques; sur les cide de Ravillac ; sa

complots domestiques justification , 420, 422.

& étrangers, contre la COURONNEMENT de

vie de ce prince , 163. la reine Marie de Mé-

sur les mémoires de fin- dicis. Motifs qui font

nance, & sur les moyens souhaiter cette cérémo-

de recouvrer de l'ar- nie aux séditieux , 173,

gent , 198. sur la com- 174. Comment se passe

position du cabinet d'é- la cérémonie du cou-

tat , 218. entre Sully & ronnement, 394. N. 18.

le prince de Condé , sur COURS SOUVERAINES.

les prétendus sujets de Réglemens auxquels

mécontentement de ce- elles sont assujetties.

lui-ci , 249-252. entre Réflexions sur ce sujet ,

Henri IV & Sully sur le 96. N. 33.

COURTISANS. Que- contre la maison d'Au-
relles entr'eux, 62, 63. triche, 356.

Comment ils pensent D A N S A (Simon)
de Henri IV & de Sully, corsaire Flamand, 157.

142. N. 1. Ils calom- DAUPHIN (Monsieur
nient Sully au sujet des le) malade à Noisi, 30.

enfans naturels de Hen- Brigues à la cour pour
ri IV, 238. Leurs dé- lui faire épouser l'In-
marches & brigues pour fante d'Espagne, 170.

détourner Henri IV de N. 8.

ses grands desseins, 335, DELPHIN, cardinal,
336. Mal-intentionnés ambassadeur de Venise

pour les grands desseins en France, est envoyé
de ce prince, 363, 364. par Henri IV son am-
bassadeur à Florence,

CREQUY (Charles de 301.

Blanchefort de). Pertes DÉPUTÉS GÉNÉRAUX
énormes qu'il fait au du corps protestant dans

jeu, 89. N. 29. On pro- l'assemblée générale de
pose de marier son fils Gergeau, 73 & *suiv.*

aîné avec mademoiselle DESSEIN POLITIQUE
de Verneuil, 155. ou grand dessein de

CREQUY, *Voyez* Henri IV, 187 & *suiv.*
BLANCHEFORT de Cre- La succession de Clèves

quy. en est le prétexte, 317

GROS (du) l'un des & *suivans*. Moyens de
conjurés dans la conju- l'exécuter, 328. & *suiv.*

ration de la Flèche 275. On cherche à le détruire.

D. Princes & électeurs qui
se joignent à Henri IV

D ANGUIN (le capi- pour le grand dessein.
taine) sert utilement Dispositions prochaines

dans l'affaire de la ré- pour l'exécution, 395
volte des Maures 133. & *suiv.*

DANEMARCK (Chris- DEUX-PONTS (Jean
tien IV roi de) Ce prin- comte Palatin de). Son

ce embrasse l'alliance

DES MATIERES. 455

droit à la succession de Lorraine, duc d') satisfait
Clèves, 313. fait Henri IV contre son

frere, 54, 55. fait assassiner Balagny, 61.
DISSIPATEURS. Projet de les réprimer, 207
& suiv.

DOMAINE DU ROI. Rachat de différentes parties, 99 & suiv. La principale richesse du
roi ne consiste pas dans son domaine, N. 10 &
suiv.

DROIT-ANNUEL établi par Henri IV, 200, 201. Jugemens différens sur cet établissement, 220. N. 19. Voy.
PAULETTE.

DUELS. Suite de la facilité à les pardonner, 61, 62. N. 19. Edit sur le duel, & ce qui se passa à cette occasion dans le conseil, 236, 237. N. 25.

E.

EDIFICES dans la ville de Paris, 86, 87, 88. N. 27.

EDOUARD III, roi d'Angleterre, 149.

EGMONT, comté & comtes de ce nom; leurs droits sur le comté de Gueldres, 309, 310.

EGUILLON (Henri de

ENTRAGUES (François de Balzac d') Il est impliqué dans l'affaire de Ravillac, 437.

ENTRÉES, Impôt, réglemens & projets sur cette partie, 200.

EPERNON (Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d') Sa brouillerie avec Montigny, 62. Pertes considérables qu'il fait au jeu, 90. N. Il obtient la permission d'entrer en carrosse dans la cour du Louvre, 188. N. Il s'oppose à Sully sur l'armement de Clèves, 346. Il est impliqué par la Coman dans le complot de Ravillac, 388. N.

EPINOY. (Guillaume de Melun, prince d') obtient la restitution de ses biens, 287, 289. Voy.

TRAITÉS de Treve.

ERKEL (d') Droits de cette maison sur le duché de Clèves, 309.

ESCURES (Pierre Fougeu d') est appelé au

conseil sur l'expédition de Sedan, 220. tion que ce Prince lui accorde, 234.

ESPAGNE & ESPAGNOLS. Terres usurpées par l'Espagne sur la frontiere de Champagne, 95. Négociations pour la trêve avec les Provinces-Unies, 118. Foiblesse de cette couronne dans l'affaire des limites de la Navarre & du Bearn, 128 & *suiv.* dans celle de la révolte des Maures, 131 & *suiv.* qu'elle chasse enfin de ses États, 137, 138. N. 43, 44. Détestables complots contre la vie d'Henri IV, qu'elle forme dans la maison de la reine, 165 & *suiv.* voyez TRAITÉ de Trêve. Moyens qu'elle emploie pour détourner Henri IV, de ses grands desseins, 335. Suite des complots qu'elle forme contre la personne de ce prince, 376 & *suiv.* N. 13.

ESSARTS (Charlotte des) Maîtresse d'Henri IV, 23, 24, 44. N. 12. Enfans qu'il eut d'elle, & particularités sur sa vie, 23. N. 7. Gratifica-

F. FAYE. (La) voyez LETTRE.

FENOUILLET, fait évêque de Montpellier, 93, 94. N. 31.

FERDINAND D'AUTRICHE II. roi des Romains & d'Hongrie, 316.

FERDINAND de Castille, proposé à Henri IV, pour exemple, 336.

FERNANDÉS (Edouard) banquier Portugais, prête de l'argent à Henri IV & aux courtisans pour le jeu, 88 N. 28, est payé des sommes qu'il avoit prêtées à Henri IV 232, 233.

FERRAND, premier huissier de la chambre des comptes. Son procès lui est fait, 130.

FERRIER (du) député à Sully pour l'assemblée de Châtelleraut, 75.

FERVAQUES. Grande maladie dont il guérit, 94. Est nommé du conseil de régence, 372.

FEYDEAU (Denis)

DES MATIERES. 457

fermier général des aides, 229.

FIEFS MASCULINS & FEMININS. Distinction importante pour le duché de Clèves & les Provinces-Unies, 310, 317.

FINANCES & FINANCIERS. Nouveaux travaux & réglemens pour les finances, 96 & *suiv.* N. 33. Mémoires & projets sur ce sujet, 186, 197. N. 16. Moyens de recouvrer de l'argent dans le besoin, 198 & *suiv.* Affaires diverses, & détails sur les finances, 229 & *suiv.*

FLANDRES, PAYS-BAS, & PROVINCES-UNIES. Négociations pour une trêve à longues années, 118 & *suiv.* Ingratitude des Flamands envers Henri IV, 126. Les Provinces-Unies se joignent aux princes ses confédérés, assemblés à Hall, sur l'affaire de Clèves, 337 & *suiv.* N. 10, & p. 348.

FLECHE (La) grati-

fication accordée à ce collège, 154, 160. Autre refusée par Sully, 160. N. 5. *Voyez* CONJURATION.

FONTAINEBLEAU. Nouveaux embellissemens faits à ce château, 86.

FORCE (Jacques Nompar de Caumont, Duc de la), Querelle entre sa famille & celle de Saint Germain, 62. Service qu'il rend au roi en Navarre & en Béarn, 130 & *suiv.*

FRANCE (Christine de) seconde fille d'Henri IV, destinée pour le prince de Galles, 172.

FRANCE (Elisabeth de) fille aînée d'Henri IV, Sa maladie, 80.

FRANCE (Gaston-Jean-Baptiste de) troisième fils d'Henri IV. Sa naissance, 41. Sa mort, 41. N. 10.

FRANCHE-COMTÉ. Usurpations faites par l'Espagne & la Lorraine sur cette frontière, restituées, 95. N. 32.

FRANÇOIS I. roi de France, donne du se-

- cours à Philippe, Landgrave de Hesse, 326.
- FREDERIC III. empereur, 314.
- FRESNE (Pierre Forget de) secrétaire d'état, sujet de la contestation avec Villeroy, 270, 271.
- G.
- GABELLE, Augmentations à y faire dans le besoin, 200, 201.
- GALIGAI (Léonore) épouse Conchine, 36, 37. Elle entretient la jalousie de la reine contre Henri IV, 174. Gratifications qu'elle reçoit 232.
- GALLES (prince de) 172.
- GERGEAU. Assemblée générale des Protestans en cette ville, 73.
- GEVRES (Louis Potier de) secrétaire d'état, 119, nommé du conseil de régence, 72.
- GIVRY (cardinal de) est proposé pour l'évêché de Metz, 81, 82.
- GONTHIER ou GONTHERY. (Le pere) Jésuite. Réprimandé par Henri IV, sur sa manière de prêcher emportée & séditieuse, 241, 242. N. 26, 272, N. 33.
- GOURNAY (Mademoiselle de) donne avis de la conspiration contre la personne d'Henri IV. 387. N. 16.
- GOVERNEMENT, Principes pour un bon gouvernement, 102. N. 35.
- GOVERNEMENT monarchique, préférable à tous les autres, 103. N. 35.
- GREFFES. (Édit des) rachat des greffes de Languedoc, 99.
- GUELDRES. comté & comte de ce nom, 308. Affaires sur cette succession, 309, 310.
- GUIDI, Italien. Cabale avec Conchine contre Henri IV, 165.
- GUIDI (Le chevalier) agent du grand duc de Toscane en France, 297. Henri IV, se l'attache, 302.
- GUISE (Maison de) 63.
- GUISE (Charles de Lorraine, duc de) justi-

DES MATIERES. 459

fié sur les difficultés apportées au mariage du duc de Vendôme, avec mademoiselle de Mercœur, 64.

H.

HALL (Assemblée de) & députation faite à Henri IV. par les princes d'Allemagne, 336, 348.

HARLAY, Achille de) premier président, est nommé du conseil de régence, 372. Paroles de lui au duc d'Epéron sur l'assassinat de ce prince.

HENRI II. Secours qu'il donne aux princes d'Allemagne, contre Charles-Quint, 326.

HENRI IV. Ses occupations & divertissemens. Il empêche Sully de consentir aux alliances, pour son fils, qui lui étoient proposées, 56, & lui propose de le marier avec mademoiselle de Crequy, 6, 7. Son sentiment sur les maisons de *Bonne*, de *Blanchefort*, de *Agoust*, de *Crequy* & de *Lefdiguieres*, 7.8. Gran-

des offres qu'il lui fait pour l'engager à embrasser la religion Catholique, 11, 13. N. 4. Il le rassure contre les artifices de ses ennemis,

20, 21. Ses amours & maîtresses, 22, n. 7.

Voy. CONVERSATIONS.

Sa haine contre Conchine & Galigai sa femme,

35, 38, 45, qu'il veut renvoyer en Italie, 36,

37. Ses égards pour la

reine, 40, 41. Naissance

de son troisième fils;

marque d'amitié qu'il

donne à Sully dans cette

occasion, 41. N. 11. Ses

lettres à Sully, 41, 43,

43, 92 128, 144. Il

chasse le prince de Join-

ville pour ses galante-

ries avec madame de

Verneuil, avec laquelle

il se brouille & se rac-

commode, 50. N. 14.

Il disgracie Sommerive

pour une intrigue pa-

reille avec la même da-

me, 52. N. 16, & d'Eguil-

lon pour avoir fait assas-

finer *Bahigny*, 58 - 62.

N. 18. Brouilles dans

sa cour, que sa facilité à

pardonner les ducs ex-

eite, 61, 62. N. 19. Il songe à faire épouser au prince de Condé, mademoiselle de Montmorency 63; oblige la maison de Mercœur à accomplir le mariage de mademoiselle de Mercœur & du duc de Vendôme, 63. Son aversion contre les princes de la maison de Guise, 64. Il envoie Sully à l'assemblée des Protestans à Gergeau, 73. Son séjour dans les maisons royales; vie privée & maladie de ce prince, sa tendresse pour ses enfans, 77, 279. Il donne l'évêché de metz au duc de Verneuil, 81, 82. N. 23. Demandes du clergé, qu'il accorde & refuse, 83, 84. N. 25. Ouvrages publics & édifices qu'il fait faire, 86. N. 27. Ses dépenses pour son jeu, accusé en vain de chercher à ruiner les seigneurs par le jeu, 89. N. 28, 29. Il soulage le peuple après le débordement de la Loire, 92. Il dispose des évêchés sur la recommandation de Sully, 93, 94. N. 31; & fait restituer les usurpations de l'Espagne & de la Lorraine sur les frontieres, 95. N. 32. pense à acquérir Antibes, 96. Réglemens sur les finances, 96. Réception qu'il fait au duc de Mantoue, 118. Part qu'il a dans l'accommodement de l'Espagne & des Provinces-unies, 119, 120. Bon mot du roi à Dom Pedre, 119, refuse d'entrer dans la révolte des Maures, 131. Il dit à Sully de lui composer quatre états sur la finance & les autres parties de l'état, 139. Il passe deux jours à l'arsenal, 145. Il accuse Sully d'indiscrétion sur des secrets révélés par le pere Cotton, 151. N. 4. écrit à de la Châtre 154. Son mécontentement contre le pere Cotton, 157, 158. N. 4. Il vient communiquer à Sully ses chagrins: longue conversation entr'eux, 162, sur les nouvelles publique, 163, sur son amour pour mademoi-

DES MATIERES. 461

felle de Montmorency, poste & coches, 199. N. 163, 164, sur les complots contre sa vie, découverts en Espagne par Vaucelas, 167, sur les sujets de plainte que lui donnent à cet égard la reine, Villeroy, &c. 170, 171, sur ses vues pour le mariage de ses enfans, 171, sur la résolution qu'il prend de renoncer à la princesse de Condé, 176. N. 10. Pourquoi il s'attache les princes d'Allemagne, 171. Il destine au dauphin l'héritiere de Lorraine, 171. Il a dessein de marier son troisième fils avec la princesse de Mantoue, 172. Son aversion pour le couronnement de la reine, 174, 175. Il hâte l'exécution de ses grands desseins, 187, va souvent visiter Sully à l'Arcenal, 188, 263, & s'y occupe avec lui à la composition d'un cabinet d'état, 188. Cabinet d'état qu'il se propose d'établir, 190, 191, N. 14. Voy. CONVERSATIONS

Il établit des chevaux de poste & coches, 199. N. 18, le droit annuel, 200. Sentiment sur cette opération, 200. N. 19. Il a dessein de rétablir l'ancienne censure Romaine, 207, 211. N. 20 de détruire la chicane, & autres pièces du cabinet d'état, 211. N. 20. Son jugement sur les trois ministres, 224, 229. N. 23. Il promet à Sully de se corriger, sur sa passion pour le jeu. 233. Dettes acquittées, gratifications & dépenses de ce prince pour le jeu, les bâtimens, &c. 241. Il punit N... qui avoit calomnié Sully, 240. Plaintes réciproques de lui & du prince de Condé, & paroles très-vives entr'eux au sujet de la princesse de Condé, 244, 248. N. 27. Complots contre Henri, dont cet amour n'est que le prétexte, est averti des desseins du Prince, 253, 254. Son chagrin de l'évasion de ce prince : conseils, démarches & autres particularités sur

eet incident, 255. N. 28. Faux avis qu'il reçoit contre les Protestans, 271. N. 34. *Voy.* CONSPIRATION. Voyage dans ses maisons, 279, 280. Secours qu'il donne aux Flamands, 281. Protection qu'il donne au prince d'Épinoy, 286. N. 2, 3, 4. Il s'oppose au titre de seigneur souverain de Sedan que prend le duc de Bouillon, 292, 293; se fait rendre justice par le grand duc d'un passe-droit fait à son ambassadeur, 296, N. 9. Il console la reine sur la mort du grand duc, 296. N. 8. s'attache Guidi son agent, 302, 303, permet au grand seigneur d'avoir un résident à Marseille, 305, 306. *Voyez* CONVERSATIONS. Il promet son assistance aux princes intéressés dans l'affaire du duché de Cleves contre la maison d'Autriche, 317. Il s'entretient avec Sully sur ce que lui avoient dit & offert les députés des princes d'Allemagne, 338, 345. N. 11. Il se prévient contre les conseils de Sully, 346, 347. Il converse avec lui. Sentimens qu'il inspire au duc de Vendôme pour ce ministre, 354, 355. Dispositions prochaines pour l'exécution du grand dessein 355. Lettre qu'il écrit à l'archiduc, 359, 375. Il fait marcher des troupes dans le pays de Cleves, 358, 359. Il en parle indiscrettement devant les courtisans, 362, 363. Conversation & lettres entre Sully, 366-371. Ses dispositions & préparatifs pour l'accomplissement de ses grands desseins, 370, 373. Sa répugnance aux préparatifs du couronnement de la reine, 373, 374. Sa lettre à l'archiduc, 385. *Voyez* CONSPIRATION. Ses prétendus pronostiques & pressentimens sur sa mort prochaine, 379. N. 16. *Voyez* CONVERSATIONS. SCHOMBERG. Il assiste au couronnement de la reine, 396. N. 18.

DES MATIERES. 463

Calomnies répandues contre lui sur les motifs de la guerre, 399. N. 20. Il envoie la Varenne à l'Arcenal, 401, 402. N. 21. lui-même y va & est tué, 404. Détail sur les derniers jours de sa vie, sur ses pressentimens, 404. N. 22. Voy. RAVAILLAC.

HESSE (Guillaume, Landgrave de) Ses droits à la succession de Clèves, 313, 314. s'unir avec la France contre la maison d'Autriche, 357.

HÔPITAL royal, projet d'un, 192.

HÔTE (Nicolas l') secrétaire de Villeroy, 133.

HOTTOMAN, agent d'Henri IV en Allemagne, 318.

HUBERSON (Jeanne) & son cousin découvrent la conspiration contre Henri IV, à la Flèche, 274. N. 35.

J.

JACOB, agent du duc de Savoye, vient complimenter Henri & Sully, 117, 294.

JACQUES STUARD, roi d'Angleterre, 282.

JEAN I. roi de France se soumet à l'autorité des états du royaume, 112.

JEANNIN, (Pierre) président au parlement de Dijon, service qu'il rend en Flandres dans l'affaire de la suspension d'armes, 120, est un de ceux qui conclurent le traité de Trèves, & celui de l'intervention des rois de France & d'Angleterre, 282. N. 1. Il rend service à Sully auprès de l'archiduc pour le prince d'Epinoÿ, 287. N. 2. Il prévient Henri IV contre Sully sur l'armement de Clèves, 346, 353, est nommé ambassadeur en Flandres & en Angleterre, 372.

JÉSUITES. Ils s'établissent en Béarn, 84. N. 25. Nommés dans une lettre du pere Cotton, 152. Ils sont impliqués dans la prétendue conspiration de la Flèche, 274, & justifiés, 276. N. 35. Ils servent les cruautés de l'empereur

- Rodolphe contre les Protestans d'Allemagne, 356. Ils sont impliqués dans le parricide d'Henri IV, & justifiés, 419.
- JETTONS d'or & d'argent présentés à Henri IV, par Sully en 1608, leur devise, 22. En 1609. 139.
- IGNACE ARMAND, provincial des Jésuites, 153. N. 4.
- ILLUSTRES (hommes) de l'antiquité, 147. N. 3.
- INDES. Art. du traité de Trèves & d'intervention, &c. concernant le commerce aux Indes, 284.
- INFANTE D'ESPAGNE. (Anne - Marie - Maurice d'Autriche) complots dans la maison de la reine, pour la faire épouser au dauphin, malgré Henri IV, 170, 171. N. 8.
- JOANNINI, Agent du grand duc de Toscane, 35. Cabale dans la maison de la reine avec l'Espagne, 165. son entretien avec Sully sur l'insulte faite à notre am-
- bassadeur à Rome par celui de Toscane, 296.
- JOINVILLE (Claude de Lorraine, prince de) disgracié pour ses galanteries avec la marquise de Verneuil & la comtesse de Moret, 46-52. N. 14. 15. Querelle avec le prince de Conty, 62.
- JOYEUSE (François de) cardinal, prévient Henri IV. contre Sully sur l'armement de Clèves, 346, 361, est nommé du conseil de régence, 372.
- JOYEUSE (Henri, comte de Bochage, duc de) capucin & cardinal. Sa mort, 85.
- ISABELLE DE CASTILLE. Son exemple proposé à Henri IV, 336.
- ISLE (N. de l') Officier de l'artillerie, 220.
- ITALIE. Comédiens appelés de ce pays par Henri IV. 1, 2. Ses princes & états s'unissent à Henri, contre la maison d'Autriche, 355. Ambassadeurs nommés pour l'Italie, 371.
- JUDICATURE. Ses

DES MATIERES. 465

charges devenues vé- PLESSIS) premier écuyer
nales & rendues héréditaires, 201. N. d'Henri IV est nommé,
du conseil de régence,

JULIERS. duché & 372.
ducs de ce nom, 308- LICANI, entrepreneur
310. Affaire de cette du pavé de Paris, 97

JURISDICTIONS. de la ligue travaillent à
Charges à y créer dans détourner Henri IV de
le besoin, 205. ses grands desseins, 335,

L. LOIRE (la) ravages
qu'elle fait, 90. N. 30.

LAMBERT envoyé LORRAINE (La). Ses
par le prince d'Orange en France, pour usurpations faites sur la
faire rompre les négociations de paix, entre frontiere de Champa-
l'Espagne & les Provinces-Unies, ses artifices, gne, 95. N. 3.

LORRAINE. (Charles Cardinal de) Sa mort, 122. 84.

LAMORAL, premier LORRAINE (duchesse
prince de Ligne, 288, de) tombe dangereuse-
N. 4. ment malade, compli-
mens que lui font faire
le roi & la reine, 117,
118.

LEOPOLD, Archiduc LOUIS. (Saint) Il
d'Autriche, investi du ordonne à son fils d'a-
duché de Clèves : dé- bolir la taille, 112.

LUXE. Réglemens &
taxe à cet égard pro-
jettés, 206.

M.
LETTRE fausse, signée MAITRESSES
EMMANUEL DE LA d'Henri IV, leurs
FAYE; ce quelle conte- noms, enfans qu'il eut
noit, 271, 272. d'elles, 23. N. 7.

LIANCOURT (N. du MANICAMP (Philippe

- de Longueval de) entre la princesse de Con-
 voyé en Flandres après dé, 244, 262. N. 29.
 l'évasion du prince de Elle est nommée régen-
 Condé, 270. N. 32. te, 372. Elle se fait cou-
 M A N T E. On y fait ronner malgré la répu-
 construire un pont, 88. gnance & la volonté du
 M A N T O U E. (Vincent roi, 373, 385. N. 11.
 de Gonzague, duc de) Sa justification & autres
 comment reçu à Paris, particularités qui la con-
 117, 118. cernent, à l'occasion de
 M A N T O U E. (Eléonore l'assassinat du roi, 407.
 de Gonzague, princesse M A R I L L A C se mêle des
 de) 172. galanteries d'Henri IV.
 M A R C A D É, jouaillier, 24.
 234.
 M A R C H A N D (Charles M A R I N E. Projet sur
 le) donne son nom au cette partie, 194, 195.
 pont marchand, 87. N. M A R I O N. (N.) 99.
 27. M A R C K (La). comté
 & comte de ce nom.
 M A R G U E R I T, Avocat Comment cette princi-
 général à Rouen. Gra- pauté fut unie au duché
 tification accordée à ses de Clèves, 306.
 héritiers, 233.
 M A R I E de Médicis, nommé du conseil de
 reine de France, conseil régence, 372.
 violent qu'elle donne M A U R E S & M A U R I S -
 au Roi contre les Calvi- QUES se révoltent & de-
 nistes, 70. Elle va à mandent du secours à la
 Chartres, 154. Amitié France, qui le leur refu-
 qu'elle témoigne au se, 131. Ils sont chassés
 pere Cotton, 156. Elle d'Espagne, 137, 148.
 accorde aux ducs d'en- N. 43, 44.
 trer en carosse au Lou- M A U S S A C, commif-
 vre, 188. N. 13. Gratifi- faire en Languedoc, 99.
 cations qu'elle fait don- M A X I M I L I E N I, em-
 ner à la Léonore, 232. pereur. Douce par rap-
 Effets de sa jalousie con- port à ses droits sur les

DES MATIERES. 467

- Pays-Bas, 309, 310.
- MAXIMILIEN II**, empereur, ses dispositions par rapport aux états de Clèves, de Juliers, &c. 316.
- MAYENNE** (Charles de Lorraine, duc de) donne satisfaction à Henri IV. contre le comte de Sommerive, son fils, 54. N. 17, accusé de s'opposer au mariage de mademoiselle de Mercœur, avec M. de Vendôme, 64. Il refuse de vendre au roi son domaine d'Antibes, 96. Est nommé du conseil de régence, 372.
- MAYENNE** (mademoiselle de) pour le prince de Condé, 246.
- MEDICIS** (Maison de) peu ancienne, 298, 299.
- MEDICIS** (Ferdinand de) grand duc de Toscane, sa mort, sa réponse à notre ambassadeur, 296, N. 8.
- MEDICIS** (Cosme II, de) grand duc de Toscane, succède à Ferdinand. Insulte que son ambassadeur fait à celui de France à Rome, 296. N. 8.
- MEDICIS** (D. Joan bâtard de) 302. oncle de la reine, conseille à Henri IV. de renvoyer Concini en Italie; est obligé à se retirer lui-même, 35, 302.
- MEDOR**, l'un des conjurés dans la conspiration de la Flèche, 274, 275, 278.
- MESNELAY** (la marquise de) se fait capucine, 157.
- MERCŒUR**. (Marie de Luxembourg, duchesse de) difficultés qu'elle oppose au mariage de sa fille, avec le duc de Vendôme, 63, N. 21, 22.
- MERCŒUR** (Françoise de Lorraine de) fiancée avec le duc de Vendôme, grandes difficultés à accomplir ce mariage, 63-68. N. 21, 22.
- MESSAGERIES**. Réglemens pour cette partie, 199.
- METIERS**. Projets sur cette partie, 191.
- METZ**. Droits de ce Chapitre, 81, 82. N. 23, Affaire sur les confins du pays Messin & de la Lorraine terminée, 234.

- MILITAIRE. Projets pour rétablir l'ordre dans le militaire, 190.
- MONTMORENCY (Charlotte de). *Voyez* dans le militaire, 190.
- MIRON (François) d', lieutenant civil, & intendant de Paris. Sa mort, 85. N. 26. Résistance qu'il fait à la vérification des rentes. Particularités sur sa vie, 85. N. 26.
- MISSIER, orfèvre, 244.
- MONCEAUX. Ses bâtimens fréquens, 43, 77, 86.
- MONCENIS, ville protestante, 75.
- MONTBASON. (Hercule de Rohan, duc de) Séjour d'Henri IV chez lui à Livri, 161, est nommé du conseil de régence, 372, impliqué dans la conjuration de Ravallac, 204. N. 23.
- MONTENDRE, ville protestante, 74.
- MONGLAT (Louis de Harlay de) premier maître d'hôtel du roi, nommé ambassadeur à la Porte, 372.
- MONTIGNY. (François de la Grange de) Brouilleries entre lui & d'Epéron, 62.
- MONTMORENCY (Charlotte - Marguerite de), proposée pour épouser le marquis de Rosny, 5, destinée au prince de Condé 63. Elle l'épouse, motif de ce mariage, 163, 164. N. 6. Particularité sur ce mariage, 175. N. 10; est emmenée en Flandres, particularités sur cette évafion, 254. N. 28. Bruits injurieux contre cette princesse, 262. N. 29, 264. N. 30.
- MONTPENSIER (Henri de Bourbon, duc de) Sa mort, 12. N. 5.
- MONTPENSIER (Marie de Bourbon), fille unique d'Henri duc de Montpensier, est fiancée au second fils de France, 13. N.
- MORET, Prévôt de la maréchauffée, 72.
- MORET (Jacqueline de Beuil, comtesse de), 44, maîtresse d'Henri IV. 23. Enfans qu'elle en eut, 23. N. 7. Intr-

DES MATIERES. 469

gue galante entr'elle & Joinville , 15. N. 15. Elle cherche à perdre Sully , 240.

MORNAY (Philippe du Plessis), continue ses brigues parmi les Calvinistes, 69, justifié auprès du roi contre une calomnie, 273.

MORTIER-CHOISY, partisan, 231.

MOTTEVILLE, président au parlement de Rouen, dans le parti d'Henri IV, 44.

MUSTAPHA (Agi Ibrahim), Aga du Caire, écrit à Henri IV & à Sully au sujet d'un résident de la Porte à Marseille, 305, 306.

N.

NAVARRRE. (royaume de). Question sur les limites terminée à l'avantage d'Henri IV, 129.

NEUBOURG (Philippe-Louis comte Palatin de). Son droit à la succession de Clèves, 312, 313.

NEVERS (Charles de Gonzague, duc de), est envoyé ambassadeur à Rome, 82. N. 24.

NEVERS (duchesse de) est mêlée dans des intrigues de galanterie, 175.

NICOLAI, nommé du conseil de régence, 372.

NOBLESSE. Projet à cet égard, 192

NOTAIRES établis juges de leurs contrats.

Autres projets à cet égard, 214, 218.

NOYER (du) l'un des conjurés dans la conspiration de la Flèche, 274, 278.

O.

ODOU (N. d'), sert utilement dans l'affaire de la révolte des Maures contre l'Espagne, 132, 133.

ORAISON (marquis d'), employé dans l'affaire du mariage de mademoiselle de Mercœur, avec le duc de Vendôme, 64.

ORANGE (Maurice de Nassau, prince d'), brigue en France, pour faire la suspension d'armes, 120-123. Il donne les mains au traité de Trèves, 282. Il se joint aux princes d'Allemagne assemblés à Hall,

337.

ORANGE (Princesse d'), écrit à Sully dans l'affaire de la trêve entre l'Espagne & les Etats généraux, 122.

ORLÉANS (N. de France, duc d'), tombe malade, 80, est fiancé à mademoiselle de Montpensier, 172.

ORNANO (Alphonse d'), blâme les sermons emportés du p. Gonthier, 242, 243. N. 26.

OSERAY (L') valet de chambre d'Henri IV, 348.

P.

PAJOT, Trésorier, Requête présentée contre lui, 230.

PALATIN (électeur), écrit à Sully, 117.

PARAN, (le pere) Jésuite, 156.

PARIS. Edifices publics, 87, N. 27.

PARLEMENT DE PARIS. Arrêt qu'il rend contre le prince de Condé, 270. N. 32. Sa conduite, & ses démarches le jour de la mort d'Henri IV, & les jours suivans. Particularités sur le procès

de Rayailiac, & autres à l'occasion de ce parricide, 414.

PARRICIDE commis en la personne d'Henri IV. comment cet attentat s'exécute, 404, 405. N. 22. Examen des différentes opinions sur les auteurs & les causes de ce parricide, 418.

Noms des différentes personnes qui y furent impliquées, 201.

PARTIES-CASUELLES, 200.

PASIPHÉE, religieuse, prétendue inspirée, sert aux desseins pernicieux des factieux de la reine, 173, 174.

PAVÉ de Paris, 97.

PAUL V. Il accorde avec peine l'évêché de Metz au duc de Verneuil, 81. N. 23. Il presse inutilement Henri de faire publier le concile de Trente, 83. Il donne les mains à l'union contre la maison d'Autriche, au moyen de le faire roi, 357.

PAUL (François d'Orléans, comte de Saint), gouverneur de Picar-

DES MATIERES. 471

die, soupçonné avoir dessein de passer au service des archiducs, 57.

PAULETTE. Le droit annuel lui est substitué, 204. N.

PEDRE (Dom), ambassadeur d'Espagne en France travaille à la paix, 119. Ses brigues à la cour, 119. N. 4.

PERRON (Jacques Davy, cardinal du), ne peut amener Sully à changer de religion, 18. Il est nommé du conseil de régence, 372.

PERWIS. Droits de cette maison sur le duché de Clèves, 309.

PHELIPEAUX (Raimond) seigneur de Pont-chartrain, 70.

PHILIPPE-AUGUSTE, roi de France, souleve son royaume par les impôts excessifs, 111.

PHILIPPE DE VALOIS, roi de France, souleve le royaume par les impôts excessifs, 112.

PHILIPPE II. roi d'Espagne, motif du conseil qu'il donna au duc d'Alençon sur la trahison d'Anvers. 183.

PIMENTEL, Italien admis au jeu & aux parties de plaisirs d'Henri IV. Aventure comique entre Sully & lui, 3, 4. N. 1. Artifice qu'il emploie pour gagner au jeu, 89, 90. N. 29.

PLACE DAUPHINE, sa construction, 87.

POLICE. Réglemens à cet égard, 97. Autres réglemens & établissemens projetés, 210. N. 20.

PONTCARRÉ nommé du conseil de régence, 372.

PONT - COURLAY, gentilhomme Calviniste. Avis qu'il donne à Sully contre les séditieux, 69.

PORTE (La), traverse le mariage de mademoiselle de Mercœur avec le duc de Vendôme, 67, 68.

POSTES. Réglemens pour cette partie, 199. N. 17.

PRASLIN (Charles de Choiseul, marquis de) capitaine des gardes de Henri IV, va trouver Sully sur l'évasion du

prince de Condé, 255 ;
envoyé en Flandres par
Henri redemander la
princesse de Condé,
262. N. 19.

PREAUX (Hector de),
est député par Jeannin
à Henri IV, 233, 281 ;
solicite l'archiduc en
faveur du prince d'Épi-
noy, 291, 292. N. Il
est envoyé ambassadeur
vers les archiducs, 372.

PRÉVÔT de Pluviers,
accusé de complicité de
l'assassinat d'Henri IV.
429, 430.

PROFESSIONS & MÉ-
TIERS. Réglemens à cet
égard projetés, 191.
Artisans, marchands,
pasteurs & laboureurs,
combien ses quatre pro-
fessions sont utiles au
royaume, 196.

PRONOSTICS de la
mort d'Henri IV. 379.

PROTESTANS. Moyens
qu'ils emploient pour
rompre le projet de
marier le marquis de
Rosny avec mademoi-
selle de Mercœur, &
pour retenir Sully dans
leur croyance, 16, 17.
Suite de leurs cabales,

68. Assemblée générale
de Gergeau, 73. Faux
avis & calomnies contre
les Calvinistes, 271, &
soupçons qu'on inspire
à Henri IV. contr'eux,
pour le détourner de son
grand dessein, 335, 346.

PUGET, trésorier de
l'épargne, 230.

R.

RAGNY (madame
de) se mêle des
intrigues de galanterie
d'Henri IV. 24.

RAMBOUILLET (N.
de) nommé dans les
intrigues de galanterie
d'Henri IV. 24.

RAVAILLAC. (Fran-
çois) pièces de son pro-
cès supprimées, 393.
Autres reproches faits à
ses juges, & jugement
de cette conduite, 393.

N. 17. Détail & parti-
cularités sur la manière
dont Ravailac commet
le parricide d'Henri IV.
404. N. 22. 23. Exa-
men des différentes opi-
nions sur les causes &
les auteurs qui porte-
rent Ravailac à com-
mettre ce crime, 417.

RAYMOND (le pere)

DES MATIERES. 473

- Jésuite, 156. cardinal, 301.
- RECEVEURS généraux & particuliers. Réglemens auxquels ils sont assujettis, 96. Receveurs à créer dans le besoin, 205.
- REFUGE (N. du) Envoyé en Suisse; sa mauvaise gestion, 303.
- RENAUD (Rachel) découvre la conspiration de la Flèche, 374.
- REVENUS ROYAUX. Mémoires sur les moyens de les augmenter, 198.
- RICHARDOT (Jean président de) employé dans les négociations pour la paix entre l'Espagne & les Provinces-Unies, 122, 163. On surprend son instruction, 127. Sa mort, 127. N. 42, 163.
- RICHELIEU, cardinal, prouve que la venalité & l'hérédité des charges de judicature ne doivent point être abolies en France, 201. N.
- ROANNAIS (duc de) cabale avec les séditieux, 69.
- ROCHEFOUCAULT (l'abbé de la) nommé cardinal, 301.
- ROCHEPOSA (la) est fait évêque de Poitiers, 94. N. 31.
- RODOLPHE, empereur, se saisit injustement de Donavert, 138.
- Examen de ses droits prétendus sur la principauté de Clèves, de Juliers, &c. 314. Il en donne l'investiture à l'archiduc Léopold, & recherche Henri en sa faveur, 317. Il soulève les Protestans d'Allemagne par les cruautés qu'il exerce à leur égard, 356.
- ROHAN. (Henri II. duc de) conduit les Suisses en Clèves, 374.
- ROHAN. (Marguerite de Béthune, duchesse de) considérée d'Henri IV. 32.
- ROIS. Réflexions sur la politique & le gouvernement de nos rois, 102. N. 35.
- ROSNY (Maximilien II. de Béthune, marquis de) fils aîné du duc de Sully. Grands partis qu'on lui offre en mariage, 5. N. 2, & p. 12. N. 4. épouse mademoi-

- selle de Créquy. Sujets de chagrin que cette alliance cause au pere & au fils, 7. N. 3. raccommodé avec le duc de Vendôme, 155. Il est fait grand maître de l'artillerie en survivance, & conduit l'artillerie en Clèves, 374.
- R O U E N.** Construction de son pont, 88.
- R U S S Y** (Elie de la place, Seigneur de) conclut avec Jeannin le traité d'intervention, &c. 282.
- S.
- S A I N T - C A N A R D** (M) 220.
- S A I N T - G E R A N** (les) querelles entre cette famille & celle de la Force, 62.
- S A I N T - G E N I E S** (mademoiselle de) épouse de Saint-Blancard, 221.
- S A I N T - M I C H E L**, député par Henri IV. à Sully, 70. auquel il apprend l'assassinat de ce monarque, 404, 405. N. 22.
- S A L I G N A C** demande de la part du grand seigneur, un résident à Marseille, 306.
- S A L L I A N** (le pere) Jésuite, 155.
- S A V A R Y** nommé dans une lettre du P. Cotton, 155.
- S A U B I O N.** Gratification qui lui est accordée, 234.
- S A U L T** (chrétienne d'Aguirre comtesse de) travaille fortement à faire réussir le mariage du marquis de Rosny avec mademoiselle de Crequy, & pour empêcher la conversion de Sully, 16. Elle se mêle des intrigues galantes d'Henri IV. 24. Grace qui lui est refusée, 68.
- S A V O Y E** (Charles Emmanuel duc de) félicite Henri IV. sur la naissance du duc d'Anjou, 117. Alliance projetée entre les deux cours, 171. Ses liaisons avec Sully, calomniées, 294. Il se joint à la députation faite au roi par les princes assemblés à Hall, 237. Il fait un traité d'alliance avec la France, 355. N. 12. Bullion, ambassadeur auprès de lui, 371.
- S C H O M B E R G.** (Henri de) maréchal de France,

DES MATIERES. 475

France, est nommé ambassadeur en Allemagne, 372. donne de bons avis à Henri IV. & à Sully sur la conjuration de Ravailiac, 386, 387, N. 16.

SEDITIONS. Leurs cabales, 68. Leurs intelligences avec l'Espagne & dans la maison de la reine, 164. & *suiv.* Ils font servir à leurs desseins l'amour de Henri pour la princesse de Condé, 254.

SEIGNEURS ou GRANDS du Royaume. Querelles & brouilleries entre'ux, 62. Leurs cabales, 69. & *suiv.* Leurs calomnies contre Henri IV. de chercher à les ruiner par le jeu, 89. N. 29. ils travaillent à rompre le grand dessein de ce prince, 362. & *suiv.* Accusés d'entrer dans le complot de Ravailiac, 418.

SILLERY (Nicolas Brulart de) Chancelier, 258. Il se montre au conseil d'avis contraire à Sully sur les cabales des Protestans,

Tome VII.

71. & conteste avec lui en présence du roi, 143. 144. 221. 222. lui fait part des complots formés contre la vie d'Henri IV. 180. Jugement sur ses bonnes & mauvaises qualités, 226. 227. N. 22. Il prévient ce prince contre Sully sur l'armement de Clèves, 346. Sa grave réponse à la reine lors de la mort de Henri IV, 414.

SILLERY. (Noël Brulart de) commandeur, se mêle des intrigues de galanterie de Henri IV. 24. N. 8.

SOISSONS (Charles de Bourbon, comte de) fait éclater son mécontentement, 63. se lie avec les Jésuites & les courtisans, 156. & prévient Henri IV. contre Sully sur l'armement de Clèves, 346. Prétente qu'il prend pour se retirer de la cour, 398. N. 29.

SOMMERIVE, (Charles - Emmanuel de Lorraine, contre

- de.) est exilé par le roi pour ses galanteries, avec la comtesse de Moret, 52. & *suiv.* N. 16.
- SORLIN. (Henri de Savoye-Nemours marquis de Saint) 39.
- SOUBISE (Benjamin de Rohan, duc de) commande une compagnie à l'expédition de Clèves, 368.
- SPINOLA (le marquis) dissuade l'archiduc de rendre le prince de Condé, 262. N. 29.
- SUISSES. Les Suisses entrent dans la confédération contre la maison d'Autriche, 357.
- SULLY (Maximilien de Béthune, duc de) donne des fêtes & des spectacles à l'Arcenal, pour lesquels il y avoit fait construire une sale, 2. Aventure comique entre lui & Pimentel, 3. 4. N. 1. Artifices & calomnies de ses ennemis, 5. Sujets de chagrin que lui cause dans la suite le mariage de son fils avec mademoiselle de Crequy, 5. 8.
- N. 3. Offres de la dignité de connétable & autres qu'il refuse, 13.
14. Sa circonspection en parlant des foiblesses de Henri IV, 22. 23. Ce ministre travaille à appaiser quelques brouilleries entre le roi & la reine, 25. & *suiv.* Particularités & anecdotes à ce sujet, 26.
- N. 9. Il est complimenté par Henri IV. sur la naissance de son fils, 41. & *suiv.*
- N. 11. Il débarrasse Henri IV. de mademoiselle des Effarts, 44. Il est pris pour juge par le roi & la marquise de Verneuil, dans l'intrigue de Joinville, 51. & *suiv.*
- N. 15. s'emploie dans celle de Sommerive avec la comtesse de Moret, 52. & *suiv.* N. 16. dans l'affaire de Balagny assassiné par d'Eguillon, & dans plusieurs autres querelles entre les courtisans 61, & *suiv.* dans celle du mariage de M. de Vendôme, avec mademoiselle de Mer-

DES MATIERES. 477

cœur, 63. & *suiv.* Il soutient les princes de la maison de Guise, 64. & *suiv.* Il s'oppose aux conseils violens du roi, & des courtisans contre les Huguenots, 68. & *suiv.* Sages conseils qu'il donne au roi à cette occasion, 72. & termine l'assemblée de Gergeau à la satisfaction de sa majesté, 73. & *suiv.* Sa générosité à l'égard de la famille de Miron, 86. Il fait construire la place Dauphine, le Pont de Rouen &c. 87, 88. se plaint des dépenses de Henri IV, au jeu, 88. & *suiv.* N. 28. Pêril qu'il court sur la Loire, 90. & *suiv.* N. 30. Il reçoit plusieurs graces du roi, 92. fait donner à l'Abbé Abeins l'évêché de Poitiers, 93. fait tracer des plans des côtes & villes de France, 95, 96. Opérations & réglemens des finances, &c. 96. & *suiv.* Il exhorte Henri IV, à travailler avec les ministres, 100.

Il 101. Son mémoire & ses reflexions sur la taille, sur les impôts & sur différentes formes de notre gouvernement, 102. & *suiv.* Sa remarque sur quelques-uns de nos rois, 102. & *suiv.* Erreurs sur ce sujet rectifiées, 102. N. 35. Il reçoit des complimens de la part des princes étrangers, 117. Ses conseils par rapport à l'accommodement de l'Espagne avec les Flamands, 120. & *suiv.* Jettons d'or qu'il présente au roi, 139. & *suiv.* Opinions différentes sur sa faveur, 141. N. 1. Contestation entre lui & Sillery, 143, 144. Il reçoit & loge sa majesté à l'Arcenal, 145. & *suiv.* Portrait qu'il fait de quelques rois, prédécesseurs d'Henri IV, 148, 149. Il se justifie auprès du roi à l'occasion du pere Coton, 152, 153. Haine qu'ils se portent l'un à l'autre, 160. V *Conversations.* Ses efforts pour

- Minat qu'il avoit com- 134.
 mis 295. 296. N. 7. VALERIO courier du
 THOU (Jacques- pape, bien traité en
 Auguste, président de) France, 82. 83.
 263. VALLÉE (de la) con-
 TOUR. (le pere la) duit le duc de Ven-
 Jésuite, 156. dôme en Bretagne,
 66.
 TRAITÉ de trêve & 66.
 d'intervention des rois VARENNE (Guil-
 de France & d'Angle- laume Fouquet de la)
 terre, 282 - 289. Ar- 54. 143. 220. 258.
 ticle en faveur du prin- vient de la part du roi
 ce d'Epinoÿ qui s'y conférer avec Sully,
 trouve, 286. 289. N. 3. 44. Son dévouement
 TRENTÉ (Concile aux Jésuites, 156. Il
 de) refusé en France, donne avis à Henri IV.
 83. 84. des complots faits en
 TRÉSORIERS de Espagne contre la per-
 France. Réglemens aux- sonne, 166. & suiv.
 quels ils sont assujettis, 223. va de la part du
 96. & suiv. N. 33. roi chez Sully, le jour
 T R E V E de douze de sa mort, 401, &
 ans entre l'Espagne & suiv.
 les Provinces - Unies VAUCELAS (André
 conclue, 282. N. 1. de Cocheilet, comte
 TURCS & TURQUIE. de) découvre en Es-
 Les Turcs se préparent pagne les complots
 à donner du secours dans la maison de la
 aux Maures révoltés reine, contre la vie de
 en Espagne, 137. Henri IV. & lui en don-
 ne avis, 166. & suiv.
 V. N. 7.
 VENDÔME (César
 de Bourbon, duc de)
 VALENCIE en Espagne. Souvé- 155. 362. Difficultés à
 nement qui y arrive, accomplir son mariage

DES MATIÈRES. 481

avec mademoiselle de quise de) Enfans
 Mercœur, 63. & suiv. qu'elle eut de Henri
 Il accuse Sully de s'op- IV, 23. N. 7. Cha-
 poser à la légitimation, grin qu'elle donne à
 238. & suiv. reconcilié ce prince; son intrigue
 avec Sully & Rosny, avec Joinville, 46. &
 354. 355. Ses craintes suiv. N. 15. Son bon
 sur les complots contre mot sur le mariage du
 le roi, 406. prince de Condé, 248.
 VENTRENS, alliés N. 27. Elle est impli-
 de la France, 272. se quée dans la conspira-
 joignent à la députa- tion de Ravillac, 387.
 tion faite au roi par & suiv. N. 16. Autres
 les princes d'Allema- particularités à cet
 gne assemblés à Hall, égard, 418. 432.
 337. 338. VIC, (Dominique
 VENTADOUR, de) 220. Ses projets
 (Antoine de Lévis, duc pour la surséance de Ca-
 de) & son épouse se lais, 235.
 plaignent de Sully, 43. VIEUVILLE,
 VERDUN, (M. de) (M. la) 220.
 premier président du VIGUIER, ministre
 Parlement de Toulou- Protestant à Blois. Son
 se, 99. théâtre de l'Antechrist.
 VERNEUIL, 272. N. 33.
 (Henri de Bourbon, VILLARNOU, député
 (duc de) légitime, est général des Calvinistes,
 fait évêque de Metz. 76.
 Difficultés que le pape VILLARS, (Juliette-
 fait dans cette affaire, Hyppolite d'Estrées,
 81. & suiv. Particulari- marquise de) son intri-
 tés sur sa vie, 81 N. gue avec Joinville, 47.
 83. & suiv. N. 13.
 VERNEUIL, (Catherine) VILLEMONTÉE, par-
 fine Henriette de Bal- risan nommé du con-
 zac, d'Entragues; mar- seil de régence, 372.

VILLEROY, soutenu le calomniateur anonyme de Sully, 241. Lettres circulaires qu'il écrit après l'évasion du prince de Condé, 270. Services qu'il rend aux princes d'Epinoüy auprès des Etats généraux, 292. Il prévient sa majesté contre Sully sur l'armement de Clèves, 346.

VILLES de sûreté accordées aux Calvinistes, 74.

VINTI, Italien 165.

VERRI (Louis de) 220. 408. 409. Services qu'il rend à l'état lors de la mort de Henri le grand, 415.

W.

WIRTSBERG (Ulric, duc de) rétabli dans son duché, 326.

Y

YVETEAU. (des) est fait avocat général à Rouen, par le roi pour avoir 233.

VILLEROY, (Nicolas de Neuville de) ministre d'état, 70. 143. 144. 258. 303. 304. 368. est chargé d'engager Sully à changer de religion, 17. 18. & à appaiser les querelles des grands, 56. & *suiv.* Son opposition à Sully sur les brigues des Protestans, 70. & *suiv.* Lettres réciproques de lui à l'occasion de l'assemblée des Calvinistes à Gergeau, 73. & *suiv.* Maladie qu'il a à Fontaine-bleau, 79. Part qu'il a dans l'affaire de la trêve entre l'Espagne & les Provinces-Unies, 123. & *suiv.* Il favorise la politique espagnole contre les desseins de Henri IV. 170. & *suiv.* qui se défie de lui & lui cache les avis qu'il reçoit sur les complots formés contre sa personne, 180. Ses contestations avec Sully, 221. 222. Ses bonnes & mauvaises qualités, 228. N. 23. réprimandé par le roi pour avoir

DES MATIERES. 483

Z.

ZAMET (Sébastien) vient conférer avec Sully, au sujet de mademoiselle des Essarts, 44. Il avertit Henri IV. des complots faits contre sa personne dans la maison de la reine, 166. & *suiv.* Différentes dettes à lui acquittées 231.

Particularités sur ce riche partisan & sur ses enfans, 234. N.

24. & p. 307. 338.

ZAMET. (le jeune) donne avis à Henri IV. des complots en Espagne contre sa personne, 166.

ZANATA (le cardinal) envoyé par l'Espagne féliciter le grand duc de Toscane, 301.

Fin de la Table du septième Volume.



